This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

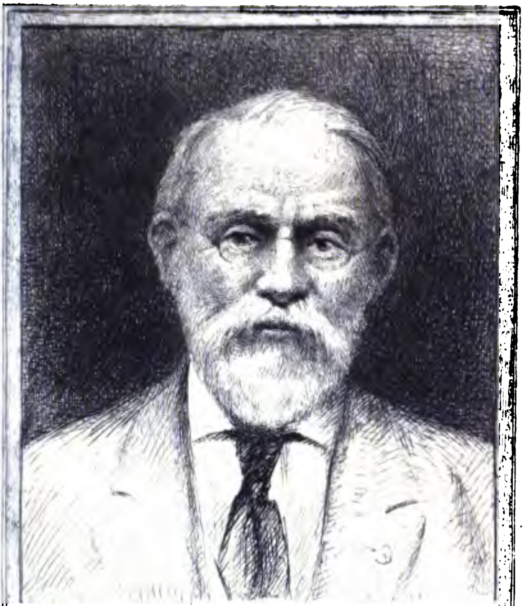

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
161
.T8
1752
v.7

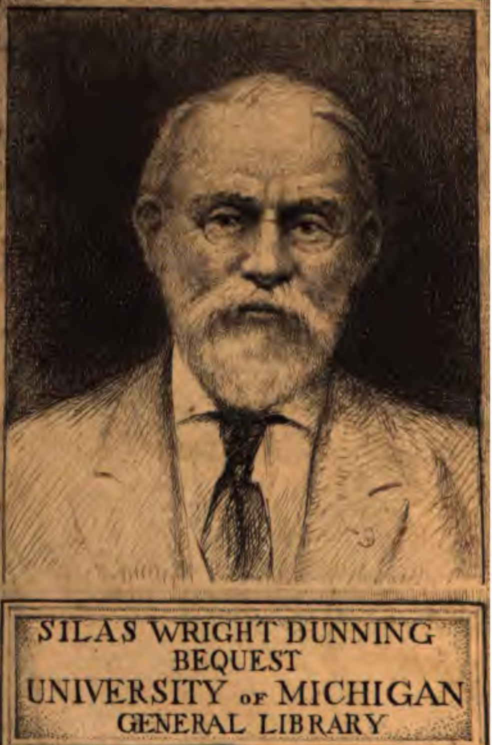

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
161
.T8
1756
V.4

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1756. I. vol.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUILLET, 1756. I. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi

CES MEMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 701 volumes: Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711	12.	1739.	14
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724.	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	9.

Chacun de ces volumes se vend 15 s. en feuilles, & 16 s. broché.

Printed in France.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Dunning Nijhoff 1-31-34 31472

JUILLET, 1756. I. vol.

ARTICLE LXVI.

ANNALES ROMAINES, ou *Abrégé Chronologique de l'Histoire Romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'aux Empereurs*. In-8°. pages 528.

A Paris, chez Jean-Thomas Hérissant, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.

IL n'est point de peuple qui ait joué sur la scène du monde un rôle plus brillant que les Romains. Aussi n'en est-il pas qui ait eu plus d'Historiens & de Panégyristes. Sans parler des Auteurs anciens ou étrangers, qui ont travaillé sur l'Histoire Romaine, elle a occupé plusieurs de nos meilleurs Ecrivains. Avec des secours si abondants, & des lumières si multipliées, il nous seroit honteux d'ignorer cette Histoire qui, par elle-même, est si intéressante. La splendeur de l'ancienne Rome n'est pas entiérement éclipsée. Sa magnificence & sa grandeur respirent jusques dans ses ruines. Si Rome, dans ses beaux jours, fut la capitale de l'univers, elle est devenue, par sa chute, la mère des Empires

puiſſants qui ſe ſont formés de ſes débris.

On s'empreſſe toujours d'imiter les ouvrages marqués au coin du génie. Le plan d'Hiſtoire que M. le Préſident Hénault a tracé avec tant de goût, & qu'il a exécuté avec le ſuccès le plus éclatant, a déja ſervi de modèle à pluſieurs Abrégés chronologiques. C'eſt d'après lui qu'ont été compoſées ces Annales Romaines, qui nous paroiſſent une des meilleures copies de cet excellent modèle. Pour s'y conformer davantage, M. Macquer, Auteur de ces Annales, a diviſé ſon Hiſtoire par ſiècles à la fin deſquels il a placé des Remarques : au commencement de chaque ſiècle, il a mis des tables à pluſieurs colonnes, tables qui contiennent la ſuite des principaux Magiſtrats de Rome; celle des Princes contemporains, & les noms des Sçavans & des Artiſtes célèbres, &c.

En rendant compte de cet Ouvrage, nous nous attacherons principalement à préſenter au Lecteur lès réſultats & les remarques générales, qui terminent chaquè époque, ſans nous appéſantir ſur des détails dont un Extrait n'eſt pas ſuſceptible.

Les Auteurs ne s'accordent pas ſur l'année préciſe de la fondation de Rome. M. Maçquet s'en tient au ſentiment de Varron, adopté par le P. Pétau, & fixe cet évenement à la troiſiéme année de la ſixiéme Olympiade, c'eſt-à-dire à la 753ᵉ année avant Jeſus-Chriſt.

Preſque tous les peuples ont eu la foibleſſe de recourir aux prodiges pour illuſtrer leur origine ; delà vient que les commencemens de l'hiſtoire des Empires ſont toujours embellis ou plutôt dèshonorés par des fables. Les Romains, eux-mêmes, n'ont pas été exempts de ce ridicule, quoiqu'ils euſſent

assez de véritable grandeur pour se passer d'origines chimériques : on sçait ce qu'ils racontent de la naissance & de l'éducation de leur Fondateur. M. Macquer abandonne tout ce merveilleux aux esprits frivoles, qui ne goûtent l'Histoire que lorsqu'elle a un air de Roman.

Quand on considère ce qu'étoit Rome au temps de sa fondation, & que, de ces foibles commencemens, on rapproche cette puissance énorme que les Romains acquirent dans la suite, on est étonné de l'espace immense qui sépare ces deux termes. Une espèce de Bourgade, entourée d'un fossé, remplie de cabanes mal construites, n'offroit en apparence rien que de méprisable ; mais l'ambition de Romulus, *dit M. Macquer*, annoblissoit à ses yeux cette Ville naissante ; elle lui faisoit entrevoir, dans ces chaumières, les fondemens de la *ville éternelle* ; il espéra

qu'à force de travaux & d'efforts, Rome deviendroit la Capitale de l'Italie, & lui donneroit des Loix. Les premiers Romains étoient très-propres à entrer dans les vuës de leur Fondateur, & à réaliser ses espérances. Cette troupe de jeunes aventuriers, de brigands, d'esclaves fugitifs, de criminels échapés au supplice, qui se joignirent à lui, cherchoient moins le repos que de nouvelles aventures. Car tels étoient les premiers habitans de Rome: ce fut, *dit M. l'Abbé de Vertot*, d'une retraite de voleurs que sortirent les Conquérans de l'univers. Cet esprit de brigandages devint esprit de conquêtes. Dès le temps de leurs premiers Rois, les Romains voulurent être indépendants chez eux & maîtres chez leurs voisins. Romulus qui connoissoit le génie inquiet & entreprenant de ses sujets, ennemis de la contrainte, fut obligé de se

regarder moins comme leur Roi que comme leur Général : & lorsqu'il parut oublier qu'il commandoit à des hommes libres presque ses égaux, ils s'en défirent par une apothéose prématurée.

Romulus eut pour successeur Numa, qui fit plus pour le bonheur des Romains que Romulus n'avoit fait pour leur grandeur. Numa plus capable de bien gouverner un Etat qu'il n'eût été propre à le fonder, borna son ambition à régner tranquillement sur un peuple dont il vouloit adoucir les mœurs. Il crut voir que les Romains étoient aussi superstitieux que guerriers ; il institua un grand nombre de cérémonies religieuses, qui furent avidement reçues par ses sujets : mais, pour entretenir dans eux & accroître même ce génie guerrier, il leur persuada que les Dieux veilloient à la destinée de leur Empire, & que le

peuple Romain étoit appellé à commander aux autres peuples. Que ne devoit-on pas attendre d'une Nation toute remplie de ces idées de grandeur, qui ne connoissoit d'autre gloire que celle des armes, & qui a un caractère féroce joignoit un courage intrépide & porté jusqu'au fanatisme? Les Romains sçurent profiter des circonstances dans lesquelles ils se trouverent, & qui favoriserent leurs projets. Rome, à sa naissance, ne voyoit autour d'elle que de petits Etats libres & indépendans, qui, ne pénétrant pas ses vuës, ne songerent pas à se précautionner contre son ambition. Ils ne virent pas que ce torrent, s'il n'étoit arrêté, inonderoit toute l'Italie & les engloutiroit tous les uns après les autres : il est vrai, *dit M. Macquer*, qu'on voit de temps en temps de petites ligues formées contre les Romains par les peuples d'Italie,

mais elles furent ou presqu'aussitôt rompues, ou mal combinées, & mal soûtenues. On ne connoissoit point alors cet équilibre de puissance qui depuis a fait l'objet des soins & des attentions de tous les Gouvernemens. Dans ces temps reculés, la Politique ne s'étendoit pas si loin.

A l'exception de Numa, tous les successeurs de Romulus rechercherent la gloire des armes & furent toujours en guerre. Il étoit de leur intérêt d'occuper sans cesse au-dehors l'activité de leurs sujets; la paix auroit produit des dissensions dans Rome : & faute d'objets étrangers, les Romains se seroient armés les uns contre les autres. La guerre fut le goût dominant de ce peuple, & son unique occupation. Ce génie héréditaire passoit des pères aux enfans, & devenoit l'esprit des nouveaux habitans que Rome recevoit dans son sein.

Le malheur de Romulus instruisit ses successeurs : ils respecterent assez le penchant que leurs sujets avoient à la liberté, pour ne point y donner atteinte directement. Mais la Politique a des ressources d'autant plus sûres, qu'elles ne sont point apperçues par le commun des hommes. Les Rois trouverent différents moyens d'affermir & d'étendre leur autorité, sans effaroucher un peuple si jaloux de son indépendance. Il faut voir, dans le Livre de notre Auteur, les moyens employés par les Rois pour s'affranchir peu-à-peu de la contrainte qui bornoit leur puissance : tout ce morceau, traité avec beaucoup d'intelligence & de profondeur, mèrite d'être lû.

Après deux siècles & demi d'une guerre continuelle, les Romains avoient encore très-peu étendu leur Empire. C'est qu'ils éprouverent de la part de leurs voisins une

résistance opiniâtre : mais cette résistance même qu'ils rencontrerent affermissoit dans eux ce génie guerrier qui faisoit le fonds de leur caractère, & les préparoit à des entreprises plus importantes : » Rome faisant toujours des efforts, » dit M. de Montesquieu, & trou» vant toujours des obstacles, faisoit » sentir sa puissance, sans pouvoir » l'étendre ; & dans une circonfé» rence très-petite, elle s'exerçoit » à des vertus qui devoient être si » fatales à l'univers. «

L'abus de l'autorité en devint l'écueil, & fournit le remède contre la tyrannie. Les Rois furent chassés de Rome ; les excès auxquels s'étoient portés Tarquin & ses fils, rendirent la royauté odieuse. M. Macquer trouve dans le génie & le caractère des Romains le principe & la cause de cet évenement. » L'esprit d'indépendance, qui ani» moit les Romains, ne leur per-

» mettoit pas, *dit-il*, de rester
» long-temps sous la conduite des
» Rois. Ce ne fut pas l'action de
» Tarquin qui détruisit la royauté :
» elle en fut l'occasion.« Ils eussent
cherché des prétextes, s'ils eussent
manqué de raisons pour chasser les
Rois.

Quelques Auteurs ajustant après-coup les projets aux évenemens, ont prétendu que, dès le temps de l'expulsion des Tarquins, les Romains songeoient à subjuguer l'univers. Il est vrai-semblable qu'ils aspiroient alors tout au plus à l'Empire de l'Italie. Leurs idées s'aggrandirent, & leurs desirs se multiplierent avec leurs conquêtes. Leur ambition embrassa de nouveaux objets, à mesure qu'elle abattit des thrônes & subjugua des peuples : au temps dont nous parlons, cette ambition n'étoit ni éclairée sur ses intérêts, ni développée dans ses entreprises. Mais quoi qu'il en soit,

Brutus qui avoit lû les Mémoires dressés par Servius Tullius sur l'établissement d'une République, fit goûter ce projet par le Senat & le Peuple.

On convint de remettre toute l'autorité entre les mains de deux Magistrats annuels qui seroient élus par le peuple, & choisis d'entre les Patriciens : on dérogea dans la suite à ce dernier réglement; les Plébeïens parvinrent aussi au Consulat. Il faut observer, avec l'Auteur des *Considérations sur les Romains*, que l'établissement des Consuls contribua beaucoup à porter Rome à un si haut degré de puissance. » Les Princes, *dit-il*, » ont dans leur vie des périodes » d'ambition; mais la République » ayant des Chefs qui changeoient » tous les ans, & qui cherchoient » à signaler leur Magistrature pour » en obtenir de nouvelles, il n'y

» avoit pas un moment perdu pour
» l'ambition. «

Dès que les portes de Rome eurent été fermées pour les Rois, les Romains se crurent heureux : ils ne voyoient plus au-dessus d'eux que les Dieux & les Loix. L'amour de la liberté & l'amour de la patrie firent chez les Romains des Enthousiastes, parce que ces deux sentimens eurent toute l'activité & toute la chaleur des grandes passions. » Mais, *dit M. Macquer*,
» les Romains se méprirent sur ces
» deux objets importants. Ils tra-
» vaillerent beaucoup pour la li-
» berté sans pouvoir jamais jouir
» de ses douceurs : & l'amour de la
» patrie leur inspira beaucoup de
» fausses vertus, ou pour mieux
» dire, beaucoup de fureurs. «

Est-il vrai, en général, qu'il y aura communément plus de vertus dans une République que dans une Monarchie ? M. Macquer examine

ce principe répandu dans *l'Esprit des Loix*; &, sans l'attaquer directement, il conclut par dire qu'il peut se trouver tout autant de vertus dans une Monarchie que dans une République, & que dans l'une & dans l'autre espèce de Gouvernement, les vertus seront produites par l'honneur & par l'amour de la gloire : par-tout, *dit-il*, les hommes seront quelquefois conduits aux grandes choses par l'amour de la gloire, comme les hommes vertueux le seront toujours par l'amour du genre humain.

» Brutus auroit fait une faute énorme, *dit M. l'Abbé de Mably*, » si, après l'expulsion des Rois, il » eût tenté de ramèner tous ses » concitoyens à l'égalité..... c'eût » été distraire les deux ordres de » la République de l'objet qui de- » voit les occuper, & les aigrir l'un » contre l'autre. « On doit ajoûter

qu'il est impossible de voir subsister entre les hommes une parfaite égalité : » Les Législateurs, *dit* » *M. Macquer*, qui ont cherché » à établir l'égalité parfaite, ont » beaucoup aimé les hommes, & » les ont très-peu connus. Ils n'ont » pas fait attention que les incli- » nations, les talens, les passions » étant diversifiées à l'infini, sont » autant de distinctions réelles qu'il » est impossible de faire disparoî- » tre. Tenter de mettre tous les » hommes de niveau, c'est ouvrir » une carrière immense aux pas- » sions ; elles apperçoivent les pla- » ces élevées qu'on a eu l'impru- » dence de laisser vacantes, & elles » s'élevent sans cesse vers cet objet » comme sur une proie qui leur » est destinée : la seule égalité qui » puisse subsister entre les hommes, » est celle de bonheur, la seule in- » téressante, la seule à desirer. « Nous avons cité ce morceau dans

toute son étenduë, parce qu'il renferme le portrait des hommes tels qu'ils sont, non l'idée vague & métaphysique de ce qu'ils devroient être.

Il falloit du temps pour que la République acquît ce degré de consistance & de force, qui la rendit si puissante. Le peuple gémit pendant plusieurs années sous la domination des Grands. Mais il se rendit à son tour redoutable aux Patriciens, en se donnant des Magistrats particuliers qui, comme autant de défenseurs, veilloient à réprimer les entreprises du Senat & des Nobles. Les Tribuns furent chargés de cet emploi : il arriva plusieurs fois que ces Magistrats abuserent de leur crédit immense. On connoît les troubles qu'exciterent, dans Rome, les Gracques & quelques autres Tribuns ; mais c'est du sein de ces troubles & de ces dissensions que sortit cette

forme de Gouvernement qui valut aux Romains l'Empire de l'univers. Alors seulement Rome commença à offrir le spectacle d'une République parfaite. Notre Auteur, d'après M. l'Abbé de Mably, fait remarquer que le peuple avoit presque toute l'administration : de-là ce zèle, ce feu, cet enthousiasme que produit la Démocratie. Les différentes branches de l'autorité publique étoient confiées au Senat & à divers Magistrats : de-là cette perpétuité du même esprit qui semble être le partage de l'Aristocratie : de-là ce Gouvernement mixte dont les parties tempérées les unes par les autres ne pouvoient négliger leurs devoirs ni abuser de leur crédit : de-là enfin sortit cette énorme puissance qui engloutit tous les thrônes du monde alors connu. M. Macquer n'omet rien de ce qui peut intéresser dans l'Histoire Romaine, & nous faire

connoître ce peuple Roi. Nous ne pouvons qu'indiquer rapidement les différents objets qui l'ont successivement occupé. Nous y renvoyons le Lecteur. Il y trouvera ce qui caractèrise le génie des Romains dans les différents temps de leur République ; leurs usages, leurs loix, leurs coûtumes ; les créations des charges, leur pouvoir & leur utilité ; la manière dont ils sçurent varier leur conduite & leurs opérations militaires, selon la différence des ennemis qu'ils eurent à combattre. L'Article des Finances n'est point oublié, & ce morceau, rempli de vuës philosophiques, décèle un bon citoyen. Les Romains furent redevables de la conquête du monde autant à leurs défaites qu'à leurs succès. S'ils n'eussent point éprouvé de disgraces, une prospérité constante & suivie auroit bientôt corrompu l'austérité de leurs mœurs.

C'eſt dans l'adverſité que ſe déve-loppent avec éclat les reſſources du génie & du courage ; ils s'impoſerent la Loi de ne jamais faire la paix que vainqueurs: par-là ils conſternoient leurs ennemis, & ſe mettoient dans la néceſſité de vaincre.

L'année 354 de Rome offre un évenement fort ſingulier. C'eſt le genre d'expiation que preſcrivirent les Décemvirs à l'occaſion d'une maladie contagieuſe : ils ordonnerent de faire, pendant huit jours, de magnifiques repas où l'on inviteroit certain nombre de Dieux. Le réglement, *dit M. Macquer*, fut gardé, ſuivi avec une cordialité extraordinaire. La joie qu'une pareille cérémonie devoit inſpirer, put contribuer à faire ceſſer la contagion. L'inquiétude, la crainte, & les allarmes de l'imagination ſont les principales cauſes de la propagation des maladies contagieuſes.

Tandis

Tandis que les Romains n'étendirent pas leurs conquêtes au-delà de l'Italie, ils ne connurent ni les richesses, ni les besoins & les vices qu'elles entraînent. La pauvreté soûtint cette austérité de mœurs, qui faisoit presque toute leur vertu. On portoit au trésor public tous les fruits de la victoire; c'est ce qui fit, *dit Horace en parlant de ces premiers siècles*, que la fortune des particuliers étoit médiocre, quoique l'Etat fût riche.

Privatus illis erat census brevis;
commune magnum.

Ce ne fut que vers la fin du cinquième siècle (en 484) que l'on commença à frapper de la monnoie d'argent. On sçait l'attention avec laquelle les Censeurs veilloient à empêcher que le luxe ne s'introduisît dans Rome. Nul Romain, quelque distingué qu'il fût par ses emplois & par

ses services, ne violoit alors impunément les Loix somptuaires. On en punissoit rigoureusement les infracteurs. Cornelius Rufinus, quoiqu'il eût été honoré de deux Consulats & de la Dictature, fut retranché du Senat, parce qu'on trouva chez lui dix livres d'argent en vaisselle.

Mais après la conquête de la Grèce, après la destruction de Carthage & de Numance, il se fit, dans les idées & dans les mœurs des Romains, une révolution subite. Leurs victoires leur rapportoient plus de trésors encore que de gloire, & même on s'accoûtuma bientôt à mesurer la gloire des Généraux sur les richesses qu'ils étaloient dans leurs triomphes. L'avarice des Romains mit l'univers à contribution, & dévora tout l'or, toute la substance des Nations & des Rois.

Ossa vides regum vacuis exhausta medullis.

Juvenal, Sat. 8.

Cette irruption violente que firent tout-à-coup, dans Rome, les richesses du monde entier, y causa les plus grands désordres. Les Romains passerent trop rapidement de l'extrême pauvreté à l'extrême opulence. On vit alors un nombre de citoyens comparables à Lucullus qui, selon la belle expression de Plutarque, *traitoit ses richesses en dépouilles de barbares, auxquelles le droit de la guerre lui permettoit d'insulter.* La multitude, *dit M. Macquer*, prit pour de l'honneur, l'éclat qui accompagnoit les richesses; elle lui prodigua la considération, l'admiration... Les richesses produisirent le luxe le plus effréné, & ce luxe fit naître, à son tour, la plus insatiable avidité pour les richesses..... Il faut qu'un peuple ait des vertus pour être libre; dès que les Romains ne connurent plus d'autre gloire que celle d'être riche aux

dépens de la justice & de l'honneur, ils devinrent vils & rampants, tout prêts à recevoir des Loix du premier Citoyen qui seroit assez entreprenant pour leur enlever leur liberté, ou assez riche pour l'acheter.

Dès le commencement du septième siècle, le second Africain avoit prévu ce que Rome avoit à craindre de cette trop grande Puissance, & du luxe qui commençoit à gagner tous les ordres de l'Etat; c'est ce qui lui fit dire en plein Senat qu'il falloit affoiblir Carthage, mais non pas l'anéantir, & c'est dans le même esprit qu'il changea la formule de prières qu'il étoit d'usage qu'on prononçât à la clôture du lustre, & par laquelle on demandoit aux Dieux qu'ils augmentassent la puissance de la République; il régla que désormais on les prieroit de vouloir bien la maintenir dans l'état de splendeur où elle étoit alors.

A l'exemple de l'illustre Auteur qu'il s'est proposé pour modèle, M. Macquer a répandu, dans ses Annales, beaucoup de réflexions & de caractères lorsqu'il les a crus utiles pour éclaircir certains points, & pour faire connoître quelques hommes célèbres. Ces caractères forment comme autant de repos qui soulagent l'esprit, & le délassent de la trop grande attention qu'exigeroit un ouvrage qui ne présenteroit que des faits & des dates. Ce ne sont pas, au reste, de ces portraits d'imagination qui ne ressemblent à personne, parce qu'ils peuvent s'appliquer à trop de monde. M. Macquer ne peint ses Heros que d'après leurs actions. Nous citons le parallèle de Marius & de Sylla : » Ces deux hommes sembloient faits pour devenir ennemis, tant la nature avoit mis, » *chez eux*, de qualités opposées, » en même temps qu'elle leur avoit

glissé, dans le style, quelques expressions peu nobles, & quelques constructions vicieuses. Il est dit (p. 83): Les Décies me paroissent avoir atteint le comble *du Héroïsme*. La même faute se retrouve (p. 284): Les Conquérans sont les Charlatans du *Héroïsme*. Il faut dire *de l'héroïsme* : la lettre *h* n'est point aspirée dans les mots *héroïsme*, *héroïne*, *héroïque*. Il est échapé à M. M. une petite contradiction avec lui-même au sujet de Térence. On lit (page 304, année 588) que Térence florissoit alors à Rome, & qu'il donna au Théatre sa Comédie intitulée *Hécyre*. L'Auteur, en cet endroit, a oublié qu'à la page 219 il a fait mourir Térence l'an de Rome 575.

Ces Remarques, nous les avons faites moins par un esprit de critique que pour faire connoître l'attention avec laquelle nous avons lû cet Ouvrage très-estimable.

ARTICLE LXVII.

LETTRE A UN AMATEUR de la Peinture, avec des éclairciſſemens hiſtoriques ſur un Cabinet & les Auteurs des Tableaux qui le compoſent ; Ouvrage entremêlé de digreſſions ſur la vie de pluſieurs Peintres modernes. (Volume *in*-8°. de près de 400 pages.) A Dreſde 1755, chez Walther ; & ſe trouve à Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques, &c.

LA Lettre ne comprend que vingt pages, & les Eclairciſſemens achevent de remplir le Volume. La Lettre expoſe fort ſuccintement les richeſſes du Cabinet en queſtion, & les éclairciſſemens ajoûtent aux explications de ces richeſſes, quantité d'épiſo-

des qui pourroient faire plaisir, si la forme ne manquoit pas totalement à l'Ouvrage. L'Auteur doit être un François germanisé, ou un Germain francisé. De l'un & l'autre goût national rèsulte un jargon qui ne peut valoir ni pour l'Allemagne, ni pour la France. C'est dommage en vérité, car cet Ecrivain paroît Connoisseur en Tableaux, & bien instruit de ce qu'on a écrit de mieux sur la Peinture.

Imaginez donc qu'à l'occasion des Pièces de ce Cabinet dont on ne nomme point l'ancien Possesseur, l'Auteur des Eclaircissemens parcourt quelques Ecoles en commençant par celles d'Italie, & continuant par celles de France, de Flandres & d'Allemagne : car on sépare ici les Peintres Allemands des Flamands & des Hollandois, parce que les premiers ont fourni la plûpart des Tableaux du Cabinet : aussi leur nomenclature

remplit-elle les deux tiers du Volume. C'eſt un avantage pour les vrais Amateurs de ce bel Art & de ſon Hiſtoire ; les Peintres Allemands n'ayant pas été connus juſqu'ici autant qu'ils le mèritent, & qu'il eſt néceſſaire pour l'honneur de cette Nation.

Quand nous diſons que l'Auteur parle des diverſes Ecoles, il faut entendre qu'il s'àttache à quelques Peintres Italiens, François, Flamands &c. dont on voit des Ouvrages dans le Cabinet de Dreſde. On y remarque, par exemple, une belle *Apparition de notre Seigneur à la Magdeleine*, de François Solimène ; trois Tableaux d'un coup-d'œil *ſéduiſant*, par le Comte Pietro Rotari, né à Veronne &c. De l'Ecole Françoiſe, on y voit un morceau de M. Nattoire, dont *le deſſein eſt élégant, la compoſition heureuſe, le coloris bien ſoûtenu, la diſtribution des couleurs ſçavan-*

re, &c. De l'Ecole de Flandres, on a du Van Dyck, du Rubens, du Rembrand, du Van Oſtade, du Teniers, &c.

Or ces grands noms donnent lieu à l'Auteur des éclairciſſemens de raiſonner ſur ces Peintres, ſur leur manière, ſur les défauts qu'on leur reproche. M. l'Abbé Dubos reprend Rubens d'avoir introduit des Tritons & des Néréides dans le Tableau qui repréſente l'arrivée de Marie de Médicis à Marſeille. » S'il avoit beſoin de figures nues, » *dit l'Abbé*, pour faire valoir ſon » deſſein & ſon coloris ; il pou- » voit introduire, dans ſon action, » des forçats aidants au débarque- » ment, en telle attitude qu'il au- » roit voulu.« Voilà une digreſſion que ſe permet l'Auteur des Eclairciſſemens, puiſque ce Tableau de Marie de Médicis eſt au Luxembourg, & non dans le Cabinet de Dreſde : nous en citons l'exemple,

pour faire connoître le goût de cet ouvrage où l'on cherche à répandre de l'érudition Pittoresque, peut-être autant que nos anciens Commentateurs cherchoient à farcir leurs explications de lambeaux littèraires. Il y a pourtant cette différence, qu'on aime à trouver des hors-d'œuvres qui concernent l'Histoire des Peintres ; au lieu qu'on périssoit d'ennui vis-à-vis des longs passages Grecs & Latins ramassés, à propos de rien, dans les vastes compilations des Interprètes.

Pour revenir à la critique de l'Abbé Dubos sur Rubens, c'est une chicane. Des Tritons & des Néréides figurent beaucoup mieux dans l'arrivée de Marie de Médicis, que n'eussent pû faire une bande de forçats, personnages ignobles & dont l'état annonce des malheurs ou des crimes. D'ailleurs ces Divinités Marines ne fondent que des

allégories propres du sujet, & qui ne trompent personne ; c'est comme quand un Poëte peint Neptune irrité, pour dire que la mer est soulevée par les vents, &c. On n'écarte ces fictions que des sujets de la Religion, de la Bible, de la vie de Jesus-Christ &c. parce que toute idée de fable doit être exclue de ces grandes vérités.

L'Auteur des Eclaircissemens parle de Rembrand à charge & à décharge. » Il s'oublioit, *dit-il*, » par l'étrange éloignement qu'il » avoit pour le bon goût du dessein » que l'Antique offre à ceux qui » le consultent, *en punissant par* » *la suite le vieux Peintre de la* » *négligence du jeune Dessina-* » *teur*, (nous n'entendons pas cette phrase.) » Il s'embarrassoit peu du » *Costume*, & trouvoit plaisir à » représenter un peuple souvent » trop bas pour orner des sujets » pieux, qui, par des physiono-

» mies nobles & presque angéli-
» ques, devroient inspirer du res-
» pect, & augmenter l'intérêt que
» le Spectateur y veut prendre.
» Mais il n'y a qu'un Rembrand
» à qui l'on puisse passer des défauts
» semblables. Et pour les couvrir,
» il falloit les heureux talens d'un
» Peintre qui a formé une Ecole
» du moins aussi étendue que celle
» de Rubens. Ses bons morceaux
» feront l'admiration de la posté-
» rité la plus reculée... ses imper-
» fections, dans l'Art du Dessein,
» ne lui ont fait accorder que le
» sixième degré, dans la balance
» des Peintres par de Piles, dans
» le temps que cet Auteur donne
» le dix-huitième à Raphaël, le
» quinzième au Titien, le treizième
» à Rubens, le dixième à Van
» Dyck, & le dix-septième au
» Poussin « &c. Tout cela est ins-
tructif, & la suite du Livre a le
même avantage, quoique le style

soit toujours d'un François qui germanise.

Le grand Rousseau a dit que *la réputation des grands hommes doit être ménagée :* c'est ce qui engage l'Auteur des Eclaircissemens à justifier Jean Both, Peintre Flamand, accusé *d'avoir, de dessein prémédité, tué un homme, qui lui servoit de modèle, pour mieux rendre la figure de notre Sauveur à la Croix.* Cette fable est dans le goût de celle qu'on inventa autrefois sur le compte de Michel Ange ; l'une & l'autre sans fondement, sans apparence de vérité, & bonne simplement pour attacher des Lecteurs crèdules, par l'appareil du merveilleux.

Les Peintres Allemands sont ici dans la meilleure position : on nomme les anciens & les modernes ; on relève leurs talens ; on tient compte de leurs succès ; les plus obscurs même sont ressuscités,

en quelque ſorte, & rendus à la patrie pour contribuer à ſa gloire. Il y eut, au commencement de ce ſiècle, un Peintre, né à Vienne, nommé François de Paule Ferg, Artiſte très-malheureux, puiſqu'il mourut de faim ou à-peu-près. Il excelloit néanmoins dans la manière de Callot; & l'Architecture, en ruine, étoit préſentée, ſous ſon pinceau, avec la plus étonnante vérité. Les ſujets champêtres n'étoient pas moins de ſon reſſort; & il finiſſoit tout avec un ſoin, une préciſion qui accommodoient beaucoup plus les Acheteurs que le Peintre. Cet homme eſtimable fut trompé cent fois par des amateurs cruels qui profitoient de ſes talens, ſans les récompenſer. Nous voudrions rendre cette particularité de la vie du bon Allemand dans les propres termes de notre Auteur; mais ici il accumule des mots dont l'enſemble forme un tout bar-

roque. Cet Ecrivain ne manque ni d'esprit, ni de hardiesse ; il veut dire tout ce qu'il pense, & de la manière qui souffre le moins la gêne & les entraves ; mais comme la langue ne se prête pas à ses intentions, il résulte de ses descriptions, critiques, expositions, une foule d'obscurités, de puérilités, de choses qui ne s'écrivent point quand on connoît la délicatesse du public.

Une de ses attentions principales est de faire connoître les Peintres Allemands qui se distinguent encore : tel est François-Christophe Janneck, né à Gratz en 1703, & actuellement Membre de l'Académie de Vienne : » Il excelle à peindre en petit des sujets d'histoire, » qu'il sçait orner tantôt d'un paysage riant, tantôt d'une belle » architecture. Ses compositions » sont ordinairement riches ; mais » il en sçait écarter prudemment la » confusion, autant par l'intelligen-

» ce du clair-obscur & de la subor-
» dination des épisodes à l'action
» principale, que par un heureux
» ménagement de l'une & de l'autre
» perspective.... Janneck cherche
» à porter ses ouvrages à un degré
» de perfection, & à un finiment
» qui m'a paru sur-tout flatter le
» goût des Connoisseurs Hollan-
» dois. Il est encore habile à faire
» le portrait en grand & en petit ;
» quoiqu'il exerce rarement son pin-
» ceau, sur ce sujet, qu'à représen-
» ter (il falloit dire *si ce n'est pour*
» *représenter*) ses meilleurs amis. «

Après nous avoir bien parlé de Janneck, l'Auteur nous dit qu'il espère faire plaisir par-là aux Artistes étrangers ; tous devant se croire *compatriotes*. Ce principe est raisonnable ; mais voyez un peu la comparaison qui vient à l'appui :
» Tout comme il est juste, *ajoûte-*
» *t-il*, qu'en revanche les badauts
» de chaque ville jouissent paisi-

» blement de leur droit de confra-
» ternité ; & qu'intimement per-
» suadés du néant des Sciences, ils
» décident plus doctement des ta-
» lens de leur Tailleur & de la bou-
» tique de leur Marchande de mo-
» des, que toute meilleure plume
» que la mienne, ne sçauroit vous
» entretenir des ouvrages de Jan-
» neck. « Il y a peut-être du vrai dans cette critique ; mais elle est exprimée maussadement, & nous pourrions citer quantité de traits du même goût. C'est dommage, nous le répètons, que cet Allemand, homme d'esprit, au fond, & connoisseur, soit si peu instruit du génie de notre Langue. Il a lû beaucoup, & ne dit presque rien avec grace. Nous recommandons cependant son Livre, parce qu'il contient bien des particularités qui ne se trouvent point ailleurs.

ARTICLE LXVIII.

LA NOBLESSE MILITAIRE, ou *le Patriote François.* Volume *in*-12. pages 210. *Suite de l'Article LXIII. au mois de Juin &c.*

NOus allons reprendre la ſuite des raiſonnemens dont l'Orateur militaire appuie ſa cauſe : à meſure qu'il avance en matière, ſes forces & ſes moyens croiſſent ; l'intérêt du bien public & le ſentiment de la gloire embraſent de plus en plus ſon zèle noble & patriotique.

Le Commerce étant une fois ouvert à la Nobleſſe, tous les Gentilshommes ou refuſeront, ou s'empreſſeront d'y entrer : s'ils ſont ſourds à l'invitation, elle ne ſera pas ſeulement inutile, elle ébran-

lera, dans les esprits, le préjugé de la gloire qu'il est si important d'affermir. Si la foule des Nobles se précipite dans le Commerce, l'Etat n'a plus de défenseurs; ses richesses ne sont, à l'égard de l'étranger & de l'ennemi, qu'un plus grand attrait pour en tenter la conquête, & ses citoyens multipliés ne sont guères que des lâches plus prêts à recevoir des chaînes qu'à prendre des armes. *Les Perses de Cyrus, devenus les Perses de Darius, furent subjugués par trente mille Grecs.*

Au reste, c'est sans préjudicier au zèle qu'on doit avoir pour notre Commerce, que l'Auteur en ferme l'entrée à la Noblesse. Au tableau lugubre qu'on nous trace de sa chute, il oppose une peinture vive & agréable de nos Côtes & de nos Ports, où nos facultés présentes & nos opérations actuelles se montrent sous des couleurs qui doivent

diſſiper toutes les allarmes qu'on répand ſur l'état de notre Commerce ; il avance même que *nous ſommes plus prêts qu'on ne le penſe, du terme où il faut nous arrêter.*

Sans recourir à la Nobleſſe, ſans lui arracher ſes armes, ſon Orateur croit trouver, dans le Tiers-Etat, aſſez de bras pour ſoûtenir & fortifier notre Commerce : il permet, il ſouhaite qu'on protége, qu'on encourage, qu'on favoriſe les Commerçans, & qu'on accorde aux plus célèbres, des graces honorifiques, & *même la Nobleſſe, pourvû que les exemples en ſoient rares.* Il ſollicite, pour eux, les regards propices du Roi, autant qu'il les détourne de ces *Gentilshommes qui ne ſe diſtingueroient que dans une profeſſion pour laquelle ils ne ſont pas nés.* Il veut qu'on conſtruiſe des Vaiſſeaux de guerre pour aſſurer les Vaiſſeaux

marchands, & que de fortes Escadres *croisent dans tous les parages pour assurer les départs & les retours de nos Vaisseaux*. La Compagnie des Indes, *demande-t-il*, manque-t-elle d'hommes pour la servir ? Combien de surnumèraires y attendent des places avec impatience ? En parcourant les différentes contrées où nous commerçons (le Levant est oublié dans cette énumération) l'Auteur ne voit que le Commerce *d'Inde en Inde*, qui soit aujourd'hui susceptible d'un accroissement avantageux au Royaume ; il demande si ce Commerce ne peut se faire sans *avilir*, dans le Corps de la Noblesse, *les sentimens d'honneur*, *sans la dégradation*, *sans la perte du militaire ?*

L'espèce, dit-on, *commence à diminuer en France*, *comme elle semble commencer à dégénérer*. Mais, répond l'Auteur, le Commerce augmenté,

augmenté, autant qu'il peut l'être, combattra-t-il les défauts qui nuisent à la propagation? » Attaquez ces » défauts ..... en modérant leurs » excès, en les réduisant, si vous ne » pouvez les détruire. Faites plus en- » core... accordez des exemptions, » des priviléges, des gratifications, » des pensions même aux Chefs des » familles nombreuses..... Un mil- » lion ou deux s'il le faut, unique- » ment destinés à cet objet, ne » diminueront pas beaucoup les » revenus du Roi. Loin de faire » un vuide dans ses coffres, ces » fonds lui procureront en trois » années cent pour cent; & leurs » produits chaque année marche- » ront en progression redoublée, » dont les termes moyens seront » en proportion de la sagesse qui » influera sur cette distribution. » Vous aurez alors des Commer- » çans, des Cultivateurs, des Ar- » tisans &c. vous aurez de la No-

» blesse en quantité suffisante : vous » ne regretterez plus la perte de » vos Célibataires... & vous n'ose» rez plus, pour y dérober indi» rectement tant d'hommes inuti» les à l'Etat, attaquer le culte » même qui vous les enleve. « Il fut un temps, & ce temps n'est pas encore fort éloigné du nôtre, où les Communautés étoient plus multipliées, & celles qu'on conserve étoient plus remplies qu'aujourd'hui : alors nos campagnes & nos villes étoient dans la même proportion plus peuplées qu'à présent : c'est le progrès du luxe, sur-tout dans les grandes villes, qui a étouffé les principes, & tari les sources fécondes qui peuploient toutes les professions honnêtes. L'inutilité qu'on reproche aux saintes Institutions, est une injustice à l'égard de toutes celles qui sont fidèles aux obligations sacrées de leur état.

Pour animer la culture des terres en friche, l'Auteur demande également des récompenses & des distinctions proportionnées aux travaux des Cultivateurs, & à l'abondance des récoltes augmentées par leur industrie. » Les nouveaux » fonds, *dit-il*, destinés *à* ces ré» compenses ajoûteront *à* ceux » destinés *à* la multiplication des » hommes, de nouveaux produits, » & ils porteront le même intérêt. » Bientôt on verra refluer sur les » campagnes ces hommes oisifs qui » surchargent les villes, citoyens » inutiles & qui ne font qu'entre» tenir les excès d'un luxe désor» donné. «

Il survient quelquefois des années stériles, où le peuple ne sçauroit subsister qu'à la faveur des provisions faites dans les années d'abondance. De peur d'être pris au dépourvû » élevons prompte» ment, *s'écrie notre zélé Patriote*,

» dans chaque Province, des édifi-
» ces pour y conserver les présens
» de la nature, dont nous pouvons
» nous passer aujourd'hui, afin de
» les retrouver lorsque la nature se
» montrera aussi avare envers nous
» qu'elle semble maintenant être
» prodigue. Cette inégalité, dans
» ses bienfaits, est une leçon utile
» d'œconomie qu'elle nous donne;
» elle nous puniroit bientôt de
» n'en avoir pas profité... La disette
» ne tombe-t-elle que sur une Pro-
» vince? toutes les autres Provin-
» ces, par des reversemens suc-
» cessifs, contribuent à ses besoins,
» sans qu'aucune se trouve surchar-
» gée... Cette circonstance est une
» de celles où l'on peut regarder
» l'état comme une famille étroite-
» ment unie sous l'autorité d'un
» père, qui fait concourir tous ses
» enfans à l'intérêt général. La po-
» pulation rétablie, le commerce
» en vigueur, des flottes suffisan-

» tes, les terres cultivées, les
» malheurs des mauvaises récoltes
» prévenus ; songera-t-on encore
» à introduire la Noblesse dans le
» Commerce ?.... La Philosophie
» ne démontre pas à celui qui n'est
» que Philosophe, qu'un citoyen
» dont les Ancêtres ont acquis la
» Noblesse, se déshonore en quel-
» que sorte... lorsqu'il ne fait pas ce
» qu'il a fallu faire pour l'acqué-
» rir..... mais la constitution de
» l'Etat démontre assez cette vérité
» au citoyen homme d'Etat. «

Ici l'Auteur retrace l'origine & l'Histoire de la Noblesse Françoise ; distingue les moyens qui en ont multiplié l'espèce ; rend à la Noblesse acquise dans la robe, l'hommage qu'on doit à ses glorieux titres ; rappelle la Loi *qui dégrade le Gentilhomme accusé d'avoir commercé* ; réclame nos loix contre le luxe, en desire l'exécution. » Le
» Royaume étoit-il plus riche sous

» Louis XII ? Pourquoi la No-
» blesse étoit-elle moins pauvre
» alors ? C'est qu'il y avoit moins
» de luxe ; c'est qu'elle n'avoit pas
» des objets de comparaison affli-
» geants dans le faste des autres
» classes ; c'est qu'elle servoit l'Etat
» sans pompe, sans mollesse.....
» C'est que la Capitale de la France
» ne dépeuploit pas les Provinces ;
» c'est que les Provinces cultivoient
» leurs terres & consommoient
» leurs denrées... Si le Noble com-
» merçant acquiert de la considé-
» ration, en raison des richesses
» qu'il aura acquises dans le Com-
» merce, on mettra insensiblement
» les sentimens d'intérêt à la place
» de ceux de l'honneur qui s'éva-
» nouiront. «

Mais, dit-on, la Noblesse indi-
gente s'éteint, la plus riche s'ap-
pauvrit, & ne tardera pas à par-
venir au degré de pauvreté qui
opère cette extinction. En France,

répond l'Auteur, la Nobleſſe ne ſçauroit s'éteindre, le Roi répand ſur elle trop de graces. Après tout, il vaudroit mieux avoir moins de Nobles, & n'en avoir que d'auſſi *ſains* qu'ils doivent l'être. » Vous » avez beaucoup de Nobleſſe pau» vre : attirez-la dans le ſervice, » voilà ſon véritable élément..... » La profeſſion militaire offre, » dites-vous, bien peu de reſſour» ces pour une ſi grande quantité » de Gentilshommes qui en ont » beſoin.« Ici l'Auteur, après avoir témoigné aux Roturiers qui ſortent de leur claſſe pour ſervir, l'eſtime qu'ils méritent, revendique à la Nobleſſe les places qu'ils occupent. » Ce qui devient pour » eux, *dit-il*, un motif d'obtenir » de la conſidération, devient un » mal pour l'Etat, mal qui jaillit » de trois ſources principales ; la » vénalité d'une partie des emplois » militaires ; les concordats, autre

» eſpèce de vénalité ;... enfin les » abus qu'entraîne l'influence des » Chefs du Corps ſur la nomina- » tion des emplois ſubalternes. « Dans les détails délicats & critiques, où l'Auteur s'engage, ſon zèle pour procurer du ſervice à la pauvre Nobleſſe, s'éleve au-deſſus de tous les reſpects humains.

Quand tous les vœux de notre Orateur Patriote ſeroient exaucés ; quand tous ſes projets, en faveur de la pauvre Nobleſſe, ſeroient exécutés, il reſtera encore, comme il l'avoue, dans le Royaume, *une infinité de Nobleſſe qui ne pourra obtenir d'emploi : elle attendra avec plus d'eſpoir le moment d'être placée ; mais il faut ſubſiſter & trouver des reſſources pendant l'attente.* C'eſt ici que triomphe l'Orateur de la Nobleſſe commerçante ; & l'avantage dont il ſe prévaut, ſon adverſaire n'eſt pas tenté de le mépriſer. » La France, *dit-il,*

» est peut-être la seule Puissance de
» l'Europe, où le Gouvernement
» puisse avoir de semblables em-
» barras ; cependant ils existent, il
» faut y pourvoir. «

Les moyens qu'il propose, sont 1° de rétablir les Officiers en second dans chaque Compagnie ; 2° de composer des Corps entiers de Gentilshommes, assujettis à la même discipline que les Soldats, sous le titre de Volontaires. Il faut lire, dans ce Discours même, les précautions qu'on y suggère, afin d'obvier aux abus qui ont fait abolir nos Compagnies de Cadets. Pour discipliner ces Régimens de nobles Volontaires, l'Auteur a imaginé des punitions qui ne different des ordinaires, que parce qu'elles sont plus sévères & plus conformes à l'état & à l'esprit de la Noblesse.

„ On demande si les Gentils-
„ hommes peuvent être Soldats,

„ lorsqu'un Gentilhomme semble
„ être né pour commander les Sol-
„ dats ? Vaut-il donc mieux le voir
„ au fond d'une boutique, ou d'un
„ bureau..... que les armes à la
„ main ?..... Qu'est-ce donc qu'un
„ Soldat, pour qu'on ose ainsi ra-
„ baisser sa condition ? C'est un Ro-
„ turier, il est vrai, mais il est
„ rempli de bravoure. L'honneur
„ est son trésor. Il n'obéit qu'à la
„ discipline, c'est-à-dire aux Loix
„ de son pays. Il donne sa vie pour
„ son Roi, pour sa patrie qu'il
„ aime, qu'il sert avec zèle. Il ne
„ leur demande pour prix de ses
„ travaux & de son sang, qu'une
„ subsistance modique. Qu'offre de
„ plus la Noblesse ?... Voyez ces
„ Grenadiers dévancer leurs Chefs
„ qui à peine peuvent les suivre,
„ pour se précipiter dans un che-
„ min couvert, malgré la mort qui
„ vole de toute part. Voyez-les
„ arracher des palissades, chasser

„ l'ennemi de traverses en traver-
„ ses, & pénétrer avec lui, dans
„ l'ardeur de la poursuite, jusqu'au
„ cœur de la place. Demandez
„ alors à l'ennemi si ces Héros sont
„ Roturiers ou Gentilshommes? «
L'Auteur voudroit que, pour les Soldats même qui se distinguent par quelque action d'éclat, il y eût en France *une Noblesse personnelle, c'est-à-dire qui s'éteindroit avec celui* qui l'auroit obtenue.
„ Telle étoit, à-peu-près, la desti-
„ nation des diverses Couronnes
„ parmi les anciens, & cet usage
„ très-propre à faire naître les
„ sentimens d'honneur si convena-
„ bles à la profession des armes, &
„ qui double la force des armées,
„ contribueroit beaucoup à les
„ maintenir parmi la Nation Fran-
„ çoise, où ils sont si nécessaires.«

Pour ouvrir à la pauvre Noblesse le Service au lieu du Commerce, notre Auteur propose un

troisième moyen plus simple que les deux premiers, moins onéreux à l'Etat & plus utile en lui-même : ce seroit de créer, dans chaque Régiment & même dans chaque Bataillon, une Compagnie de Gentilshommes Volontaires à la place d'une autre Compagnie, & de l'obliger au même service, à *la réserve, si l'on veut, de celui des travailleurs, qu'il seroit peut-être encore mieux de leur laisser faire.* Les Nobles de cette Compagnie ne seroient distingués des Soldats que par une paye plus forte & par une marque sur leur habit, avec le privilége de ne pouvoir être tirés pour les Grenadiers. Ces Compagnies deviendroient une source d'émulation, & une *pépinière* d'Officiers, chacune pour le Corps auquel elle seroit attachée ; on pourroit y faire entrer les Soldats qui auroient mérité la Noblesse personnelle. » Je ne propose, *dit*

„ *l'Auteur*, à cet égard, que des „ vuës générales qui demande„ roient des détails particuliers, si „ on vouloit les adopter. Mais je „ pense que ce moyen de faire „ subsister la Noblesse indigente, „ seroit plus avantageux à l'Etat, „ que de la laisser répandre dans „ le Commerce. Je pense que la „ profession des armes, d'où la „ Noblesse tire son origine, doit „ être plus conforme à son carac„ tère, à ses inclinations, comme „ elle l'est à son éducation & à ses „ préjugés.

Peut-être objectera-t-on qu'une paye médiocre ne seroit pas suffisante pour attirer la Noblesse. „ Il „ me semble, *répond l'Auteur*, „ qu'en y ajoûtant l'espérance cer„ taine de devenir Officier, en ob„ servant scrupuleusement de ne „ tirer les Officiers que de cette „ Compagnie pour monter pa „ grade, & successivement jusqu'

„ celui de Lieutenant-Colonel
„ clusivement ; ce seroit un m
„ bien puissant pour que les G
„ tilshommes se présentassent
„ foule. Je ne puis croire que c
„ François se refusent à la gloi
„ de servir le Roi & la patrie, loi
„ qu'on leur fournira les moyei
„ de subsister, & qu'on flattera leu
„ ambition par l'espérance de com
„ mander un jour ; enfin lorsqu'il
„ verront que c'est le seul moyei
„ de parvenir aux grades mili-
„ taires. Mais il est un moyen sûr
„ de les y entraîner, & ce moyen
„ n'a rien que de juste : un Gen-
„ tilhomme qui ne cherche pas
„ à mériter la Noblesse par les
„ moyens qui l'ont acquise, n'est
„ pas digne de la conserver ; &
„ lorsque le Roi aura ouvert aux
„ Gentilshommes de son Royau-
„ me la carrière de l'honneur, il
„ peut sans injustice ôter les pri-
„ viléges de la Noblesse à celui qui

„ seroit parvenu à l'âge de trente
„ ans, sans avoir pris aucun parti,
„ sans avoir embrassé aucune pro-
„ fession, pourvû que cette puni-
„ tion ne soit que personnelle, &
„ ne puisse rejaillir sur sa famille...
„ Le Gentilhomme est Citoyen
„ avant d'être Noble, & le seul
„ privilége que lui donne la No-
„ blesse, c'est le choix parmi les
„ services importans que l'Etat peut
„ & doit en attendre. L'instant où
„ il cesse de penser ainsi, est celui
„ où il cesse d'être Noble ; & lui
„ en ôter le titre, c'est le fixer à
„ la place qu'il s'est assignée lui-
„ même. » Il y aura cependant
des cas d'exception, ils n'ont pas
échappé à l'attention de l'Auteur,
non plus que les récompenses qu'on
pourroit assigner à ceux qui ne se
retireroient du service qu'*après le temps exigé pour le bien général.*
Ces récompenses s'étendroient jusqu'à l'éducation & l'établissement

de leurs enfans, & seroient autant d'expédiens honnêtes pour diminuer le nombre des célibataires.

„ De cette manière, *conclut l'Orateur de la Noblesse militaire*, on pourroit être assuré de „ n'avoir plus de Noblesse oisive „ dans le Royaume, & par conséquent de n'en plus voir dans l'indigence. Il y a plus, on verroit „ *davantage* de Commerçans dans „ le Commerce. On verroit un „ plus grand nombre d'Artisans & „ d'Ouvriers de toute espèce, dans „ les Ateliers ou dans les Manufactures. Enfin on verroit plus „ de Laboureurs occupés à la culture des terres, parce que tous „ les Roturiers, qui occupent les „ places dues à la Noblesse, restant „ dans leur classe, y mettroient „ l'émulation à profit, & y accroîtroient enfin l'opulence & la population. « Car en attirant la

Nobleſſe dans le ſervice, on ne ſe propoſe pas ici d'augmenter le nombre, mais d'améliorer la nature de nos troupes, d'en perfectionner la diſcipline, & d'en fortifier la valeur. Tandis qu'on la fait ſortir de l'intérieur du Royaume pour la répandre ſur les frontières, dont elle doit être le rempart impénétrable, » Nos citoyens, *dit* „ *l'Auteur*, ſe multiplient, nos „ terres ſont cultivées, la Juſtice „ eſt exercée, les Arts ſont en „ vigueur, & au milieu de la guerre „ la plus vive tout eſt tranquille „ dans le ſein du Royaume... Nos „ côtes ne ſont pas moins à l'abri „ des inſultes de l'ennemi. Notre „ Nobleſſe, partagée entre le ſer„ vice de terre & celui de mer, y „ veille inceſſamment, toujours „ prête à courir à la mort, ſi la „ mort peut être utile à la Patrie... „ L'Etat ne peut être ſain qu'autant „ que tous ſes membres travail-

„ lent...... il faut ajoûter encore que
„ ce n'est qu'autant que ses mem-
„ bres travaillent utilement & con-
„ formément à leur destination
„ naturelle..... Ce n'est pas le bien
„ des particuliers qu'il faut consul-
„ ter avec l'Auteur de la Noblesse
„ commerçante, c'est le bien géné-
„ ral auquel tout autre intérêt doit
„ céder... En permettant à la No-
„ blesse de commercer, il n'y aura
„ que des Commerçans & plus de
„ Noblesse. Il n'y aura donc que
„ l'intérêt & plus d'honneur.« Ici l'Auteur observe judicieusement que l'intérêt qui dominoit à Carthage sur l'honneur, anéantit les triomphes d'Annibal, & que l'honneur qui régnoit à Rome sur l'intérêt, répara ses défaites & sauva la République. La fin de ces longues & cruelles guerres fut que le Romain, armé par l'honneur, vainquit sur mer & sur terre le Carthaginois armé par l'intérêt : la

fierté de Rome réduifit en cendre l'opulence de Carthage. C'eft ainfi qu'entre ces deux Nations rivales, la victoire femble avoir décidé la queftion qui partage nos deux Orateurs.

Tous deux s'intèreffent également pour notre pauvre Nobleffe : l'un pour la fecourir, demande qu'on lui permette les fonctions du Tiers-Etat ; l'autre, pour la relever, exige qu'on défende au Tiers-Etat d'ufurper les emplois de la Nobleffe. L'un ne confidérant que des befoins particuliers & l'exemple de quelques Nations, veut ouvrir aux Nobles indigents la route de la fortune ; l'autre confultant la conftitution de la Monarchie Françoife & le génie propre de fa Nobleffe, ne lui ouvre que le champ de la gloire pour le tirer de la misère. Dans le fyftême de la Nobleffe commerçante nos Nobles feront plus aifés & moins ho-

norés. Dans le syſtême de la Nobleſſe militaire, ils ſeront moins pauvres & plus décorés : nos armes rendront notre Nobleſſe plus reſpectable, & notre Nobleſſe rendra nos armes plus redoutables. Nos deux Orateurs, pour appuyer leur cauſe, ſe prévalent également des circonſtances préſentes auſſi-bien que de la bonté & de la ſageſſe du Roi qui nous gouverne. Il reſteroit à déterminer qui des deux prouve mieux ſa thèſe : c'eſt ce que le Public décidera, s'il ne l'a déja décidé.

ARTICLE LXIX.

LETTRES D'UN CITOYEN sur la permiſſion de commercer dans les Colonies, annoncée pour les Puiſſances neutres. In-8°. pages 115.

IL y a, dans ce Recueil, cinq Lettres qui nous ont fait beaucoup de plaiſir ; mais nous doutons que l'Analyſe, où nous nous engageons, ait le même avantage par rapport à nos Lecteurs. Ces Lettres ſont fort préciſes, & elles ont pour objet des fineſſes de commerce, que nous pourrions appeller la *Métaphyſique* de cette profeſſion. L'Auteur, quel qu'il ſoit, (il garde l'Anonyme) eſt un *virtuoſe* en ce genre ; il traite la matière dans le ſtyle propre du ſujet ; & il met en même temps, dans ſa compoſition,

une force que nous ne pouvons rendre parfaitement. Voici l'occasion & l'objet de cette espèce de Plaidoyé.

Dans ce temps de guerre, notre Gouvernement paroît disposé à permettre aux Puissances neutres le Commerce de nos Colonies. On en a présenté le projet à la Cour, & il y trouve de la faveur. L'Auteur anonyme de ces Lettres est si partisan de ce systême, qu'il n'épargne, pour le défendre, ni réflexions, ni raisonnemens, ni recherches sur les intérêts publics & particuliers. » Je vis, *dit-il*, » ce dessein modeste dans son énon- » ciation, sorti des Bureaux du » Commerce, arriver au Conseil » d'Etat, comme dans le lieu où il » devoit naître, s'y rallier au sys- » tême général de la France; à ce » systême terrible & profond, où » la premiére Nation de l'Europe, » trahie & outragée dans le sein de

» la paix, rassemble en silence les
» forces que la nature lui a décer-
» nées pour se conserver sa puis-
» sance, & à l'Europe son indé-
» pendance. « Il y a de tout dans
ce morceau, de la vérité, de la
grandeur, de l'énergie; & l'on y
apperçoit l'ame d'un Patriote, vive-
ment touchée des insultes faites à
sa Nation. Voilà ce que gagnent nos
ennemis à la guerre pleine d'in-
justice & de fureur qu'ils ont entre-
prise contre nous. Il n'y a personne
en France & peut-être en Europe,
si l'on en excepte les aggresseurs
eux-mêmes, qui ne réprouve des
procédés dignes de ces siècles aux-
quels le nôtre ne devroit point
ressembler. Et à quoi s'expose-t-on
par ces levées de bouclier que
l'équité & l'humanité condamnent?
On ne songe pas à ce mot d'Anni-
bal haranguant Scipion: *Utrinque
ferrum, utrinque corpora humana,
Mars communis*: & qu'arrivera-t-il

quand l'aigle en fureur tiendra le vautour dans ses serres ? &c.

Notre Auteur représente la France totalement appliquée à se donner une Marine militaire, & se relâchant, en conséquence, sur la Marine marchande : mais pour ne pas exposer les Colonies aux désastres d'un abandon total, vient tout à propos le dessein de permettre le Commerce aux Puissances neutres. » Alors on laisse les Vaisseaux de Guerre à l'usage de la » Guerre, & entre les mains du » ressentiment ; (quelle force dans » cette expression !) & cependant » les Colonies, fertilisées par des » secours étrangers, doivent prospérer, se liquider vis-à-vis des » Négocians nationaux mêmes, » leurs créanciers naturels ; & sément, pendant la guerre, les » mêmes plantes dont le produit » doit se verser à la paix dans » nos Ports.... Tout se lie, tout » s'unit

» s'unit & fait force dans ce pro-
» jet. «

Ce devis de Commerce, bien accueilli du Ministère, a trouvé de la résistance d'abord dans le Corps particulier des Négocians de Nantes, ensuite dans presque toutes les Villes maritimes; mais jusqu'ici les seuls Nantois ont motivé leur opposition: on a, dans les Bureaux de la Marine, un Mémoire autorisé de cette Compagnie; notre Auteur paroît n'en faire aucun cas, il dit que cette pièce *n'est pas admissible dans les Bureaux du Ministère, où la Majesté réfléchie du Prince doit être respectée dans l'emploi utile du temps des Ministres; & où cette même Majesté seroit profanée par l'examen d'un Mémoire dont l'intérêt connu se borne au pur dessein de nuire &c.* Voilà des expressions très-fortes; mais qu'il nous soit permis de désirer que l'Anonyme se propose les

raiſons contenues dans ce Mémoire, & qu'il les réfute de ſuite. Sans cela, il reſte dans l'eſprit de ſes Lecteurs, un nuage, un doute ſur le mérite de cette pièce apparemment travaillée par des Experts. On ſe dit à ſoi-même : Un Corps de Négocians, tels que ceux de Nantes, préſente-t-il au Miniſtre un papier informe, & des oppoſitions ſans motifs ?

Si nous en jugeons néanmoins par ces cinq Lettres, Meſſieurs de Nantes n'ont rien dit qui puiſſe infirmer le projet, & voici ce qu'on entreprend de nous faire voir dans le détail de ces Lettres.

1°. Que la Chambre de Commerce de Nantes eſt, généralement parlant, ſans intérêt dans la permiſſion de commercer accordée aux Etrangers.

2°. Que le Commerce des Etrangers, dans les Colonies, pendant la guerre, eſt, relativement aux

circonſtances, avantageux aux Négocians de Nantes.

3°. Que Marſeille & ſur-tout Bordeaux, qui tranſportent les denrées de leurs provinces, conſerveront autant de leur Commerce, par le moyen des Vaiſſeaux Etrangers, que par le moyen de leurs propres Vaiſſeaux.

4°. Que ces mêmes Villes & toutes les autres Villes maritimes, qui font le Commerce de luxe, ſont proportionnellement dans le même cas.

5°. Que les Manufactures ne ſeront pas plus décréditées par le Commerce des Neutres, que par le Commerce périlleux des Nationaux ; qu'il y a de l'apparence au contraire que nos Manufactures en ſerónt plus bénéficiées que par le Commerce national fait durant la guerre.

6°. Que par l'expérience du paſſé, & par une ſuite de raiſonnemens

& de faits toujours ſubſiſtans, la proſpérité des Colonies ſuit de la continuation d'un Commerce libre pendant la guerre, &c.

7°. Que les vuës des faiſeurs d'objections tendent à établir, en leur faveur, un négoce excluſif, & que par conſéquent elles ſont fort contraires aux intérêts du Corps entier des Négocians.

Il ne paroît pas que tous ces Articles ſoient épuiſés dans les cinq Lettres que nous annonçons ; ce qui nous porteroit à croire que l'Auteur nous prépare une ſuite : nous l'invitons à ne pas priver le Public d'une inſtruction où il y a beaucoup à profiter. Diſons quelque choſe des quatre Lettres qui nous reſtent ; car le préambule que nous venons de tracer ne répond qu'à la premiére de ces Lettres, qui n'eſt toutefois ni la moins importante, ni la moins bien écrite.

Nantes eſt donc ſans intérêt

dans la permiſſion de commercer accordée aux Etrangers : c'eſt l'aſſertion de l'Auteur, qui la prouve en expoſant quel eſt l'objet ſpécial du Commerce de Nantes ; c'eſt, ſelon lui, le *Fret* & la *Commiſſion ;* le *Fret*, c'eſt-à-dire les armemens pour le tranſport des denrées ; la *Commiſſion*, c'eſt-à-dire les ventes & achats pour des Particuliers, ou pour des Manufactures. Le produit de ces deux Commerces eſt très-conſidérable : la Hollande fut long-temps *la voiturière de l'Europe ;* Nantes l'eſt aujourd'hui de la France ; il faudroit ajoûter, & *la Commiſſionnaire principale* de ce grand Royaume : c'eſt ce que l'Auteur fait bien entendre ; & il montre à quel point d'opulence ce double Commerce, ſur-tout la Commiſſion, qui eſt en pur gain, a porté un nombre de Négocians Nantois. Ils ſont devenus » des » eſpèces de Potentats qui, ſans

» fonds & sans autre empire que » celui de l'industrie, tirent, à titre » de subsides, une partie des fonds » des Colonies leurs vassales & en » vivent avec faste..... Il y a un peu » moins de trente ans que la place » de Nantes étoit une place du » second & du troisième ordre; que » ses grands édifices, ce qu'on nom- » me la Fosse, l'Isle Feydeau &c. » ont pris naissance &c. Cette se- » conde Ville entée sur la pre- » miére, est mieux bâtie, l'égale » en grandeur & la surpasse en » luxe & en population. Nantes » est devenue la premiére Place du » Royaume. Quels fonds la Pro- » vince a-t-elle fournis à ces » accroissemens? De combien les » Manufactures y ont-elles contri- » bué? De rien ou de presque rien: » les trois quarts de cette création » sont dûs au Fret & à la Com- » mission. «

Or ce Commerce des Nantois

eſt-il gêné ou détruit par la liberté laiſſée aux Neutres de commercer? D'abord l'afrétement peut ſe détacher de cette liberté, c'eſt-à-dire qu'on eſt maître d'interdire aux Neutres l'afrétement pour les Ports nationaux ; & l'on conçoit qu'en ce cas le Commerce de Nantes eſt ſans intérêt ; qu'il lui eſt tout-à-fait indifférent que les Neutres négocient ou ne négocient pas dans nos Colonies. Mais en ſuppoſant même qu'on accorde à ces Puiſſances neutres la permiſſion de fréter & de voiturer dans nos Ports ; tout ce qu'il s'enſuivra c'eſt qu'on verra naître une concurrence entre les Etrangers & les Nantois : concurrence où il n'eſt pas vrai-ſemblable que les Etrangers aient tout l'avantage. En effet, ne courront-ils pas eux-mêmes des riſques pour le Fret qu'ils feront des denrées de nos Colonies? En compromis avec les Anglois,

ne seront-ils pas à tout instant exposés à la visite, du moins au sequestre provisoire? Augmentation par conséquent de difficultés & de découragement pour ces Neutres; faveur dans la même proportion, pour nos Fréteurs nationaux, sans compter que ceux-ci sont meilleurs Voiliers, & qu'ils ont toujours plus de titres pour attirer la confiance de nos Colons, que les Fréteurs étrangers.

L'Auteur croit entrevoir la vraie cause de l'objection formée par les Négocians de Nantes : c'est que les gains de Fret seroient plus modiques dans la concurrence avec l'Etranger; & c'est ce qui n'accommode pas ces Négocians : ils voudroient se maintenir dans la possession de tirer un intérêt immense de leurs armemens. Dans la dernière guerre, par exemple, les Cultivateurs des Colonies payoient, pour leur sucre, cinq

ſols par livre de fret ; ce qui donne cent vingt-cinq mille livres pour cinq cents milliers de ſucre, & forme un intérêt de ſoixante mille livres pour trente mille d'avances en frais d'armement : gains énormes, encore une fois, & qui font dire à l'Auteur qu'en conſéquence *un Négociant du Port de Nantes eſt preſque un Financier.* Voilà un mot terrible contre la Finance & contre la Foſſe de Nantes : nous ſerions bien aiſes que ce mot fût démenti par quelque bonne preuve.

Mais l'Auteur ne ſe contente pas de ſoûtenir que le Commerce des Neutres ne feroit aucun tort à Nantes, il entreprend de montrer que les Négocians de cette Ville ſeroient ſpécialement *bénéficiés* par ce Commerce, ou, ce qui eſt la même choſe, que ce Commerce leur ſeroit avantageux. Penſons toujours qu'il s'agit d'un

avantage relatif aux circonſtances de la guerre, d'un avantage qui doit être ou une moindre perte, ou un gain réel, mais inférieur à celui que donnent les facilités de la paix. Il ſemble que les Négocians de Nantes perdent trop ſouvent de vuë la différence eſſentielle qui doit toujours ſe trouver entre le Commerce pacifique, & le Commerce troublé par les hoſtilités de l'Anglois. Voyons donc ce qui doit arriver, en conſéquence même de la permiſſion accordée aux Puiſſances neutres.

Ces Puiſſances libres de commercer dans nos Colonies, ne ſeront plus obligées de venir acheter dans nos Ports & dans nos Villes: ainſi la concurrence des Acheteurs tombera de la part de l'Etranger: mais cette concurrence une fois tombée, il arrivera que les denrées de nos Colonies ne ſeront plus deſtinées qu'à pourvoir l'intérieur

du Royaume, & dans cette position, les Fréteurs & Commissionnaires nationaux seront nécessairement plus modérés pour le prix de leurs armemens & pour le bénéfice de leurs Commissions ; & dans ce cas de modération, il est naturel qu'on se serve d'eux plus volontiers que des Etrangers ; & de cet emploi plus fréquent, résultera un gain plus sûr & plus abondant. Or les Nantois étant les plus grands Fréteurs & Commissionnaires du Royaume, ne seront-ils pas aussi les mieux partagés dans ces avantages ? Ajoûtons que l'admission des Etrangers devant attirer l'attention des ennemis & étendre leurs croisières, il sera plus aisé aux Nantois d'esquiver les dangers : disons aussi que le Commerce des Neutres épargnera des Vaisseaux à ces mêmes Négocians de Nantes ; qu'il les rendra inutiles si l'on veut, mais que ces Vaisseaux,

leur *demeureront du moins à l'avantage évident de leur Port, & au plus grand avantage encore des Assureurs*, qui auront cette ressource, ou qui seront soulagés des risques qu'auroient couru ces Vaisseaux.

Les Nantois font de plus le tiers du Commerce des Négres ; ils fournissent aux Colons une grande partie des ustenciles de sucrerie, ils prêtent aux Cultivateurs pour l'éducation de leurs familles en France &c. de tout ceci résulte que Nantes est le gros Créancier des Colonies. Mais en cette qualité il doit être plus favorable que contraire au Commerce des Neutres : car ce Commerce servant à soûtenir les Colonies, à maintenir leurs denrées sur le pied de faveur qu'elles ont durant la paix, à leur procurer les denrées d'Europe au prix modéré qu'entretient toujours la concurrence des Vendeurs ; il doit

arriver que ces Colonies n'augmentent pas beaucoup la masse de leurs dettes, qu'elles ne s'abîment pas vis-à-vis d'un petit nombre de Négocians avides qui profiteroient des circonstances de la guerre pour hausser le prix de leurs denrées, & pour faire baisser celui des denrées de nos Colons; mais en ce cas le Corps du Commerce acquiert le bénéfice de n'être ni altéré, ni lézé: le gros des Négocians participe aux gains modérés qui se font même durant la guerre; il n'y a que le petit nombre des Commerçans ambitieux & despotes dans leur profession, qui est privé des gains immenses que lui procuroit le Commerce exclusif. Est-ce donc là un malheur pour la Nation? » Maxime trop peu connue en » France, *dit l'Auteur*, mais ma» xime certaine: le Commerce ne » peut faire de trop petits gains, » ni de trop subdivisés. Les petits

» gains ſubdiviſés ſont ceux du
» Commerce ; les gros gains raſ-
» ſemblés & comme amoncelés,
» ſont ceux des Négocians, & des
» plus avides plutôt que des plus
» induſtrieux. Il y aura toujours
» plus d'induſtrie à gagner beau-
» coup avec des petits gains & à les
» multiplier, qu'à profiter d'abord
» immenſément d'une tyrannie fa-
» cile. « Tout ce détail eſt de la troiſiéme Lettre, qui nous paroît d'une logique ſupérieure.

Il s'agit, dans la quatriéme, des Villes maritimes qui font le Commerce de Cargaiſon aux Colonies, qui débouchent les denrées de leurs Provinces ; & l'Auteur examine ſi l'état de ces Villes doit ſouffrir notamment de la liberté accordée aux Neutres. Il y a d'abord, pour bien fixer la queſtion, un expoſé fort précis des divers objets qui concourent au Commerce de Cargaiſon : denrées du

crû de nos terres, Commerce des Négres, Fabrique des Manufactures; tels ſont ces objets; & il faut ſçavoir ſi l'influence du Commerce des Neutres leur eſt déſavantageuſe. L'Auteur place l'hypothèſe ou, s'il eſt permis de parler ainſi, la ſcène de cette controverſe à Bordeaux, *Ville maritime, Capitale d'une vaſte & abondante Province; centre d'un grand Commerce reſſortiſſant au-dehors, & rendez-vous de beaucoup de richeſſes territoriales.* Remarquons bien ces deux caractères, *Commerce au-dehors* & *rendez-vous des richeſſes du dedans;* Commerce maritime, & Commerce Provincial; la combinaiſon de tous les deux enrichit Bordeaux : mais lequel des deux conſtitue particuliérement le Commerce primitif & eſſentiel de cette grande Ville? L'Auteur croit que c'eſt le Commerce provenant des richeſſes du dedans, le Com-

merce Provincial : or si ce Commerce peut subsister pendant la guerre en se servant des Vaisseaux étrangers, c'est-à-dire, si pendant la guerre les denrées territoriales de Bordeaux peuvent se voiturer par les Vaisseaux des Puissances neutres ; il est évident que ces Puissances neutres peuvent être admises au Commerce de nos Colonies : ce seroit tout le contraire si, pour déboucher ces denrées, les Navires nationaux étoient nécessaires ; permettre alors le Commerce des Neutres, ce seroit ruiner infailliblement celui de Bordeaux. Tel est le point de vuë que fait envisager la quatriéme Lettre. Mais il s'agit de bien prouver que le Commerce Provincial est le Commerce essentiel de Bordeaux, & que, généralement parlant, ce Commerce est indépendant des Vaisseaux propres de cette Ville. C'est l'objet de la cinquiéme Lettre plus longue &

plus intéreſſante encore que toutes les autres.

Elle commence par donner une idée noble & grande de Bordeaux, *la plus curieuſe de toutes* nos Villes maritimes *à connoître.* » Si » vous voulez avoir le tableau de » l'abondance, cherchez-le à Bor- » deaux. A Paris, peu de gens jouiſ- » ſent : tout le reſte n'a de jouiſſan- » ce que l'imitation, & la ſociété » artificielle de ceux qui jouiſſent. » L'Art s'y varie, s'y multiplie, s'y » contrarie ſans ceſſe pour y répan- » dre & y ſubdiviſer la félicité » publique. Vous trouverez à Bor- » deaux une abondance facile, une » abondance généraliſée ; celle qui » en donne à toutes ſortes de ſpec- » tateurs le ſentiment ; qui auroit » fait naître l'idée, le terme de » l'abondance. La fable eût ima- » giné, pour ce lieu favoriſé, les » eaux du Pactole, parce que les » eaux coulent pour le peuple. « *II Juillet*, 1756. I. vol.

faudroit voir de suite le portrait des habitans : leur génie est un composé d'ambition & de mollesse ; d'espérances en grand & de peu d'activité dans le détail ; de vuës supérieures & de desir encore plus vif d'être à son aise & de jouir : *atteindre le sommet de la fortune paisiblement, commodément, en jouissant ; voilà le but de tous.*

Mais quel est le fond essentiel du Commerce territorial de Bordeaux ? C'est le produit de ses vins. Il n'y a point de Commerce, dans cette Ville, si ses vins ne se débouchent point pendant la guerre : or ils ne se débouchent point par les Nationaux s'ils sont seuls ; ou bien ils se débouchent à pure perte, parce qu'ils deviennent en grande partie la proie de l'ennemi : il est donc nécessaire, pour un débouchement réel & utile, que les Etrangers soient appellés à la con-

currence. Craint-on que ces Etrangers ne dédaignent & ne déprécient les vins de Bordeaux ? Mais les Hollandois, les Danois ont-ils des vins chez eux ? les vins d'Espagne peuvent-ils soûtenir la mer, & sont-ils d'usage dans nos Colonies ? *Bordeaux n'est-il pas le Vignoble naturel de l'Europe & de l'Amérique ?*

Craint-on quelque fâcheux effet de la concurrence entre les Nationaux & les Etrangers ? Mais qui seront ces Nationaux ? Les petits Armateurs ? Bel objet encore pour une Ville comme Bordeaux ! c'est la source des Banqueroutes si communes dans ce Port. La plûpart des petits Armateurs exportent trop témérairement, exploitent trop infidèlement, s'acquitent avec les Propriétaires trop difficilement. Pour les grands Armateurs, ils ne souffriront pas plus pendant la guerre de la concurrence avec

l'Etranger, que de celle qu'ils soûtiennent pendant la paix avec les petits Armateurs. Ceci nous paroît évident, & ce qu'ajoûte l'Auteur de la diminution des assurances nous touche également. En temps de guerre, les assurances sont exorbitantes, quand le Commerce est reduit aux Nationaux; on en devine aisément la cause : les assurances sont en raison directe des risques ; mais si la concurrence de l'Etranger neutre intervient dans la balance du Commerce, les risques diminuent, les assurances tombent dans la même proportion. Cependant la diminution des risques & la diminution des assurances peut encourager d'autant les Nationaux, & avec les facilités qu'ils ont pour acheter & charger des vins sur les lieux, ils pourront se délivrer très-aisément des grands désavantages de la concurrence, c'est-à-dire que leur Commerce

pourra encore se maintenir sur un bon pied.

L'Auteur parle aussi des farines, autre objet capital du Commerce de la Guyenne, & il fait voir deux choses ; la premiére, qu'elles se déboucheront, comme les vins, par l'Etranger & par les Nationaux ; la seconde, que quand elles ne se déboucheroient pas, cette denrée n'est nullement perdue, l'intèrieur du Royaume étant trop souvent, à cet égard, dans la disette. Combien de fois l'exportation imprudente de nos bleds & de nos farines ne nous a-t-elle point forcés ensuite de racheter notre subsistance chez l'Etranger ! & à quel prix ! l'idée seule de ce mauvais Commerce fait trembler.

Nous terminons ici notre Extrait, bien résolus de rendre compte des autres Lettres qui pourront

paroître sur le même objet. Ce n'est pas que nous soyions juges compétents du mérite de l'Ouvrage, & des principes qu'il contient; mais il faut avouer que, si l'Auteur ne dit pas des vérités, il a toujours le talent de raisonner avec une force & une précision dont nous ne trouvons guères d'exemples dans toute notre Littérature œconomique, quelque bonne qu'elle soit aujourd'hui. Au reste, quand nous paroissons douter que cet Anonyme *dise des vérités*, c'est pour inviter les Experts à le contredire, s'il n'a pas tout-à-fait raison: c'est pour procurer au Public toutes les pièces nécessaires à la décision du procès.

Quel style d'ailleurs dans ces cinq Lettres! Les Lecteurs frivoles y trouveront trop de termes de la profession, trop de profondeur, trop peu de clarté, *diront-ils*: mais n'en croyez point ces mau-

vais Juges ; liſez attentivement, reliſez, reprenez ce que vous n'entendez pas au coup-d'œil, & vous verrez la lumière ſortir de toutes les phraſes, de tous les mots mêmes qui compoſent cet Ouvrage. L'Auteur doit être un Négociant cultivé par les Lettres, ou un homme de Lettres du premier ordre ſtylé par le plus habile Négociant.

ARTICLE LXX.

DISSERTATION ſur les Vapeurs, &c. Par M. Pierre Hunauld, Conſeiller, Médecin ordinaire du Roi, Docteur-Régent dans la Faculté de Médecine d'Angers, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de la même Ville. (Volume *in*-12. pages 372 ſans la Préface qui en a XXII.) *A Pa-*

ris, chez Jean-Noël Leloup. M. DCC. LVI.

CETTE Dissertation est l'Ouvrage d'un Ecrivain zélé pour le bien de l'humanité & pour la gloire de sa profession. Son zèle est pur & courageux ; la Préface de son Livre le caractérise par des traits qui ne sont pas équivoques : *Bientôt*, dit-il, *la Médecine ne sera que l'Art de bien discourir sur les maladies.* Sa prophétie est fondée sur l'accueil qu'on fait *aux Livres de génie*, & sur l'indifférence qu'on a *pour les Livres de pratique, où le systême se taît & laisse parler les choses.*

Plus occupé de l'art de guérir les maux que *de celui d'en discourir ingénieusement* ; M. Hunauld préfère l'*utile au brillant.* La Nature est son école ; les phénomènes qu'il y observe, sont les leçons qu'il en reçoit ; ses écrits en sont le recueil : il

il aime mieux en être l'Hiſtorien que l'Interprète ; & en ſe bornant aux ſeuls faits, compoſer les *Mémoires de la nature* que de lui prêter un commentaire. Ses obſerſervations ne ſont donc ni pliées au beſoin, ni ſoumiſes à l'empire d'un ſyſtême. Les conjectures n'ont pour lui aucun attrait, il ne ſonge qu'à ſe préſerver des illuſions où tombent *ceux qui doutent de ce qu'ils voient pour ne croire que ce qu'ils imaginent.*

Sa Diſſertation eſt un Dialogue ſoûtenu : ſes Interlocuteurs ſont un Médecin & une Dame. Des ſix entretiens qu'ils ont enſemble, les quatre premiers roulent ſur l'Hiſtoire & les cauſes des vapeurs, & les deux derniers ſur les remèdes de cette maladie. Dans notre Extrait, nous n'embraſſerons que le corps de doctrine qui fait le fond de la Diſſertation : pour le repréſenter plus fidèlement dans l'eſpace

où nous sommes obligés de nous réduire, nous n'y donnerons aucune place à l'art & à l'agrément du dialogue.

Après avoir nommé les vapeurs, *la maladie très-fatiguante d'une personne qui se porte bien*, la Dame en fait au Médecin cette description. » Avec les vapeurs ce sont » toujours choses nouvelles. Hier, » par exemple, j'étois d'une tristesse accablante, pésante, engourdie, comme liée, assujettie » dans toutes les parties de mon » corps, ou plutôt comme une » masse douloureuse & incapable » de me donner le moindre mouvement. Je sentois ma poitrine » oppressée, & ce n'étoit qu'après » de longs & profonds soupirs » qu'elle se dégageoit un peu pour » céder aussi-tôt à une oppression » nouvelle; & cela étoit joint à un » étonnement de tête, qui par d'importunes révolutions me sem-

» bloit ſe bouleverſer continuelle-
» ment. J'y ſentois alternative-
» ment une tenſion, une plénitude,
» & puis un vuide douloureux qui
» bizarrement ſuivi, ou même ac-
» compagné d'un tintement dans
» les oreilles, d'une ſorte de bruit
» ſifflant, me renverſoit abſolument
» la cervelle. Mes tempes battoient
» & augmentoient conſidérable-
» ment mes douleurs..... Ces dou-
» leurs ſont d'une eſpèce auſſi nou-
» velle que les vapeurs ſont indé-
» finiſſables. Car on ne les ſent
» point comme les autres maux.
» On ne ſçauroit même dire le mal
» qu'elles vous font ; ſi ce n'eſt
» qu'on ſouffre plus que ſi on ſouf-
» froit tous les maux enſemble.
» Enfin, après un manège bizarre
» de cent ſortes de tenſions & de
» tournoyemens, c'eſt par des bâil-
» lemens importuns, juſqu'à ſe
» démancher preſque les machoi-
» res, ou, par des cris, comme

» d'une personne prête à expirer
» dans les plus cruelles afflictions ;
» & par les larmes, que finit peu-
» à-peu la tragédie. Mais ensuite
» quelles lassitudes ! quelles fati-
» gues !... Aujourd'hui ce ne sont
» plus ces accablemens, ces lan-
» gueurs, c'est une vivacité qui de-
» vient un autre supplice... C'est
» d'un fond triste & douloureux à
» l'excès que cette gaieté paroît
» naître. Elle me fait rire de la
» moindre chose, & souvent sans
» sujet : ces ris sont pourtant des
» éclats poussés si loin, que j'en reste
» pâmée avec des douleurs d'épui-
» sement dans la poitrine & dans
» les flancs, que je ne sçaurois vous
» exprimer. Bientôt après je me
» sens agitée par de bizarres in-
» quiétudes qui m'empêchent de
» pouvoir me connoître ; je m'agi-
» te, je me lève, je veux marcher.
» Qui prétendroit alors me retenir,
» me feroit une violence insup-

» portable. Cependant..... je tom-
» berois ſi je n'étois ſoûtenue. «
Quelquefois on reſte immobile, inſenſible, *décoloré*, ſans autre ſigne de vie que la reſpiration; la gorge s'enfle, la poitrine ſe gonfle, le ventre s'éleve; après bien du temps, c'eſt un grand bonheur de *raaller*: le matin on vomit beaucoup d'eaux glaireuſes, ou ſon repas dans un autre temps; on s'agite comme ſi on étoit chargé de liens dont on tâche de ſe dégager, &c.

Dans l'état de vapeurs les ſouffrances de l'eſprit égalent celles du corps, le même orage les agite, les confond, l'une combat l'autre. Alors quelles impatiences! quels déſeſpoirs! la variété en eſt inconcevable, & la rapidité de ces révolutions eſt prodigieuſe. La ſcène ſe termine à l'ordinaire: les bâillemens, les ſoupirs, les larmes, la foibleſſe, l'accablement en ſont le dénouëment.

Il y a des vapeurs d'un ton moins tragique, & qui n'en passent pas moins pour les plus dangereuses : ce sont des extases de joie, des saillies : on voit les gens, on leur parle, on leur répond sans les connoître, on joue même. M. Hunauld a eu le bonheur d'en guérir de cette espèce. Comme il y a aussi des hommes qui se mêlent de *vaporiser :* Ce sont, nous dit-on, *de délicats voluptueux, d'aimables façonniers*, qui sont, plus que bien des femmes, *occupés de leur teint, de leur embonpoint, de leur fraîcheur*, de leur toilette, &c.

Notre Auteur sépare les vapeurs en différentes classes ; les régles de cette distribution se tirent, en quelque sorte, de leurs qualités topiques. Les unes sont vagues & errantes dans tout le corps ; les autres sont stables & fixes dans certaines parties, comme l'estomach, la rate, les entrailles, &c.

Quelques-unes ſont *incomplettes :* ce ne ſont que des *flatuoſités*, ou des vents qui cauſent des *fourmillemens* importuns, des tenſions ſenſibles, des points plus ou moins douloureux & mobiles; quelquefois cependant ils s'attachent ſi opiniâtrément à certaines parties, qu'ils les rendent preſque paralytiques; ce qui fait qu'on leur ſoupçonne une cauſe plus conſidérable. Nous ne nous arrêterons point à certaines vapeurs *de mode & d'uſage*, qui conſtituent *l'art de vaporiſer :* elles ſont trop artificieuſes, pour ſe ſoumettre aux ordonnances de la Médecine.

Les ſymptômes des vapeurs ſont ſouvent équivoques : elles ſe montrent ſous un maſque qui leur eſt étranger : le grand art eſt de les démaſquer, de les diſcerner les unes des autres, & quelquefois même des affections dont elles empruntent les ſignes. Les ris, les

pleurs que font naître les vapeurs, sont plutôt des convulsions dans la machine que des affections dans l'ame ; à rire, ou pleurer de la sorte, on se fatigue, on s'épuise plus qu'on ne se réjouit, ou qu'on ne s'afflige.

Il y a des vapeurs dont la bizarrerie a tout l'air d'une folie ou d'une manie : c'est une mélancholie qui ne se plaît que dans la solitude : elle s'y nourrit de ses rêveries ; le plus lèger bruit la blesse, le moindre objet nouveau la choque. Tantôt on se pâme & on devient roide comme une statuë ; tantôt on s'agite, & on se donne les mouvemens les plus forcés. M. Hunauld appelle ces vapeurs, des *vapeurs raisonnées*, persuadé que ces contorsions de corps, ces travers d'esprit, sur-tout dans les jeunes gens, sont le jeu de quelque ressort mystérieux, de quelque dépit secret. En s'y livrant sans

confident, on ſe conſume ſans reſſource; les remèdes hâtent le progrès de l'épuiſement, une fiévre hectique le conſomme à moins qu'un heureux hazard, qu'on ne doit pas attendre du traitement, ne produiſe dans l'état intérieur du malade, un changement qui enlève la victime au bucher qu'elle s'étoit elle-même dreſſé pour s'y réduire en cendre. Nous ne ſçaurions ſuivre l'habile Profeſſeur dans tous les détails où il entre pour prouver combien, en fait de vapeurs, le *genre tendre & paſſionné* domine ſur tous les autres, comment il en provoque les accès, & comment ces autres vapeurs profitent de ſon concours pour ſe réveiller dans ſes organes & dans les facultés où elles étoient comme aſſoupies.

Chercher la cauſe des vapeurs, c'eſt chercher les principes de toutes les irrégularités, de tous les

dérangemens, de toutes les bizarreries, de toutes les révolutions qui caractérisent les maladies de vapeurs, & qui en différencient les espèces diverses : ces principes doivent être des agens assez puissants pour troubler l'harmonie qui constitue l'état de santé, & pour produire dans les liquides, & même dans les solides, des mouvemens singuliers, impétueux, tumultueux &c. sans cependant causer aucune altération considérable dans les parties exposées à ces étranges agitations : car se sentir mal, & se porter bien, c'est l'état de vapeur. Les causes de cet état doivent donc être des principes dont l'activité, quelque grande qu'elle puisse être, n'ait pas la moindre malignité ; des agens qui puissent devenir fougueux, sans devenir malfaisants. Quels sont-ils donc ces principes, ces agens singuliers ? sont-ce des êtres soumis

à nos recherches, & accessibles à nos regards ? Voilà le problême que M. Hunauld se flatte de résoudre : tâchons d'exposer clairement sa découverte, & de justifier le penchant qui nous prévient en faveur de ses idées.

Tout corps organique, tout végétal renferme dans sa substance des germes, dont la force est aussi sensible que leur masse l'est peu. En se développant, ces germes déploient une activité qui fait la fécondité inépuisable, la richesse intarissable & la beauté perpétuelle du régne végètal. Si, dans leurs semences, quelque accident vicie ces germes, ils ne sont plus susceptibles d'une chaleur, d'une fermentation capable d'atteindre à la fécondité qui les reproduit. Les grains d'un froment gâté deviennent stèriles, & même la pâte qu'on fait de leur farine, ne sçauroit lever, & le pain qu'on fait de ceux

pâte, est mal sain, ou insipide sans être nourrissant. Il en est des légumes comme des grains : leurs sucs ne sont nourrissants qu'autant qu'ils conservent des germes assez frais, &, si on peut le dire, assez vivans pour s'enfler & fermenter dès qu'on les expose à l'action d'un levain approprié à leur nature.

Ces germes sont la plus pure, la plus spiritueuse portion du végétal : dans la plûpart des végétaux qui font partie de nos alimens, ces germes ont encore presque toute leur force : pour la mettre en œuvre, il ne faut que la dégager des liens qui l'enchaînent ; les sucs gastriques sont comme un levain préparé par la nature à cette intention. Pendant la digestion, ces alimens fermentent dans nos viscères comme le grain dans la terre. Alors ces germes s'échappent de leurs gaines, se filtrent par les vaisseaux absorbants, entrent dans les voies de la

circulation : entraînés par les fluides où ils nagent, ils se portent dans les solides, ils y pénètrent ; ils s'y insinuent. Voilà donc répandus & introduits dans la substance de nos liquides & de nos solides, des principes, des agens qui ont les propriétés nécessaires pour remplir toutes les indications propres à la cause physique des vapeurs. Ce sont, à la vérité, des élémens très-subtiles, très-vifs, très-actifs, très-*fermentescibles*, mais en même temps trop purs & trop sains pour corrompre & infecter, dans notre machine, aucune de ses liqueurs, aucune de ses fibres. Cependant si, dans nos liquides où ils ne devroient que nager légèrement, leur impétuosité devient trop libre, si leur fougue irréguliére peut se déployer toute entiére, ne fût-ce que par instans, quels embarras, quels troubles, quels orages n'exciteront-ils pas dans les humeurs expo-

sées à leurs impressions bizarres, comme les fleuves & les mers le sont à la furie & aux caprices des vents ! Si la violence tumultueuse de ces principes *intrus* dans le corps humain, s'exerce sur des solides qu'ils ne devroient que réparer & soûtenir ; ces solides ébranlés, forcés, tiraillés doivent souffrir des tensions, des contractions, des vibrations, des irritations, &c. De-là, selon l'état des liquides & des solides, selon leurs rapports avec l'action de ces principes étrangers, les mouvemens les plus extraordinaires & les plus contraires à la douce harmonie qui fait le repos & le bien de la machine : de-là, dans ces mouvemens mêmes, tant de variations, tant d'alternatives, qui d'un jour ou d'un moment à l'autre, dérangent l'état de nos facultés organiques, & y entretiennent un désordre, une confusion extrême. L'ame ne

sçauroit y être insensible ; ainsi, dans ses affections, dans ses sentimens, elle doit éprouver des vicissitudes également affreuses & étranges.

A ces agens tirés des substances étrangères, ajoûtons avec M. Hunauld, ceux qui sont propres à la nôtre : les uns sont analogues aux autres, dans leurs fonctions comme dans leur destination : ce sont des élémens également séditieux quand ils peuvent se délier, se soulever & fermenter : en rompant l'unisson, en troublant l'harmonie, d'où résulte l'état de santé, ils engendrent des *dissonances* d'où naît souvent, selon l'expression de l'Auteur, une horrible *cacophonie*.

A ne regarder encore ces idées que comme une théorie imaginée pour assigner la cause des vapeurs, l'observation ne semble-t-elle pas accourir d'elle-même pour en confirmer le systême ? Les phénomènes

les plus étonnants, les plus indépendants, les plus opposés, &, en quelque sorte, les plus inconséquents s'arrangent, se concilient au gré du systême, & paroissent plutôt l'invoquer que se prêter à ses besoins. Pour peu qu'on soit Physicien, on doit convenir que toutes ces spéculations se lient & se plient aisément aux loix les plus connues de la nature : on n'y découvre que des branches de son systême général. Pour les saisir, M. H. n'a point franchi la sphère des idées les plus vraies & les plus communes : il se flatte avec raison que son Ouvrage est d'autant plus solide qu'il n'en a point creusé les fondemens dans ces espaces imaginaires, où depuis un certain temps, des mains aussi folles que hardies, empruntant le nom de la Nature sans son aveu, ont bâti tant d'édifices également fragiles & insensés.

De ses principes l'Auteur conclut

que les mauvaiſes digeſtions ſont la cauſe la plus ordinaire des vapeurs Qu'un eſtomach ait trop de chaleur ou d'acidité, la digeſtion eſt toujours trop précipitée : les levains, qui s'emparent des alimens, ſont de mauvaiſe qualité ; ils en ſéparent promptement les parties huileuſes & balſamiques : au lieu d'en former un ſuc doux, un chyle laiteux & nourriſſant, ils n'en compoſent qu'une maſſe aigre, gluante, épaiſſe, glaireuſe & péſante. De ces matieres qui ſe coagulent, ſe ſépare une pituite aigre, une ſéroſité acide ; c'eſt preſque la ſeule partie qui entre dans les voies de la circulation : pour réparer la machine, le ſang ne reçoit donc que quelques gouttes de ſuc nourricier, dont la ſéroſité qui les enlève, eſt le véhicule. De-là ces glaires & ces pituites d'eſtomach & d'entrailles dont ſe plaignent les malades vaporeux ; de-là cette

séchereſſe, cette maigreur qui les appauvrit, ou cette graiſſe molle qui les appéſantit; de-là enfin une conſtipation opiniâtre, & cet excès de crudité qui ſe manifeſte dans la clarté & dans l'abondance des urines.

Les ſéroſités & les glaires étant le produit des mauvaiſes digeſtions, & la ſéroſité entrant dans le ſang chargée de la *fleur* des glaires qu'elle entraîne ; au lieu d'en réparer la lymphe, elle l'épaiſſit & la coagule ; le ſang perd ſa mobilité, s'*englue ;* la viſcoſité qu'il contracte, diminue l'inſenſible tranſpiration, comme la raréfaction convenable des parties huileuſes & ſulphureuſes qui entretiennent la chaleur naturelle. Pendant que le ſang devient groſſier, lent &c. ſes parties volatiles ſe dégagent, portent à la tête, à la poitrine, au viſage & dans les veines, une chaleur, un feu *pétillant*, auquel ſuccède un

froid de glace, qui auparavant ne se faisoit sentir que dans l'estomach. Pour se réchauffer, on est tenté de recourir à des liqueurs qui allument un incendie, dont toutes les autres parties ne sçauroient soûtenir la violence. Le sang qu'on tire alors des veines gonflées, s'élance d'abord comme un trait, puis se *déprime*, *bave le long du bras*, & se coagule au sortir des vaisseaux. On sent des embarras de tête, surtout dans la région du front, des douleurs vagues & inquiétantes que promène la sérosité chargée de teintures aqueuses & salines, aussi-bien que de particules glaireuses & par conséquent flatueuses : si ces douleurs se fixent, elles deviennent plus piquantes, plus perçantes, & causent des palpitations qui se dissipent aussi rapidement qu'elles s'élevent.

Par-tout où ces flatuosités se cantonnent, soit dans l'estomach ou

dans les entrailles, ſoit dans les poulmons ou dans la tête, elles produiſent des tenſions & des étouffemens, des embarras & des gonflemens, des battemens d'artères, des tintemens d'oreilles, des étourdiſſemens, &c. Quand ces flatuoſités s'engagent dans les contours que forment les ſinus du cerveau, elles cauſent des vertiges, des angoiſſes qui ceſſent par des bâillemens & des larmes, auſſi-tôt que ces flatuoſités trouvent quelque iſſuë.

Le grand myſtère des vapeurs, ſelon M. Hunauld, roule ſur deux faits d'expérience : le premier eſt que les aigres coagulent la lymphe ; le ſecond, que les acides enflamment les ſels eſſentiels, ou les matières huileuſes & ſulphureuſes épurées à un certain dégré. L'acidité d'un chyle glaireux ne ſçauroit donc ſe mêler avec la lymphe du ſang ſans l'épaiſſir, ni avec les parties

huiſeuſes & balſamiques ſans les enflammer. Voilà donc les principes qui épaiſſiſſent, échauffent & enflamment le ſang des vaporeux, & répandent dans tout leur être, des impreſſions ſi variées, ſi irréguliéres, ſi bizarres, ſi étranges, & même ſi tragiques, ſelon le tempérament ou le caractère du malade. Dans le ſang, l'inflammation exalte les parties qu'elle diſſout; la coagulation précipite la ſéroſité qu'elle épaiſſit. De-là cette chaleur de tête, ce froid des pieds, &c.

Avec les principes du Profeſſeur d'Angers, rien n'eſt ſi aiſé que d'expliquer la complication durable, ou la ſucceſſion rapide des douleurs vaporeuſes, la mobilité ou la fixité de leur ſiège; & l'affoibliſſement de leurs impreſſions à meſure que les volatils enflammés s'échappent par la tranſpiration, ou s'évaporent comme une écume bouillante. Dans les com-

pléxions trop vives & trop actives, l'estomach, dit M. Hunauld, est *un magazin de vapeurs toutes préparées :* c'est la rate plutôt que le foie qui en est le réservoir, dans les compléxions pituiteuses & bilieuses. Là c'est une flamme plus vive & plus légère ; ici c'est un feu plus sourd & plus étouffé. Dans les premiéres, c'est une sensibilité, & une impatience qu'il seroit dangereux de retenir ; dans les secondes, c'est une pesanteur, un abattement qu'il faudroit dissiper. Dans les uns, l'appétit est inconstant, & les goûts sont bizarres ; dans les autres, c'est un dégoût persévérant, & une répugnance presque universelle. De part & d'autre » enfin la nature » prend le dessus, & procure le » départ ou la dissipation des ma» tières ; & c'est la préparation de » la crise qui arrive enfin par diffé» rentes décharges, tantôt par les » selles, tantôt par les urines,

» tantôt par le vomiſſement, mais
» toujours par une grande tranſpi-
» ration, ou des ſueurs de peu de
» durée, par des larmes, des bâil-
» lemens, des diſtillations de pi-
» tuite. «

Dans les autres maladies qui ſurviennent, les vapeurs influent toujours, en dérangent les ſymptômes, & y jettent des anomalies qui déconcertent les plus habiles Praticiens, s'ils n'ont beaucoup d'art & de génie pour ſeconder la nature qui, dans la criſe qu'elle mèdite, eſt toujours traverſée par les vapeurs : leur levain, ſe développant avec les levains morbifiques, cauſe, dans les accès du mal, une confuſion inconçevable.

Le printemps eſt la ſaiſon des vapeurs, parce qu'alors, dans le ſang & dans les alimens, les germes de vapeur fermentent avec plus de force : les odeurs donnent des vapeurs, parce que les

corpuſcules qu'elles exhalent & qu'on reſpire, ſont comme des levains ſubtils qui font fermenter les élémens vaporeux. Les vapeurs occaſionnent des obſtructions, des ſuppreſſions, des pertes &c. c'eſt que dans les vaiſſeaux, leurs germes ſont comme des cailloux, ou des ſables mobiles ou fixes, jettés au milieu d'un ruiſſeau, dont ils troublent les eaux, dont ils embarraſſent le cours, dont ils ferment ou rétreciſſent le canal : quelquefois auſſi, entraînés par le courant, ils augmentent ſon poids & ſa force, ils l'aident à ouvrir ou à élargir ſon canal, & favoriſent ſon débordement. Ainſi, dans les vapeurs ſimples, il n'y a aucun phénomène qui gêne l'Auteur, aucun même qui ne vérifie & ne fortifie ſa thèſe.

Ces vapeurs *ſimples* en engendrent de *compoſées :* elles ſuppoſent un ſang épais & glaireux, un

ſang

ſang trop ardent & trop *ſulphuré*. Ce ſang eſt quelquefois trop peſant & trop viſqueux pour circuler, & s'écouler régulièrement ; quelquefois auſſi les obſtacles irritent ſes efforts, ſa violence rompt les digues, & il s'évacue avec trop d'abondance. De-là ces vapeurs compoſées qui prèſentent deux ennemis à combattre, dont l'un s'oppoſe à la défaite de l'autre, ou lui ſurvit ; dont l'un ſouvent ne cede qu'aux remèdes qui le diſſipent, & l'autre ne ſe dèſarme que par le repos qui le calme. L'un eſt quelquefois un *furieux* dont la ragé ne s'éteint qu'en multipliant des éclats qui épuiſent ſes forces ; l'autre moins violent, mais plus robuſte, rèſiſte avec une opiniâtreté preſque invincible. De-là, dans les humeurs & dans les eſprits, des reflux, des regorgemens, des ſuſpenſions ; dans les fibres & dans les ſolides, des ſecouſſes, des tenſions, des

retrécissemens, des roideurs &c. La nature lutte en vain contre la digue que la vapeur lui oppose, elle ne peut la rompre; les efforts qu'elle fait, ne font qu'augmenter le désordre. Les compléxions les plus fortes sont le théatre de ces violentes scènes qui finissent par des syncopes, par un anéantissement où s'éclipsent toutes les facultés vitales. Les relâchemens, les évacuations qui surviennent, si elles ne sont pas des signes qui décèlent la foiblesse du sujet, & qui annoncent la fin de l'orage, ce sont des signes qui doivent faire craindre des atteintes épileptiques. Dans ces accès, le bain d'eau froide jusqu'à la ceinture est un remède heureusement éprouvé par M. Hunauld.

Avant que d'en venir à la guérison des vapeurs, l'Auteur observe qu'à force de *façonner* nos viandes, de les assaisonner & de les rendre

ſucculentes, ou les rend incapables de fournir, par la digeſtion, ces extraits ſimples, ces ſucs doux, ce chyle nourriſſant qui diſtribue, dans toute la machine, des matières comme appropriées à ſon ſervice & prêtes à ſe *métamorphoſer* au gré de ſes beſoins. Le ſang ne reçoit, pour ſe réparer, que des ſels volatils trop âcres, & des ſucs ſulphureux trop inflammables : il ne rapporte à l'eſtomach que des diſſolvans trop exaltés & trop raréfiés pour opérer une bonne digeſtion : leur activité qui la précipite, eſt trop-tôt abſorbée & ſurmontée par la maſſe alimentaire. Cette digeſtion ne donne pour produit que des glaires compactes, gluantes & tenaces, dont le ſéjour, dans les inteſtins, rend le ventre pareſſeux : ce produit contracte les qualités des levains qui attaquent les alimens ; c'eſt-à-dire qu'il eſt plus ou moins

glaireux, bilieux & pituiteux, selon que ces qualités dominent plus ou moins dans les levains digestifs. Au luxe introduit dans nos tables qu'on joigne l'oisiveté, les veilles & les autres excès, on aura l'Histoire complette des vapeurs & des autres maladies nouvelles, qui n'ont point encore gagné ces conditions dont les devoirs austères, ou les facultés étroites, mesurent la quantité des alimens, & la durée du sommeil, sur les travaux journaliers & sur les besoins de la nature. Par ces observations, M. Hunauld indique suffisamment les moyens de se préserver des vapeurs *à la mode*; voici sa méthode pour les guérir.

D'abord il ordonne des saignées qu'il proportionne à la plénitude des vaisseaux & à l'épaississement des liqueurs, & qu'il réitère autant que l'exige le but qu'il se propose; c'est de préparer les humeurs à un

dégagement convenable, par le moyen des cordiaux, des émétiques, des laxatifs appropriés à la nature de ces humeurs & aux forces du malade. De-là il passe aux fondans, aux pilules ballamiques. Son intention est de précipiter dans les entrailles ce qu'il y a dans le sang, de plus grossier & de plus limoneux, de faire écouler par les urines ce qu'il y a de plus *séreux & de plus chargé de sels âcres*, de dissiper par la transpiration ce qu'il y a de plus volatil: les pilules suivantes ont presque toujours merveilleusement rempli cette intention. *Parties égales d'Aloës, de Scammonée d'Alep, de Myrrhe, d'Assafœtida, de Galbanum, & une sixiéme partie de Castor, le tout bien choisi, bien broyé sur le Porphyre avec le Savon de tartre, préparé suivant la méthode de Starkey, & l'huile de lin, parties égales.* Cette pâte solide étant

pendant un mois réduite en masse, on la repaîtrit jusqu'à ce qu'elle fasse une masse noire, dont on tire des pilules d'un gros *pour prise*; dans la suite on partage cette prise en deux, pour en donner plusieurs jours de suite, & entretenir le ventre libre. Quand ces pilules ne remplissent pas assez juste quelques indications particuliéres, on leur substitue l'usage de la Panacée de Saffouge. Quand le malade vaporeux souffre, dans les entrailles, des tensions, des vents, &, dans les fibres intestinales, des crispations, on fait dissoudre avec un lavement, dans le canon même de la seringue, un gros de ces pilules; il s'y fond aussi aisément qu'un morceau de savon. *Ce lavement purge beaucoup, & fait cesser tous les désordres des entrailles sans y laisser la moindre impression de chaleur.* Dans l'administration de ces remèdes & de tous les autres,

dont parle M. Hunauld, il faut avoir des attentions, & prendre des précautions, dont on ne peut s'instruire qu'en lisant sa Dissertation qui nous paroît l'ouvrage d'un Observateur éclairé & d'un Praticien exercé. Quoiqu'il se soit spécialement appliqué à connoître & à traiter les vapeurs modernes, il n'en a pas moins étudié & recherché tout ce qu'un bon Médecin doit sçavoir sur les autres vapeurs qu'on a connues de tout temps, & sur les pertes de sang. Ces détails, où nous ne pouvons entrer, sont ici maniés avec la discrétion & la réserve d'un Docteur sage & vertueux.

Dans cette Dissertation, les phases & les *irradiations* de la Lune figurent parmi les causes externes qui influent dans les maladies vaporeuses : ainsi M. Hunauld ne regarde pas comme une superstition populaire le pouvoir de cette

Planète ſur l'œconomie animale. Ce ſentiment ſur l'action de la Lune ne doit plus paroître ſuranné depuis que le Docteur Méad a publié un Ecrit, dont le titre eſt : *De imperio Solis ac Lunæ in corpora humana, & morbis indè oriundis.* Dans cet Ouvrage, l'empire de la Lune a un domaine qui s'étend plus loin que la région des vapeurs.

Les vapeurs ſont ſouvent des maux incurables : les vaporeux ſont preſque toujours des malades intraitables ; ils ſeroient, dit un célèbre Auteur, la croix des Médecins, s'ils n'en changeoient ſouvent. Mais s'ils ſont le déſeſpoir de l'art, ils en ſont auſſi un des meilleurs revenus. Le grand talent eſt de ſçavoir les amuſer : ce ſçavoir équivaut pour le moins au talent de les bien traiter. Dans ces maladies, comme dans la plûpart des autres maladies chroniques, on ne veut

ni se croire incurable, ni se contenter de simples soulagemens, ni borner sa confiance dans les remèdes & dans les Médecins. On s'aveugle pour ne pas voir qu'après une certaine suite de traitemens, on a parcouru tout le cercle où est renfermé le sçavoir de son oracle, qu'on ne fait plus qu'y circuler sans profit, & que pour en sortir avec avantage, il faudroit le secours d'une main plus habile ou plus heureuse. Il y a peu de ces gens à maladies chroniques, assez judicieux pour observer le cours du mal & le progrès de la cure, les comparer ensemble, en extraire le produit, &, sur ce calcul, mesurer les degrés de confiance & d'espérance. Dans la plûpart des vapeurs, après un régime sain & sobre, la meilleure recette seroit peut-être de s'occuper peu de son mal, & encore moins de remèdes; de ne s'inquiéter pas de sa maladie

& de ne point compter sur la Médecine ; mais aussi de toutes les ordonnances, celle-ci est pour ces sortes de malades, la plus difficile à suivre & à exécuter.

ARTICLE LXXI.

DE LITTERARIA EXPEDITIONE per Pontificiam Ditionem ad dimetiendos duos Meridiani gradus & corrigendam mappam Geographicam ; jussu & auspiciis Benedicti XIV. Pont. Max. suscepta à PP. Societ. Jesu Christophoro Maire & Rogerio-Josepho Boscovich. Romæ M. DCC. LV. In Typographio Palladis &c. *Voyage littéraire des PP. Maire & Boscovich, Jésuites, dans les États du Pape, pour mesurer deux degrés du Méridien, & pour corriger la Carte Géographique*

de ces Etats, &c. In-4°. pages 516, sans l'Epître dédicatoire au Pape, la Préface & les Planches. *On publie en même-temps une Carte de trois grandes feuilles comprenant l'Etat Ecclésiastique, & dressée par le P. Maire d'après ses observations & celles du P. Boscovich.*

LEs anciens Romains auroient eu plus d'empressement pour conquérir la terre, que pour en déterminer la figure : ils auroient chargé les Egyptiens ou les Grecs de faire des observations Astronomiques, & ils se seroient réservé la gloire de vaincre des peuples & d'asservir des Rois. D'autres temps, d'autres moeurs. Il y avoit trop de faste chez ces Maîtres du monde, & il étoit à propos que, sous ce même ciel qui avoit vû naître tant de guerriers, les vertus pacifiques fixassent leur séjour : il devoit du

moins en résulter cette conséquence très-vraie, quoique combattue quelquefois, que la conduite des hommes ne dépend point des climats.

Cette réflexion, peut-être philosophique & peut être inutile, nous vient au sujet de ce *Voyage littéraire*, entrepris par deux habiles hommes, sous les auspices & par l'ordre d'un Pontife qui aime les Sciences en souverain, & qui les cultive en homme de Lettres. On parloit à Rome, comme par-tout & mieux qu'en bien d'autres endroits, des célébres expéditions faites au Nord & à l'Equateur, pour déterminer la figure de la terre: on y étoit persuadé qu'en multipliant les mêmes opérations, il étoit possible de parvenir à des connoissances encore plus étendues & plus exactes. La terre, séjour de tous les hommes, doit les occuper & les amuser successivement

jusqu'à la fin du monde ; comment seroient-ils insensibles à sa figure ? Ils sçavent déja qu'elle est belle, riche, bienfaisante dans la plûpart des lieux de sa dépendance ; pourquoi n'aimeroient-ils pas à connoître si elle est ou sphérique, ou ovale, ou elliptique ? Quels avantages d'ailleurs, pour la Géographie & pour la Navigation, peuvent résulter de cette science ! Mais nous disons là des choses trop connues & trop triviales, depuis les grands voyages entrepris à ce sujet.

On a donc chargé les deux Mathématiciens, nommés à la tête de cet Ouvrage, les PP. Maire & Boscovich, de faire une excursion dans l'Etat Ecclésiastique, afin d'y déterminer la courbure de la terre en ce pays : opération qui devoit être l'effet de la mesure des degrés du Méridien. Ils avoient ordre en même temps de s'appliquer à la

correction de la Carte Géographique ; second objet de leur Mission, mais le plus intéressant peut-être pour ceux qui n'ont en vuë que l'utilité actuelle, & le bien commun de la patrie.

Ce voyage a duré plus de trois ans ; & l'on nous en donne ici les détails en cinq morceaux que le P. Boscovich, Editeur du Livre, appelle des *opuscules*. Le premier, le quatrième & le cinquième sont spécialement à lui, le second & le troisième ont le P. Maire pour Auteur. Nous dirons quelque chose de ces cinq Ouvrages ; mais on sent déja combien notre tâche doit être bornée en comparaison de celle des deux Observateurs.

Le premier opuscule est tout historique & comprend deux parties : d'abord l'Auteur explique les tentatives qu'on a faites jusqu'ici pour déterminer la figure de la terre ; il détaille ensuite l'Histoire

de ce *Voyage littéraire*; & tout ceci peut intéresser le Lecteur, sans exiger même de lui aucunes connoissances particuliéres de Géométrie, d'Astronomie, de Calcul. Il ne faut que de la bonne volonté, de l'attention, & de la curiosité pour prendre plaisir à cette narration.

On a cru long-temps la terre absolument sphérique : la courbure des Terres & des Mers, l'élévation de certaines étoiles, quand on va vers le Pole, & l'abaissement de quelques autres plus méridionales ; enfin la figure circulaire de l'ombre terrestre où se plonge la Lune dans ses éclipses ; tels sont les phénomènes d'où l'on partoit pour prouver que cette planète, lieu de notre séjour, est une sphère exacte : mais c'étoit trop conclure ; il falloit dire seulement que la terre approche de la figure sphérique, ou plutôt qu'elle n'est ni plate, comme le

croyoit Anaximène, ni creuſe, comme le vouloit Démocrite, ni cylindrique, comme l'imaginoit Leucippe, &c.

Quand on eut découvert, par les obſervations du Pendule, que, ſous la ligne équinoxiale, la peſanteur eſt moindre qu'aux Poles, on jugea que la terre devoit être renflée à l'Equateur, & par conſéquent applatie vers les Poles; ou, ce qui eſt la même choſe, que le diamètre, dans le ſens de l'Equateur, étoit plus long que le diamètre ou l'axe de pole en pole. Voici le raiſonnement qu'on fit: La force centrifuge eſt plus grande ſous l'Equateur que ſous le Pole, par la raiſon que ce cercle eſt plus grand, ou plutôt le plus grand, au lieu que ſous le Pole il n'y a point de cercle, mais ſeulement un point. La force centrifuge, qui eſt l'action d'un mobile pouſſé du centre vers la circonférence, ſe trouve, par ſa

nature même, oppoſée à la peſanteur qui eſt l'action d'un mobile pouſſé de la circonférence vers le centre. Quelle que ſoit la cauſe de la peſanteur, il eſt certain que, par la force centrifuge, ſon effort eſt contrebalancé; il eſt donc néceſſaire que, dans l'endroit où eſt la plus grande force centrifuge, c'eſt-à-dire ſous l'Equateur, la peſanteur ſoit moindre que par-tout ailleurs: cependant tout eſt équilibre dans le globe terreſtre; il faut donc que les colonnes des Mers, qui répondront à l'Equateur, ſoient plus longues que celles qui ſeront ſous les poles; car c'eſt le cas de compenſer le défaut de peſanteur ſpécifique par l'excès de hauteur. Et de-là réſultera le renflement des couches ou ſuperficies terreſtres à l'Equateur; de-là l'applatiſſement du Globe aux poles. Cette démonſtration, peut-être groſſiére, n'en eſt que plus ſenſible. Newton vint avec ſes at-

tractions, & augmenta encore le diamètre de l'Equateur aux dépens du diamètre des poles; mais bientôt les théories se tûrent en présence des observations.

MM. Picard & Cassini mesurerent, en France, la longueur du degré dans la direction du Méridien; & ils crurent trouver que, plus on avançoit vers le Nord, plus le degré diminuoit, tout au contraire des parties méridionales où la longueur du degré augmentoit: de-là on conclut que la terre étoit applatie sous l'Equateur & allongée vers les poles: la conclusion étoit juste, supposé la justesse de l'observation; car les degrés augmentant vers l'Equateur, il est nécessaire que la courbure de la terre diminue en cet endroit, & par conséquent qu'elle y soit applatie: au contraire les degrés diminuant vers les poles, il faut que la courbure de la terre augmente dans

cette direction ; & conséquemment que le Globe soit allongé vers les poles.

On en étoit-là lorsque la Cour de France crut faire une chose utile aux Sciences & glorieuse à la Nation, en députant des Astronomes vers le Nord & vers l'Equateur, pour mesurer, à de si grandes distances, un degré du Méridien. On vouloit sçavoir absolument si le degré diminuoit de grandeur vers le Pole, & s'il augmentoit vers l'Equateur, comme l'avoient défini MM. Picard & Cassini : mais on trouva le contraire ; & le résultat des observations faites à Tornea en Laponie & à Quito en Amérique est que les degrés du Méridien sont plus petits à l'Equateur & plus grands au Pole : d'où l'on a conclu que la terre est applatie dans la direction du Nord ; qu'elle ressemble par cette raison à une sorte

d'ellipſe, non à une ſphère parfaite, &c.

Cependant il reſteroit encore à déterminer la ſomme de l'applatiſſement du Globe ; il reſteroit à voir ſi les inégalités répandues ſur la terre, n'ont pas pû altérer les meſures du degré ; ſi la tiſſure même des parties du Globe n'a pas mis quelques variétés, quelques anomalies dans ces meſures, &c. Ces doutes tiennent à l'hypothèſe des attractions : on s'eſt défié des groſſes montagnes voiſines des Obſervateurs, comme étant capables, par l'attraction de leur maſſe, d'opérer ce qu'on appelle la *déviation du fil à plomb*, inſtrument ſi eſſentiel dans les procédés de la meſure du degré, &c.

Le P. Boſcovich rend compte de tout cela ; il ne diſſimule aucune des difficultés qui rendent encore la figure de la terre incertaine, ou plutôt la quantité de ſon appla-

tiſſement indéterminée. Il explique la part que l'Italie veut auſſi prendre à cette grande opération : plus on meſurera de degrés en diverſes parties du monde, & plus on aura de points de comparaiſon ; plus par conſéquent on ſera en voie de former des réſultats. Ce Mathématicien & ſon Collègue le P. Maire ont donc entrepris la meſure du degré dans l'Etat Ecclèſiaſtique, premiére vuë de leur expédition ; ils ont en même temps rectifié la Carte de ce pays, autre travail qui ne leur a pas moins coûté que le premier.

Après avoir préparé leurs inſtrumens, ils ſortirent de Rome le premier d'Octobre 1750, & s'avancerent dans la direction du Méridien vers la terre de Sabine à l'Orient du Tibre ; ils parcoururent enſuite l'Ombrie, & les années ſuivantes le Patrimoine de S. Pierre, la Campagne de Rome,

la Marche d'Ancone, le Duché d'Urbin, la Romagne, le Bolonois, le Ferrarois. Il faudroit voir, sur la Carte, l'ordre de ces marches; remarquer les lieux où nos Astronomes placerent des signaux & des observatoires; faire attention aux moyens qu'ils prirent pour bien asseoir & bien mesurer la base de leurs triangles; tenir compte des divers obstacles qui traverserent leurs opérations; apprendre sur-tout ce que c'est qu'un voyage astronomique fait dans l'Apennin, parmi les frimats, les tempêtes, les chemins escarpés, &c. Notre Auteur ne nous laisse pas même ignorer ce que son Collègue & lui eurent à souffrir de la grossiéreté ou de la mauvaise volonté des gens de la campagne. Tantôt on détruisoit leurs observatoires, on renversoit leurs signaux; tantôt on refusoit de les aider dans leurs travaux, ou bien la mal-adresse des

Coopérateurs rendoit le secours inutile ou incommode. Qui croiroit qu'à quelques milles de Rome, le Curé d'une Bourgade refusa d'ouvrir le clocher de son Eglise aux deux Astronomes, dans la crainte qu'au lieu d'y faire des observations, ils ne s'emparassent d'un trésor prétendu qu'on disoit y être caché depuis bien des années? Et l'on s'étonnera maintenant de ce que les Voyageurs racontent de l'Egypte, où l'on est toujours exposé aux avanies des Arabes, persuadés qu'on ne va d'Europe en ce pays-là que pour y chercher des trésors?

Le P. Boscovich orne son voyage de toutes les aventures, en bien ou en mal, dont il a été le témoin ou l'objet. Il raconte sur-tout avec soin ce qui arriva, au commencement de 1751, lorsque le Tibre étoit débordé & menaçoit Rome des plus grands désastres. Le

P. Maire & lui s'étoient avancés jusqu'à l'embouchure de ce fleuve près de Porto ; ils prétendoient lever la Carte du pays , & voir aussi par quel moyen on pourroit remédier aux désordres de l'inondation. Comme ils étoient dans une mauvaise Auberge de campagne, voilà que tout-à-coup les eaux enveloppent leur habitation : on se sauve dans l'étage supérieur ; mais le mal pressant étoit le défaut de vivres : les deux Astronomes avoient apporté quelques provisions ; ils en firent part à une troupe de Pêcheurs, de Matelots, de Manœuvres qui habitoient ce canton , & dont les maisons étoient également investies : on envoya une Barque à Porto pour en tirer des secours ; mais cette petite Ville presque ruinée ne possédoit ni vivres , ni gens pour en préparer. On fut donc ainsi pendant huit jours presque sans pain ; & c'étoit,

dit

dit l'Auteur, un ſpectacle lamentable que de voir cette troupe de malheureux, qui du haut de leurs maiſons ou des mâts de leurs barques, déploroient leur fortune & périſſoient de faim.

Le P. Boſcovich ſe trouva néanmoins, avec ſon téleſcope, en état de ſauver la vie à deux perſonnes menacées d'une mort prochaine. Comme il ſpéculoit toute cette campagne couverte d'eaux, il apperçut un Père Minime & un jeune homme qui ayant voulu gagner une Barque au ſortir de Porto, n'en avoient pas eu le temps; l'eau les avoit gagnés, ils tendoient les bras, ils appelloient du ſecours, & perſonne ne les voyoit ni ne les entendoit. L'Aſtronome ne perdit point de temps, il dépêcha une Barque de Pêcheur pour les prendre, & ils furent ſauvés dans la maiſon des deux Mathématiciens. Cependant il auroit fallu périr tous

ensemble, si de Rome, où l'on sçavoit le danger des habitans de cette côte, on n'eût envoyé un fort bâtiment chargé de vivres; & presque aussi-tôt après le Tybre rentra dans son lit. Nous ne raconterons que cette particularité du Voyage littèraire dont nous rendons compte. Une infinité d'autres anecdotes, répandues dans ce premier Ouvrage, amuseront le Lecteur.

Le second morceau a le P. Maire pour Auteur. Il y expose d'abord, en peu de mots, le sujet du *Voyage*, & la difficulté de résoudre le problême de la figure de la Terre, tant qu'on n'a pas mesuré les degrés du Méridien en divers pays, & qu'on a ignoré la théorie de l'aberration des fixes: deux points sur lesquels on a présentement des lumières fort étendues. Vient ensuite un détail en huit Chapitres, sur la qualité des instrumens

qui ont ſervi aux opérations des deux Mathématiciens ; ſur la manière dont leur ſecteur & leur quart de cercle ont été corrigés & vérifiés ; ſur le choix des montagnes où l'on a placé des obſervatoires dans le cours du voyage ; ſur la meſure des deux baſes, l'une poſée près de Rome, l'autre près de Rimini ; ſur la ſuite des triangles ordonnés d'après ces baſes ; ſur la direction des baſes du Méridien, paſſant par le Dôme de Saint-Pierre ; ſur la détermination de la hauteur du Pole à Rome & à Rimini ; ſur la longueur du degré du Méridien, concluë des ſuſdites obſervations ; enfin ſur la hauteur des montagnes compriſes dans la ſuite des triangles. On voit bien que toute cette partie de l'Ouvrage doit être ſuivie dans le Livre même, & qu'elle n'eſt pas ſuſceptible d'Analyſe.

Le troiſième *Opuſcule*, encore

du même Auteur, regarde la Carte Géographique des Etats du Pape. Dans les pays qu'on estime les mieux connus & les plus fréquentés, on éprouve tous les jours que les Cartes, qui représentent ces pays, sont extrêmement défectueuses. Celles de l'Etat Ecclésiastique, en Italie, fourmilloient de fautes : on en corrige ici un très-grand nombre, sans assurer encore que la nouvelle Carte soit parfaite. Les deux Astronomes n'ont pû voir tout par leurs yeux, & leur occupation principale, qui étoit la mesure des degrés du Méridien, ne leur a pû permettre de n'être que Géographes. Cependant, au grand nombre de Villes, dont ils ont déterminé fort exactement la longitude & la latitude, il est aisé de voir quelle est l'étenduë & l'importance du travail de ces habiles gens, dans cette partie comme accessoire de leur entreprise. Il

faudroit jetter un coup d'œil sur la Carte, & lire l'Avertissement, en Italien, qu'on y a gravé. Ce petit morceau explique parfaitement tous les caractères du nouvel Ouvrage, & l'on doit en conclure que, par ces observations récentes, on a du moins la vraie Carte générale des Etats de l'Eglise; & que ce qui peut lui manquer de perfection, regarde tout au plus des détails topographiques, dont un grand public n'est pas si curieux.

Il y a près de deux cents pages dans le quatrième Traité que comprend ce Volume : le P. Boscovich, qui en est l'Auteur, y reprend la matière des instrumens ; il en explique la forme, les usages, la manière d'en corriger les défauts ; & quoique les Astronomes de profession soient déja bien familiarisés avec cette pratique, il y a toute apparence que les soins de l'Auteur paroîtront contenir, en quelques

endroits, des vuës neuves & des procédés qu'il est bon de sçavoir. Nous sommes encore obligés d'abandonner toute cette longue instruction à la curiosité de nos Lecteurs. Avertissons seulement que ce morceau est partagé en trois Chapitres; que le premier roule sur le Secteur; le second, sur le Quart-de-cercle; le dernier, sur les instrumens propres à la mesure de la base; & le tout est représenté dans des figures placées à la fin du Livre.

Enfin, dans une derniére Pièce, presque aussi longue que la précédente, le P. Boscovich disserte amplement sur la manière de déterminer la figure de la Terre par l'équilibre, & par la mesure des degrés du Méridien: deux principes de solution en ce genre, & deux sujets que l'Auteur traite avec beaucoup de soin & d'étenduë dans les deux Chapitres de cet Ouvrage.

Le premier est employé à définir, par les voies Géométriques, la figure d'un solide qui tourne sur son axe ; & l'on raisonne d'abord dans l'hypothèse de la pesanteur dirigée vers un seul centre ; ce qui étoit l'opinion commune avant Newton. Ensuite on a égard à l'hypothèse de la gravité mutuelle ; & l'on étend les attentions soit au systême qui fait la terre composée de parties homogènes, soit à celui qui admet des différences de densité dans les différentes couches de ce globe. On indique, à la fin de ce Chapitre, la figure que donnent les observations faites jusqu'ici sur le pendule.

Le second Chapitre comprend les principaux problêmes qui servent à établir la figure de la terre d'après les diverses mesures qu'on a faites des degrés du Méridien. Après quoi l'Auteur déclare sa pensée sur toute cette grande question :

il estime très-probable que la Terre est applatie vers les poles; toutes les observations tendent à vérifier cette opinion : mais quelle est la grandeur de cet applatissement ? quelle est la forme de chaque Méridien ? quel est le progrès de densité depuis la surface de la Terre jusqu'au centre ? Voilà ce que les observations ne décident point encore d'une manière sûre & précise. On doit attendre du temps & d'une longue suite de travaux, dans le même genre, des lumières plus abondantes & des résultats plus instructifs.

ARTICLE LXXII.

HISTOIRE DU DIOCÉSE de Paris, contenant la suite des Paroisses du Doyenné de Montmorency, avec celle des Paroisses du Doyenné de Chelle, &c. Trois Volumes *in*-12. (qui sont les IV. V. VI. de tout l'Ouvrage.) Par M. l'Abbé Lebeuf, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. *A Paris, chez Prault père, Quai de Gesvres, &c.*

NOus rendîmes compte des trois premiers Volumes de cet Ouvrage, aux mois de Juillet & de Septembre 1754. Il y étoit question de Paris, de sa Banlieuë, & d'une partie du Diocèse; c'est-à-dire du commencement des Paroisses du Doyenné de Montmo-

rency ; le tout formant trois Parties : on nous donne aujourd'hui la suite, composant aussi trois Parties & trois Volumes ; & ce n'est encore qu'une portion de l'entreprise totale. M. l'Abbé Lebeuf s'attache à des détails capables de remplir encore plusieurs Tomes : mais aussi Paris & tout ce qui l'environne sera bien connu. L'antique & le moderne, la partie Ecclésiastique & la partie Civile ; la position des lieux, les évènemens qui en perpétuent la mémoire, les hommes illustres qui en sont sortis, les monumens que le temps y a détruits, ceux que la Religion ou la vanité y a établis ; toutes les particularités religieuses, municipales, œconomiques, presque domestiques ; telle est la somme de cette Histoire pleine de labeur, de recherches, d'attentions, de combinaisons, de dates, de chartes, de pouillés, de fondations,

de transactions, de mutations, de successions ; & combien de critiques & d'anecdotes, combien de faits tirés de l'oubli ou forcés d'y rentrer ; combien d'étymologies vérifiées ou réfutées, d'origines découvertes ou abandonnées, de noms ressuscités, de droits restaurés, de maisons revivifiées, d'hommes inconnus mis en lumière ; combien de grands & de petits, de Rois & de Sujets, de Militaires & de Magistrats, d'Ecclésiastiques en dignité, ou de simples Religieux indiqués, cités, appellés en témoignage, ou produits comme servant au fil de l'Histoire ! Il y a de tout cela dans ce Livre, dont le tissu est une chaîne laborieuse qui a exigé des yeux pour lire les parchemins, & des courses pour voir les monumens.

Nous voudrions que ce tableau général nous dispensât d'insister sur les détails particuliers de cet Ouvrage ;

mais nous ne nous tenons pas quittes d'en désigner quelques traits pris plutôt au hazard que choisis dans cet amas prodigieux de choses inconnues jusqu'ici. On l'a dit avant nous : M. l'Abbé Lebeuf nous a appris, sur notre Histoire de France générale & particuliére, plus d'Anecdotes qu'il n'y a de têtes d'habitans dans ce grand Royaume.

Nous en sommes à la suite du *Doyenné de Montmorency* : expression qui nous avertit que le style Ecclésiastique domine dans l'Ouvrage, quoique les matières profanes n'en soient pas exclues ; par exemple, on nous apprend, dans le premier Article qui concerne la Ville ou le Bourg d'ARGENTEUIL, à deux lieues & demie de Paris, que les vins de son vignoble sont estimés, ensorte même que, dans une These publique des Ecoles de Médecine de Paris, *on*

a soûtenu que les vins d'Argenteuil devoient avoir la préférence sur ceux de Bourgogne & de Champagne. Quand on entend préconiser les vins de Paris, on s'arrête toujours comme pour apprendre une nouveauté, une curiosité; celle-ci nous a invités à rechercher, dans l'Ouvrage utile donné par M. Chomel en 1752, ce que la Médecine de Paris avoit dit des vins d'Argenteuil; & nous n'avons rien trouvé sur ce canton particulier, mais seulement en général que *les petits vins de Paris sont plus salubres que le Bourgogne & le Champagne*; c'est le sujet d'une Thèse soûtenue en 1724, par un Bachelier nommé Duvrac. Il faisoit, au reste, à nos *petits vins* le même honneur que de très-habiles Médecins ne refusent point à l'eau. Demandez-leur si l'eau fait plus de bien que le Bourgogne & le Champagne, ils vous répondront

par l'axiome de Pindare : *Rién de meilleur que l'eau.*

A l'Article de CORMEILLES, Village ou Bourg, une lieuë au-delà d'Argenteuil, l'Auteur observe que Guy Patin avoit là sa maison de campagne, & qu'il en parle souvent dans ses Lettres : mais voici sûrement une exaggération ou une faute d'impression qui n'échappe pas à M. l'Abbé Lebeuf. On fait dire à Patin qu'on respire à Cormeilles un air très-pur, *& qu'il y a une vuë de plus de 50 lieuës à la ronde* ; si l'on retranchoit le zero & qu'on dit *cinq lieuës*, la chose seroit plus vrai-semblable. Nous pouvons ajoûter que, de la manière dont Guy Patin raconte la mort de son fils aîné, arrivée à Cormeilles, on conclut assez bien que ce Médecin avoit de la Religion, & qu'ainsi Bayle pourroit bien le calomnier en disant que le *Symbole de Patin n'étoit pas chargé*

de beaucoup d'Articles. Quoique ce perſonnage ne ſoit pas un homme auſſi eſtimable que quelques-uns l'ont cru ; il eſt toujours bon de venger ſa mémoire, d'infirmer du moins l'accuſation d'impiété dont on le charge ſans y être autoriſé par des preuves aſſez convaincantes.

Sur ANDREZY, Paroiſſe à ſix lieuës de Paris, il y a une Anecdote qui mériteroit encore d'être confirmée par de nouvelles recherches. On dit qu'au IV^e ſiècle il y avoit là une Flotte Romaine, qui s'appelloit *Claſſis Anderitianorum*, & que c'eſt ce qui a fondé la dénomination d'*Andrezy* ; que ces Andéritiens étoient des Bateliers originaires du Gevaudan & d'*Anderitum*, Capitale de ce pays ; que les Officiers de l'Empire en avoient formé une eſpèce de Colonie dont ils ſe ſervoient pour garder les Rivières de Seine, d'Oiſe & du

Marne, & que le Chef de cette Flotte faisoit son séjour à Paris. Cela est prouvé, à ce qu'il paroît, par la Notice de l'Empire, & par des papiers manuscrits de feu M. Lancelot, très-bon connoisseur en pareilles matières.

Quand on rencontre des Antiquités de cette considération, on travaille pour les éclaircir; & voici ce que nous ajoûtons aux très-bonnes conjectures de M. l'Abbé Lebeuf. Il falloit que ces *Andéritiens*, quelle que fût leur origine, fissent une profession particuliére de se donner aux Romains pour défendre leurs Ports & leurs Riviéres; car nous trouvons qu'il y avoit aussi une Flotte de ces Mariniers ou Bateliers sur le Rhin; & que leur Chef résidoit à Germersheim, appellé alors *Vicus-Julius*, entre Spire & Rhein-Zabern. Sur quoi on peut voir M. Schœpflin, dans son *Alsace illustrée*, (Tome I.

p. 312.) A l'égard des Andéritiens de Paris, s'ils ont donné leur nom au bourg d'Andrezy, ce seroit peut-être une marque qu'ils s'intéressoient encore plus à nos côtes que ceux de Germanie à celles du Rhin. Mais quoi qu'il en soit, on voit toujours que les Romains avoient, à leur manière, des Garde-Côtes classés; & que comme les Baléares, par exemple, étoient fameux Frondeurs, les *Andéritiens*, ou peuples du Gevaudan, si telle étoit leur origine, avoient réputation pour bien défendre l'entrée & le cours des fleuves. Nous n'affirmons point au reste que ces Andéritiens fussent sortis du Gevaudan, parce qu'il y a des Auteurs qui les font originaires de l'Anjou, &c.

M. l'Abbé Lebeuf aime à remarquer les hommes illustres qui ont eu des établissemens, des terres, des possessions aux environs de Paris, ou qui y ont pris naissance;

par exemple, Croissy n'est qu'un Village, & il a eu pour Prieur-Curé le célébre Abbé de Vertot, qui composa, dans ce Presbytère de campagne, l'Histoire de la conjuration de Portugal.

Erblay, à cinq lieuës de Paris, n'est pas fort considèrable, & il a produit les deux sçavans Fourmont, l'un & l'autre de l'Académie Royale des Belles-Lettres; l'aîné très-fameux par son goût pour les Langues, & par le plaisir qu'il prenoit à joûter contre tout ce qu'il y a de plus difficile dans les monumens de l'Antiquité.

Lusarches, petite Ville à six ou sept lieuës de Paris sur le chemin de Chantilly, a vû naître plusieurs personnes illustres que notre Auteur fait connoître en détail. Nous ne nommons qu'Etienne de Lusarches, Architecte, qui commença, vers 1220, l'édifice de la Cathédrale d'Amiens, une des mer-

veilles du Royaume. Où est-ce que cet homme, né dans un village & dans les ténébres d'un siècle que nous autres, beaux-esprits, nous méprisons, avoit pris de si grandes idées? D'où étoit sorti ce plan immense, cet accord prodigieux de magnificence, de solidité, d'étendue, de majesté? &c. Ce sont-là de ces questions que nous ne pouvons résoudre, & de ces modèles qu'il nous est encore plus difficile d'imiter.

Marly-la-Ville a eu longtemps pour possesseur, du moins en partie; les Budé & les Danès, c'est-à-dire tout ce qu'il y avoit de plus distingué, dans les Lettres, au XVI^e siècle. Le dernier Danès, qui la posséda, fut le saint Evêque de Toulon, mort en 1662, après avoir abdiqué son Evêché. Il avoit eu pour parent Pierre Danès, Evêque de Lavaur, presque aussi célèbre par les vertus pastorales, &

plus fameux par l'érudition. De Marly-la-Ville est sorti un autre saint homme, le F. Fiacre Augustin Déchaussé, dont on a publié la vie en 1722.

A l'Article de LOUVRE en Parisis, on apprend que ce Bourg est fort ancien, puisqu'il existoit durant les persécutions de l'Eglise, & que saint Justin y a souffert le martyre. A ce mot, l'idée se porte d'abord vers l'illustre Philosophe de ce nom qui fut martyrisé avant la fin du second siècle; mais le saint Justin de Louvre est tout autre que celui-ci. Les Bollandistes le représentent comme un enfant ou un jeune homme qui souffrit sous Dioclétien & Maximien,& qui est honoré le premier jour d'Août. M. l'Abbé Lebeuf n'est point éloigné de ce sentiment; ses pensées se développent dans le cours de cet Article. Nous aurions cent choses à recueillir sur les Eglises, les Fon-

dations, les Seigneurs, les Tombeaux &c. de toutes ces Paroisses dont parle l'Auteur; mais le détail seroit trop peu intéressant pour le commun des Lecteurs : finissons par dire que, dans ce district du Doyenné de Montmorency, les Seigneurs de ce nom paroissent, à tout instant, comme bienfaicteurs des Eglises : on pourroit former une tradition de ces libéralités depuis le douzième siècle inclusivement.

Les Paroisses du Doyenné de Chelle sont ici au nombre d'environ quarante-cinq, & remplissent un Volume & demi. Conflans & le Bourg de Charenton commencent la liste. Sous ce dernier Article, l'Auteur rassemble les particularités qui concernent le prêche des Calvinistes : il en décrit la construction, la démolition, & la substitution d'une Eglise occupée aujourd'hui par des Religieuses

B[illegible]ines, qui entretiennent [illegible] perpétuelle du S. Sa-[illegible]

L'ancien Château de Beauté, donné par Charles VII. à la belle Agnès, étoit *le mieux assis qui fût en toute l'Isle de France* : à peine en reste-t-il quelques ruines aujourd'hui.

Vincennes forme un long Article, parce qu'on rend compte du Bois, du Château, de la Ste Chapelle & de la Paroisse de cette Maison Royale. Les diverses Etymologies qu'on a cherchées pour le mot *Vicenna*, sont fausses, selon M. l'Abbé Lebeuf. Ce lieu étoit appellé *Vilcenna* au neuvième siècle, & ce mot peut venir de quelque terme usité parmi les anciens Francs, tel que *Wils* qui signifioit un *petit cheval*. N'y auroit-il point eu là un haras, de petite considération néanmoins, comme étoient toutes les choses qui, dans les pre-

miers temps, se trouvoient établies dans nos Provinces, sans en excepter les environs de Paris ? Vincennes étoit fameux par son Bois, & nos anciens Monarques l'ont souvent honoré de leur présence. » Mainte fois, *dit Joinville en parlant de saint Louis*, ai vû que le » bon Saint, après qu'il avoit oüi » Messe en été, il se alloit esbattre » au Bois de Vincennes, & se seoit » au pied d'un chesne, & nous faisoit asseoir tout emprès lui. Et » tous ceux qui avoient affaire à » lui, venoient à lui parler, sans » ce que aucun Huissier ne autre » leur donnast empêchement. « La plûpart des successeurs de ce saint Roi ont fait quelque séjour à Vincennes, & plusieurs y ont ajoûté des embellissemens : tout est expliqué par notre Auteur, qui n'oublie ni les vitrages de la Ste Chapelle de Vincennes, ni les personnes remarquables qui y sont inhumées;

ni la manière dont on y fait l'Office divin, &c.

A la suite on trouve un fort grand morceau sur S. Maur des Fossés & sur toutes les révolutions de ce Monastère, devenu Chapitre au seizième siècle, & détruit il y a cinq ou six ans : les Chanoines ont été transférés à S. Louis du Louvre : ce qui concerne les Reliques de cette ancienne Abbaye, est discuté par M. Lebeuf avec l'exactitude qu'on lui connoît. Il mérite, en ce point, d'autant plus de confiance qu'il a été témoin oculaire de la visite & de la translation de ces Reliques, faite en 1750, après la réunion du Chapitre de S. Maur à S. Louis du Louvre. Tout l'Article peut picquer la curiosité d'un Lecteur qui aura le goût des Antiquités Ecclésiastiques.

Neuilly-sur-Marne est fameux par deux de ses Curés ; l'un est le S. homme *Foulques*, Missionnaire

du

du douzième siècle, & la *trompette de la guerre sainte*, comme on le qualifie dans une Edition de la Chronique d'Auxerre qui parle beaucoup de ce bon Prêtre : l'autre est Jean-Baptiste du Hamel, premier Secrétaire de l'Académie des Sciences ; il allia toutes les vertus de son état à l'amour de la Physique & des connoissances naturelles : ce qui n'est point une chose si commune, qu'on ne puisse bien la remarquer. Après avoir quitté la Cure de Neuilly, *tous les ans il alloit visiter son troupeau, & le jour qu'il restoit* dans cette Paroisse, *y étoit célébré comme un jour de Fête.*

L'Abbaye de Chelle est un endroit illustre par son antiquité, & par le grand nombre de personnes du premier rang qui l'ont habitée. On voit que le temps & les guerres ont quelquefois altéré la régularité de ce Monastère ; mais qu'à tout prendre, il s'est mieux soûtenu que

bien d'autres, & qu'au seizième siècle il fournissoit encore des colonies de Religieuses, pour repeupler ou réformer d'autres Communautés déchues.

Nous n'avons rien dit de MAUBUISSON, de LIVRY, de PENTIN, de BAGNOLET, & de quelques autres endroits qui ont de la réputation aux environs de Paris: les discussions où entre l'Auteur à cet égard, doivent être lues dans son Livre. On n'oubliera pas que M. l'Abbé Lebeuf apprécie toujours l'Antiquité des monumens; qu'il décrit la Fabrique des Eglises; qu'il en marque la forme, le goût d'Architecture, &c. Ces détails reviennent à chaque Article; ainsi que la succession & les diverses mutations de Seigneurs qui ont possédé les lieux & les terres dont il parle. Nous espérons que la suite de l'Ouvrage ne tardera pas à paroître, & *nous en rendrons compte avec plaisir.*

ARTICLE LXXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

LETTRE A L'AUTEUR de la Noblesse commerçante. Brochure de 40 pages. A Paris, chez Lottin, rue S. Jacques.

LA Controverse sur la *Noblesse commerçante* ou non *commerçante*, pourra bien remplacer les deux fameuses querelles des années derniéres, l'une sur l'*influence des Lettres dans les Mœurs*, l'autre sur la *Musique Françoise*. Les Brochures commencent à se multi-

plier ; chacun prend parti pour l'opinion qu'il affectionne ; & voici encore un Anonyme qui écrit contre M. l'Abbé Coyer, c'est-à-dire contre le Commerce de la Noblesse. Il y a d'abord, dans cette Lettre, quelques hostilités personnelles ; nous entendons des railleries, des sarcasmes, avec deux ou trois critiques bien fondées. On reproche ensuite à l'Abbé des *contradictions* & des *erreurs* : deux chefs d'accusation qui ne sont pas traités, par l'Anonyme, avec la clarté & la précision convenables. Il dit des choses vagues, quelquefois obscures, souvent outrées & hors de la thèse : par exemple, nous lisons (pag. 38) : *Ce n'est pas que je veuille que notre Noblesse soit absolument militaire ; ce seroit un mal : ne le craignons pas, tant que le génie de la Nation ne changera pas : mais tout seroit perdu, si cette Noblesse devenoit absolu-*

-ment commerçante. Qu'eſt-ce que cela ſignifie? Eſt-ce que les partiſans du Commerce de la Nobleſſe veulent qu'il n'y ait que des Négocians dans cet ordre? Eſt-ce qu'ils ne déſirent pas qu'on tire de ce Corps des Officiers, des Magiſtrats, des Prélats? &c. Il s'agit de ſçavoir ſi cette Nobleſſe, ou plutôt quelque portion de cette Nobleſſe qui reſte dans les campagnes ſans emploi, & preſque ſans bien, ne feroit pas mieux de s'adonner au Commerce; ſi l'Etat & elle-même n'y trouveroient pas leur avantage; ſi les Ordonnances de nos Rois ne favoriſent pas cette diſpoſition, &c. Il y a quelques raiſons dans cette Brochure: on y obſerve, par exemple, que le *pauvre Gentilhomme ne peut faire les avances pour le Commerce en gros, qui ſeul lui convient*; & il nous ſemble que c'eſt-là une véritable objection contre le ſyſtême de M. l'Abbé

Coyer. Peut-être même est-ce la seule dont on puisse tenir compte. Au reste, l'Auteur anonyme de la Lettre nous promet une suite que nous verrons avec plaisir, pourvû que les raisonnemens en soient clairs, les preuves bien développées, les conséquences déduites à propos; & qu'on y évite tout étalage de fausse Rhétorique : défaut qui commence à se glisser dans ces petits Ouvrages.

Loisirs philosophiques, ou l'Etude de l'homme, de M. B. Brochure de 212 pages. Chez Duchesne, rue Saint-Jacques, &c. M. DCC. LVI. On a déja fait beaucoup de Livres dans le goût de celui-ci. Philosopher a été l'amusement de bien des personnes, & il est à croire que la raison & les mœurs y ont gagné quelque chose. Il se trouve, par exemple, beaucoup de bons principes dans cette

Brochure, & l'Auteur, quoique d'un caractère mélancholique, intèresse son Lecteur. Il peint quelquefois avec beaucoup de sentiment; il dit des vérités qu'on est bien-aise de retrouver, quoiqu'on les sçût déja : il a lû Montagne, & il en a retenu des morceaux bien choisis : il parle beaucoup de la vertu, mais point assez de celle qui peut seule rendre l'homme heureux; de la vertu évangélique : ce n'est qu'un oubli de sa part; car il paroît Chrétien. Il connoît le monde, les sociétés, les petits-maîtres, & il donne aux femmes des avis qui ne peuvent les blesser, si elles sont raisonnables. Cet Article pouvoit néanmoins être plus court. Il fait un portrait charmant de deux époux (Ariste & Sophie,) tous deux dignes de l'âge d'or & de quelque chose de mieux : Sophie meurt, Ariste se retire à la campagne & donne tout son temps

& tous ses soins à des enfans bien nés, qui retracent le souvenir de leur mère. Tout ce morceau dit plus de choses qu'on n'en voit parmi les hommes, & c'est tant pis pour eux. Le style se ressent du caractère de l'Auteur : c'est un fond de tristesse, quelque chose de sombre ; mais on aime aussi cette sorte de solitude de langage, s'il est permis de parler ainsi : on croit se perdre dans ces lieux champêtres où la lumière du jour perce à peine : séjour de Réflexions, de Philosophie, de Christianisme encore mieux. Cet homme, en un mot, que nous ne connoissons point, & ses *loisirs* qui nous ont amusés, sont aimables ; & nous serions fâchés d'être démentis par quelqu'un qui persuaderoit au Public que nous nous trompons.

*Lettre de M*** à M. de Lavau, Prieur d'Aytré, Directeur de*

l'Académie de la Rochelle, sur son Discours contre la Latinité des Modernes. (Brochure de 88 pages.) » On diroit, *dit l'Auteur*, » qu'il y a une conspiration concer- » tée pour abolir le Latin. A Dijon » les Lettres sont dangereuses, (on connoît le Discours qui y a été couronné.) » A la Rochelle, il n'y » a plus de bonne Latinité, (c'est ce que prétend M. le Prieur d'Aytré.) » A Besançon, le Latin » ne s'entend plus: (c'est ce qu'a fait entendre, depuis peu, M. Dagay, Président de l'Académie de cette Ville.) » Bientôt il ne sera » pas plus question, dans les Pro- » vinces, de Latin que de Grec, » & du Grec on en parle presque » autant que de l'Arabe ou du Chi- » nois « &c.

On s'éleve ici avec force contre cette armée de Conjurés, & premiérement on soûtient que, selon leurs propres principes, ces adver-

saires ne sont point juges compétents de la question : ils nous disent qu'on ne peut *atteindre à cette pure, à cette saine, à cette fine Latinité* des Anciens ; mais pour en juger ainsi, il faudroit donc la bien connoître cette *Latinité*, & c'est un avantage que ces Censeurs se refusent à eux-mêmes, & qu'ils n'accordent à personne. 2° On observe que, si le Latin est utile, comme les adversaires l'avouent encore ; il est non-seulement superflu, mais téméraire & d'une très-mauvaise politique de décréditer cette Langue, de faire entendre qu'elle est perdue, qu'on ne peut plus aspirer à la connoître, &c. 3° On nie très-fort que ce Latin contre lequel tant de gens conspirent, soit désormais un terme où personne ne puisse parvenir ; & l'on croit, avec raison, que les excellents Littérateurs qui l'ont cultivé, depuis la restauration des

Lettres, un Manuce, un Muret, un Bembe, un Strada, &c, presque de nos jours, un Jouvancy, un Santeuil &c. ne se sont pas fort éloignés du style des Anciens. Il faudroit voir les bonnes preuves qu'on en donne ici. 4° Pour égayer cette dispute, on fait de petites excursions sur nos goûts modernes, sur nos fantaisies ridicules, sur notre éloignement du vrai beau dans les Sciences & dans les Mœurs, &c. Il y a certainement du zèle & des vérités dans cette Lettre. L'Auteur n'est apparemment pas un homme du monde, & il n'en vaut peut-être pas moins. Il se permet quelquefois des peintures à grands traits; & il est à présumer que ses adversaires en riront : mais il est plus aisé de rire, que de répondre & réfuter. Les deux mots qui servent ici d'épigraphe, devroient réduire au silence tous les beaux-esprits Anti-Latins;

Cui bono ? Quel bien cela fait-il aux études, à l'éducation, à notre langue, à la patrie ? On aura eu, par hazard, quelque querelle avec des hommes de Collége ; & sur cela on se détermine à tirer contre le Grec & le Latin : que de coups perdus !

Duchesne & Lambert publient une Lettre sur *le Méchanisme de l'Opéra Italien*, pag. 122, *in*-12. L'Auteur, quel qu'il soit, paroît capable de travailler en d'autres genres & de réussir : car il a de l'esprit, des connoissances, de la gaieté & une assez bonne manière de dire tout ce qu'il veut. Le défaut de sa Lettre est peut-être d'embrasser trop de choses ; mais le Lecteur en sera d'autant moins ennuyé. Nous ne faisons point l'Analyse de ce petit Ouvrage ; il n'entre pas assez dans le plan de nos Mémoires. Nous observons simplement

que l'Auteur, fort partisan de la Musique Italienne, nous croit néanmoins capables de parvenir au même degré de perfection. Cette Thèse générale n'empêche pas que les détails de la Lettre ne nous fassent appercevoir de grandes difficultés : notre Langue, notre goût national, nos routines, nos préjugés, notre façon de composer dans le lyrique & dans le dramatique; notre manière de versifier, de réciter, de dialoguer &c. tout semble nous éloigner des succès de l'Italie. Il y a mille différences que l'Auteur étale, & quelques-unes même sont à notre avantage: celles-ci devroient être conservées & perfectionnées; les mauvaises modes au contraire, les caprices, le petit, le mesquin, l'ennuyeux & le ridicule, ce sont-là autant d'objets de réforme. L'Anonyme expose quelques pratiques Italien-

nes dont sa Brochure pouvoit se passer : il donne des vuës pour aggrandir, parmi nous, l'empire de l'harmonie, pour l'étendre même à tous les états : & quoique ce systême puisse être sujet à quelques inconvéniens, comme tout autre projet, pris dans son tour, il faut néanmoins convenir que la Musique tient au bon gouvernement & au bonheur des peuples. Nous avons toujours oüi dire & peut-être remarqué que la main de l'Ouvrier qui ne chante point est paresseuse, & que tout ouvrage fait sous la direction de l'harmonie est communément quelque chose de beau, de bon, sans compter que l'Artiste même soûtient mieux les peines de son état : quel avantage pour la Patrie ! Il n'est plus question que de faire chanter, comme chez les Anciens, les préceptes de la vertu & les exemples des sages.

Guerin & Delatour, rue S. Jacques, viennent de donner une Edition correcte & élégante des Fables Latines, dont nous avons parlé au mois d'Avril : on y voit de plus que dans l'Edition de Glascow, une Table, quelques Notes préliminaires, un petit Avertissement fort bien écrit, & une nouvelle Fable qui en fait partie : nous la transcrivons :

LIBER ET PRELUM.

Fabula.

At me premendo cur gemis, dixit Liber
Prelum allocutus, ipse tacitus dum premor ?
Reposuit Prelum : Non meam doleo vicem ;
Sed quæ mala tibi incautus arcessis gemo.
Frequens videlicet usus rerum jam diu
Me docuit, qualis expectanda sit Libris.

Fortuna ; ſicque habendum te fore au-
guror :
Sollicita primùm curioſitas levem
Aget hùc emptorum turbam ; fors etiam
tibi
Plurima politorum hominum inſùdabit
manus :
At mox ſeveris vel te deſtringet notis
Amara Critice, & vitia, quæ perſpexe-
rit,
In luce ponet irridenda publicâ ;
Vel, quod gravius eſt, cùm te novitas
deſeret,
Ac deſinet excitare Lectores tuos,
Statim ſubibit ingraveſcens tædium ;
Et ſempiternæ ſepeliendum te dabit
Oblivioni ; tum dulces inertibus
Præbebis eſcas tineis, vel amicies piper.
Prelum hîc quievit. At Liber invicem
gemens :
Lector, ait, omen benevolus malum
obruat !

Le ſort de ce Livre eſt décidé ;
il ne ceſſera ni de picquer la cu-

riosité, ni de plaire au Lecteur, ni de désarmer la Critique.

Le Sieur Verdier annonce la vente d'une grande Collection de curiosités naturelles. Son Catalogue, qui se trouve chez Jorry Quai des Augustins, & chez Duchesne rue S. Jacques, comprend 441 Nos dont quelques-uns sont destinés à des Tableaux, à des Ouvrages du Japon & de la Chine, à des Bronzes, le reste est en pièces d'Histoire naturelle. On y voit des Coquillages de presque toutes les espèces, des Madrepores estimables, des Plantes marines, des Cerveaux marins très-beaux, des pétrifications, des crystallisations, &c. Ce Catalogue emploie par-tout les termes de l'Art; c'est-à-dire, le langage reçu parmi les Amateurs. Nous desirons fort que ce bon usage de publier des Catalogues d'Histoire naturelle se perpétue &

se perfectionne. Nous regrettons encore le célebre Gersaint qui nous donnoit, dans un genre à-peu-près semblable, des Catalogues très-estimables.

Discours de M. Soret, Avocat au Parlement, pour sa reception à l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, lû à la séance publique du 8. Mai 1756. L'Académie de Nancy fait comme l'ancienne Rome; elle donne droit de Bourgeoisie chez elle à tous les braves du pays étranger: & voilà comme on acquiert de la force & de la réputation. M. Soret méritoit de contribuer à cette gloire: il joint au mérite des Lettres celui des Mœurs & de la Religion: ce qui prouve peut-être plus contre le Paradoxe couronné à Dijon, que toutes les raisons dont on l'a combattu. Le nouvel Académicien ne laisse pas de revenir à la charge,

& achève la déroute de l'ignorance protégée par le sçavoir. Il faudroit lire ce morceau qui est bien. Le début du Discours dit une chose commune, avec tout l'esprit possible. » Messieurs, je ne sçavois pas » encore qu'il y eût des bienfaits » redoutables, & qu'une grace dé- » sirée avec empressement pût être » reçue avec une sorte de frayeur. » C'est le sentiment que j'éprouve » en me voyant admis dans une » Société célébre qui, dès sa nais- » sance, jouit de toute l'estime que » procurent les longs travaux, & » n'a pas lieu d'envier l'éclat des » plus anciennes Académies. Cet » honneur me semble si fort au- » dessus de moi, que je craindrois » pour vous les regards du public, » si le public ne sçavoit que les » grands hommes sont les plus in- » dulgents, & qu'ils ont de bonnes » raisons pour accorder quelque- » fois à l'émulation les couronnes

» qui sont la récompense du mérite.
» Sans ce point de vuë qui me
» rassure, je serois déconcerté par
» ma foiblesse, étonné de votre
» choix, accablé de votre gloire. «

Le détail du Discours, toujours bien écrit, est destiné à faire voir combien la protection d'un grand Roi aggrandit l'empire littèraire. Mais qu'arrive-t-il, quand ce grand Roi consacre les Sciences à la Religion? » quand, pour obtenir la
» faveur du Monarque, il ne suffit
» pas d'être homme de Lettres, il
» faut encore être homme de bien?
» Alors disparoissent ces Littéra-
» teurs frivoles, dont les produc-
» tions valent bien moins que le
» temps que l'on perd à les lire;
» ces Auteurs dangereux qui ne
» peuvent avoir que des protec-
» teurs dignes d'eux, des protec-
» teurs dont l'amitié est un oppro-
» bre; ces ingénieux empoison-
» neurs qui prostituent le talent,

» qui n'auroient point d'esprit s'ils » n'avoient point de vices, qui ne » sçavent que ce qu'il est néces- » saire d'ignorer, l'art de corrom- » pre les mœurs en amusant l'ima- » gination. Sous un tel Souverain, » les Lettres paroissent avec toute la » décence, toute la dignité qui leur » est propre « &c. Cette exposition est l'éloge anticipé du Monarque qui fait les délices de la Lorraine; de ce *Roi*, dit M. Soret, *que l'Histoire montrera comme un prodige, & qu'elle n'osera peut-être proposer comme un modèle.*

Livres nouvellement arrivés des pays étrangers, & qui se trouvent chez N. Tilliard Libraire, Quai des Augustins, à S. Benoît.

Blanchini Evangeliarium Quadruplex, Latinæ Versionis antiquæ, seu veteris Italicæ &c. 4 vol. fol. *cum fig. Carta magna.* Romæ 1749.

Lezzioni Scritturali sopra l'Esodo, Aut. Benedetto XIII. P. M. 3 vol. *in*-4°. *Roma* 1724.

Suhrmanno Historia Sacra de Baptismo Constantini &c. 2 vol. *in*-4°. *cum fig.* Romæ & Viennæ 1746.

Zanoni Rariorum Stirpium Historia &c. 1 vol. fol. *cum 180 fig.* Bononiæ 1742.

Terucci (Gio Battista) *il Pluto d'Aristofane e le Nuvole del medesimo.* 2 vol. *in*-4°. Grec & Italien. *Firenze 1751.*

Lupi (Anton. Maria) *Dissertazioni, e Lettere Filologiche antiquarie.* 1 vol. *in*-8°. cum fig. *Arezzo 1753.*

Memorie degli Intagliatori moderni di Pietre dure, Cammei, e Gioje del secolo XV. fino al secolo XVIII. 1 vol. *in*-4°. *Livorno 1753.*

Istoria d'Alessandro Magno del Baron de Konning &c. 2 vol. *in*-4°. *Parma 1723.*

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Juillet, 1756.

I. Volume.

ARTICLE LXVI. *Annales Romaines, &c.* 1541

ART. LXVII. *Lettre à un Amateur de la Peinture, &c.* 1569

ART. LXVIII. *La Noblesse Militaire, &c.* Suite de l'Article LXIII. 1581

ART. LXIX. *Lettre d'un Citoyen sur la permission de commercer dans les Colonies, annoncée pour les Puissances neutres.* 1605

ART. LXX. *Dissertation sur les Vapeurs, &c.* 1631

ART. LXXI. De Litteraria expeditione per Pontificiam Ditionem, &c. *Voyage Littéraire dans les Etats du Pape, pour*

mesurer deux degrés du Méridien, &c. 1666
ART. LXXII. *Histoire du Diocèse de Paris, &c.* 1689
ART. LXXIII. Nouvelles Littéraires. 1707

ERRATA

Pour Juin, 1756.

Pag. 1402, *lig.* 2, étoit, *lis.* est:

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15. Juin, 1756.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

Ce Journal se distribue à Lyon chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1756. II. vol.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUILLET, 1756. II. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

1734 *Mémoires pour l'Histoire d'Angleterre dans les Cours de l'Europe.* (In-4°. pages 200.) A Paris de l'Imprimerie Royale. M. DCC. LVI.

DANS la Guerre qui vient d'éclater entre la Grande-Bretagne & la France, on demande *qui des deux peuples est l'agresseur*. Si l'on ajoûte foi aux Papiers Anglois, les premiéres hostilités viennent de la France ; & voilà d'abord une imputation très-suspecte à tous ceux qui suivent, depuis quarante ans, les démarches de cette Cour, qui sont témoins de sa modération, de son désintéressement, de sa franchise. Le dernier Traité d'Aix-la-Chapelle acheve de tout dire en cette matière. Quand on a un peu de bonne foi & quelque connoissance des hommes, on ne se persuade pas aisément qu'une Puissance qui a sacrifié ses conquêtes au bien de la

paix, soit devenue tout-à-coup assez différente d'elle-même pour se préparer une guerre cruelle, en usurpant les possessions anciennes de ses voisins. *Le bon Prince est celui qui ne pousse pas volontiers la guerre jusqu'où elle peut aller :** Figure naturelle du Monarque qui nous gouverne ; & l'on voudroit que ce Prince, après avoir suspendu le cours de ses victoires, prît plaisir à commencer une guerre injuste ? Demandez plutôt à l'Europe ce qu'elle en pense : elle pourra vous dire que d'accuser aujourd'hui la France d'ambition ou de violence, c'est presque une contre-vérité ridicule.

Mais il ne doit pas être ici question de probabilités & de vrai-semblances : il faut faire parler les faits, & montrer, par des preuves

---

* Boni viri est extrema belli non libenter persequi. *Sallust.*

évidentes, que le système des Anglois a été de s'aggrandir en Amérique aux dépens de la France; qu'ils en ont formé le projet lors même que nous leur supposions des vuës pacifiques; que sous le voile des Négociations, il cachoient le dessein de nous dépouiller de vive force; qu'en se prêtant aux discussions politiques, ils méditoient des opérations militaires; qu'enfin ces dangereux rivaux de la Puissance Françoise, partageoient leur attention entre les dehors artificieux d'un prétendu compromis, & la volonté très-sincère d'envahir les plus belles contrées de la Nouvelle-France.

Et quels seront les garants de tout ceci? D'où tirerons-nous ces preuves qui ne laissent aucun lieu à la replique? Le Mémoire que nous analysons, est comme la source publique qu'on vient de nous ouvrir. On n'y voit ni ces impu-

tations vagues & odieuſes qui ſont trop répandues dans les Papiers de Londres, ni ces Pièces ſuſpectes ou tronquées dont MM. les Commiſſaires Anglois parurent, au temps de la Négociation, vouloir accréditer l'uſage.* Imaginez un petit Volume qui préſente d'abord, dans un diſcours très-ſimple, très-uni & très-court, le *Précis des faits*, qui détaille enſuite, dans l'étendue de 170 pages, les monumens authentiques de ces *faits*; c'eſt-à-dire une ſuite de *Mémoires*, de *Lettres*, de *Journaux*, d'*Inſtructions*, &c. le tout dans la meilleure forme & capable de faire foi en tout tribunal ami ou ennemi, intéreſſé ou neutre, paſſionné ou impartial.

---

* Voyez ce qu'on a remarqué en rendant compte des *Mémoires Anglois ſur Ste Lucie.* (Journal de Trévoux, Nov. 1755.)

Mais parmi ces Actes originaux, il en est que la justice même & la vérité semblent avoir déposés dans le sein de la France, en combattant pour elle. Nous parlons des Pièces trouvées dans les dépouilles du Général Braddock, après le grand combat du 9. Juillet 1755. Quelle étenduë de projets ne découvre-t-on pas dans ces papiers ! combien de batteries dressées contre nous ! combien d'attaques concertées ! quelles levées de troupes & de subsides ordonnées dans les Colonies Angloises ! quelles mesures prises auprès des Sauvages ! &c. Quand nos Guerriers du siècle de François I. eurent trouvé, aux champs de Cérisoles, les chaînes accumulées par le Marquis du Guast, Général des Impériaux, purent-ils douter que cet ennemi ne les eût traités en esclaves, si la fortune se fût déclarée pour lui ? Et depuis la découverte du Porte-

feuille de M. Braddock, pourrions-nous ignorer que l'Angleterre se proposoit l'invasion générale du Canada ; que tandis qu'elle nous amusoit, en Europe, par des démonstrations de zèle pour la paix, ses Généraux étoient chargés de nous détruire en Amérique ? Mais entrons dans le fond même du Mémoire ; &, en y remarquant les faits principaux qu'il renferme, plaçons aussi sous les yeux du Lecteur les monumens authentiques qui rendent ce petit Recueil si précieux.

On considère d'abord, dans le Mémoire, tout l'espace de temps qui a suivi le Traité d'Utrecht, en 1713, & précédé le Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. C'est un intervalle de 35 ans. Alors les Anglois n'occupoient l'Acadie que sur le pied des anciennes Limites, c'est-à-dire telle que nous avons eu intention de la leur céder : &

cependant ils ne témoignoient ni desir de faire valoir des prétentions plus étendues, ni mécontentement des bornes où ils se voyoient resserrés. Durant les ruptures qui survenoient, en Europe, entre la France & la Grande-Bretagne, il y avoit des hostilités réciproques en Amérique; mais ce n'étoient que des procédés communs & ordinaires d'ennemi à ennemi. On cherchoit à s'affoiblir mutuellement, sans donner à ces animosités plus d'existence ou d'ancienneté que n'en avoit la guerre même. L'Angleterre ne se battoit point pour revendiquer une grande partie du Canada, comme lui ayant été cédée par le Traité d'Utrecht; & la France, en se défendant, ne croyoit pas disputer sur le sens & sur l'étenduë des clauses de ce Traité. Nous ne parlons encore ici que de l'Acadie & des cessions faites à cet égard en 1713, parce

que les ſingulières prétentions de l'Anglois ſur le cours de l'Oyo ne furent ni propoſées, ni connues, ni ſoupçonnées à Utrecht. Cet objet eſt ſi moderne qu'il n'a pas même fait partie des Articles, ſur leſquels les Commiſſaires François & Anglois ont traité ces dernières années. L'Oyo, qu'on appelle auſſi la Belle-Rivière, couloit paiſiblement ſous les Loix de la France; mais depuis cinq ou ſix ans, la Grande-Bretagne s'accoûtume à croire qu'il lui a été dit, comme à Neptune, que ſon ſort eſt de regner ſur toutes les Eaux; elle voudroit ſe perſuader & perſuader aux autres que toutes les Mers & tous les Fleuves de l'ancien & du nouveau Monde doivent être ſes tributaires. Nous verrons qu'on doute encore de ces principes ſur les bords de la Belle-Rivière. Revenons à l'Acadie, qui a le droit d'aîneſſe dans la controverſe d'aujourd'hui,

Ce fut après la pacification d'Aix-la-Chapelle, que les Anglois, formant le projet de plusieurs établissemens nouveaux, imaginerent de donner au Traité d'Utrecht une tournure favorable à leurs desseins. C'étoit interpréter, au bout de 35 ans, un Ecrit Diplomatique qui, dans son origine, n'avoit paru obscur à personne. Mais quand on à de gros Vaisseaux & de gros Canons, si l'on n'est bien attentif aux principes du Livre de Grotius, touchant le droit de la Guerre & de la Paix, on se croit en liberté de tout dire & de tout prétendre, en fait de possessions d'outremer. On s'attribue, dans le Nouveau-Monde, tantôt une contrée, tantôt une autre, & toujours ce qu'on trouve le plus à sa bienséance. N'a-t-on pas vû, dans l'affaire de Sainte-Lucie, un bon essai de la Métaphysique Angloise? Nous possédions cette

Isle depuis cent ans, & ces Messieurs de la Grande-Bretagne sont venus nous dire qu'elle étoit à eux. N'ont-ils pas même prétendu que toute l'Amérique septentrionale étoit originairement de leur domaine, parce que dès la fin du quinzième siècle, les Cabot apperçurent ce Continent, lorsqu'ils cherchoient celui des Indes Orientales? Remarquez que ces Navigateurs étoient Venitiens; qu'ils ne tenoient de l'Angleterre que la permission d'armer des Vaisseaux à leurs frais & pour leur compte, & qu'enfin le coup-d'œil qu'ils jetterent sur l'Amérique étoit bien contraire à leurs desseins, puisque c'étoit aux grandes Indes qu'ils vouloient aller. Mais, encore une fois, rien n'autorise plus à raisonner hardiment sur ces sortes de droits ou prétentions, que d'avoir une bonne Marine, & de croire en même temps que les voisins ou les

rivaux n'en ont point & n'en peuvent avoir. Que si par hazard, ces voisins ou ces rivaux viennent à bout d'acquérir aussi de fortes Escadres, alors la replique de ceux-ci infirme d'autant le raisonnement des premiers. Il y auroit à parier que les Politiques même de Londres ne sont plus si charmés des Mémoires de leurs Négociateurs ou Commissaires, depuis que la France a des Flottes dans l'Océan & dans la Méditerranée.

C'étoit néanmoins un coup de partie pour l'Angleterre, que de négocier durant les préparatifs qu'elle vouloit faire en Amérique pour nous accabler. Rien de mieux joué que ce jeu qu'on appellera, *finesse & politique*, si l'on veut user de beaux termes, & ne pas s'en tenir au langage de ces vieux Sénateurs Romains qui, apprenant la dissimulation à laquelle on avoit eu recours pour soumettre

le Roi de Macédoine, Perſée, dirent qu'ils ne reconnoiſſoient point les mœurs de Rome dans ces ruſes dignes de Carthage & des Grecs.*

La Cour de France avoit propoſé elle-même, dès 1749, la voie des Commiſſaires pour régler à l'amiable les Limites des Colonies reſpectives. La Cour d'Angleterre avoit accepté ce projet, en déclarant deux choſes très-remarquables dans l'affaire préſente ; la premiére, qu'elle avoit *envoyé des ordres efficaces de ne commettre aucun attentat, ſoit du côté de la Nouvelle-Ecoſſe, ſoit du côté de la Baie d'Hudſon, contre les poſſeſſions, ou contre le Commerce des Sujets de Sa Majeſté Très-Chrétienne :* la ſeconde, qu'elle n'avoit donné aucuns ordres pour former des *Etabliſſemens dans cette partie de la Nouvelle-Ecoſſe,*

* *Liv. Lib. XLII.*

sur laquelle la France avoit formé des prétentions.

Malgré cette déclaration si formelle, les Anglois de l'Acadie se permirent, en 1750, des hostilités manifestes, tant sur les possessions des François dans le Continent, que sur les Navires envoyés de Quebec pour porter des munitions & des subsistances aux divers postes de la frontière du Canada. Sa Majesté Britannique avoit dit qu'on ne formeroit aucune entreprise contre les François, jusqu'à la décision des Commissaires; mais M. Cornwallis, Commandant des troupes Angloises en Acadie, avoit reçu d'Europe des Recruës, des Colons & de l'Artillerie : bonne raison pour ne pas s'astreindre scrupuleusement aux discours publics de la Cour de Londres. Ce Général, très-empressé d'établir les nouveaux habitans Anglois, commença par chasser les familles Fran-

çoiſes, qui tenoient des terres dans la Preſqu'Iſle ; & il étendit bientôt après l'invaſion juſques dans l'Iſthme, pays de tout temps à la France. Pour bien entendre ce que nous diſons, il faudroit jetter un coup-d'œil ſur la Carte, & ſe reſſouvenir de ce qui a été démontré dans les Mémoires de nos Commiſſaires, que l'Acadie cédée aux Anglois occupe ſimplement la partie méridionale de la Péninſule ; que Port-Royal ou Annapolis n'entre pas même dans le diſtrict de l'Acadie ; qu'ainſi le pays, au Nord de la Péninſule, eſt de la domination Françoiſe : ce qu'il faut dire, à plus forte raiſon, de l'Iſthme ou Langue de terre, de cinq lieuës de large, qui ſépare la Baie-Françoiſe du Golfe S. Laurent : auſſi le Gouvernement François étoit-il reconnu, dans tout ce terrein, au moment de l'entrepriſe du Général Cornwallis ; & le Fort

de Beau-Baſſin, qu'il conſtruiſit dans l'Iſthme, ne pouvoit être regardé que comme une démarche d'agreſſeur, comme un de ces procédés qu'on hazarde en vertu de la maxime d'Annibal :

> Pro fœdere, proque
> Juſtitiâ eſt enſis.
>
> *Silius Ital.*

Le même eſprit d'invaſion porta les Anglois à s'emparer de pluſieurs Bâtimens François, entr'autres du Bateau *le London* dans le Golfe S. Laurent, & du Brigantin *le ſaint François*, à l'entrée de la Baie-Françoiſe. L'un & l'autre comptoient faire tranquillement leur route, ſous la protection des Loix & la foi des Traités ; mais ils furent attaqués, ſaiſis, confiſqués, & jamais la Cour de France n'a pû obtenir de ſatisfaction convenable pour

ces insultes : c'est ce qui engagea M. le Marquis de la Jonquiére, Gouverneur du Canada, à user de représailles & à faire arrêter, dans l'Isle Royale, trois ou quatre Bâtimens Anglois qui furent aussi confisqués.

On voit donc que l'Anglois étoit toujours l'agresseur tant à la mer que dans le continent ; mais il faut convenir qu'il a trouvé, dans les Officiers François, Gouverneurs, Commandants, Capitaines & autres, plus de résistance qu'on ne devoit naturellement en attendre de gens qui n'étoient point avertis de se tenir sur leurs gardes. C'est cette fermeté qui a préservé la Nouvelle-France d'un embrasement général ; & c'est aussi ce qui a tempéré très-à-propos les triomphes de la Nation Britannique. Si elle avoit toujours vû arriver, dans ses Ports, des Marchands & des Pêcheurs François vaincus,

dépouillés, enchaînés, le petit peuple de Londres, rassasié de gloire & de plaisirs, se seroit peut-être cru dispensé de payer désormais des subsides : ce qui eût été d'un très-mauvais exemple dans les trois Royaumes & dans les Colonies Angloises. Nos Militaires d'Amérique ont prévenu cet inconvénient; ils ont entretenu, dans le gouvernement Anglois, une honnête nécessité d'exiger des Soldats & des Sterlings. Au reste nous ne faisons ici mention que du *petit peuple de Londres;* car il ne nous vient pas en pensée d'attribuer aux Anglois qui ont de l'éducation, tous les éclats & toutes les indécences qu'on s'est permis en Angleterre contre la France & les François. Cependant il seroit bien à souhaiter que ce *petit peuple* Anglois ne fût que peuple comme il l'est par-tout, & qu'il ne se fît pas gloire d'une fé-

rocité qui n'eſt plus aujourd'hui dans les mœurs de l'Europe. Il y a un peuple & un grand peuple en France : il a ſes défauts ſans doute ; mais qu'il vienne des Anglois dans nos Villes, dans la Capitale ſur-tout ; qu'ils y viennent en paix ou en guerre, vainqueurs ou vaincus, riches ou pauvres, amis de notre Nation ou prévenus contre elle ; bien-loin d'eſſuyer, parmi nous, des inſultes & des outrages, ils ne recevront que des politeſſes, dans les maiſons des particuliers, dans les promenades publiques, dans les ſalles de ſpectacles &c. Tout le monde ici poſſède quelque choſe du *grand tréſor des hommes* ; c'eſt ainſi qu'un grand Philoſophe appelle *l'Humanité*. *

La bravoure Françoiſe ne s'eſt

* Sanctiſſimum humani pectoris bonum. *Senec.*

pas moins signalée sur les rives de l'Oyo que dans les confins de l'Acadie, & c'est ce qui doit présentement attirer notre attention, en suivant toujours le Mémoire & les actes authentiques que nous prenons pour guides. Cette belle Rivière (de l'Oyo) fait la communication du Canada avec la Louisianne. Les François découvrirent cette route de commerce en 1679, & ils l'ont seuls fréquentée jusques dans ces derniers temps qu'il a paru honteux aux Anglois de n'avoir encore, le long de ce fleuve, ni forts ni comptoirs. La Caroline, la Virginie, la Pensylvanie, & une partie de la Nouvelle-Angleterre étoient bornées à l'Ouest par les Apalaches, montagnes placées en quelque sorte, par la Providence, pour séparer les deux Nations en Amérique, à-peu-près comme l'Ocean les sépare en Europe. Il seroit encore nécessaire

néceſſaire de conſulter ici la Carte, non telle que les Anglois l'ajuſtent à leurs prétentions * ſur les environs de l'Oyo, mais telle que l'exigent l'hiſtoire & les faits, ſuivant leſquels il eſt très-certain que, juſqu'aux démêlés actuels, la Grande-Bretagne n'a formé aucuns établiſſemens ſur les bords de cette Rivière. Ce ne fut qu'en 1749 que des Traiteurs Anglois ayant permiſſion du Gouverneur de Philadelphie, commencerent à franchir les Apalaches, à fréquenter l'Oyo, à commercer avec les Sauvages de ces cantons. C'étoit une véritable contrebande; puiſque, par les Traités, chacune des Nations Européennes ne peut faire le commerce avec les Sauvages, que ſur ſon propre territoire:

* C'eſt par cette raiſon qu'il faut ſe défier de la Carte du Sieur Mitchell, ſi répandue aujourd'hui en France.

mais des permissions données par le Gouverneur d'une Province Angloise, à l'effet d'autoriser ces Contrebandiers, étoit une entreprise formelle sur les terres & sur les droits de la France. Cependant le Gouverneur de Philadelphie ne bornoit pas là ses vuës & son industrie. Pour pratiquer les Sauvages & pour les détacher des intérêts de la France, il se servoit de deux intriguants, l'un Anglois * & l'autre Canadien-François, ** par conséquent déserteur ; tous deux très-habiles à faire la contrebande, & à soulever les esprits. Ils portoient des présens aux Nations des bords de l'Oyo, & tâchoient de les *induire à la destruction des François.* C'est ce que vérifia pleinement M. de la Jonquière, en 1751, dans l'interrogatoire qu'il fit subir

* George Crocquen.
** André Mantour.

à quatre Traiteurs ou Contrebandiers pris par ses ordres, au fort des Miamis, entre le lac Erié & le lac Michigan. Nous articulons toutes ces circonstances pour montrer que les faits sont très-exactement rapportés, & que, dans la controverse présente, on n'impute rien aux Anglois, dont on ne puisse sur le champ administrer la preuve.

Bientôt on ne s'en tint point aux pratiques secrétes. Durant toute l'année 1753 on n'entendit parler au Canada que des préparatifs de guerre qui se faisoient dans les Colonies Angloises. *Ces préparatifs ont été avoués par la Cour de Londres, puisque toutes les gazettes d'Angleterre de ce temps-là les ont publiées, & qu'on y a vû imprimées jusqu'aux harangues par lesquelles les Gouverneurs de la Virginie & de la Nouvelle-Angleterre s'efforçoient de*

déterminer les Sauvages à la guerre contre la France. Ces harangues ne passeront pas à la postérité comme des modèles d'éloquence, mais elles feront connoître éternellement que les semences de cette guerre ont été préparées par les Anglois.

Cependant, dès les premiers mois de 1754, les troupes de cette Nation passent les Apalaches, marchent avec un train d'artillerie, construisent un fort entre l'Oyo & la Rivière aux Bœufs, tracent le plan d'un autre fort, s'emparent ainsi, par voie de fait, des terres de la domination Françoise & s'y établissent. On leur députe, de la part des François, un Officier de mérite, on leur représente la foi des Traités & la paix qui regne entre les deux Couronnes. Mais il falloit constater par un grand éclat que l'Anglois vouloit être l'agresseur. Toute la terre

a sçû le traitement fait au Sieur de Jumonville chargé de la députation. Il y a déja bien des siècles qu'on lit, dans Ciceron, *qu'au milieu même des ennemis la personne des envoyés est inviolable.* * Ce principe néanmoins n'avoit pas encore pénétré jusqu'aux Anglois campés sur l'Oyo, ou bien ils ont cru que dans ce Nouveau-Monde le Droit des gens, si réveré de l'Ancien, étoit une chimère. A peine M. de Jumonville commence-t-il à faire connoître les ordres dont il est porteur, qu'on tire sur lui & sur son escorte, qu'on l'assassine & huit des siens. Les autres, hors un seul qui s'échappe, sont faits prisonniers; & sept d'entre eux qui, à force de temps & de protection, ont pû repasser en France, rappor-

* Nonne Legati, inter hostes, incolumes esse debent? *Verr.* 1.

tent qu'ils ont essuyé des traitemens indignes. Nos Marchands, nos Matelots, nos Pêcheurs, pris également en pleine paix, tandis qu'ils naviguoient pour leur Commerce, sçavent aussi ce que c'est que les fonds-de-cale des Vaisseaux Anglois & les Prisons de Plymouth. Ceux qui peuvent survivre ou échapper à cette barbarie, racontent des procédés qui feront dire à nos Neveux : Est-ce donc que le siecle qu'on appelle *Philosophe* fut le siecle de l'inhumanité ? Est-ce qu'on y avoit oublié totalement ce mot de Ciceron : *C'est le propre des braves de traiter les vaincus en hommes, afin que l'humanité dont on use à leur égard, rende ensuite la paix plus durable ?* *

** Viri fortis est... qui victi sunt eos homines judicare... ut possit pacem humanitas augere. *Ad Heren. l. 4.*

Cependant l'aſſaſſinat de M. de Jumonville a trouvé des cenſeurs juſques parmi les Sauvages, habitants des rives de l'Oyo. Depuis cette funeſte époque, des Nations entières ont abandonné l'alliance des Anglois. On en a la preuve dans le Journal même du Major Waſingthon, qui commandoit le détachement, auteur de cette lâche & coupable entrepriſe contre le Droit des gens. Ce n'eſt pas que cet Officier Anglois ne ſe ſoit donné bien des mouvemens pour retenir ces Sauvages dans ſon parti ; qu'il n'ait multiplié les harangues, les promeſſes, les préſens pour engager ces peuples à *lever la hache* contre le François. Il y a, dans ſon Journal, des traits fort ſinguliers de la Politique Angloiſe. On y voit que ce M. Waſingthon, traitant avec les Sauvages, n'attribuoit à ſa Nation aucuns droits ſur les pays voiſins

de l'Oyo, & qu'il repréſentoit ſimplement l'Angleterre comme Protectrice des Indiens Maîtres de ces Contrées. Or la ſingularité de ce langage conſiſte en ce que tout Anglois d'Europe & d'Amérique, ſe trouvant hors de la préſence des Sauvages, ne manque pas de faire la Grande-Bretagne ſouveraine de l'Oyo & des Peuples qui habitent le long de ſes rives. On voit là clairement le double emploi du langage: *Ceci eſt à moi*, dira l'Anglois quand le François lui diſputera un terrein; *ceci n'eſt point à moi*, dira le même Anglois quand il aura intérêt d'armer le Sauvage contre le François, poſſeſſeur de ce terrein. Mais en vertu de quelle Logique raiſonne-t-on de cette manière? Si l'Oyo eſt aux Anglois, pourquoi M. Waſinghton dit-il aux Sauvages que ces peuples en ſont maîtres? Si l'Oyo n'eſt point aux Anglois, pourquoi M. Wa-

ſinghton & tous les Anglois d'Europe & d'Amérique reprochent-ils aux François d'avoir fait des hoſtilités dans ce pays ? Ce ſeroit aux Sauvages à s'en plaindre, & ils ne le font pas : eſt-ce que les Anglois veülent défendre ces peuples malgré eux ? Nous ne connoiſſons aucun Dialecticien, qui puiſſe réſoudre cet argument à l'avantage de M. Waſinghton & de ſes partiſans.

Mais ces hoſtilités prétendues des François ſur les Rives de l'Oyo ne ſont qu'un terme ménagé adroitement, dans les harangues du Commandant Anglois, pour faire illuſion aux Sauvages. Voici ce que nous apprennent nos Pièces juſtificatives : il nous paroît qu'en fait de diſcuſſion polémique ou politique, on ne peut rien déſirer de plus fort.

Après l'aſſaſſinat de M. de Jumonville, ſon frère, M. de Vil-

liers, fut commandé pour aller prendre & détruire le fort de la *Nécessité*, construit par les Anglois. L'expédition fut bientôt consommée; & il ne tenoit alors qu'à l'Officier François de venger la mort de son frère : en laissant seulement agir ses Sauvages, il eût livré la Garnison Angloise aux plus cruels traitemens : mais il usa très-modérément de la victoire; il respecta le nom de la paix, qui subsistoit encore de droit entre les deux Couronnes, & de fait même du côté des François : car, selon la maxime d'un grand Historien homme d'Etat, *celui-là ne rompt pas la paix qui repousse la force par la force; mais celui-là seulement rompt la paix qui, le premier, est auteur de la violence.**

* Pacem rumpunt non qui vim vi arcent, sed qui priores vim inferunt. *Thucyd.*

M. de Villiers renvoya les Anglois avec tous leurs effets, & se contenta de deux ôtages qu'on lui donna probablement très-volontiers, puisque c'étoient deux espions très-habiles : tout le temps de leur séjour au Fort du Quesne, place principale des François sur l'Oyo, ils entretinrent une correspondance suivie avec les Généraux Anglois.

Or parmi les Lettres d'un de ces espions, nommé Robert Stobo, il y en avoit une très-curieuse & très-importante, qui fut trouvée parmi les papiers dont on se saisit après le combat du 9. Juillet 1755. Stobo y exposoit au Major Wasinghton tout ce qui se faisoit dans le Fort, sur-tout en matiere de négociations & de pourparlers entre les François & les Sauvages. Il racontoit, par exemple, en détail comment, dans un grand Conseil de ces diverses Nations, les Fran-

çois avoient fait » une longue & » élégante harangue, leur disant » qu'ils ne venoient point ici pour » faire la guerre à personne, mais » que les Anglois ne vouloient » point les laisser tranquiles; qu'ils » espéroient que les Sauvages, leurs » enfans, ne souffriroient point » qu'on insultât leur père, (le Gou- » verneur-Général de la Nouvelle- » France;) que cependant s'ils vou- » loient se joindre aux Anglois, ils » le pouvoient faire; mais que, » s'ils vouloient mieux penser, ils » se tiendroient en paix. «

On voit-là très-certainement le desir que les François avoient de maintenir la tranquillité publique sur les rives de l'Oyo : on voit la franchise avec laquelle ils s'ouvroient aux Nations Sauvages ; la liberté qu'ils leur laissoient de prendre parti où elles voudroient ; l'éloignement de toute subtilité & de tout artifice dans la manière de

leur donner conseil. Tout cela est bien d'un autre ton que les harangues des Généraux Anglois, lorsqu'ils parloient ou faisoient parler aux Sauvages. Mais à qui devons-nous tout ce tableau de la conduite des François ? A un intriguant, à un espion, à un Anglois plein de chaleur & d'animosité, comme il ne paroît que trop dans toute la suite de sa Lettre. C'est un homme qui, dans ce même Ecrit, invite le Major Wasinghton à venir *attaquer* les François, à *gagner* les Sauvages, à les *prévenir intelligemment*, à se servir d'eux pour *surprendre le Fort*, &c. Peut-on croire qu'il ait voulu déguiser les sentimens des François, leur prêter les couleurs d'une modération affectée, représenter leurs discours sous le point de vue qui devoit leur être le plus favorable ? Telle n'est point la façon de procéder d'un ennemi, encore moins d'un espion.

Robert Stobo dit assurément la vérité dans sa Lettre ; &, si cela est, les inclinations pacifiques des François, quoiqu'insultés, harcelés, massacrés par les Anglois, ne sont-elles pas mises dans le plus grand jour ? & peut-il rester le moindre doute sur cette question, toujours capitale dans le Mémoire qu'on nous donne & dans l'Analyse que nous en faisons ? *Qui des deux Peuples a donc été l'agresseur ?*

C'est pour mettre toute personne en état de répondre parfaitement à cette fameuse question, que nous avons si fort insisté sur les préliminaires d'une guerre où la France n'est entrée que malgré elle. Voyons plus succinctement la suite des démarches Angloises. Ce Peuple est bien certainement l'agresseur jusques & durant 1754, quoique nous fussions alors en pleine négociation avec lui pour les Limites des possessions respecti-

ves : l'année 1755 a mis le comble aux hoſtilités de cette ardente Nation, hoſtilités dont le Gouvernement Britannique avoit conçu, formé, arrêté le projet. Qu'on liſe les inſtructions données au Général Braddock, en date du 25. Novembre 1754, avec la Lettre qui lui fut écrite, le même jour, par l'ordre du Duc de Cumberland ; on y verra combien la Cour d'Angleterre avoit à cœur l'invaſion générale de la Nouvelle-France. Plans de Campagnes ; entrepriſes ſur les Forts de la domination Françoiſe ; combinaiſons de ſecours entre les divers Corps de troupes ; levées de gens de guerre & de ſubſides ; précautions pour les vivres & pour l'Artillerie, &c. Rien, en un mot, n'eſt oublié, dans ces Ecrits, pour préparer & hâter de grandes opérations militaires. Nous avons déja fait ſentir de quelle importance étoient ces Pièces : ce ſont, encore

une fois, les dépouilles d'un Général qui a péri dans la-mêlée, c'est son trésor dont un ennemi intelligent a sçû s'emparer; & l'on ne peut pas plus douter que ces papiers ne continssent la volonté suprême des Maîtres auxquels Braddock étoit soumis, qu'on ne peut mettre en question, si les armes qu'il portoit étoient destinées à frapper l'ennemi dans le combat. Qu'on juge donc du grand intérêt que la Cour Britannique prenoit à nous voir attaqués puissamment, promptement, vivement : voici de quelle maniere son Général la seconda.

Braddock arriva en Virginie au mois de Février 1755, & sur le champ il prit des mesures pour rassembler l'argent, les troupes, les vivres, les munitions de guerre; pour faire préparer les chemins, & voiturer l'Artillerie; pour gagner les Sauvages, & leur inspirer de l'ardeur contre les François;

pour établir des rapports entre les divers Corps d'armée, afin que l'effort fût général, & que la Nouvelle-France, attaquée de toutes parts, ne pût éviter la révolution qu'on lui préparoit. Ainsi le Colonel Mockton eut ordre d'attaquer sans délai les Forts François du côté de l'Acadie. Le Colonel Johnson, à la tête de plus de quatre mille hommes, devoit surprendre le Fort Frédéric sur le Lac Champlain : c'étoit aussi lui qu'on chargeoit de traiter avec les Sauvages. Le Colonel Shirley, Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, avoit pour département le Lac Ontario, & l'attaque du Fort de Niagara. Ce M. Shirley, qui avoit figuré à Paris en qualité de Commissaire, étoit, *dit-on*, meilleur pour le Cabinet que pour le Commandement des armes; mais le Général Braddock avoit *la plus grande idée de son intégrité & de son zèle* : ce

qui n'est pourtant pas tout ce qu'il faut à un homme de guerre : on peut même croire que ce zèle de M. Shirley n'étoit pas toujours dirigé par la prudence, puisqu'il fit la faute, le 28. Juin 1755, de mettre à *deux cents livres* la tête de chaque Indien, pris ou tué par les Anglois : démarche infiniment contraire non-seulement à la justice, mais à toute bonne politique, puisque c'étoit se faire, dans le Nouveau-Monde, autant d'ennemis qu'il pouvoit s'y trouver d'Indiens à portée de connoître cette téméraire & cruelle proclamation.

Dans le devis général de cette guerre, M. Braddock se réservoit l'opération la plus pénible ; sçavoir, la marche à travers les montagnes, l'attaque du Fort du Quesne, toute la campagne, en un mot, qu'on alloit ouvrir sur l'Oyo. Ce Général a été le plus malheureux

dans l'exécution, puisqu'il y a perdu la bataille & la vie : mais on ne peut lui refuser la justice d'avoir été extrêmement actif, vigilant, entendu dans les détails, & très-capable de lier toutes les parties d'une entreprise fort compliquée. Ses Lettres aux Ministres d'Angleterre justifient parfaitement l'idée que nous en donnons : elles nous apprennent en même temps que cet homme de mérite n'avoit pas trouvé, dans les Colonies Angloises, autant de facilités qu'il en espéroit pour le succès de son expédition ; qu'en particulier les Provinces de Pensylvanie, de Maryland & de Virginie, refusoient de s'y intéresser, ou ne promettoient que de très petits secours ; que la premiére *fournissoit* même *aux François toutes les choses dont ils avoient besoin, &c.* Or tout ceci prouve manifestement, & que ces Provinces n'étoient pas intimement

persuadées de la nécessité d'une rupture avec les François ; & que c'étoit uniquement le Gouvernement Britannique & la Cour de Londres, non les Colonies & les Anglois d'Amérique, qui vouloient cette guerre. Braddock se plaint, dans ses Lettres, du peu de concert & de zèle qu'il remarquoit, à cet égard, dans les peuples de ces contrées. Les Gouverneurs, comme dépendants de la Cour, se prêtoient assez aux desirs du Général ; mais le Corps de chaque Province, sur-tout des trois nommées plus haut, se déterminoit lentement & de mauvaise grace à des armemens dangereux, coûteux, tumultueux, & au fond très-peu nécessaires.

Quant aux Nations Sauvages, M. Braddock avouoit, dans ses Lettres, que la plûpart d'entr'elles étoient attachées aux intérêts de la France, & qu'il n'y avoit même

aucune confiance à prendre sur celles qui avoient embrassé le parti de l'Angleterre. Aussi, ajoûtoit-il, s'est-on comporté, à leur égard, avec *très-peu de ménagement*, & beaucoup *de mauvaise foi.* Au reste, dans les harangues qu'on leur faisoit de la part de ce Général, on remarque le même fond de politique qui nous a déja paru si singulier dans les harangues du Major Wasinghton. On disoit perpétuellement à ces peuples que le dessein de l'Anglois étoit de les remettre en possession de leur pays usurpé par le François; tandis qu'en toute autre occasion, les Auteurs mêmes de ces Discours représentoient l'Angleterre comme Maîtresse & Souveraine de ce pays.

On lit, par exemple, dans une Lettre de M. Braddock, à Milord Comte d'Halifax, qu'on lui avoit *présenté* (à lui Général) *un contrat passé en 1701*, par lequel les Sau-

vages des six Nations voisines de l'Oyo donnoient à Sa Majesté Britannique *tout leur pays de chasse*, c'est-à-dire *une étenduë de 60 milles en profondeur du côté des Lacs Ontario & Erié.* Mais si ce don étoit réel, comment au bout de cinquante-quatre ans disoit-on aux mêmes Sauvages que le but de la guerre étoit de les rétablir dans leurs possessions? Pourquoi la Nation Britannique étoit elle réduite à traiter d'égale à égale avec chaque Nation Sauvage? Pourquoi demandoit-on à ces Indiens de vouloir bien *prêter leur assistance aux Anglois*, & pourquoi n'en exigeoit-on pas plutôt le service que tout sujet doit à son Souverain? Il y a, dans tous ces Papiers, qui font encore partie de la dépouille du Général Braddock, une multitude d'inconséquences pareilles ou même plus formelles sur les droits prétendus de l'Angleterre.

Mais on ſçavoit parfaitement, dans la Cour de Londres, le vrai motif des hoſtilités contre la France ; & pour les pouſſer avec ſuccès, on eſtimoit qu'il falloit entretenir quatre ſortes de langage. 1° Faire entendre aux Colonies que la France vouloit les détruire. 2° Répéter ſans ceſſe aux Sauvages qu'on venoit venger leurs torts & les remettre en poſſeſſion de leur bien. 3° Affirmer, en Angleterre & dans les Colonies, que le grand pays de l'Oyo & des Lacs Ontario & Erié, eſt du domaine de la Couronne Britannique. 4° Affecter vis-à-vis de la France beaucoup de zèle pour la paix, ſoûtenir l'appareil d'une négociation qui devoit être ſans iſſue & ſans ſuccès, &c. Or de ces quatre façons de parler, la derniére eſt probablement celle dont la Cour de Londres a tiré le meilleur parti ; celle du moins qu'elle a fait ſervir le plus long-

temps aux projets d'envahir la Nouvelle-France.

C'est ce coup d'œil de la Négociation qui doit intéresser extrêmement le Lecteur. Les conférences des Commissaires Anglois & François ont duré jusqu'en 1755. Il y avoit d'abord été question des limites de l'Acadie ; ensuite des droits prétendus par l'une & l'autre Puissance sur l'Isle de Sainte-Lucie. Quant aux contrées voisines de l'Oyo, on n'en avoit point parlé, & cette controverse forma une branche de Négociation particuliére entre les deux Cours, par la voie des Ambassadeurs & des Ministres respectifs. Mais comment a-t-on traité de part & d'autre ?

L'Angleterre commence par faire de grands préparatifs de guerre pour l'Amérique Septentrionale : on les annonce par-tout ; on fixe leur destination. Le Général Braddock

dock part ſur la flotte de l'Amiral Keppel, dans les derniers jours de 1754, emportant avec lui ces fameuſes inſtructions qui ne reſpiroient que la plus ſanglante guerre. Ces démarches ne pouvant être indifférentes à la Cour de France, le Roi propoſe à S. M. B. qu'*avant d'examiner le fond & les circonſtances de la querelle, il ſoit préalablement défendu aux Gouverneurs reſpectifs* de tenter *aucune nouvelle entrepriſe & voie de fait;* que *par rapport au territoire du côté de l'Oyo, il ſoit ordonné de remettre ſans retardement les choſes au même état où elles étoient ou devoient être avant la guerre.* De plus Sa Majeſté demande que les prétentions reſpectives ſur ce terrein *ſoient à l'amiable déférées à la commiſſion*, & que le Roi de la Grande-Bretagne *veuille bien s'expliquer ouvertement ſur la deſtination ou les motifs de l'ar-*

mement qui s'étoit fait en Irlande : c'étoit l'Escadre partie avec le Général Braddock pour l'Amérique Septentrionale.

On voit, dans ce projet, tous les caractères de la plus parfaite modération. Jugeons-en par le principe qu'établit Grotius pour les causes douteuses : » Le Possesseur, » *dit-il*, est moins obligé que le » Demandeur à prendre des mesu» res pour éviter la guerre. « Et la raison en est évidente : car le droit naturel, ainsi que le droit civil, reconnoissant *la condition du Possesseur comme la meilleure*, il faut que le Demandeur qui entreprend de déposséder s'appuye sur des motifs supérieurs ; & tant que ces motifs n'auront pas le degré de supériorité convenable, la guerre, bien-loin de pouvoir être entreprise, devra être évitée comme une injustice : au contraire le Possesseur sera en droit de se défendre,

tant que les motifs du Demandeur ne seront pas supérieurs, & ne seront pas connus comme tels. En ce cas, il lui suffira, pour faire la guerre, d'être attaqué.

Or, pour appliquer cette doctrine à la controverse présente, il est de notoriété publique qu'avant la derniére guerre la France seule faisoit le commerce de l'Oyo & de ses environs; qu'elle avoit des terres & des sujets dans l'Isthme & dans la Péninsule, dont l'Acadie forme la partie Méridionale. Cependant c'est ici la France qui prend des mesures pour éviter la guerre; qui cherche des voies de conciliation; qui demande qu'on arrête toute entreprise, toute voie de fait; qu'on défére les prétentions respectives aux Commissaires dont on étoit convenu.

Mais que répond, de son côté, la Cour d'Angleterre? Trois cho-

ses, dont la premiére signifie trop peu pour qu'on puisse la regarder comme l'effet d'un desir sincère de la paix : la seconde contredit le projet & l'objet des Commissaires nommés par les deux Cours : la troisiéme ne peut se concilier avec les hostilités faites & à faire contre la Nouvelle-France. Voici le sens de ces trois observations.

1°. Le Roi d'Angleterre demande que *la possession du Territoire du côté de la Rivière d'Oyo soit remise dans le même état où elle étoit au temps de la conclusion du Traité d'Utrecht, & selon les stipulations de ce même Traité, &c.* Mais quel peut être le but & l'avantage de cet Article, puisqu'il n'est mention ni directement, ni indirectement du Territoire de l'Oyo dans les stipulations du Traité d'Utrecht? Alors la France seule fréquentoit cette Rivière, & la possession des pays circonvoisins ne

pouvoit être un sujet de jalousie pour l'Angleterre qui n'y prétendoit rien. Qu'est-il donc nécessaire de citer aujourd'hui le Traité d'Utrecht sur une matière qui n'y est pas même nommée ?

2°. Sa Majesté Britannique propose *que les autres possessions, dans l'Amérique Septentrionale ; soient restituées dans le même état où elles étoient au temps de la conclusion du Traité d'Utrecht, & selon les cessions & les stipulations portées par ce Traité.* Mais ceci est justement l'objet du travail des Commissaires. Ne les a-t-on pas nommés pour fixer le sens du Traité d'Utrecht à l'égard de ces possessions ? Et proposer, comme un Article préliminaire, que ces possessions soient remises sur le pied des cessions & stipulations d'Utrecht, n'est-ce pas traiter dès ce moment le fond même de l'affaire, & ren-

dre par conséquent inutile l'opération des Commissaires ?

3°. Le Roi de la Grande-Bretagne déclare que *la défense de ses droits & possessions, & la protection de ses sujets ont été les seuls motifs de l'armement qui a été envoyé dans l'Amérique Septentrionale, lequel s'est fait sans intention d'offenser quelque Puissance que ce puisse être, ou de rien faire qui puisse donner atteinte à la paix générale.* Mais observons que cela est dit le 22. Janvier 1755, un mois environ après le départ du Général Braddock : ressouvenons-nous de tout ce qui avoit été ordonné à ce Général pour l'invasion de la Nouvelle-France, & demandons ensuite, comment la volonté très-formelle de nous faire tout le mal possible en Amérique, pourroit se concilier avec cette déclaration du Monarque Anglois ; avec cette pro-

testation de zèle pour *la paix générale*, supposé que l'énoncé de ces sentimens fût sincère? car nous ne sommes point embarrassés de faire la conciliation, s'il n'y a que de la réalité dans le dessein de nous nuire, & de l'apparence dans les dispositions qu'on témoigne pour la paix.

Cependant la France procédoit avec tant de franchise & de confiance, qu'elle se rapprocha de plus en plus des Articles proposés par la Cour Britannique; elle voulut bien que toutes choses fussent remises, dans l'Amérique Septentrionale, au même état où elles étoient ou devoient être depuis le Traité d'Utrecht; que tout le territoire, situé entre la rivière d'Oyo & les Montagnes, fût évacué provisionnellement par les sujets respectifs des deux Couronnes; que tous les Forts construits, depuis le même Traité d'Utrecht, dans toutes les

parties de l'Amérique Septentrionale, conteſtées entre les deux Nations, fuſſent démolis de part & d'autre, & qu'enfin on terminât, dans l'eſpace de deux ans, toutes les préſentes conteſtations par la voie & le travail des Commiſſaires.

C'étoit-là faire, en quelque ſorte, tous les frais de la Négociation, & de la paix qui devoit en être le terme. Mais l'Angleterre qui ſçavoit que ſon Général & ſon Eſcadre étoient en marche, ne craignoit rien tant qu'une conciliation à l'amiable. Il ne s'agiſſoit plus que de multiplier les difficultés, de tirer les choſes en longueur, & de ſe parer toujours d'un grand air de zèle pour la paix. Dans cette vue, elle changea le plan de ſes demandes : il falloit, ſelon elle, non-ſeulement démolir les Forts ſitués entre l'Oyo & les Montagnes, mais encore les Forts de Niagara,

le Fort Frédéric, & tous ceux qui étoient entre l'Oyo & l'Ouabache ou rivière S. Jerôme ; à quoi on ajoûtoit que les Lacs Ontario, Erié & Champlain n'appartiendroient à personne, mais seroient fréquentés indistinctement par les sujets des deux Couronnes. Il ne suffisoit pas de remettre, du côté de l'Acadie, toutes choses sur le pied où elles avoient été depuis le Traité d'Utrecht ; on exigeoit que la partie contentieuse de la Péninsule fût abandonnée définitivement aux Anglois ; qu'ils entrassent en possession de vingt lieuës de pays depuis la Rivière de Pentagoet jusqu'au Golfe S. Laurent ; que toute la rive méridionale de ce fleuve fût déclarée n'appartenir à personne & demeurât inhabitée.

C'étoient-là, *disoit-on*, des préliminaires, & il est aisé de voir que le fond même de la querelle se trouvoit décidé par-là au désa-

vantage de la France ; qu'ainsi le ministere des Négociateurs & le systême de la Commission devenoient fort inutiles, & qu'enfin, d'un trait de plume, le Roi perdoit tout ce qu'il y a de meilleur dans la Nouvelle-France & de plus nécessaire au Commerce de cette Colonie. Le coup-d'œil de la Carte pourroit instruire sur le champ nos Lecteurs, & les remplir d'étonnement à la vuë des prétentions exorbitantes de la Cour Britannique.

Celle de France fit des observations sur tous les Articles qu'on vient de lire, & montra qu'elle ne pouvoit abandonner la rive méridionale du Fleuve S. Laurent ; les Lacs dont les eaux se jettent dans ce Fleuve ; les vingt lieuës de pays sur la Baie-Françoise, le territoire entre l'Oyo & l'Ouabache. C'étoit faire assez entendre qu'on n'étoit pas éloigné de se relâcher sur tout le reste ; & en cela, quel témoi-

gnage de modération, de zèle sincère pour la paix ! Mais le Ministère de Londres n'avoit garde de se désister de ses demandes ; il avoit pris des mesures pour ces grandes hostilités qu'il estimoit devoir le rendre supérieur à toutes les conventions ; le Général Braddock étoit en Amérique ; l'Amiral Keppel le secondoit dans ces Mers avec son Escadre ; l'Amiral Boscawen venoit de partir avec ordre d'attaquer les Vaisseaux François partout où il les trouveroit. *Vous voudriez*, disoit Pompée, *que je pensasse aux Loix tandis que je suis armé de toutes pièces ?* * Et comment cette Cour Britannique, prête à tout envahir sur terre & sur mer, auroit-elle songé sincèrement & efficacement à la Négociation ? Il lui suffisoit de conserver

* Armatus leges ut cogitem ? *Plutarch.*

le langage de la paix jusqu'au moment des grands avantages qu'elle se promettoit. Le 9. de Mai 1755, elle fit remettre encore à l'Ambassadeur de France un Mémoire où il étoit dit que les dispositions de l'Angleterre étoient toujours *d'entrer sans retardement dans l'examen & dans la discussion amiable de tous les points contestés* ; que cette Cour, dans toute la suite de la Négociation, *avoit procédé avec candeur & avec confiance* ; qu'elle *avoit exposé naturellement ses intentions, &c.*

C'est au Lecteur à comparer ce discours, non-seulement avec les ordres qu'avoit reçus M. Braddock, & avec les mouvemens que se donnoit alors ce Général pour entrer dans le Canada par toutes ses frontières, mais encore avec tous les évenemens postérieurs, puisqu'il n'en est aucun qui n'eût été préparé par la Cour de Londres ;

par conſéquent avec le combat du 8. Juin, où l'Amiral Boſcawen, à la tête d'onze Vaiſſeaux de Guerre, prit les Vaiſſeaux François l'Alcide & le Lys; avec la marche du Général Braddock, vers le fort du Queſne, entrepriſe qui lui coûta la vie le 9. Juillet; avec la deſtruction des Forts François de l'Iſthme & de la Baie-Françoiſe; avec les pirateries continuelles qu'ont exercé les Anglois ſur tous nos Vaiſſeaux Marchands, &c. Après quoi il ſera permis de décider de quel côté s'eſt conſervée la franchiſe, la modération, l'intention ſincère de maintenir la paix; de quel côté ſe ſont trouvées les diſpoſitions contraires; & enfin *qui des deux Peuples a été l'agreſſeur*: queſtion déja bien réſolue dans toute l'Europe. Les *Obſervations* publiées par la Cour d'Angleterre n'ont pû ſuſpendre ni faire changer cette

décision. Elles ont prouvé seulement, ce qu'on sçavoit déja, qu'il y a un art de dissimuler, de présenter les choses sous un point de vue séduisant, de faire illusion aux esprits peu attentifs. D'autres que nous réfuteront ces *Observations* en détail : nous avons dû nous borner à l'Analyse du présent Mémoire, & nous nous flattons que, s'il manque à cette Analyse de l'éloquence & de l'agrément, au moins ne pourra-t-on lui refuser le mérite d'être complete & instructive.

ARTICLE LXXV.

*ÉLÉMENS DE PHYSIOLOGIE composés en faveur de ceux qui commencent à étudier la Médecine. Par M*** Docteur en Médecine.* (In-12. pages 537.) A Paris, chez Guillaume Cavelier, rue Saint-Jacques, &c. M. DCC. LVI.

CE Livre n'a été composé que *dans l'intention d'aider les Commençans* : c'est dans cet esprit qu'il faut le lire pour en sentir le mérite. La méthode & la clarté sont la perfection la plus essentielle de ces sortes d'Ouvrages. L'Auteur de ces Elémens n'a rien oublié pour y ranger les matières dans l'ordre le plus naturel, & pour les exposer dans le jour le plus net & le plus sensible. Son Traité est

divisé en deux parties, dont la première roule sur les solides & sur les fluides du corps humain, & sur quelques questions de Physiologie qui ont rapport à ces deux sortes de principes ; dans la seconde, l'Auteur expose l'usage & les fonctions de ces solides & de ces fluides.

Premiére Partie. La Physiologie est une des principales branches de la Medecine : son objet est l'homme considéré dans l'état de santé ; son but est la connoissance de tout ce qui constitue proprement cet heureux état. Après l'exposition des systêmes qu'on a imaginés plutôt que vérifiés, sur la nature des divers élémens qui entrent dans la composition du corps humain, persuadé *qu'il ne sera jamais possible de bien connoître ces premières parties*, l'Auteur examine les principes qui en résultent & qui forment les *par-*

ties plus ſenſibles du corps humain. L'Analyſe chymique démontre que les pièces de cette admirable machine ſont un aſſemblage de matières aqueuſes, terreuſes, & graſſes, liées enſembles *par une eſpèce de glu* : l'union de ces matières forme un *compoſé mucide & gras ou glutineux.* Les parties de notre corps ne different entr'elles que ſelon qu'il entre dans leur fabrique plus ou moins de ces différents élémens, d'où l'Auteur conclut que, *dans leur origine, toutes nos parties ont été fluides.* Il adopte, comme probable, le ſentiment des Phyſiologiſtes, qui donnent pour racine à nos ſolides, *une fibre première, ſolide* par la cohéſion des parties qui conſtituent *ſon eſſence, & élaſtique par la faculté de ſe retirer en quelque ſens qu'on la coupe.* Baglivi prétend que les produits de cette fibre ſont autant d'autres fibres qui s'arrangent parallèle,

ment, & qui s'affermiſſent enſemble par des fibres tranſverſalés. De-là l'Auteur paſſe à la nature de ces autres parties ſolides, c'eſt-à-dire aux os, aux cartilages, aux ligamens, aux nerfs, aux muſcles, aux artères, aux veines, aux glandes, & il décrit en peu de mots leur tiſſu & leur ſtructure.

Les fluides ſont les humeurs du corps humain : on en diſtingue quatre eſpèces. La premiére eſt *nutritive :* elle eſt deſtinée à reſtaurer notre machine, & à réparer la diſſipation continuelle qu'elle ſouffre dans ſa ſubſtance. La ſeconde eſt *recrémentitielle ;* ce ſont les humeurs qui, ſéparées de la maſſe du ſang, *y retournent en partie, & en parties ſont pouſſées au-dehors.* Ces humeurs ſont la lymphe, la ſalive, le ſuc gaſtrique & inteſtinal, le *mucus* qui enduit l'eſtomach & les inteſtins, le ſuc pancréatique, la bile, la ſemence,

le lait, le ſang menſtruel. Les humeurs de la troiſiéme claſſe ſont nommées *excrémentitielles*; telles ſont les matières fécales, l'urine, la matière de la tranſpiration, la ſueur, le ſang, & les eaux qui s'écoulent dans les couches, le *mucus* des narines, le *cerumen* des oreilles, les larmes, la chaſſie. Les humeurs de la quatriéme claſſe ſont une découverte de M. Fizes: ce célèbre Médecin a démontré que l'humeur aqueuſe des yeux, l'eau du pericarde, la graiſſe, la moëlle & la ſynovie forment une claſſe d'humeurs qu'on ne peut rapporter à aucune des précédentes. L'Auteur eſt tenté de joindre à cette quatriéme claſſe les eſprits animaux.

Ces eſprits ont fait naître parmi les Phyſiologiſtes bien des queſtions, qui ſont encore indéciſes; leur exiſtence n'eſt pas univerſellement reconnue; leur nature n'eſt

pas dévoilée ; leur usage & la manière dont ils se séparent du sang, sont autant de mystères à éclaircir. Selon notre Auteur, ce qu'il y a de plus vrai-semblable sur leur nature, c'est qu'ils sont une lymphe limpide que la chaleur rend plus fluide, que le froid épaissit, & qui *transsude des nerfs, lorsqu'on les coupe transversalement.* Sur la séparation des esprits animaux, voici le sentiment de l'Auteur : Parvenu à la substance *corticale* du cerveau, le sang y reçoit une nouvelle préparation qui le dispose à s'insinuer dans la substance *médullaire, d'où il se distribue dans toutes les parties de notre corps par le moyen des nerfs.* » C'est, *dit le Docteur*, ce qu'on » appelle influx des esprits ani» maux ; & lorsque, par quelque » cause que ce soit, l'extrémité des » nerfs se trouve irritée, ou com» primée, alors il se fait un reflux

» qui excite une ſenſation qui peut
» être ſimple, lorſque l'impreſſion
» ſe fait directement au cerveau,
» ou ſympathique, lorſque l'irrita-
» tion d'une partie excite une ſen-
» ſation dans une autre. « Les cauſes de l'influx ſont, 1° le battement des artères; 2° l'irradiation directe des eſprits animaux.

Quant à l'action des muſcles, l'Auteur rapporte les différents ſyſtêmes qu'on a imaginés pour en expliquer le Méchaniſme. Peu ſatisfait de ce qu'on a cru trouver de mieux ſur cette matière, » con-
» venons, *dit-il*, plutôt de notre
» ignorance, & ne regardons les
» muſcles que comme des cordes
» dont la force doit toujours être
» proportionnée au corps à mou-
» voir, & à la diſtance plus ou
» moins grande du centre du mou-
» vement. «

L'action *tonique* eſt un phénomène qui, pour n'avoir jamais

été contesté, n'en avoit pas été mieux développé jusqu'à ce que Baglivi l'eût éclairci. On la définit, une action dépendante du cerveau qui augmente en raison de l'augmentation de l'action de ce viscère, & qui diminue de même: les passions violentes, comme la colère, augmentent l'action tonique dans tout le corps; certaines passions ne l'augmentent que dans une partie: » C'est elle qui constitue proprement l'éréthisme; elle est en » raison de la sensibilité, c'est-» à-dire qu'à tension égale, plus » une partie est élastique, plus elle » a d'action tonique; & qu'à élasti-» cité égale, plus une partie est » tendue, plus elle a pareillement » d'action tonique. « Cette action s'étend sur toutes les parties sensibles, & n'existe que pendant la vie de l'animal: par-là elle diffère 1° de l'action musculaire qui ne s'exerce que sur les parties char-

nues ; 2° de l'action élastique qui existe même après la mort de l'animal.

Cette premiére partie est terminée par un Chapitre sur les *tempéramens* qu'on réduit à quatre espèces, le *sanguin*, le *bilieux*, le *mélancholique*, & le *phlegmatique*. » Leur combinaison, *dit* » *l'Auteur*, varie à l'infini, mais » peut toujours se rapporter à un » de ces quatre, dont la connois» sance est très-importante dans » la théorie & la pratique de la » Médecine. «

Seconde Partie. Il s'agit ici des fonctions des différentes parties dont on vient de parler. La *digestion* est sans contredit la plus importante de ces fonctions : parmi nos Médecins modernes, il y a un grand partage de sentimens sur les parties dont l'action opère la digestion : les uns l'attribuent uniquement aux solides ; ce sont

les partisans de la trituration : les autres croient que les *fluides* sont ici *les seuls acteurs* ; ce sont les *sectateurs* de la fermentation. Notre Auteur prouve que ces deux sentimens sont également défectueux, & pense qu'*il faut admettre le concours des solides & des fluides*. Nous ne sçaurions le suivre dans tous les détails où il entre pour suivre le cours & le progrès de la digestion, & en expliquer tout le Méchanisme.

La *respiration* est la seconde de nos fonctions vitales. Dans cette action il en faut distinguer deux, l'inspiration & l'expiration qui s'exercent alternativement : dans l'inspiration, le poulmon se dilate ; dans l'expiration, il se resserre : sa dilatation attire l'air dans le poulmon, la contraction l'en chasse. Dans l'inspiration, les côtes s'élèvent, & le diaphragme s'abbaisse ; l'élévation des côtes est produite

par

par l'action des muſcles inſpirateurs, & l'abaiſſement du diaphragme par la contraction des fibres charnues. De-là il rèſulte que *la contraction ſeule des muſcles inſpirateurs eſt la cauſe de l'inſpiration ;* & cette contraction elle-même dépend de l'influx des eſprits animaux. La derniére & la grande queſtion qui diviſe ici les Phyſiologiſtes, c'eſt de ſçavoir la cauſe qui peut occaſionner cet *abord du fluide nerveux.* Selon l'Auteur, » lorſque le poulmon eſt » reſſerré, le ſang qui ſe diſtribue » dans les muſcles inſpirateurs, ſe » trouve gêné, il ne circule qu'avec » peine : cette ſtagnation produit » une irritation dans tous les nerfs » qui s'y diſtribuent, & conſé» quemment un influx des eſprits » animaux. De cet influx ſuit né» ceſſairement la contraction des » muſcles inſpirateurs, qui en éle» vant les côtes & en abaiſſant le

ſes aſſertions & fort judicieux dans le choix de ſes preuves ; la plûpart ſont appuyées ſur des expériences très-connues & très-ſenſibles.

ARTICLE LXXVI.

***LETTRE A M. F. OU EXAMEN** politique des prétendus inconvéniens de la faculté de commercer en gros, ſans déroger à la Nobleſſe.* (In-12. pag. 81.)

DANS la querelle ſur la *Nobleſſe Commerçante* ou *Militaire* nous rendons compte des divers Ouvrages, ſans prendre parti entre les Ecrivains belligérans. Ce n'eſt pas qu'il ne nous fût aiſé d'appercevoir les mauvais raiſonnemens qui prédominent d'un côté ; mais nous aimons mieux que le Public les diſtingue,

& fasse droit ensuite sur le fond de la cause.

On avoit publié des *Observations au sujet d'un projet d'Edit, pour donner à la Noblesse du Royaume la faculté de commercer en gros sans déroger :* Observations qu'on mettoit, avec peu de vrai-semblance, sur le compte du Parlement de Grenoble. L'Auteur anonyme de cette Brochure suppose en effet que cette Cour n'y a point de part : après quoi il attaque & réfute cet Ecrit totalement contraire au Commerce des Nobles. Voici quelques exemples de ces procédés polémiques :

On disoit, dans les *Observations*, que le génie guèrrier ayant fondé la Noblesse Françoise, il faut que le même génie la conserve. A quoi il est répondu que le principe n'est pas exactement vrai, puisqu'il y a divers moyens d'acquérir la Noblesse ; moyens qui

sont l'exercice de la Magistrature; la supériorité des succès dans les arts libéraux, la science des affaires, le talent des négociations, &c. Or supposons que la Noblesse soit entrée dans une famille par quelqu'un de ces moyens, sera-t-il nécessaire que le *génie guerrier* en soit le conservateur ? & puisque *l'Etat a reconnu d'autres services que celui des armes*, lesquels fussent *dignes de la Noblesse*, sera-t-il raisonnable *d'imaginer qu'un François ne peut plus exercer, dès qu'il est annobli, l'emploi qui lui a mérité cette faveur de son Prince?* Quoi ? parce que le célèbre Jacques Cœur avoit été annobli en considération de son intelligence dans le Commerce, il n'auroit pas pû, étant noble, entretenir ses correspondances, armer des Vaisseaux, entrer dans toutes les affaires d'intérêt, se mettre en état d'être encore la ressource de l'Etat & de son

Prince, en avançant des sommes immenses, fruit de son travail & de son activité? Que le génie guerrier soit la première source des distinctions accordées aux Citoyens; que cette Noblesse acquise par les armes jouisse, en ce point, d'un avantage particulier; qu'elle repasse souvent, dans sa mémoire, la suite de ses ayeux, non pour faire un étalage puérile & fastidieux du nombre de ses Quartiers, mais pour compter les vertus de ses pères: tout cela est dans l'ordre; mais n'est-il donc qu'une seule manière de bien mériter de la Patrie? N'est-il qu'une sorte de gloire?

On craint qu'en laissant commercer la Noblesse, il n'arrive que *la Démocratie entre dans le Gouvernement Monarchique, & que l'union des principes contrariants ne bouleverse le Royaume.* Mais qu'est-ce que cela signifie? &

qu'eſt-ce que la liberté de commercer, accordée à la Nobleſſe, peut avoir de commun avec le pouvoir légiſlatif réſidant dans le peuple ? car c'eſt-là ce qui conſtitue la Démocratie. Parmi nous la légiſlation réſide uniquement dans le Monarque, ſource de tous les pouvoirs : en accordant la Nobleſſe aux Commerçans du premier ordre, ou aux Nobles pauvres la faculté de devenir Commerçans; le Monarque en ſera-t-il moins le Maître abſolu ? Quand nos Rois appellerent le Tiers-Ordre aux Etats-Généraux, c'étoit-là, dans un ſens très-réel, allier la Monarchie à un principe Démocratique; voyons-nous cependant qu'il en ait réſulté aucun *bouleverſement* dans le Royaume ? & n'eſt-ce pas plutôt ce qui l'a ſauvé dans des circonſtances très-critiques ?

Mais, dit-on, *la porte du Commerce ouverte à la Nobleſſe Fran-*

çoise, amenera la confusion des ordres. Voilà encore une difficulté sans point de vuë & sans précision : est-ce que quand la Noblesse montera à cheval pour la défense du Prince, les Roturiers seront admis dans les Compagnies de cette Noblesse, parce que plusieurs Nobles exerceront le Commerce ? Non, assurément ; le Noble Commerçant n'aura renoncé ni à ses droits, ni à son zèle pour le Prince ; &, s'il est permis de rappeller le souvenir de la derniére descente des Anglois en Bretagne, ne vit-on pas, à Nantes, plusieurs Négocians de tout âge, nobles d'extraction, ou par les charges de leurs pères, former une Compagnie, & se présenter en aussi bon ordre que les autres, sur la côte où les Anglois tiroient à coups perdus ? Pendant ce temps-là, de jeunes Négocians, Roturiers encore, mais pleins d'ardeur pour le service de la Patrie, ne deman-

derent-ils pas qu'il leur fût permis de former aussi une Compagnie volontaire, & de marcher au secours de l'Etat? Or » voyons nous » les ordres confondus dans cette » occasion solemnelle? voyons-» nous le service ou la bonne vo-» lonté manquer, parce que des » Nobles s'étoient portés vers le » Commerce? ..... L'institution » primitive de la Noblesse ne s'y » trouve-t-elle pas remplie dans » toute sa pureté? Avec un peu » d'éloquence, *continue l'Auteur*, » quel parti ne tirerois-je pas d'un » pareil exemple? Mais je ne pré-» tends point remuer les cœurs, » échauffer les esprits, je me borne » à donner des raisons. «

Cependant, ajoûte-t-on, *l'avidité du gain, qui nous fit tous agioteurs en 1720, nous rendra tous Marchands aujourd'hui.* Comment procède encore cette façon de raisonner? D'abord il n'est point vrai

que le ſyſtême de 1720 ait fait tous les François *Agioteurs* : cette phrénéſie ne ſortit preſque point de la Capitale, de cet empire philoſophique où il eſt néanmoins ſi aiſé de trouver des dupes. Enſuite comment pourroit-il arriver que la liberté donnée aux Nobles de commercer, rendît tout le monde Marchand ? En Angleterre même & en Hollande, où le Commerce eſt ſi honoré, toute la Société eſt-elle compoſée de Marchands ? L'eſt-elle à Gènes & en Toſcane, où la Nobleſſe jouit très-librement du droit de commercer ?

Mais *le Commerce devenu général, rapportera des richeſſes immenſes ; les richeſſes produiront le luxe ; & le luxe eſt une ſituation ſtupide & pareſſeuſe qui abſorbe tous les principes d'honneur & de vertu.* Objection, à laquelle il ne manque qu'un peu d'analyſe pour diſparoître. C'eſt ſouvent un mal-

heur pour des particuliers, sans principes d'honneur & de vertu, de possèder des richesses *immenses* : le luxe les gagne ; ils tombent dans *une situation stupide & paresseuse* ; ils dissipent bientôt le fruit des épargnes de leurs pères. Mais pour un Etat ce n'est pas la même chose : que les Arts, les Manufactures, le Commerce y soient en faveur, » j'y vois des » hommes mieux nourris, mieux » vêtus, plus saïns, plus robustes, » plus actifs ; j'y calcule une plus » longue durée de leur vie, & dès-» lórs un plus grand produit de » leurs travaux dans l'Etat..... Je » vois les Bourgs & les Villes res-» pirer l'aisance : le mouvement & » la joie y redoublent : je vois le » Propriétaire des Terres augmen-» ter ses commodités ; ses enfans » environnés de Maîtres qui les » occupent & les instruisent... La » Providence ne reçoit plus que

» des actions de graces ; ses mains
» bienfaisantes ont satisfait tous
» les besoins. Peuples, vous êtes
» contens ; que votre reconnois-
» sance éclate envers celui qui
» veille pour vous. Le trésor pu-
» blic est rempli du superflu des
» Campagnes & des Villes : les
» Frontières sont hérissées de Pla-
» ces fortes & de Bataillons. Les
» Arsénaux de Marine sont rem-
» plis & multipliés ; un Port est
» creusé à la Hogue ; nos forces
» maritimes sont exercées. Aux
» extrémités de l'Etat, l'appareil
» terrible de la guerre refroidit
» l'audace des ennemis jaloux de
» notre prospérité : le reste est de-
» venu l'asyle & la patrie des Arts.
» Je ne verrai nulle part les hom-
» mes dans cette *situation stupide*
» *& paresseuse, qui absorbe tous*
» *les principes de l'honneur, &c.*
Il y a du beau dans tout cela, &
ce qui est plus estimable, la raison

fait le fond & la base de toute cette expofition.

On se sert de l'exemple de Carthage, pour dire que le Commerce affoiblit un Etat ; & de l'exemple de Rome, pour dire que la guerre fait la force d'un Empire : comparaisons sans exactitude : *Est-ce la richesse de Carthage qui empêcha Annibal de marcher droit à Rome après la bataille de Cannes ? ... Rome étoit-elle amollie & corrompue lorsque les Gaulois la réduisirent en cendres ? Partons de principes plus simples : les Conseillers & les Généraux d'un Etat tiennent la roue de sa fortune entre leurs mains.*

Si le Commerce est permis à la Noblesse, *l'éducation de la Noblesse changera.* On ne sçait pas, en vérité, comment de pareilles objections peuvent être produites dans des Ecrits qu'on donne pour l'ouvrage d'une Compagnie de

Magiſtrats. Et qui eſt-ce donc en France qui ne ſçait pas combien l'éducation de la pauvre Nobleſſe, confinée à la campagne, eſt d'ordinaire indigne, nous ne diſons pas de perſonnes de condition, mais de ceux même qui ne doivent tenir aucun rang dans l'Etat? Cette *éducation changera :* oui, ſans doute ; & » voici quelle eſt » celle que reçoit un jeune homme » dans le Commerce. Elevé dans » la modeſtie, afin que ſes goûts » ſoient ſolides, il entend ſans » ceſſe vanter la probité rigoureuſe » & mépriſer l'oiſiveté... Sa pre- » miére occupation eſt l'étude du » calcul : cette ſcience fondée ſur » des principes & des raiſonne- » mens, exerce en même temps » l'eſprit, le fixe & lui donne l'ha- » bitude de lier ſes idées..... Vient » enſuite la connoiſſance de l'ordre » général qu'on doit tenir dans les » affaires, & dont l'uſage donne

» de la netteté dans les idées, de » la méthode dans leur exposition, » de la facilité dans le travail. » Enfin la correspondance lui donne » ne de la précision, lui apprend » à prévoir, à circonstancier un » ordre, à se former un esprit de » détail. Les opérations extérieu» res du Cabinet conduisent à la » connoissance des diverses bran» ches qu'il embrasse; elles instrui» sent de la manière dont il faut » traiter avec les hommes; elles » enseignent la réserve, & produi» sent l'activité « &c. L'Auteur n'avoit qu'à mettre ici en contraste l'éducation de la pauvre Noblesse, & triompher à son aise.

Voici une objection singulière: *Le Commerce fleurit lorsque les Plébeiens ont plus d'envie de le quitter pour passer dans l'ordre de la Noblesse.* C'est donc faire tort au Commerce, que d'en étendre la liberté aux Gentilshommes.

On croiroit, répond l'Anonyme, que ceci eſt une *plaiſanterie*. Quoi? le Commerce ſera d'autant plus floriſſant qu'il y aura moins d'hommes & de capitaux qui y ſeront employés? Mais il faudroit faire un raiſonnement tout contraire: puiſque les Négocians ont la manie de quitter leur profeſſion, il ſeroit donc à propos que la Nobleſſe l'embraſſât, afin de remplacer ces déſerteurs. Et n'arriveroit-il pas d'ailleurs que les Négocians eux-mêmes ſeroient invités à perſévérer dans leur état, s'ils voyoient que la Nobleſſe s'en occupe? Ces Négocians cherchent bien à placer leurs enfans dans des familles nobles, ne ſeroient-ils pas flattés d'avoir des Nobles pour Collègues dans le Négoce en grand; car il ne s'agit ni de la *craſſe des marchandiſes*, *ni de la pouſſière des ballots*, façons de parler mal-à-pro-

pos répandues dans les *Observations.*

Mais *il faut des fonds dans le Commerce : si les Nobles sont pauvres, la faculté de commercer leur est inutile.* Ceci, à notre avis, est la meilleure difficulté. Quiconque connoît la Noblesse des campagnes, sçait qu'elle ne peut faire ni entreprises, ni avances de Commerce. Notre Auteur ne répond pas d'une manière fort satisfaisante à cette objection. » Si un jeune » homme, *dit-il*, a de la capacité » pour le Cabinet, il trouve place » dans les Factories établies dans » l'Etranger & dans les Colonies : » pour ces sortes d'entreprises, on » ne demande point de fonds à » un Associé, mais de la sûreté & » du talent : un Gentilhomme a » des avantages particuliers pour » inspirer cette confiance, & mar- » cher à la fortune dans cette » voie qui est distinguée. « Nous

craignons qu'il n'y ait là de la théorie ; & que la pratique ne soit bien sur un autre ton. Pour *avoir de la capacité & du talent*, il faut une éducation ; pour obtenir *place dans les Factories chez l'Etranger &c.* il faut de la protection & quelques avances. Sans argent, on n'arrive point ; on achete tout, la faveur & les entrées, les recommandations & les postes. Or ce Gentilhomme qui n'a que des lambrequins, un timbre d'armoiries & une épée, est un sujet isolé ; personne ne l'accueille ; la fortune le fuit, &c. Il faudroit que, dans le projet de favoriser le Commerce de la Noblesse, l'Etat prît des arrangemens à cet égard ; qu'il ménageât des avances & des graces préliminaires. Nous entendrions volontiers sur un tel systême l'estimable Auteur de cette Lettre.

A la fin de son Ouvrage, on ajoûte une *Lettre de M. Du T. Né-*

gociant à Paris, à M. Rissch, Négociant à Francfort, sur les Ouvrages & Bijoux d'or & d'argent. Ce morceau nous a paru bien fait. On y explique sur-tout, avec soin, la partie méchanique de la Bijouterie en émail : objet qui forme aujourd'hui une branche de Commerce considérable, parce que les Tabatières d'or en émail sont fort à la mode. Nous ne sçavons si l'Auteur de cette Lettre est le même que celui de la Lettre précédente ; & nous ignorons pareillement où toute cette Brochure politique & œconomique se débite.

ARTICLE LXXVII.

HISTOIRE INTÉRESSANTE, ou Relation des Guerres du Nord & de Hongrie au commencement de ce siècle. Premiére Partie, contenant ce qui s'est passé de plus considèrable dans le Nord, depuis l'année 1700 jusqu'en 1710, avec le caractère des Princes qui y ont eu part, & plusieurs particularités curieuses sur le Roi de Suède Charles XII, sur le Czar Pierre le Grand &c. *A Londres, & se trouve à Paris chez Duchesne &c. M.DCC.LVI.* Deux Volumes *in*-12. Le premier, de 189 pages; le second, de 312.

DANS l'Avertissement, mis à la tête de cette Edition, on nous déclare que les deux Parties

de cette Hiſtoire ſont deux *Manuſcrits précieux ;* qu'ils ont été compoſés par des hommes publics & témoins oculaires de ce qu'ils racontent ; que le premier eſt *de la main d'un Ambaſſadeur de France ; qu'il l'écrivit pour ſatiſfaire la curioſité de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, mère du Roi régnant.*

En liſant cette premiére Partie, nous n'avons rien trouvé qui ne s'accorde avec l'idée qu'en donne l'Editeur : on n'y ſent point le travail d'un pur Hiſtorien, c'eſt-à-dire d'un Ecrivain attentif à raſſembler & à lier des faits, à en ſuivre le fil, à l'orner de penſées brillantes, à le charger de conjectures hiſtoriques ou de maximes politiques. L'Auteur de cette Hiſtoire a le ton d'un Obſervateur, qui étudie les reſſorts des Cours où il réſide, & qui en rend compte à la Cour dont il eſt le Miniſtre : il paroît ne ſonger

qu'à lui fournir des lumières pour l'éclairer dans ses Conseils, & la diriger dans ses opérations. En décrivant les scènes qui se passent sur le Théatre où il est obligé de représenter, l'Auteur s'attache moins à peindre les actions que les Acteurs. Dans les négociations avec les Cours étrangères, il est toujours moins essentiel de connoître l'intérêt des Nations que le caractère de ceux qui les gouvernent : l'esprit de cette maxime règne dans tout cet Ouvrage ; de-là vient que c'est moins une Histoire suivie, qu'un Mémoire instructif. *

Charles XII. Roi de Suède, Frideric-Auguste Electeur de Saxe & Roi de Pologne, Pierre le

* Dans quelques endroits on pourroit remarquer des traits qui semblent relatifs à des évènemens postérieurs à la date du Manuscrit ; d'autres paroissent imités.

Grand, Czar de Moscovie, & François Ragotski Prince de Transylvanie, sont les principaux personnages qui figurent dans cette Histoire.

Dès l'enfance Charles XII. montra un goût décidé pour les actions périlleuses : son beau-frère, le Duc de Holstein, lui fournit des occasions de satisfaire un attrait si dangereux, avec une attention qui parut très-suspecte. Ce penchant ne fut pas moins fortifié par les idées de prédestination dont Frolig entêta ce Prince. *Il a si bien imprimé ces sentimens au Roi de Suède*, dit l'Historien, *que c'est peut-être en quoi il fait consister toute sa Religion*. Il faut cependant avouer, & l'Auteur en convient, qu'il fut toujours fidèle aux pratiques de la Religion, (Luthérienne qui est celle de son pays ;) & cette exactitude, dans un Prince de son caractère, ne sçauroit être regardée comme

comme un tribut payé à la coûtume, à la décence, ni à aucun autre motif purement humain.
» Persuadé par les principes du
» Sieur Frolig qu'il faut s'abandon-
» ner sans réserve à la Providence,
» & qu'on ne meurt point parce
» qu'on s'expose au danger, mais
» parce que Dieu le veut; le Roi
» de Suède, *dit l'Auteur*, a entre-
» pris des choses qui auroient paru
» impossibles à tout autre, & n'est
» parvenu à la gloire que par des
» actions que la prudence devoit
» lui faire éviter. Si le malheur de
» son entreprise contre les Mosco-
» vites & la perte de la bataille de
» Pultawa, n'avoient détrompé le
» public sur son sujet, ce Prince,
» après six ans de victoires conti-
» nuelles, auroit été un dangereux
» modèle pour ceux qui l'auroient
» voulu suivre. Ce malheur l'a
» remis dans la voie ordinaire; &
» s'il sçait s'y maintenir, on peut

» préſumer qu'il affermira par ſa
» valeur & par ſa prudence une
» réputation qui n'étoit peut-être
» fondée juſqu'alors que ſur la foi-
» bleſſe de ſes ennemis, & où la
» fortune avoit la principale part.«
Il n'a pas eu le temps ni même
l'intention de remplir cet augure.
» Ce n'eſt pas, *ajoûte l'Hiſtorien*,
» que ce Prince n'ait de grandes
» qualités. Perſonne ne l'égale en
» activité, en courage, en ſecret,
» en ordre, en fermeté, en pa-
» tience dans les travaux, en force
» pour ſupporter les fatigues, en
» exactitude dans l'obſervation de
» la diſcipline militaire..... Il n'é-
» coute ſur les affaires d'Etat que
» le Miniſtre auquel il en confie le
» ſoin ; ce ſeroit une eſpèce de
» crime aux autres de lui en parler :
» mais il conduit plutôt ſon Mi-
» niſtre, qu'il ne s'y laiſſe conduire...
» Il forme lui-même tous les pro-
» jets de guerre, & les fait exécu-

» ter ſans s'arrêter à l'avis d'aucun
» de ſes Généraux : il les écoute
» pourtant en particulier ; mais ils
» n'apprennent ordinairement le
» parti qu'il a pris, que par les or-
» dres qu'il donne pour l'exécu-
» tion. «

Dans les détails hiſtoriques où entre l'Auteur, il n'a pas manqué de faire ſentir combien Charles XII. étoit implacable dans ſes haines & dans ſes vengeances, & quelquefois injuſte dans ſes procédés militaires, comme à ſon entrée dans la Pologne qu'il laiſſa ravager par ſes troupes, quoiqu'il y eût été reçu en ami ; à la priſe de Thorn qu'il ruina, quoique cette Ville n'eût *commis envers lui d'autre crime que celui d'avoir ſouffert une Garniſon* que le Roi Auguſte l'avoit forcée de recevoir ; à celle de Léopold, où il fit en pure perte *crever deux cents pièces de canon de fonte.*

Nous ne suivrons point le Roi de Suède en Sélande, en Livonie, en Pologne, en Saxe, en Moscovie, &c. Ses marches rapides & laborieuses, aussi incroyables que ses exploits & ses victoires, sont trop connues pour les rappeller. » Il » croyoit, *dit notre Historien*, » ses Soldats capables d'exécuter » tout ce que l'élévation de son » courage lui faisoit projetter; pro» digue de châtimens, avare de » récompenses, n'admettant d'au» tre distinction parmi ses troupes » que la valeur; faisant passer les » principaux Seigneurs de Suède » & les Princes d'Allemagne, qui » ont voulu servir dans ses trou» pes, par les derniers emplois; » ne les avançant que par degrés, » toujours par égard pour leur mé» rite, jamais par rapport à leur » condition; & s'il n'avoit pas outré » quelquefois dans l'exécution les » maximes qu'il s'étoit faites, il

» n'y auroit pas de plus grand
» modèle pour la conduite d'une
» armée, personne n'ayant jamais
» tiré de ses Soldats ce que le Roi
» de Suède a tiré des siens.

Les traits de ce Tableau, retouchés dans l'Histoire de Charles XII. par M. de Voltaire, nous paroissent avoir plus de saillie sans avoir plus ni peut-être autant de vérité. A la suite du récit que cet Historien fait de la mort de ce Prince, il en retrace le portrait en ces termes : » Ainsi périt à l'âge de
» trente-six ans & demi Char-
» les XII. Roi de Suède, après
» avoir éprouvé ce que la prospé-
» rité a de plus grand, & ce que
» l'adversité a de plus cruel, sans
» avoir été amolli par l'une, ni
» ébranlé un moment par l'autre.
» Presque toutes ses actions, jus-
» qu'à celles de sa vie privée &
» unie, ont été bien loin au-delà
» du vrai-semblable. C'est peut-être

» le ſeul de tous les hommes, &
» juſqu'ici le ſeul de tous les Rois,
» qui ait vécu ſans foibleſſe. Il a
» porté toutes les vertus des Héros
» à un excès où elles deviennent
» défauts, & où elles ſont auſſi
» dangereuſes que les vices oppo-
» ſés. Sa fermeté devenue opiniâ-
» treté fit ſes malheurs dans l'U-
» kraine, & le retint cinq ans en
» Turquie. Sa libéralité dégénérant
» en profuſion, a ruiné la Suède:
» ſon courage pouſſé juſqu'à la
» témérité, a cauſé ſa mort: ſa
» juſtice a été quelquefois juſqu'à
» la cruauté..... Il a été le pre-
» mier qui ait eu l'ambition d'être
» Conquérant ſans avoir l'envie
» d'aggrandir ſes Etats; il vouloit
» gagner des Empires pour les
» donner; ſa paſſion pour la guerre
» & pour la vengeance l'empê-
» choient d'être bon politique,
» qualité ſans laquelle on n'a ja-
» mais vû de Conquérant. Avant

» la bataille il avoit une extrême
» confiance ; après la victoire il
» n'avoit que de la modestie ; après
» la défaite que de la fermeté : dur
» pour les autres comme pour lui-
» même, comptant pour rien la
» peine & la vie de ses sujets
» aussi-bien que la sienne ; homme
» unique plutôt que grand hom-
» me « &c.

Il y a, dans l'Histoire que nous annonçons, plusieurs autres portraits, où le Ministre & l'Historien François ont exercé leur pinceau sur les mêmes sujets : il ne faut pas s'imaginer qu'en faisant les mêmes récits, l'Ambassadeur de France soit toujours fort inférieur à l'Académicien. Tous deux ont rapporté fidèlement le voyage de la Comtesse Aurore de Konigsmarck à l'armée du Roi de Suède, où le Roi Auguste l'avoit députée pour engager son ennemi à la paix ; tous deux ont décrit l'adresse &

l'insinuation de cette Dame, alors si fameuse dans l'Europe & plus puissante encore par son esprit que par ses autres charmes ; tous deux ont rendu compte du succès de cette négociation si humiliante pour une femme qui avoit autant de prétentions que d'intrigue. Dans la narration de M. de V. nous ne voyons rien de si bien frappé que la manière dont le nouvel Historien conclut la sienne. » On trouva, » *dit-il*, étrange, dans le public, » qu'on eût envoyé une Ambassa- » drice pour négocier avec un » Prince, qui paroissoit avoir au- » tant d'éloignement pour les fem- » mes que pour la paix... La Com- » tesse de Konigsmarck, qui a le » talent de faire des Vers François, » se dédommagea du mauvais suc- » cès de son ambassade, en faisant » un Sonnet sur le Roi de Suède, » où elle conseilloit à ce Prince de » quitter la guerre « &c. Mais la

pensée de ce Sonnet ingénieux, & trop libre pour trouver place dans nos Mémoires, ne dut pas empêcher la Comtesse d'être infiniment sensible à l'affront de s'en retourner du camp ennemi sans avoir pû s'attirer un regard, ni la moindre attention de la part du chaste & sévère Charles XII.

Un portrait qui nous intéresse davantage, & que M. de V. n'a pas saisi aussi heureusement que l'Historien dont nous parcourons l'Ouvrage, quoique l'un ait eu pour finir le sien bien des secours que l'autre ne pouvoit pas avoir, c'est celui du Roi Stanislas, Duc de Lorraine. » Ce Prince, *dit l'Histoire intéressante*, qui est dans » la fleur de son âge, est d'une » naissance illustre ; il a été de » bonne heure dans les affaires de » la République ; & son père qui » s'y étoit acquis une grande auto» rité, étoit très-capable de le

» former. Aussi connoît-il parfaitement sa Nation, & sçait peut-être mieux qu'aucun autre Polonois, les ressorts qu'il faut faire agir pour la remuer. Il a l'esprit vif, agréable & insinuant, une physionomie heureuse & prévenante, des manières affables, & dans lesquelles il n'y auroit rien à desirer pour un particulier. Outre cela il sçait s'attirer l'amour & le respect qu'on doit à un Roi, quoiqu'il s'abstienne de faire sentir la dignité royale dans un pays libre. On jugera facilement par ce portrait du Roi Stanislas, que le Roi de Suède pourra faire beaucoup d'attention à ses conseils « &c. Il y a plus de cinquante ans que ce tableau fut envoyé à la Cour de France; aujourd'hui les Arts, les Sciences, la Lorraine, la France, la Religion le trouveront fort imparfait; elles ont mille traits nouveaux & magni-

ſiques à y ajoûter ; mais après tout n'eſt-il pas fort ſingulier qu'un demi-ſiècle n'ait encore altéré aucune des qualités qui, dans la jeuneſſe de ce Prince, répandoient tant d'éclat ſur ſa perſonne & ſur ſa pourpre royale ?

Nous trouvons encore ici le portrait d'un Roi, dont la mémoire nous eſt devenue bien chère, depuis que ſa poſtérité, unie à la Famille Royale, en partage & en augmente la gloire & le bonheur par ſes graces, par ſes vertus & par ſon heureuſe fécondité : c'eſt le portrait du Roi Auguſte. » Ce » Prince, *dit notre Hiſtorien*, eſt » d'une taille au-deſſus de la mé» diocre... Il n'y a guères d'hom» me plus gracieux. Il eſt d'une » force qui ſurpaſſe de beaucoup » celle des hommes ordinaires : il » y joint une adreſſe admirable » dans toute ſorte d'exercices... Il » eſt infatigable, & il trouve dans

» la force de son tempérament de » quoi soûtenir les fatigues les plus » pénibles de la guerre. Pour les » qualités de l'esprit, le Roi Au» guste les tient toutes de la nature, » qui l'a très-bien servi; il paroît » affable, doux, insinuant, s'abais» sant sans peine à la portée de » ceux à qui il parle, leur tenant » toujours les discours qui peuvent » leur faire le plus de plaisir, enfin » attirant dans ses intérêts tous » ceux qui l'approchent. C'est par» là qu'il s'est fait un grand parti en » Pologne, & qu'il se soûtiendra » tandis qu'il vivra « &c.

On rapporte ici un trait assez plaisant du grand Maréchal de Pologne, M. Bielinski : il dit un jour à son Maître » que quelque » opinion qu'on eût du Roi de » France dans l'Europe, il le trou» voit (lui Auguste) beaucoup au» dessus de lui (Roi de France.) » Le Roi Auguste qui témoigne

» toujours une grande vénération
» pour Sa Majesté Très-Chrétienne,
» paroissant surpris de cette com-
» paraison, le Sieur Bielinski ajoû-
» ta, qu'il ne pouvoit pas en dis-
» convenir, s'il considéroit que ce
» grand Roi, quelque gloire qu'il
» eut acquise, n'avoit jamais con-
» duit son Etat sans Conseil, ni en-
» tretenu ses armées sans argent,
» & que pour lui il faisoit l'un &
» l'autre. «

De tous les ennemis qu'eut le Roi de Suède, le plus foible & le plus méprisé devint le plus puissant & le plus redoutable : cette révolution singulière, & peut-être unique, fut l'effet d'un contraste bien observé & bien marqué dans cette Histoire. Le Czar Pierre le Grand sçut tirer de ses défaites plus d'avantages que Charles XII. n'en tira de ses victoires. En multipliant ses triomphes, l'un épuisa ses forces ; l'autre accrut les siennes

en souffrant des échecs. La témérité de Charles trouva, dans ses prospérités, une source d'aveuglement que la vuë de l'abysme où il se précipita, ne put dissiper; la prudence de Pierre tira de ses adversités même des leçons qui furent une source de prospérités. Les troupes Suédoises furent écrasées sous les trophées qu'elles avoient accumulés; les armées Moscovites apprirent à cueillir des lauriers à force d'en perdre. Ainsi entre la Suède & la Moscovie, ce ne fut ni la bonté des troupes, ni la grandeur des exploits qui décida la querelle; ce fut la conduite sage & régulière du Czar opposée à la témérité de Charles XII.

L'Auteur de cette Histoire, en habile Observateur, détaille les obstacles que le Czar eut à vaincre, & justifie les moyens singuliers qu'il employa pour les surmonter. Il falloit d'abord s'huma-

niſer, ſe polir & s'inſtruire ſoi-même, enſuite enſeigner, civiliſer & diſcipliner ſes propres ſujets. En voyageant chez l'Etranger, en y conférant avec les Sçavans & les hommes d'Etat, en s'y confondant avec les plus vils manœuvres, il rapporta, dans ſa patrie, l'idée des ſciences les plus néceſſaires à un Monarque, & la pratique des arts les plus utiles à un Royaume : ſa main manioit les outils de l'ouvrier avec autant d'adreſſe que les armes du Héros. Pour devenir le Maître & le Légiſlateur de ſon Empire, il crut devoir donner lui-même aux peuples le modèle du travail & de l'induſtrie, & aux Grands l'exemple de la régle & de la ſubordination ; il ne craignit point de les faire tous ſes rivaux pour étendre & encourager l'émulation, & pour relever & annoblir toutes les profeſſions. » Ce Prince, » *dit notre Hiſtorien*, eſt né avec

» toute la barbarie & la férocité
» que la grandeur peut inspirer
» dans des lieux, où on la fait
» consister plutôt au mal qu'elle
» peut faire qu'au bien qu'elle doit
» procurer ; mais il a eu en même
» temps de la nature un génie qui
» lui a fait sentir les défauts de
» son éducation & de son tempé-
» rament, & lui a inspiré un ardent
» desir de les adoucir & de les
» corriger..... Il est sûr que, si le
» Czar a paru abaisser pendant
» quelque temps sa dignité en s'ap-
» pliquant à des métiers & à des
» arts au-dessous d'elle, il lui a
» rendu avec usure ce qu'il lui a
» fait perdre, par la gloire qu'il s'est
» ensuite acquise au-dehors, & par
» les avantages qu'il a procurés à
» sa Nation au-dedans... Ce Prince
» a un génie fort étendu : s'il ne
» connoît pas tout, il veut au moins
» tout connoître : sa vie jusqu'à
» présent n'a été qu'un progrès

» continuël de connoissances. «

Le caractère des Ministres, des Généraux, des Favoris qu'ont eus tous ces Princes du Nord, n'est pas fait avec moins de soin que le leur, dans cette Histoire : tous ces portraits la rendent très-intéressante ; elle peut servir de modèle aux Ministres qui, résidants dans des Cours étrangères, doivent observer ce qui s'y passe, & en rendre un compte fidèle à la Cour dont ils sont les Envoyés ou les Ambassadeurs.

Entre les récits de M. de V. & ceux de cette Histoire, on remarquera quelques différences : ici on ne fait monter, par exemple, les Moscovites défaits à Nerva par Charles XII. qu'à soixante mille ; M. de V. en compte cent mille. Au passage de la Dune, selon cette Histoire, le Roi de Suède *prit poste, lui dixième, à la vuë des Saxons*. Selon M. de Voltaire, *il*

fut mortifié de ne sauter à terre que le quatrième.

Après une courte peinture du Roi de Dannemarçk & de sa Cour, l'Auteur éntame l'Histoire du Prince Ragotzki, & se contente de montrer le *chemin par où la fortune l'a conduit :* c'est un abrégé des aventures de ce Prince ; sa fuite d'Allemagne, sa retraite en Hongrie, la confédération des Hongrois dont il fut le Chef, les causes principales du peu de succès qu'eut cette entreprise, sont retracés en peu de mots; mais dans le peu qu'il en rapporte, l'Auteur judicieux montre toujours une intelligence qui satisfait son Lecteur.

Dans le second Volume, on a repris les détails de cette confédération, & on les pousse jusqu'au mois de Mars 1708; mais ces deux Volumes ne sont faits pour se suivre qu'à raison des matières : le second est plutôt une mauvaise

Gazette qu'une bonne Hiſtoire ; ce ſont des détails très-circonſtanciés, mais écrits ſans goût & ſans agrément. A la tête des ſecours que la France envoya au Prince Ragotzki, M. Deſalleurs joue un rôle digne de la confiance qu'on avoit en ſa valeur & en ſa capacité ; il fut, on ne peut pas plus mal, ſecondé par les Officiers & les troupes Hongroiſes. Tout ce qu'on raconte ici de leur ignorance, de leur lâcheté, & de leurs manœuvres ou pratiques, n'eſt pas croyable. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Prince Ragotzki plaça mal ſa confiance : ſes Favoris plus jaloux d'aſſurer leur fortune que d'avancer ſes affaires, l'éblouirent & l'aveuglerent tellement qu'il étoit plus occupé des hommages rendus à ſa puiſſance, que des moyens de l'affermir. *Toujours battu*, dit l'Auteur du premier

Volume, *il se fortifioit toujours. Qu'auroit-ce été, si, suivant les conseils qu'on lui donnoit, il se fût mis en état de vaincre?* Au lieu de l'activité & de la vigilance qui convenoit au Chef d'une si forte entreprise, il se laissa bientôt enyvrer de faste, & endormir dans une indolence *qui a été le principe de sa perte.*

ARTICLE LXXVIII.

NOUVEL ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE de l'Histoire de France, contenant les évènemens de notre Histoire depuis Clovis jusqu'à Louis XIV. les Guerres, les Batailles, les Sièges, nos Loix, nos Mœurs, &c. (Cinquiéme Edition, revue, corrigée & augmentée &c. deux Volumes *in-8°.*) A Paris, chez

Prault père & fils, Desaint & Saillant. M. DCC. LVI.

NOUS avions déja plusieurs Abrégés Chronologiques de notre Histoire; mais ces Ouvrages, pour la plûpart secs & décharnés, sans graces & sans génie, ne présentoient que des faits & des dates: uniquement destinés à l'instruction de la jeunesse, ils ne parloient qu'à la mémoire qu'ils chargeoient sans étendre & sans embellir la raison: les Loix, les Moeurs, les Usages, le Droit public, tout ce qui est l'ame de l'Histoire, ou plutôt l'Histoire même y étoit négligé. Aviez-vous retenu tout ce que renfermoient ces Abrégés? vous en deveniez peut-être plus sçavant, vous n'èn étiez pas plus éclairé.

Il étoit réservé à M. le Président Hénault d'être créateur dans un genre déja connu; il a montré que l'on pouvoit faire d'un Abrégé un

Ouvrage aussi intéressant & aussi instructif que le sont les grands corps d'Histoire. En suivant le cours des années & des siècles, il a *versé, dans les intervalles, tout ce que la lecture de quarante ans & des réflexions lui ont fait recueillir.* Ce fonds immense de richesses reçoit un nouvel éclat de l'ordre judicieux, qui a présidé à leur distribution. Les détails auroient été déplacés dans un Ouvrage tel que celui-ci; l'Auteur les a fait disparoître, mais il en a conservé les résultats : s'il s'est attaché à faire connoître quelques hommes célèbres, il les a peints d'après leurs actions.

Comme nous avons parlé, dans nos Mémoires, de toutes les autres Editions de cet Ouvrage *, nous

* Voyez Janvier & Février 1745. Novembre 1746. Novembre 1749. Janvier 1753, II. vol.

nous bornerons aujourd'hui à rendre compte de ce qui est particulier à celle-ci, qui est la cinquiéme. Les augmentations qu'elle renferme, forment un supplément de près de deux cents pages. M. le Président Hénault les a fait imprimer à part, pour épargner de nouveaux frais à ceux qui se trouvent possesseurs des deux Editions précédentes.

Dans l'Epître dédicatoire à la Reine, voici comme parle l'Auteur : „ L'obéissance particuliére „ que je dois à Votre Majesté, me „ force à taire ce qu'elle seule se „ plaît à ignorer, & ce qui fait „ l'admiration & l'amour de ses „ sujets. Cependant Votre Majesté „ voudroit en vain nous condamner au silence : que peut-elle „ espérer de cette contrainte? La „ modestie n'est pas comme les autres vertus; elle a cela de particulier, que sa récompense est de

„ n'obtenir jamais ce qu'elle de-
„ mande ; plus elle veut se cacher,
„ plus elle se découvre. "

A l'occasion des Conférences, d'après lesquelles M. le Président Hénault avoue qu'il a recueilli les principes qui font l'objet de cet Abrégé Chronologique, il dit : „ Qu'il me soit permis de m'interrompre pour dire un mot, en général, de ces Conférences. Que d'avantages elles procurent, & combien j'invite les Magistrats à ne les point négliger ! C'est-là que s'entretient le goût des bonnes Lettres, & le desir de sçavoir ; c'est-là que l'esprit se remplit & s'éclaire par des richesses mutuelles, & par les discussions..... Voyez les hommes illustres du siècle passé, ces lumières du Tribunal & du Barreau, les Talon, les Bignon, les Harlai, les Lamoignon, &c. Les Conférences étoient le délasse-
„ ment

» ment & la réparation de leurs » travaux ; ils y venoient reprendre de nouvelles forces ; & c'étoit » un profit égal pour les mœurs » & pour la ſcience. « Nous ajoûtons que telle fut auſſi la méthode & la conduite des Anciens. Ils connoiſſoient toute l'utilité de ces Conférences ; on en trouveroit l'origine & le modèle dans ces Aſſemblées ſçavantes, où Platon nous repréſente Socrate environné des hommes les plus célèbres de la Grèce : mais ſans remonter juſqu'au ſiècle des Socrates & des Platons, ſouvenons-nous que Cicéron, le plus grand homme de Lettres qui fut jamais, raſſembloit, dans ſa maiſon de campagne, les plus ſçavants Juriſconſultes & les plus illuſtres Orateurs de Rome, Catulus, Antoine, Scævola, Cotta, &c. C'eſt-là que ſe traitoient les matières les plus intéreſſantes & les plus ſublimes : nous devons à ces entre-

tiens la plûpart des Ouvrages philosophiques de Cicéron. Une heure passée dans de semblables Conférences, instruit mieux & plus sûrement que six heures d'une étude muette & solitaire. Il en est de ces Conférences comme de ce Miroir ardent imaginé & exécuté au Jardin du Roi : chaque morceau de glace, pris séparément, ne jette que peu de lumière, & ne produit qu'une chaleur médiocre : mais sont-ils réunis & arrangés dans l'ordre convenable ; du foyer ou centre commun, il part des torrens de feu dont l'activité dévorante met en fusion les métaux les plus durs.

On sçait que les Rois Francs & les Princes de leur race portoient une longue chevelure, & étoient par-là distingués de leurs sujets. *Principes & ornatiorem capillum habent.* (Tacit. de Mor. Germ.)
» Ce qui sert à expliquer, *dit M. le*

» *Président Hénault*, ce qui se pra-
» tiquoit lorsqu'on vouloit rendre
» un Roi inhabile à la Couronne;
» on le rasoit, & dès-lors il ren-
» troit dans l'ordre des sujets. «

Quelle est l'origine du nom des Mérovingiens? Vient-il de Mérovée? S'il en vient, pourquoi les Francs ont-ils préféré le nom de Mérovée à celui de Clodion son père, que Grégoire de Tours appelle un *Roi utile à son peuple*? M. Gibert (Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, Tome XX.) forme le nom de Mérovée du nom de *Maraboduus*, Roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine. » M. Frèret au contraire,
» (*ibid.*) après avoir essayé d'établir
» que le nom de Mérovingiens ne
» fut connu que sous les commen-
» cemens de la deuxiéme race,
» dans un temps où il étoit devenu
» nécessaire de distinguer la famille
» régnante de celle à qui elle suc-

» cédoit, rend à Mérovée, l'ayeul
» de Clovis, l'honneur d'avoir
» donné son nom à la première
» race de nos Rois; & la raison,
» pour n'avoir commencé cette
» race qu'à Mérovée, est que, sui-
» vant Grégoire de Tours, quel-
» ques-uns doutoient que Mérovée
» fût fils de Clodion, & le croyoient
» seulement son parent (*de stirpe*
» *ejus.*) Au lieu que depuis Méro-
» vée la filiation de cette race n'est
» plus interrompue. C'est un pro-
» cès entre ces deux Sçavans. " S'il
nous convenoit de dire notre avis
sur une question que M. le Prési-
dent Hénault n'a pas cru devoir
décider, nous adopterions volon-
tiers le sentiment de M. Frèret, il
nous paroît le plus vrai-semblable.
Attendons cependant les nouvelles
raisons de M. Gibert, qui fait espé-
rer une réponse au Mémoire de
M. Frèret.

Pepin avoit toutes les qualités

des Héros, & cependant ſur ſa tombe on ſe contenta de graver ces mots, *Pepin père de Charlemágne*; comme s'il avoit été, *dit M. le Préſident Hénault*, encore plus grand par ſon fils que par lui-même. Ne pourroit-on pas appliquer à ce Prince ce qu'on a dit d'un autre de nos Rois (Louis XIII.) *Il n'égala ni ſon fils, ni ſon père.* Il faut en effet être un grand homme, pour ne point paroître médiocre à côté de Charles Martel & de Charlemagne.

Dans un Capitulaire, ſous l'année 790, il eſt dit au ſujet de ce qui s'appelle *Les ſorts des Saints*; *Sortes Sanctorum* : „ Que perſonne n'ait la témérité de prédire „ le ſort par le Pſeautier, ou par „ l'Evangile. " Cette folie, *dit notre Auteur*, qui avoit commencé, dans l'Egliſe, vers le 3e ſiècle, eſt auſſi ancienne que le monde : on connoît *Sortes Homericæ*, *Sor-*

tes Virgilianæ. Les Payens cherchoient, dans Homère & dans Virgile, l'avenir que les Chrétiens chercherent depuis dans la sainte Ecriture. Les Conciles, long-temps avant Charlemagne, avoient condamné cet abus superstitieux. Le quatrième Canon du Concile d'Agde, tenu sous Clovis en 506, défend à toutes sortes de personnes, soit Ecclésiastiques, soit Laïques, d'exercer l'art de deviner & de prédire l'avenir par l'inspection de la sainte Ecriture.

Au commencement du 9e siècle on voit paroître, dans l'Histoire, le titre de *Vicomte*; il commence à être connu dans la personne de Cixilune, Vicomte de Narbonne, qui jusques-là ne prenoit que le titre de Vidâme, *Vicedominus.*

Un titre bien plus glorieux pour la maison de Leczinski, c'est d'avoir donné à la Pologne son premier Apôtre. Vers la fin du Xe siècle,

Philippe tige des Barons de Pernsthein, d'où la maison de Leczinski tire son origine, porta la Religion Chrétienne dans ce Royaume.

En quel temps, & dans quels lieux précisément les fiefs ont-ils pris naissance? Il semble, *dit M. le Président Hénault*, que ce droit n'étoit d'abord qu'une Coûtume ou Loi non écrite des Lombards : & c'est à cette occasion que quelques Auteurs l'ont nommé *le fils du temps*, telles que sont toutes les Coûtumes. Ce droit étoit différent chez les François & chez les Lombards. Les aînés, *dit* * *Cujas*, succédoient seuls, en France, aux fiefs, afin de maintenir les familles dans leur première illustration : chez les Lombards, les fiefs se partageoient. Nous n'avons aucune Loi ni aucun Titre des premières inféodités, & nos Rois ne firent

* Lib. 1. de Feud. Tit. 9. in fin.

qu'y consentir par une tolérance générale. Les Ducs ou Gouverneurs des Provinces, les Comtes ou Gouverneurs des Villes profitant de l'affoiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires, dans leurs maisons, des titres que jusques-là ils n'avoient possédés qu'à vie; & ayant usurpé également & les Terres & la Justice, ils s'érigerent eux-mêmes en Seigneurs propriétaires des lieux, dont ils n'étoient que les Magistrats, soit Militaires, soit Civils. Par-là, *continue M. le Président Hénault*, fut introduit un nouveau genre d'autorité, dans l'Etat, auquel on attacha le mot de Suzeraineté; *mot*, dit Loyseau, *qui est aussi étrange que cette espèce de Seigneurie est absurde*. Bientôt ces Seigneurs devenus de jour en jour plus puissants, acquirent des espèces de sujets, nommés *Vassaux*, qui s'en donnerent, à leur tour, par des *sous-inféodations*;

& ce droit des Seigneurs fut tel que les Vassaux étoient obligés, dans certains cas, de les suivre à la guerre contre le Roi même.

Au reste, il ne faut pas croire que ces désordres n'aient subsisté que sous la fin de la seconde race de nos Rois. Nous retrouvons encore bien avant, dans la troisiéme race, ces mêmes usages, ou plutôt ces mêmes abus. Saint Louis, prêt à s'embarquer pour la cinquiéme Croisade, convoqua tous les Barons de son Royaume à Paris, pour leur faire prêter serment que s'il *arrivoit faute de lui* dans son voyage d'outremer, ils s'engageoient à reconnoître ses enfans pour ses successeurs. Joinville, qui sûrement étoit bien attaché au Roi, fut convoqué comme les autres; *mais moi*, dit-il, *qui n'étoit point sujet à lui, ne voulus point faire de serment*, &c. Ce même Joinville écrivant depuis à Louis le Hutin, le

prie de l'excuser s'il ne l'appelle que *son bon Seigneur*, parce qu'il ne doit le titre de *Monseigneur* qu'au Comte de Champagne son Suzerain (*du Cange.*)

Le 12e siècle nous offre une époque bien remarquable par l'utilité des Ecoles qui se formerent dans les Cathédrales & dans les Monastères. Elles ont rendu à la République des Lettres le service le plus important, puisqu'elles nous ont sauvé presque tous les ouvrages anciens. L'occupation ordinaire des Moines étoit de copier les Livres : *& sans eux peut-être*, dit M. le Président Hénault, *toutes les richesses de l'Antiquité seroient perdues* pour nous. C'est dans ce même siècle, que nous qualifions cependant de siècle ignorant & barbare, que l'on vit s'élever les Eglises de Reims, d'Amiens, de Rouen, de Paris, &c. Monumens magnifiques de la piété de nos

pères, & qui, par la grandeur du dessein & la hardiesse de l'exécution, égalent ou surpassent même tous les efforts de la plûpart des Architectes modernes. » Avec l'Ar» chitecture se reveillerent la Pein» ture, la Sculpture, l'Orfévre» rie, &c. Tel est le sort des Arts, *dit ingénieusement M. le Président Hénault*, » ils marchent tous » ensemble; on les voit ensevelis » dans un temps, & tout-à-coup » ils paroissent à la fois. «

Sous l'année 1356, on lit une Anecdote fort singulière au sujet de Pierre de Bourbon, qui fut tué à la bataille de Poitiers. Ce Prince étoit accablé de dettes, & avoit, par cette raison, été excommunié à la poursuite de ses créanciers. Louis de Bourbon son fils le fit absoudre après sa mort, afin de faire prier Dieu pour lui; & le Pape Innocent II. ne releva l'excommunication que sur l'obligation du fils, qui

promit de payer les dettes de son père.

Les services les plus utiles & les plus signalés ne mettent pas toujours un Ministre à l'abri des revers & de la disgrace. Jacques Cœur l'éprouva. Cet homme célèbre avoit aussi bien servi le Roi dans ses Finances que les Dunois, les La Hire, les Saintrailles par leurs armes ; & Charles VII. l'abandonna à ses ennemis, ou plutôt à l'avidité des courtisans qui partagerent sa dépouille. *Ce qu'on a dit de la nouvelle fortune de Jacques Cœur, est une fable.* (Voyez Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome XX.)

Quand on se rappelle qu'il ne tint qu'à Louis XI. de faire épouser au Dauphin Marie de Bourgogne, ou Jeanne fille de Ferdinand & d'Isabelle, on ne pardonne pas à ce Prince, d'ailleurs si éclairé sur ses intérêts, d'avoir manqué ces

deux mariages. La maiſon d'Autriche profita de ces fautes de Louis XI. Elle recueillit ces deux puiſſantes ſucceſſions, qui la rendirent pendant long-temps ſi redoutable à la France. Marie de Bourgogne épouſa Maximilien d'Autriche. Ce mariage fut l'origine des guerres qui coûterent tant de ſang à l'Europe. » Je ne dois pas » omettre, *dit M. le Préſident* » *Hénault*, que Louis XV. étant à » Bruges, en 1745, dit, en voyant » les mauſolées de Charles le Hardi » & de Marie de Bourgogne, *voilà* » *le berceau de toutes nos guer-* » *res.* «

Les intérêts de l'Etat ſont inſéparablement unis aux intérêts de la Religion. Introduire ou fomenter dans la Religion des nouveautés, c'eſt préparer ou faire naître, dans l'Etat, les révolutions les plus tragiques. M. le Préſident Hénault, intimement perſuadé de la vérité

de ces principes, & toujours conduit par l'amour du bien public, ne laisse passer aucune occasion d'entretenir ou d'augmenter, dans ses Lecteurs, l'attachement à l'Eglise Catholique. » Quel est le malheur des passions, *dit-il?* Anne » de Boulen ne sçauroit aimer un » Prince à qui elle devoit tout, & » Henri VIII. met son Royaume » en combustion, répudie la tante » de Charles-Quint, & fait un » schisme pour une femme dont il » ne put jamais se faire aimer. Ce » fut à l'occasion de ce schisme, » *ajoûte-t-il*, que François I. se » plaignant du Pape à son Nonce, » voulut lui faire craindre l'exem» ple de Henri VIII. à quoi le » Nonce lui répondit : *Franche» ment, Sire, vous en seriez marri » le premier ; une nouvelle Reli» gion mise parmi un peuple, ne » demande après que le change» ment du Prince.* Et l'Amiral de

» Coligni causant avec Strozzi sur
» la nouvelle Religion, Strozzi
» lui dit : *Si le Roi veut détruire*
» *la Monarchie, il n'a pas meil-*
» *leur moyen que de changer de*
» *Religion.* « Depuis Henri VIII.
jusqu'à Elisabeth, les Anglois changerent quatre fois la Religion. Comprend-on que ce soit une Nation libre qui change d'avis tant de fois ? Que feroit de plus un Gouvernement Despotique ?

C'est en 1633 que l'on commence à connoître le titre de Lieutenant-Général dans les armées. Il n'y avoit auparavant que des Maréchaux de Camp, & même en petit nombre sous les Maréchaux de France. Melchior-Mitte de Chevrières, Marquis de S. Chamond, est le premier qui ait eu ce titre. Ses pouvoirs de Lieutenant-Général sont datés du 6. Février 1633.

Louis XIV. donna un Edit,* en 1669, portant que le Commerce de Mer ne dérogera pas à la Noblesse. Cet Edit est conforme aux vœux des bons Citoyens, mais il faut bien des années pour déprendre les esprits d'un préjugé enfanté & nourri par la vanité. Sur cet Edit, M. le Président Hénault fait les réflexions suivantes. » S'il est vrai, » que le Commerce soit le plus » sûr moyen d'augmenter le nom- » bre des citoyens ; s'il est vrai » que le Commerce remplace les » mines d'or & d'argent que la » nature nous a refusées ; s'il est » vrai que la guerre se fasse aujour- » d'hui plutôt par l'opposition de » richesse de Nation à Nation, » qu'en opposant homme à hom- » me ; s'il est vrai enfin que l'on

---

* Lisez, dans l'Ouvrage, 1669, & non pas 1670 ; l'Auteur lui-même nous a communiqué cette Note.

» ne puisse trop honorer une pro-
» fession qui a continuellement
» l'univers pour champ de ses opé-
» rations, & qui suppose dans ceux
» qui l'exercent ces ressources su-
» bites de génie, dont une Nation
» sent tout-à-coup augmenter son
» crédit aux dépens de ses voisins ;
» combien doit-on s'étonner que
» l'on ait été si long-temps à don-
» ner une pareille Loi, & encore
» plus que cette même Loi n'ait
» pû jusqu'à présent vaincre le pré-
» jugé de la vanité ? «

On a cru long-temps que le Maréchal d'Harcourt avoit eu part au second testament de Charles II. Roi d'Espagne. » C'est être » mal instruit, *dit M. le Président* » *Hénault*. Les grands hommes » n'ont que faire d'un mérite em- » prunté ; le Maréchal partit de » Madrid avant qu'il y fût question » de ce testament. « Il n'est plus permis d'avoir sur cela le moindre

doute, quand on a lu les Mémoires de M. de Torcy.

On connoît la manière de peindre de M. le Président Hénault; on sçait que les portraits qu'il a répandus dans le cours de son Ouvrage, joignent aux graces du coloris le plus brillant le mérite de la plus grande vérité : tels sont les portraits de S. Bernard, de l'Abbé Suger, de S. Louis, du Cardinal de Retz, de Louis XIV. &c. Quelquefois, au lieu de ces tableaux détaillés, si l'on peut se servir de cette expression, il n'emploie que des touches essentielles, mais toutes caractéristiques. Ainsi peint-il Catherine de Médicis. » Cette » Princesse, *dit-il*, trop peu rete» nue par les préjugés, trouvoit » plus court d'abréger par des voies » violentes, les difficultés que son » génie auroit pû vaincre par des » voies honnêtes & permises. « Mais pour connoître à fond la poli-

tique & le caractère de cette Reine; il faut lire la * pièce de François II. Ouvrage écrit avec beaucoup de profondeur, & qui mériteroit d'être réimprimé, parce qu'il n'est pas assez répandu. C'est la meilleure Histoire que nous ayions du régne de François II. On y découvre les vuës & les intérêts qui animoient les hommes célèbres, lesquels ont joué le plus grand rôle dans les guerres civiles sous Charles IX.

M. le Président Hénault finit cet Ouvrage par quelques remarques sur la troisiéme race de nos Rois. Il y expose les différents moyens que ces Monarques mirent en usage, pour rétablir l'autorité royale, qui étoit presque anéantie par les usurpations des

* *François II. ou nouveau Théatre François, par M. le Président Hénault.* (Voyez nos Mémoires de Décembre 1749.)

Seigneurs. Il falloit bien de la prudence & de la suite pour rappeller les choses à l'état où elles étoient avant Charlemagne : aussi ne fut-ce pas l'ouvrage d'un seul Prince. La premiére tentative que firent nos Rois, pour ne pas laisser les Seigneurs maîtres absolus du sort de leurs sujets, fut d'envoyer, dans les Provinces, des Commissaires qui se nommoient *Missi Dominici*. Ces Commissaires gênoient trop l'indépendance des Seigneurs, pour qu'ils ne s'y opposassent pas: on n'en renvoya plus. Pour remplacer les *Missi Dominici* ou Commissaires, on créa de grands Baillis dans les Villes réunies alors au domaine, & qui n'étoient que quatre, lors de ce premier établissement. Ces quatre grands Baillages étoient Vermandois, Sens, Mâcon, & S. Pierre-le-Moustier. Afin que les Baillis pussent attirer à eux la connoissance de quelques affaires

des Villes des Seigneurs, on imagina les cas royaux, c'est-à-dire ce qui intéressoit le Roi. Le motif de ces cas royaux dont les Baillis devoient être Juges, fut qu'il n'étoit pas raisonnable que le Roi demandât justice à ses Sujets & à ses Vassaux, lorsqu'il avoit des intérêts à démêler avec les Seigneurs.

L'appel ouvrit encore une voie plus étendue de diminuer l'autorité que les Seigneurs s'étoient acquise par l'usurpation de la Justice. Les cas royaux ne pouvoient pas embrasser tout, au lieu que l'appel étoit général. Le premier prétexte que l'on employa pour établir l'usage de l'appel fut *la défaute de Droit*: Les hauts Seigneurs refusoient-ils justice? on se pourvoyoit à la Cour du Roi, *per viam querelæ*. Les hauts Seigneurs jugeoient-ils contre la Loi des Fiefs? autre cas d'appel. On donnoit à ces moyens d'appel plus ou moins d'étenduë à

selon le plus ou moins de puissance des Seigneurs.

Nous ne pouvons qu'indiquer rapidement ces différents points de notre Droit public. Il faut en voir le développement & le détail dans l'Ouvrage même. Nous allons encore donner le précis de deux Articles qui ne sont pas moins curieux. Ils ont pour objet la nature du domaine, & la vénalité des charges.

C'est une maxime constante, que le domaine du Roi est inaliénable. Et si l'on trouve, dans l'Histoire, quelques aliénations de certains domaines faites par quelques-uns de nos Rois, on ne doit pas en conclure que le domaine de la Couronne soit aliénable. Il faut examiner si ces domaines faisoient partie du domaine royal, ou s'ils n'étoient que des domaines particuliers qui appartenoient à nos Rois *Jure proprietario*, en propriété. Pour en-

rendre cette distinction, *dit M. le Président Hénault*, il faut concevoir que nos Rois avoient deux sortes de domaines, dont l'un appartenoit à leur Couronne, & l'autre, suivant l'expression de Dumoulin, à leur *personne organique*. Le domaine de la Couronne a toujours été inaliénable. » Les Rois, *dit* * *Pon-» tanus*, n'en ont que la simple » administration, ainsi que les ma-» ris, les pères, les Prélats ont la » simple & nue administration des » biens de leurs femmes, de leurs » enfans, de leurs Eglises. Ils n'en » peuvent disposer « &c. Cette impuissance où sont nos Rois, d'aliéner le domaine de leur Couronne, est une Loi fondamentale de l'Etat. » Ce seroit chose merveilleuse, *dit » Juvenal des Ursins*, sous Char-» les VII. que le Roi pût aliéner » partie de l'héritage de la Cou-

* Pontanus vivoit en 1439.

» ronne, *& de le non-aliéner jure* » *à son Sacre.*« *C'est*, dit Chopin, *par un privilège d'origine que le domaine royal est réputé sacré.*

Quant aux domaines particuliers, qui appartenoient à la personne *organique* de nos Rois, Pontanus & Dumoulin disent qu'ils en pouvoient disposer. En effet, l'Ordonnance de Moulins, en 1566, statua que le domaine particulier du Prince montant sur le thrône, seroit réuni de droit à la Couronne au bout de dix ans : ce qui prouve qu'auparavant il y avoit des domaines particuliers, & qu'ils n'étoient pas toujours réunis à la Couronne. Avant l'Ordonnance de 1566, tout ce qui n'étoit pas réuni au domaine de la Couronne, étoit *disponible* : mais au moment de la réunion, il devenoit inaliénable : & depuis cette Ordonnance, les domaines libres de nos Rois sont devenus partie du domaine royal au bout

de

de dix ans de possession, sans qu'il soit besoin d'acte de réunion. . . .

En quelle année la vénalité des Charges s'est-elle introduite? Cette question est plus difficile à résoudre que l'on ne croit. Ce n'est pas tout-d'un-coup que l'on a vû éclore, dans les Etats, les changemens par rapport aux mœurs & aux usages: *des circonstances ont précédé; des faits particuliers se sont multipliés, & ils ont donné, par succession de temps, la naissance à la Loi générale sous laquelle on a vécu.* Le régne de François I. est l'époque qui paroît la plus vraisemblable de la vénalité des charges de Judicature: ce n'est pas qu'avant ce régne, il n'y ait des exemples de la vente de quelques-uns de ces offices. Les Etats Généraux sous Louis XI. se plaignirent que l'on en eût vendu; mais ces ventes, dit l'Auteur, n'étoient point autorisées. Ce trafic conti-

nuoit par les gens en place, ou les Grands qui vendoient leur crédit. Au reste, ce fut par le fait plutôt que par le droit, que s'établit la vénalité des Charges sous François I. Ce Prince ne porta ni Loi, ni Edit à ce sujet. » Loin de-là, pour sauver le serment qu'on étoit obligé » de faire au Parlement, de n'avoir » point acheté son office, ce trafic » étoit coloré du titre de prêt pour » le bien de l'Etat. « L'usage de ce serment fut aboli, en 1597, par Arrêt du Parlement. Henri II. se contraignit moins. Catherine de Médicis, sous François II, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections. Pendant le régne de Charles IX. le systême de la vénalité reprit le dessus. Elle fut autorisée, & acquit force de Loi par les Edits de 1567 & 1568 : & c'est ici peut-être l'époque *judiciaire*, pour ainsi dire, de la vénalité des Charges : mais Fran-

çois I. n'en est pas moins la cause véritable, puisque ce fut, sous son régne, qu'une grande partie de ces Charges s'obtint pour de l'argent.

Les Lecteurs nous pardonneront d'avoir passé les bornes ordinaires de nos Extraits, en faveur de cet Ouvrage, dont on ne sçauroit trop recommander la lecture : on en connoît le mérite & l'utilité à proportion qu'on est plus versé dans la connoissance de notre Histoire. Nous finissons par répeter ces Vers qu'un de nos plus grands Poetes adresse à l'Auteur.

Qu'il vive autant que son Ouvrage :
Qu'il vive autant que tous les Rois
Dont il nous décrit les exploits,
Et la foiblesse & le courage,
Les mœurs, les passions, les loix,
Sans erreur & sans verbiage.

Volt.

ARTICLE LXXIX.

*LETTRES D'UN OFFICIER Irlandois à un Officier François de ses amis.**

PREMIÉRE LETTRE.

VOus me faites l'honneur de me dire, Monsieur, qu'ayant toujours eu plusieurs amis dans la Brigade Irlandoise, vous ne voyez

* On nous adresse trois Lettres, dont voici la premiére : elles roulent sur le caractère des Irlandois ; sur les origines, le Gouvernement & les exploits de cette Nation ; sur le zèle des Officiers de la Brigade Irlandoise, pour le service de la France ; sur leurs sentimens à l'égard des Anglois. Nous avons crû ces Lettres intéressantes dans la position actuelle des affaires publiques. La seconde & la troisiéme Lettre sont plus détaillées & plus instructives que celle-ci.

qu'avec douleur l'acharnement avec lequel on procède contr'eux en Angleterre & en Irlande : vous craignez que les derniers actes passés, dans les Parlemens des Isles Britanniques, contre des personnes dont l'amitié vous est chere, n'opèrent la dissolution de ces Corps respectables qui ont rendu des services essentiels à la France, & qu'il vous semble être de son intérêt de conserver. Vous ajoûtez qu'il ne paroît pas que les Irlandois soient connus des François autant qu'ils méritent de l'être : vous exigez de moi de vous donner une idée du caractère, des mœurs, & de la façon de penser des Irlandois, tant anciens que modernes ; de vous faire un récit succinct des divers évènemens qui ont fait passer les troupes de cette Nation au service du Roi : vous me croyez plus propre qu'un autre à remplir cette commission, parce qu'étant

né en France, & ayant vécu presque toujours en société avec des François, je dois être moins aveuglé par les préjugés nationaux, que les autres Officiers Irlandois de votre connoissance. Enfin vous daignez faire l'éloge de mon caractère, en disant que vous m'avez toujours trouvé prêt à rendre justice au mérite sans acception des personnes.

Je ne puis que souscrire à tout ce que vous exigerez de moi. Cependant, Monsieur, ne vous attendez pas à une exacte impartialité de ma part : je vous promets bien de ne pas mentir, c'est-à-dire, de ne rien avancer dont je ne sois moi-même intimement persuadé ; mais je ne réponds pas que la confiance, dont vous m'honorez, ne vous induise quelquefois en erreur. L'amour que je conserverai toute ma vie pour une Nation à laquelle je fais gloire d'appartenir, quelques

précautions que je prenne, pourra me faire illusion.

Je commencerai même par vous dire, qu'indépendamment de l'attachement que tout honnête-homme doit avoir pour sa patrie, il n'en est point, selon moi & sur-tout dans l'état militaire, qui doive rougir de s'avouer Irlandois. Depuis soixante & six ans il n'y a guères de pays connus où quelques particuliers de cette Nation ne se soient distingués dans la profession des armes. Les Corps entiers n'ont jamais combattu sans acquérir de la gloire, & nous pouvons défier tous nos ennemis de citer une seule occasion, dans laquelle un Caporal & deux Fusiliers Irlandois aient fait paroître la moindre lâcheté. Je pourrois nommer un grand nombre d'hommes illustres, en tous genres & en tous temps, que l'Irlande a produits. De nos jours les Steels, les Congrèves, les Swifts,

& M. de Wale, actuellement Ministre des affaires étrangères en Espagne, ci-devant Ambassadeur à Londres, sont voir que la guerre n'est pas le seul métier dans lequel un Irlandois puisse acquérir de la réputation; mais comme vous n'éxigez pas de moi que j'entreprenne d'écrire une Histoire, ni de faire des Panégyriques, je procéde à exécuter ce que je vous ai promis.

Les Irlandois, comme vous l'avez très-bien remarqué, sont très-peu connus des François. Une partie les confondent avec les Anglois; & ceux qui se picquent d'être mieux instruits, sçavent en gros qu'il y a des Régiments Irlandois qui se sont bien battus à Fontenoy & à Lawfeld, qui sont fort attachés à la maison de Stuart & à la Religion Catholique; enfin qu'il y a une antipathie décidée entre les Irlandois & les Anglois; & c'est à cette animosité que Paris & les

Provinces attribuent toutes les marques de valeur que les Irlandois ont fait paroître dans la derniére guerre, comme si les troupes Irlandoises ne s'étoient pas comportées avec la même distinction sous le régne de Louis XIV. & n'avoient pas acquis de la gloire en Flandre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, enfin dans toutes les occasions où ce Prince a jugé à propos de les employer, soit qu'ils fussent opposés aux Anglois, soit qu'ils eussent affaire aux autres Nations ennemies.

L'Irlande est une Isle qui, par sa position, par la bonté de ses Ports, dont elle n'est redevable qu'à la seule nature, par son climat & sa fertilité, seroit la plus florissante du monde entier, si un enchaînement d'évenemens funestes ne l'eût point rendue la proie de ses tyranniques voisins. Si on excepte quelques Marchands que leur

commerce y attire, peu de François sçavent dans quelle partie du monde elle est située. M. le Duc d'Orléans, dernier Régent de France, qui connoissoit parfaitement sa position, son commerce, & ses avantages, avoit, à ce que j'ai entendu dire, résolu d'en faire son profit. Quoi qu'il en soit, voici le vrai caractère & les mœurs de ses habitans.

L'Irlandois sortant des mains de la nature, posséde ordinairement toutes les qualités requises pour faire honneur à l'humanité. Fort & dispos, il excelle dans tous les exercices du corps; plein de conception, il est capable de faire des progrès dans toutes les Sciences, & de cultiver tous les Arts. La bonté de son cœur répond à l'agrément de sa figure généralement prévenante. Aucun peuple de l'Europe n'est plus affable que celui d'Irlande. Loin d'affecter l'air

rogue des Anglois, le laboureur quitte gaiement ſa charrue, pour remettre dans le bon chemin le voyageur égaré : après l'avoir conduit quelquefois plus d'une demi-lieuë, toujours le bonnet à la main, il finit en lui ſouhaitant toutes ſortes de proſpérités, & ne lui demande jamais le moindre ſalaire.

L'attachement du ſimple peuple pour les Seigneurs du pays, eſt inconcevable. Ces Seigneurs ſont propriétaires des fonds de terres : ils y attirent des payſans qui s'y établiſſent : un petit champ de pommes de terre, la permiſſion de faire paître une couple de vaches, ſont toute la richeſſe de ces pauvres gens ; une chaumière ruſtique eſt le lieu de leur habitation : pour jouir de ces médiocres avántages, ils ſont obligés de travailler un certain nombre de jours chaque ſemaine pour le Seigneur foncier, qui, à l'expiration de leurs baux,

peut les renvoyer ou les garder ſur le même pied.

Les anciens Gentilshommes Irlandois ſe plaiſoient à perpétuer les familles ſur leurs terres : auſſi étoient-ils regardés comme de petits Rois dans leur canton ; leurs Vaſſaux n'oſoient jamais refuſer de les ſuivre dans toutes les occaſions, quoique perſonne ne fût en droit de les y contraindre : ils ſe faiſoient gloire de mourir pour leurs Seigneurs qui, de leur côté, les traitoient avec toute ſorte d'humanité. Malgré toutes les révolutions arrivées dans cette Nation infortunée, malgré toute la corruption que les nouveaux venus y ont introduite, on voit tous les jours des familles entiéres témoigner la plus vive douleur à la vuë des enfans de leurs anciens Maîtres expatriés depuis ſoixante & ſix ans.

L'hoſpitalité n'a jamais été exercée dans aucun pays avec plus

d'étenduë qu'en Irlande : on ne trouvoit des hôtelleries, il y a 100 ans, que dans les grandes Villes : un Gentilhomme se seroit crû déshonoré si un homme de quelque apparence eût passé à la vuë de son Château sans s'y arrêter & y faire quelque séjour ; il y étoit logé, lui, ses gens & ses chevaux. L'étiquette de ce temps-là étoit de ne jamais demander le nom d'un étranger, ni le sujet de son voyage, qu'après l'avoir logé & traité pendant trois jours. Les tables n'étoient point servies avec délicatesse, mais avec profusion; les manières les plus affables, l'abondance de tout ce que le pays pouvoit produire, fournissoient le régal que ces hôtes généreux donnoient à tout étranger indistinctement. Telles étoient les mœurs de ce peuple jusqu'à la fin du régne de Jacques II. Les descendans des premiers Anglois, qui passerent en Irlande, les adop-

terent, & l'on peut dire que, sans changer le fond du caractère des anciens habitans, ils y introduisirent ce vernis de politesse, qui rend la société plus agréable & aussi sûre lorsqu'il n'altère point la probité.

Ainsi l'on peut assurer que l'humanité & la générosité ont été de tout temps des qualités réunies dans le plus grand nombre des Irlandois : à l'égard de leur fidélité à leur Religion & à leurs Souverains, leur dispersion actuelle dans toute l'Europe en est une preuve authentique. Quant à leur bravoure, la manière dont ils se sont comportés au service de toutes les Puissances qui les ont employés, & les peines que leurs ennemis se donnent pour leur ôter les moyens de continuer à la faire éclater, ne laissent aucun doute sur cet article.

Voilà, Monsieur, tout ce que

je puis dire de mes Compatriotes dans cette premiére Lettre : elle ſera ſuivie de deux autres, qui acheveront de juſtifier le goût que vous avez toujours eu pour nous & pour notre patrie. Je ſuis avec toute la ſincérité d'un vrai Irlandois

Votre ſerviteur & ami

* * * * *

1. Juillet,
1756.

ARTICLE LXXX.

CARTE DE L'AMÉRIQUE Septentrionale depuis le 28^e degré de latitude juſqu'au 72^e, avec des Remarques ſur cette Carte, & une Deſcription de ſes parties, Par M. Bellin, Ingénieur de la Marine & du Dépôt

Juillet, 1756. II. vol.

des Cartes, Plans & Journaux; Censeur Royal, de l'Académie de Marine & de la Société Royale de Londres. *A Paris, chez Didot, Quai des Augustins, &c.*

L'AMOUR de la Patrie est bon partout, hors en Géographie. Quand on se livre au goût national, en faisant des Cartes du Nouveau-Monde, on coupe le terrein suivant ses préjugés ; on change les noms anciens ; on en substitue de nouveaux ; on s'attribue des établissemens, des forts, des cours de rivières : en un mot, ce Nouveau-Monde est comme un pays de contribution pour le Géographe, qui voudroit tout donner à ses Compatriotes & ne laisser rien aux Etrangers. M. Bellin est en garde contre ce défaut, & n'imite pas les Anglois qui ajustent sans façon leurs Cartes modernes aux

prétentions qu'il leur a plû de former. Combien de terreins, du côté de la Baie-Françoise & du côté de l'Oyo, ne font-ils point passer d'un trait de plume à la Couronne Britannique ! Mais ces procédés sont aussi frivoles en eux-mêmes, que préjudiciables à la Géographie. L'Histoire & les faits réclament. Ce qu'il y a d'hommes instruits dans l'Ancien & dans le Nouveau-Monde, méprise ces finesses intéressées ; & il n'y a bientôt que le petit peuple qui mesurant de l'œil des contrées dont il ne connoît ni les bornes, ni les révolutions, croit son existence plus respectable, parce qu'un Géographe lui donne de sa propre autorité, des établissemens le long de l'Oyo & de l'Ouabache.

Dans la controverse qui s'est élevée entre les François & les Anglois pour les Limites de l'Acadie, on auroit eu tort de prendre pour

arbitre les Cartes des Géographes ; celle même qui fut donnée en 1744 par M. Bellin. Aussi cet Auteur a-t-il le bon esprit d'avouer aujourd'hui qu'on ne doit point donner le nom d'*Acadie* à toute la Presqu'Isle. C'étoit Laët qui induisoit en erreur à cet égard ; M. Bellin adoptoit son sentiment en partie ; mais enfin, disent Messieurs de la Galissonnière & de Silhouet dans leur Mémoire de 1751, ce Géographe restreignant l'Acadie dans la Péninsule, *la Carte qu'il a faite en 1744, & que produisent les Commissaires Anglois, est directement contraire à leurs prétentions.* On sçait en effet jusqu'où ces prétentions s'étendent ; à la Baie-Françoise, à la côte des Etchemins, à toute la partie méridionale du Fleuve S. Laurent &c. imaginations pures que l'espérance seule des succès militaires, c'est-à-dire la force &

la préſomption, peuvent autoriſer.

M. Bellin donne une Carte générale de l'Amérique Septentrionale, par conſéquent il n'a pû y faire entrer tous les Lacs, toutes les Rivières, tous les Forts, tous les Etabliſſemens que comprend cette vaſte étenduë de pays. Ce n'eſt que le Volume des *Remarques* ci-joint qui a pû tenir compte de tout. Pour contenter les Curieux, il faudroit que l'Auteur donnât préſentement les détails; c'eſt-à-dire ſix autres Cartes, comprenant la Baie de Hudſon, la Nouvelle-France, les pays de la domination Angloiſe entre les Apalaches & l'Océan, la Floride, la Louiſianne & le Nouveau-Mexique. Car telle eſt la diviſion des *Remarques* qu'il faut ſuivre dans tous leurs détails : nous ne pouvons qu'indiquer quelques particularités.

I.

La Baie de Hudson.

C'est une grande étenduë de Mer & de Côtes, comprise entre le 51ᵉ & le 67ᵉ degré de latitude septentrionale : pays découvert en 1610 par Henri Hudson, mais habité en 1656 par les François, qui l'ont possédé, avec diverses alternatives de bons & de mauvais succès, jusqu'au Traité d'Utrecht, qu'il fut cédé en entier aux Anglois. Ils y ont aujourd'hui plusieurs Forts, & tirent parti, mieux que nous, de ce terrein si disgracié de la nature. On cherche toujours, par cette Baie, une route à la Mer du Sud : entreprise peut-être impossible, mais qui fait voir ce que c'est que l'ambition des hommes : *Nil mortalibus arduum est.*

On dit ici des choses curieuses

du détroit de Davis & du Groënland, qui sont comme des annéxes de la Baie de Hudson. Le Groënland est une Terre ou une Isle qui a l'avantage d'avoisiner l'Europe & l'Amérique, sans toutefois être encore bien connue. Ce n'est pas qu'on n'en ait fait la découverte, il y a déja bien des siècles. M. Bellin nous assure même qu'en l'année 834 ce pays étoit connu, & qu'on avoit commencé à y prêcher la Religion Chrétienne. Sa preuve est que, *dans un Diplôme de Louis le Débonnaire, daté d'Aix-la-Chapelle en 834, pour la fondation de l'Archevêché de Hambourg, le Groënland est mis au nombre des pays où la Foi avoit été portée.* Cette preuve est aussi dans le Dictionnaire de la Martinière, & de plus dans Lambecius qui a écrit sur les *origines de Hambourg.* Ce dernier Auteur rapporte même le Diplôme en entier; mais

on ne peut guères douter qu'il n'ait passé par des mains infidèles qui se sont permis d'y faire des additions. Au moins trouvons-nous cet Acte dans les Bollandistes (au 3ᵉ de Février,) dans les Actes des Saints du P. Mabillon (Sæc. IV. Part. 2.) dans le grand Recueïl de D. Bouquet (T. 6.) & nulle part on n'y voit le *Groënland*, mais seulement la Suède & le Dannemark. Les Bollandistes réfutent même, comme interpolée, cette copie du Diplôme, telle que la rapporte Lambecius. Ainsi il y a toute apparence que le Groënland est parvenu plus tard que le IXᵉ siècle à la connoissance du Christianisme : mais il est toujours certain qu'il a précédé de beaucoup, en ce point, comme dans celui de la découverte, toutes les parties de l'Amérique Septentrionale, dont il n'est néanmoins séparé que par le détroit de Davis.

II.

La Nouvelle-France ou le Canada.

Les nouveaux démêlés de la France avec l'Angleterre nous feront connoître le Canada beaucoup mieux, qu'il ne nous étoit connu depuis plus de deux siècles que nous le fréquentons. Nos pères sçavoient découvrir, & nous sçavons écrire, graver, observer, comparer,&c. L'Auteur partage le Canada ou la Nouvelle-France en deux grandes divisions ; pays à l'Est, & pays à l'Ouest. La première renferme l'Isle de Terre Neuve, les Terres de Labrador, ou Nouvelle-Bretagne, le Golfe de S. Laurent, le Fleuve de ce nom, la Gaspesie, le pays des Etchemins & l'Acadie. La seconde division contient ces grands Lacs qu'on voit dans toutes nos Cartes, Lac Ontario, Lac Erié,

Lac Huron, Lac Superieur, Lac Michigan, avec tous les pays qui les bordent au Nord & au Sud; avec le cours des rivières d'Ohio, (ou Oyo) d'Ouabache, des Illinois ; enfin les nouvelles découvertes plus encore vers l'Oueſt, comprenant le Lac des Bois, le Lac Bourbon, &c. Or, pour chacune de ces contrées, régions, rivières, habitations, il y a encore des détails. L'Auteur ſpécifie tout, marque les ſituations, fixe les latitudes & longitudes.

Cette lecture très-inſtructive nous apprend, au coup-d'œil, l'étenduë des derniéres prétentions de l'Anglois. Nous les avons déja indiquées : poſſeſſeur de Terre-Neuve & de l'Acadie, il porte encore ſes vuës ſur les Etchemins, ſur toute la rive méridionale du Golfe & du Fleuve S. Laurent, ſur le Cours de l'Oyo : il monte juſqu'au Fort Frédéric, à l'entrée du

Lac Champlain ; bloque, pour ainsi dire, Montréal, & nous ferme toute avenuë vers Quebec, Capitale de l'Empire François dans ce vaste Continent. Des desseins si vastes nous font du bien ; ils nous apprennent à connoître ce redoutable ennemi, & à faire les efforts convenables pour le réduire à ses possessions. Demander moins, eût été d'une politique mieux entendue, & d'une ambition plus rafinée. On a, sous ce paragraphe, cette fameuse Acadie presque aussi célébrée, depuis cinq ou six ans, que la Troade le fut au siècle des Héros. On sçait présentement à quoi s'en tenir par rapport aux anciennes limites de cette contrée : M. Bellin les marque exactement : nous avons dit plus haut en quoi & comment il réforme, à cet égard, sa Carte de 1744.

Comme l'Auteur embrasse, dans son plan, les terres qui sont fort à l'Ouest, il n'a pû se dispenser de dire un mot des découvertes faites par les Russes en 1741. Mais il s'en tient rigoureusement à la relation de ce voyage, & il n'y ajoûte point celle de l'Amiral Barthelemy de Fuente (ou de Fonte) personnage dont on nous a beaucoup parlé ces années derniéres. Son expédition est encore un problême, ou plutôt M. Bellin en parle comme étant très-convaincu de sa fausseté. (Voyez la Note de la page 74 & 75.) Ce seroit aux partisans de l'Amiral de Fonte à le venger, s'il est possible ; mais, en Géographie, il y a aussi des *non plus ultrà*, & peut-être ce point particulier de critique est-il épuisé, sans qu'on puisse désormais parvenir à de plus grands éclaircissemens.

III.

Pays de la domination Angloise entre les Apalaches & l'Océan.

On voit ici la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-York, le Nouveau-Jersey, la Pensylvanie, le Maryland, la Virginie, la Caroline & la Nouvelle-Georgie. De si belles possessions devroient bien guérir les Anglois du desir d'empiéter sur les déserts de leurs voisins. On dit que la Nouvelle-Angleterre contient seule deux cents mille habitans; la Virginie cent quarante mille; la Caroline près de soixante-dix mille; la Pensylvanie peut-être cent mille, &c. M. Bellin trace les dimensions de ces beaux pays, désigne les ports, les rivières, les villes principales, la qualité du climat, la nature des productions nationales, & il n'ou-

blie pas d'indiquer encore les procédés Anglois. Ce peuple est toujours le même en matière de Limites : d'abord il forme des prétentions, puis des Cartes qui y sont conformes, ensuite il bâtit des Forts ; & quoiqu'on réclame ; si l'on n'est pas en force pour le faire reculer, il se maintient en possession : source de guerres avec le temps ; car enfin les autres peuples ne sont pas toujours d'humeur à se laisser dépouiller. La Nouvelle-Georgie avoit ci-devant des bornes assez déterminées ; *mais aujourd'hui*, dit M. Bellin, *il paroît que les Anglois ne veulent plus s'y renfermer, & plusieurs des Etablissemens vrais ou faux, dont parlent leurs Géographes, leur sont disputés par les Espagnols ou par les François.* On voit comment il faut être sur ses gardes avec de pareils voisins. Les Traités de Grotius & de Puffendorf seroient là très-

inutiles : de bonnes forteresses & du canon portent une décision claire, efficace, respectable.

IV.

La Floride.

Ce pays a eu pour Maîtres successivement les Espagnols, les François, les Anglois ; ces derniers possèdent aujourd'hui la partie Septentrionale, & les Espagnols sont réduits à la partie Méridionale, renfermée dans une presqu'Isle qui retient le nom de *Floride*, dont la Ville de Saint Augustin est la Capitale. Le reste de la Presqu'Isle est mal peuplé : tout ce canton se ressent des révolutions qu'il a éprouvées.

V.

La Louisianne.

Ce pourroit être une très-belle Colonie. Le pays est vaste, bien

situé, bien arrosé. Il a pour bornes à l'Orient, la Caroline & la Floride; au Midi, le Golfe du Méxique; à l'Occident, le Nouveau-Méxique; au Nord, les Lacs & les parties Occidentales du Canada. Les François firent la découverte de cette grande contrée en 1678, & depuis ce temps-là on a tâché d'y former des Etablissemens, on y a bâti des Forts, & enfin, en 1717, la Nouvelle-Orléans qui n'est pas encore au point de se comparer à l'ancienne. M. Bellin s'attache à bien décrire le cours des rivières, sur-tout du Mississipi, qui roule ses eaux dans l'espace de plus de 900 lieuës. Il reçoit, vers le 37e degré de latitude, l'Oyo ou la Belle-Rivière déja presque aussi renommée en Europe & en Amérique, que le Simoïs & le Xanthe l'étoient en Asie. Ce beau Fleuve prend sa source entre le Lac Erié & les Apalaches: on ne lui donne

pas moins de 380 lieuës de cours, à cause de ses contours & de ses sinuosités qui servent à fertiliser beaucoup de pays. L'Ouabache se jette dans l'Oyo, & coule durant 80 lieuës. Nous avons, depuis long-temps, des forts & des habitations entre ces deux rivières : personne ne nous les a disputés jusqu'à ces derniéres années. L'Anglois nous fait une querelle à ce sujet, & il nous dispute également l'autre rive de l'Oyo, celle qui comprend le pays entre ce Fleuve & les Apaaches : nous avons là le Fort du Quesne ; dont la destruction avoit été conjurée par le Général Braddock ; mais on se souvient du grand combat donné le 9. Juillet 1755.

VI.

Le Nouveau-Mexique.

Cette grande étenduë de pays est de la domination Espagnole,

depuis plus de deux cents ans ; & l'on y voit quantité de belles habitations. Si l'on avoit des notions plus distinctes sur la Californie qui avoisine, au Nord, le Nouveau-Mexique, cette partie du Mémoire seroit plus instructive & plus curieuse. M. Bellin rassemble néanmoins tout ce qu'il a connu de mieux à cet égard. Il n'a pas été à portée de voir les nouvelles relations des Missionnaires qui ont parcouru ce pays, il y a cinq ou six ans. Nous-mêmes qui les avons eues sous les yeux, nous n'avons pû que les indiquer, dans nos Mémoires de Janvier, parce que ces curieuses Descriptions étoient sans Cartes, secours nécessaire pour tirer parti d'un telle littérature. On nous fait espérer depuis longtemps, d'Espagne, des instructions très-étendues sur cette curiosité Géographique.

Nous terminons ici notre Extrait.

en conseillant fort l'usage de la Carte & des Remarques de M. Bellin. Mais nous répétons que cet habile Géographe doit perfectionner & completter son Ouvrage en donnant autant de Cartes qu'il y a de divisions dans son Mémoire : par-là cet Ecrit deviendra beaucoup plus utile : il ne dira rien que le coup-d'œil ne justifie. Dans une nouvelle Edition, il faudra corriger quelques chiffres, comme

P. 7, 1710, *lis.* 1610.
P. 31, 1634, *lis.* 1534.
P. 106, 1665, *lis.* 1565, &c.

ARTICLE LXXXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Paris.

Addition aux Tables Astronomiques de M. Cassini. Par M. Cassini de Thury. In-4°. *pages 98.* La nouvelle Edition des Tables Astronomiques de M. Cassini (que l'Astronomie a perdu cette année) nous procure ces Additions, dont voici l'objet & l'utilité. Tout le monde sçait que la Lune fixe aujourd'hui l'attention des Astronomes, parce qu'au moyen de la connoissance exacte des mouvemens de cette Planète, on espère

parvenir à la détermination des longitudes même à la Mer. On a des Tables de la Lune ; on s'en sert pour calculer sa longitude : mais quoiqu'on ait beaucoup perfectionné ces Tables, on ne peut encore s'en promettre la dernière précision ; & d'ailleurs en les perfectionnant, on n'a pas diminué, dans la même proportion, le travail du Calcul. M. Cassini de Thury est persuadé qu'avec les Tables de Monsieur son père on calcule facilement la longitude de la Lune : c'est pour cela qu'il n'a point voulu sacrifier l'avantage de ces Tables au mérite ou plutôt à l'espérance toujours incertaine d'une plus grande précision ; il a cru qu'en corrigeant ces Tables par l'observation, ou, ce qui est la même chose, en donnant la dernière équation qui représente la différence entre l'observation & le calcul, il rendroit l'usage de ces Tables plus général

& plus sûr. Tel est le travail dont il publie ici les résultats ; il s'attache particuliérement à deux points ; 1° A déterminer la plus grande & la plus petite inclinaison de l'orbite de la Lune. 2° A connoître la position des nœuds de cette Planète. Sur le premier objet, il rassemble, en deux Mémoires, toutes les observations faites avec le plus d'exactitude depuis le commencement de ce siècle. Sur le second, il consulte les observations faites à l'Observatoire depuis son établissement jusqu'à l'année 1755 inclusivement. Il n'y a pas de doute que tout ceci ne reléve beaucoup le mérite des Tables de feu M. Cassini. Les *Additions de M. de Thury se trouvent avec le Livre de M. son père, chez Durand, rue du Foin, à S. Landry & au Griffon.*

Le Patriote Anglois ou Réflexions sur les hostilités que la Fran-

ce reproche à l'Angleterre, & sur la Réponse de nos Ministres au dernier Mémoire de S. M. T. C. Ouvrage (de 160 pages) *traduit de l'Anglois de John Tell Truth, par un Avocat au Parlement de Paris, &c.* M. DCC. LVI. On croira, si l'on veut, que cet Ouvrage est traduit de l'Anglois, ou bien qu'il sort immédiatement d'une plume Françoise. Toujours est-il certain que l'Auteur, quel qu'il soit, dit beaucoup de vérités à l'Angleterre; vérités sur ses pirateries contre la France; sur les mépris indécents qu'elle a fait paroître pour cette Puissance très-capable de se venger; sur sa mauvaise foi dans l'affaire des Négociations entamées pour régler les Limites de l'Acadie & de Sainte-Lucie; sur le danger où elle expose son commerce & ses possessions d'Amérique; sur le peu de secours qu'elle doit attendre de ses Alliés; sur les

dettes immenses qu'elle contracte; sur la mauvaise politique qui l'entraîne dans une guerre toute au profit de quelques Ministres & de quelques émissaires de la Cour; sur les transports auxquels se livre la populace de Londres, esclave de sa haine contre la France, &c. Toutes ces choses, si connues aujourd'hui, sont assez bien exposées par le Patriote. On pourroit lui souhaiter plus de laconisme dans les détails; plus de finesse dans les complimens qu'il fait à notre Nation, &, en général, plus de génie & de force : ce qui n'empêche pas que nous ne le regardions comme un Auteur estimable.

Sentiment d'un Harmoniphile sur différents Ouvrages de Musique. Seconde Partie. C'est la suite de l'Ouvrage que nous avons fait connoître au mois de Juin dernier. On parle ici 1° d'une *nouvelle*

maniere de chiffrer la Basse continue, pour l'accompagnement du Clavecin. 2° *Des erreurs sur la Musique dans l'Encyclopédie*, (Ouvrage de M. Rameau, dont nous avons parlé.) 3° De la nouvelle Edition de *l'Art du Chant*, Ouvrage revendiqué sur M. Berard par M. Blanchet. 4° De plusieurs *Opéra*, particuliérement de *Zoroastre*, dont la Musique est de M. Rameau. 5° Des *Parodies d'Opéra*, à l'occasion de la Pastorale Languedocienne de *Daphnis & d'Alcimadure.* 6° De plusieurs nouveautés musicales, &c. Le tout orné de quelques morceaux gravés. Il y a quelques bonnes choses dans ce Recueil, sur-tout aux Articles de l'*Accompagnement*, de *Zoroastre*, des *Parodies*, &c. mais en général on peut dire que l'Auteur ne peut manquer son but, en fortifiant son genre; en répandant,

dans les détails, de la critique, de l'agrément & de l'érudition.

Dissertation *sur le Commerce. Par M. le Marquis Belloni, Banquier de Rome, traduite de l'Italien.* In-8°. *pages 70.* A la Haye, & se trouve à Paris chez Briasson, rue S. Jacques. Au mois de Juillet 1751, nous rendîmes compte de cet Ouvrage d'après le texte Italien, vis-à-vis duquel étoit la Version Latine. Comme les principes de M. Belloni sont bons, on a voulu nous les communiquer aussi par la voie d'une Traduction Françoise, & nous ne pouvons disconvenir que ce ne soit un vrai présent. Pour rendre le bienfait plus estimable, on auroit pû transcrire, à la tête ou à la fin du Volume, une excellente Lettre qui nous fut adressée, dans le même temps, pour corriger un préjugé de M. Belloni sur le Commerce des Indes

Orientales : il le juge propre à tirer insensiblement toutes les matières d'or & d'argent de l'Europe ; mais il se trompe, comme la Lettre qu'on nous écrivit le démontre invinciblement. Elle se trouve dans le Volume d'Août (1751) de nos Mémoires ; & c'eût été, encore une fois, une attention bien entendue que de la redonner au public avec la Dissertation traduite que nous annonçons.

La Catastrophe de Lisbonne a encore occupé une Muse plaintive. M. Barthe de Marseille, Auteur estimable & couronné par plusieurs Académies, a donné une Ode où l'on remarque du génie parmi quelques défauts. Nous citons la première & la dernière strophe :

Où fuir ? Je sens trembler la terre ;
Je vois pâlir ses habitans.
Quel bruit horrible ! Quel tonnerre
Gronde dans ses immenses flancs !

Grand Dieu, ſur tes brûlantes aîles
Viens-tu des Villes criminelles
Anéantir l'affreux ſéjour ?
Ce trouble, ce ſombre murmure
Annoncent-ils à la nature
Ton approche & ſon dernier jour ?

Toi, Ville opulente & guerrière,
Je regarde encore où tu fus :
Tu n'es plus que dans ta pouſſière ;
Tes murs, tes palais ne ſont plus.
Les merveilles de l'Art flétries,
Tant de richeſſes englouties,
Des corps preſſés ſous des lambris...
O Liſbonne, en ce jour funeſte,
Voilà donc tout ce qui te reſte !
Un nom, des cendres, des débris.

Cette chute eſt belle, parce qu'elle forme une image. L'Auteur doit être invité à cultiver ſes talens & à s'impoſer des loix ſévères ſur la clarté des idées, ſur l'exactitude des conſtructions, ſur l'emploi des épithètes &c. Une Critique ſuivie de ſon Ode pourroit lui être utile & honorable en même temps : l'abondance des matières qui nous appellent ne nous permet pas ces détails.

M. Le Brun redonne son *Ode sur la ruine de Lisbonne :* nous en avons parlé au mois de Février : cette pièce reparoît en compagnie de plusieurs autres ; Prose, Vers, Complimens, Critiques, tout en est : mais nous faisons une attention particuliére aux *Réflexions* de l'Auteur *sur le génie de l'Ode*. C'est un morceau singulier par la véhémence du style, par la grandeur des images, par la force des décisions, par l'enthousiasme des sentimens. D'abord, sans respect humain, l'Auteur terrasse à droit & à gauche tous les froids & faux lyriques. Puis il se met à tracer les portraits de Pindare, d'Anacréon, d'Horace, de Rousseau. Voici une esquisse de celui d'Horace : » Un Dieu l'entraîne-t-il au » sommet des monts, dans les » forêts solitaires, pour méditer » les louanges d'Auguste ? Décrit-il » les combats & les Héros, & le

» jeune Drusus vainqueur des Al-
» pes, & Junon dans le conseil des
» Dieux ? Peint-il les noirs sourcils
» de Jupiter, l'Egide étincellante
» de Pallas, les Géans écrasés, les
» Fleuves de l'Erèbe troublés dans
» leur cours ? Peint-il encore le
» jeune Lyncée que sa tendre épou-
» se dérobe au fer des Danaïdes,
» ou l'inflexible Régulus courant
» à la mort à travers sa famille &
» Rome en pleurs, ou l'homme
» intrépide & juste expirant sans
» effroi sous les ruines du monde ?
» Oppose-t-il la mollesse des jeu-
» nes Romains aux farouches ver-
» tus de leurs ayeux ? Le Génie
» monte sa lyre, il intèresse, il
» étonne; c'est l'imitateur, le rival
» de Pindare « &c. Nous ne citons que ce morceau qui fera juger du reste, ou plutôt qui inspirera la curiosité de lire tout l'Ouvrage. L'Auteur a beaucoup d'esprit; & si la correction du dessein manque quelquefois dans ses Tableaux,

mille beautés couvrent cette imperfection, qui d'ailleurs cède au temps, aux réflexions & au desir d'égaler les Anciens.

La Raison triomphante des Nouveautés, ou *Essai sur les Mœurs & l'Incrédulité*. Par M. l'Abbé P*** D. en Th. (*In*-12. pages 416.) A Paris, chez Garnier, rue S. Jacques, &c. M. DCC. LVI. Il y a trois Parties dans ce Livre : la première est un Tableau de Paris, considéré par rapport à la Religion, & l'on peut bien croire que cette Peinture n'est pas en beau. On y présente six systêmes, celui des *Suffisans*, celui des *Railleurs*, celui des *Misantropes*, celui des *Voluptueux*, celui des *faux Politiques*, celui des *Sçavantaux* ou petits Sçavans. L'Auteur a du zèle, de l'esprit, mais point encore assez de connoissance des mœurs. Il auroit vû bien d'autres monstres, dans Paris, s'il avoit pénètré les Sociétés où l'on ne respecte pas la Religion. La seconde Partie roule sur la Religion naturelle, sur la nécessité de la révélation, sur l'existence & la vérité de la Religion Chrétienne. Il y a, dans ce morceau, un peu plus de Polémique que dans le premier, & cela n'est point mal, quoiqu'on puisse espérer des choses beaucoup meil-

leures de l'Auteur encore jeune & peu fait aux grandes matières de controverse. La troisiéme Partie traite quelques points très-précieux au Christianisme, comme la doctrine qui condamne la Polygamie, celle qui maintient l'indissolubilité du Mariage, celle qui reconnoît les empêchemens de cette sainte alliance, celle du Célibat. Et l'Auteur conclut, par des réflexions touchant le bonheur de l'homme dans le Christianisme.
» Représentons-nous, *dit-il*, un Etat où
» la Loi Evangélique soit profondément
» gravée dans le cœur de tous les Ci-
» toyens, quelle douceur, quelle justice
» dans le commandement! Quelle di-
» gnité, quelle fidélité dans l'exécution!
» Quel ordre, quelle heureuse harmonie
» dans ce sage gouvernement! &c. On remarque de très-bons principes dans cette derniére division de l'Ouvrage; mais point assez de naturel, d'éclat, de force, de dignité dans la manière de les faire valoir. Nous répètons que l'Auteur a de l'esprit, de la bonne volonté, du sçavoir même; le temps & l'étude le perfectionneront, sur-tout pour la correction du langage & pour la précision des idées. En attendant il faut dire de lui ce mot de Ciceron: *Prima sequentem, honestum est in secundis tertiisque consistere.* (Orator.)

TABLE
DES ARTICLES
Du mois de Juillet, 1756.
II. Volume.

ARTICLE LXXIV. *Mémoire contenant le Précis des faits, avec leurs Pièces justificatives, &c.* 1733

ART. LXXV. *Elémens de Physiologie, &c.* 1791

ART. LXXVI. *Lettre à M. F. ou Examen politique des prétendus inconvéniens de la faculté de commercer en gros, sans déroger à la Noblesse.* 1804

ART. LXXVII. *Histoire intéressante ou Relation des Guerres du Nord, &c.* 1821

ART. LXXVIII. *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, &c.* 1844

ART. LXXIX. *Lettre d'un Officier Irlandois, &c.* 1876

TABLE.
ART. LXXX. *Carte de l'Amérique Septentrionale, avec des Remarques, &c.* Par M. Bellin, &c. 1887
ART. LXXXI. Nouvelles Littéraires. 1906

ERRATA

Pour Juillet, 1756.
I. Volume.

Pag. 1673, *lig.* 12, tout est équilibre, *lis.* tout est en équilibre. *p.* 1693, *lig.* 10, M. Chomel, *lis.* M. Baron.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 20. Juin, 1756.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.
Ce Journal se distribue à Lyon chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AOUST, 1756.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE *PRINCE* SOUVERAIN *DE* DOMBES.

AOUST, 1756.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Notre Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi

CES MEMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 703 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711	12.	1739.	14
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724.	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	11.

Chacun de ces volumes se vend 15 s. en feuilles, & 16 s. broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AOUST, 1756.

ARTICLE LXXXII.

LA NOBLESSE COMMERÇABLE ou Ubiquiste. Brochure de 112 pages.

CETTE Brochure est plus claire que le titre qui l'annonce. L'Auteur anonyme entend par *No-*

blesse commerçable la qualité de Gentilhomme, susceptible comme tous les autres biens, d'achat, de vente, de donation, de permutation, de substitution, d'engagement, &c. Il entend par *Noblesse ubiquiste* la même qualité, capable d'être communiquée par la voie du Commerce à toute sorte de personnes; ou capable de se trouver par-tout: ce qui est la signification du terme *Ubiquiste*, mot consacré néanmoins à désigner, dans la Faculté de Théologie de Paris, cette classe de Docteurs qui ne sont membres d'aucune Société particulière, qui ne sont attachés ni au Collège de Sorbonne, ni à celui de Navarre, &c.*

* On appelle aussi *Ubiquistes* une Secte de Luthériens qui croient que le Corps de Jesus-Christ est par-tout: mais il semble qu'on les designe plutôt par le nom d'*Ubiquitaires*.

Si cette explication paroissoit bien séche pour l'Analyse d'une Brochure qui, dans sa meilleure partie, n'est qu'un badinage, il faudroit s'en prendre & à l'Auteur qui n'explique point assez-tôt sa pensée, & à nous-mêmes qui avons la méthode de souhaiter que les titres des Livres soient extrêmement clairs. Mais quoi qu'il en soit, l'Auteur paroît dire trois choses dans son petit Ouvrage; premiérement, que la Noblesse est comme le but général où tout le monde vise; secondement, qu'on pourroit imaginer des moyens pour contenter tout le monde en ce genre; troisiemement, qu'un de ces moyens seroit de considérer la Noblesse comme un bien qui entre dans le Commerce, à la façon des terres, des meubles, &c.

Dans le développement de la premiére chose, c'est du beau, du sérieux, de la critique en grand, &c.

Dans les détails du ſecond Article, c'eſt le prélude d'un badinage très-fin & très-ſpirituel ; prélude néanmoins où l'on diſtingueroit bien auſſi des vuës réfléchies, ſolides. Dans le reſte de la Brochure, c'eſt le ſyſtême comique de la *Nobleſſe commerçable* : dernier morceau tout-à-fait dans le genre de M. l'Abbé Coyer. Reprendrions-nous bien ce progrès d'idées, & cet ordre de diſcours ?

D'abord l'Auteur remarque fort bien, qu'*il eſt d'uſage à Paris de n'abandonner une matière que quand on la croit épuiſée* : & cela ſe vérifie déja dans l'affaire de la *Nobleſſe commerçante* ou pas *commerçante*. On fera ſur cet objet comme ſur le Paradoxe de Dijon ; ſur le parallèle de la Muſique Françoiſe & Italienne ; ſur les expoſitions de Tableaux au Louvre, &c. Les Brochures ſe multiplieront, & leur mérite ira en proportion dé-

croiſſante, parce que les premiers qui parlent, s'emparent du plús beau & du meilleur, & ne laiſſent aux derniers que le rebut des idées publiques.

Notre Auteur lui-même, parlant de ceux qui ſont infatués de leur Nobleſſe, dit des choſes déja bien connues ; mais il ſçait donner à cela un air de nouveauté, par exemple : » Le Gentilhomme le plus » mince, le plus pauvre, le plus » inutile ne craint pas de dire, *un* » *homme comme moi.....* Il traite » durement des payſans ; il inſulte » groſſièrement un Curé ; il ſe fait » des procès : c'eſt alors que ſa » morgue eſt confondue. Il attend » humblement, dans l'antichambre d'un Juge de nouvelle étoffe ; un Procureur le ſoûrire & » l'oblige d'aller modeſtement em» prunter de l'argent à ce Finan» cier, cent fois l'objet de ſon mé» pris. Son procès ſe juge, il le

» perd : c'est alors qu'il soupçonne » pour la premiére fois son peu de » valeur. Il tonne, il fulmine..... » mais qu'en résulte-t-il ? Rien ; » sinon qu'il a été la victime de » son propre orgueil, & qu'il au- » roit été plus modeste & plus heu- » reux, s'il eût mieux connu son » peu d'importance qui n'échap- » poit à aucun de ses voisins « &c.

L'Auteur oppose au petit Gentilhomme entêté de sa naissance, les vrais grands Seigneurs ; & il fait voir qu'il est plus agréable de vivre avec eux qu'avec ceux qui les contrefont ; qu'en général les personnes du premier rang exigent peu de ceux qui ne leur font point d'ombrage ; au lieu que les nouveaux Parvenus exigent immodérément de tous ceux qu'ils jugent au-dessous d'eux, &c. Tout cela est vrai, sans détruire absolument le mot de Plutarque, très-goûté de Chapelle : *Qui sert les Grands, serf*

devient. Les exceptions fournies par quelques grands Seigneurs humains, aimables & bienfaisants, ne font que confirmer la régle.

Trois sortes de Noblesse en France : celle dont l'origine se perd dans la nuit des siècles ; c'est l'appanage de quelques Maisons privilégiées & bien connues : celle qui, pour récompense des services, est accordée par le Souverain ; c'est le fruit honorable du mérite, & ne se prodigue guères : enfin celle qui s'acquiert à prix d'argent ; c'est un fruit moderne qui a pullulé infiniment. C'est que tout le monde aspire à une distinction qui élève, en quelque sorte, ceux qui la possédent au-dessus des autres mortels. *La Noblesse flatte, nourrit la vanité ; & tout ce qui a son principe dans l'amour propre, a un fond inépuisable.*

Qu'y auroit-il donc de mieux que d'établir dans tous les états

des distinctions capables d'animer les talens, & de répandre l'émulation ? C'est ainsi que l'Ordre de S. Louis, en faisant casser cent mille têtes, a étendu les conquêtes de la Nation & la gloire du nom François. D'après cet exemple » il seroit » à désirer que chaque état hon» nête eût un Ordre, une Cheva» lerie, en un mot une récom» pense idéale, qui annonçât qu'un » homme est parvenu à se rendre » un des premiers dans sa sphère.

» Douze Financiers, par exem» ple, les plus opulents, les plus » accrédités, d'ailleurs de mœurs » irréprochables & bons citoyens, » seroient décorés de l'Ordre de » S. Matthieu ; ils épuiseroient leur » crédit dans des temps de crise, » pour faire des avances à l'Etat.

» Douze Avocats, dans les di» vers Parlemens du Royaume, » obtiendroient, par leurs talens » & par leur mérite, l'Ordre de

» S. Yves : la gloire dont ils sont
» immodérément avides, leur arra-
» cheroit de nouveaux efforts pour
» la défense de la veuve & de l'or-
» phelin.

» Douze Médecins recomman-
» dables, par leur sçavoir & par
» leur zèle pour le bien public,
» seroient favorisés du titre de Che-
» valiers de S. Pantaleon : les Chi-
» rurgiens, amis de l'humanité,
» acquéreroient celui de Cheva-
» liers de S. Côme avec la Médaille;
» on n'en mourroit pas moins, mais
» la bonne volonté seroit récom-
» pensée « &c.

Il y a quelque chose d'original dans cette idée, mais le principe est toujours certain : animez les hommes par l'espoir d'une récompense qui satisfera leur amour propre ; vous en ferez des héros en chaque genre. Cependant comme, par ce systême, il devroit se former annuellement une grande multi-

titude de Nobles modernes ; l'Auteur propose une juste compensation qui maintienne les choses dans un équilibre raisonnable. Pourquoi la Noblesse, qui primordialement est le prix de la vertu & des hauts faits d'armes, ne se perdroit-elle pas par le vice & par l'oisiveté ? Qu'un Gentilhomme Cazanier qui passe sa vie à *chasser*, à *boire*, à *jurer*, à *battre des paysans*, *perde sa Noblesse personnelle, si sur quarante ans il n'en a pas passé dix au service ; & si la seconde génération imite ce pernicieux exemple*, que la Noblesse lui soit totalement enlevée.

A quoi l'Auteur ajoûte la bonne précaution de faire main-basse sur tous les Usurpateurs de Titres, de Qualités, d'Armoiries, de Généalogies, &c. *S'est-on jamais accusé à confesse d'avoir volé de la Noblesse ? C'est cependant le larcin le plus commun ; & c'est à l'Etat*,

à la Société qu'on le fait. Si d'ailleurs chaque défaut grossier, chaque sotise éclatante étoit punie de la suppression de dix ou vingt ans de Noblesse, combien de gens se trouveroient appauvris dès la fleur de leur âge ? Mais il semble qu'on ne doit pas trop craindre la multiplication des Nobles qui auront mérité ce titre par leurs talens ou par leurs services, puisque les Nobles d'extraction sont si peu attentifs à conserver leurs familles & l'espérance de leur nom : combien la débauche ruine-t-elle, en France, de races illustres ! L'Auteur entame sur ce point une sorte de Philippique qui montre que le mal est bien grand & le remède bien difficile, puisqu'il faudroit rétablir le régne des mœurs.

Vient le systême de la *Noblesse commerçable* : si vous passez à l'Auteur que la Noblesse est un bien qui *puisse entrer dans tous les*

contrats; il vous forcera de convenir qu'on en peut *disposer comme de tous les autres biens*; & cela une fois convenu, il fera des devis charmans sur la circulation de cette Noblesse si ambitionnée de tout le monde. On conçoit déja qu'au moyen de ce systême, on n'aura que d'ancienne Noblesse; puisque ce sera toujours l'ancienne qui circulera comme la meilleure. *La Noblesse d'épée aura un prix; celle de Robe un autre, suivant l'affection de chacun, car ce Commerce est libre.*

Il y a, selon l'Auteur, des avantages infinis à rendre la *Noblesse commerçable*: par-là les Nobles seroient en état de payer leurs dettes pendant leur vie, & ne feroient point banqueroute après leur mort. Voici comment: » Un homme a cinq cents ans de Noblesse, » & ses biens sont substitués; il em» prunte, il affronte, il ne paye

» perfonne, & fe mocque encore
» effrontément de tous ceux qui
» lui ont fourni les moyens de fa-
» tisfaire à fes indécentes fantai-
» fies : ce font fouvent d'honnêtes
» Bourgeois qu'il méprife, & à qui
» il croit avoir fait honneur en les
» ruinant. S'il n'a que de la No-
» bleffe, on la faifira réellement ;
» elle fera décrétée & vendue en
» gros ou par parties après affiches
» & publications, au plus offrant &
» dernier enchériffeur : les deniers
» en feront délivrés aux Créanciers ;
» & mon Noble devenu Roturier
» n'aura pas fait impunément des
» fotifes &c.

Autre exemple : » Lorfqu'un
» homme riche voudra époufer
» une fille noble qui n'aura rien ;
» il achetera d'elle trois ou quatre
» cents ans de Nobleffe ; il réalifera
» la fomme dans le contrat ; ainfi
» on n'aura pas befoin de recou-
» rir au menfonge, pour lui faire

» reconnoître fictivement ce qu'il
» n'a pas touché ; ils se trouveront
» solidairement riches & nobles.
» La même chose se pratiquera
» lorsqu'un grand Seigneur épuisé
» se mariera à une opulente Ro-
» turière, le contrat de mariage
» portera échange réciproque de
» Noblesse & d'argent ; alors les
» choses se rapprocheront de l'é-
» quilibre. «

Le systême de la *Noblesse commerçable* est susceptible de toutes sortes de combinaisons, de dispositions, de modifications ; & l'Auteur n'omet rien. Il prévoit, par exemple, ce qui doit arriver pour l'acquisition des Armoiries : quelqu'un dira : *J'ai du Laval, du Montmorency, du La Tremouille, du Polignac ; je cherche du Châtillon, du Gontaut ; j'en payerois un quartier cent mille écus :* & tout cela ne peut qu'introduire une émulation admirable ; sans

compter que le moindre degré qui touchera ces grandes maiſons, ſera comme un bijou dans les familles, & ſe tranſmettra avec tout le reſpect poſſible.

Mais ceux ou celles qui voudront faire profeſſion de la vie Religieuſe, conſerveront-ils leur Nobleſſe ? Non aſſurément : qu'en feroient-ils ? » Ils ſeront tenus,
» avant que d'entrer, dans le cloî-
» tre, de s'en défaire par donation,
» vente ou autre acte autoriſé de
» leur père ou d'un avis de parens :
» une partie du produit ſervira à
» payer leur dot ; le ſuperflu ſera
» un bénéfice pour leur famille. Il
» ſeroit inutile de leur conſerver
» un bien qui ne ſerviroit qu'à leur
» donner des hauteurs, & qui ſûre-
» ment leur occaſionneroit des dé-
» goûts & des humiliations dans
» les Couvents où l'on prêche ſans
» ceſſe l'humilité & l'oubli de ſoi-
» même. «

Août, 1756.

Au reste, il n'y a point un si grand inconvénient à rendre ainsi la Noblesse plus communicable; cela rapproche les hommes, cela leur rappelle la souche commune. Tous les hommes qui sont au monde, sont encore parents au 173e ou 174e degrés, (suivant un calcul aisé à faire par les générations depuis Noé); pourquoi se refuseroit-on aux moyens de multiplier entre eux les rapports d'égalité & de fraternité?

Il faut voir tout cet ingénieux détail où l'on conserve très-à-propos les termes de la Jurisprudence, pour expliquer les divers cas qui peuvent se rencontrer dans ce Commerce de la Noblesse. L'Auteur, quel qu'il soit, répand un coloris très-agréable sur toute cette fiction. Il intéresse par sa naïveté, par la science des mœurs actuelles, un peu par sa causticité. Il auroit pû supprimer deux

ou trois traits qui ne ſont pas le langage du Moraliſte le plus ſévère.

ARTICLE LXXXIII.

LA CONDUITE DES FRANÇOIS juſtifiée, ou obſervations ſur un Ecrit Anglois, intitulé : Conduite des François à l'égard de la nouvelle Ecoſſe, depuis ſon premier établiſſement juſqu'à nos jours. Par le Sieur D. L. G. D. C. (De la Grange de Chécieux) Avocat en Parlement. (*In*-12. pages 256.) *A Utrecht, & ſe trouve à Paris, chez Le Breton, rue de la Harpe, 1756.*

LA Guerre actuelle des François & des Anglois eſt une affaire de plume & de canon. On écrit, & l'on ſe bat de part & d'autre.

Les Militaires Britanniques se flattoient d'avoir bon marché de la France, parce qu'ils ont pris des Marchands & des Pêcheurs, & toute l'Europe voit qu'ils se sont trompés. Les Littérateurs de la même Isle croyoient nous imposer silence, parce qu'ils sçavent publier des *Pamphlets* & dire des injures : mais tout cela ne fait pas une raison, & nos Ecrivains politiques n'ont point été la dupe de ces mauvais procédés. Un M. Jefferys, Géographe du Prince de Galles, nous a extrêmement mal traités, dans un mauvais Ouvrage qui existe aussi en François, sous le titre de *Conduite des François par rapport à la Nouvelle-Ecosse, &c.* Et voici un puissant adversaire qui le met en poudre.

Quoique nous sçussions déja la plûpart des points qu'on traite ici, il est à propos de les reprendre pour faire voir la bonne Logique

de l'Auteur : ce qui pourra prouver en même temps que la célèbre Albion n'est pas le seul pays où l'on *pense*, comme quelques fades adulateurs l'ont écrit parmi nous. Cette guerre est en général une des bonnes occasions qui pût se présenter de nous déprendre des idées Angloises ; de leur littérature, de leurs modes, de leur faux amour de la liberté, de leurs principes outrés en tout genre &c. Que d'admiration perdue, quand on voit tout cela de près !

M. de la Grange, Auteur de l'Apologie où nous entrons, développe six choses que nous indiquerons simplement ; d'abord la prétendue découverte de l'Amérique Septentrionale par les Anglois sous la conduite de Jean & Sebastien Cabot. C'est une méchante rapsodie de relations tronquées & altérées, que le Sieur Jefferys, avec ses pareils, vient nous proposer. Mais

il est démontré que ces Cabots étoient Vénitiens. Les Anglois en conviennent quand ils parlent de Jean Cabot ; quant à Sebastien, son fils, peut-on le nier, puisqu'il dit lui-même en parlant au Nonce d'Espagne Galeas Butrigario : *Quand mon père partit de Venise pour s'établir en Angleterre,... il m'emmena avec lui, j'étois fort jeune alors ?* Cette pièce existe dans l'Historien Anglois Hackluyt ; & voici déja une des prétentions du Sieur Jefferys détruite.

Mais quelle si grande faveur l'Angleterre prêta-t-elle aux Cabots pour leur armement ? Le Roi Henri VII. ne leur permit de *naviger, dans tous les pays,* qu'à condition d'armer *à leurs propres frais & dépens* : est-ce là s'intéresser beaucoup aux travaux & aux succès futurs de quelqu'un qui cherche un nouveau monde ? Au reste

reste l'Acte de concession du Monarque Anglois est aussi dans Hackluyt, & se trouve daté de l'onziéme année du régne de ce Prince : ce qui revient à l'an 1495.

Pourquoi encore parle-t-on tant des deux Cabots dans l'Histoire de cette expédition ? M. De la Grange réduit tout à Sebastien Cabot, & paroît prouver fort bien que le père étoit mort avant le départ du fils : cette preuve ne s'exécute pas sans beaucoup de critiques, dont les deux principales roulent sur une relation prétendue, où les deux Cabots sont nommés, & sur une date (année 1496) placée dans le Discours même de Sebastien Cabot au Nonce d'Espagne. Nous ne pouvons disconvenir que les raisonnemens de l'Auteur, pour traiter la *Relation* de supposée & pour infirmer la *date*, n'aient quelque chose de fort persuasif ; si son Ouvrage eût été public lorsque nous tra-

vaillâmes ſur la controverſe de l'Acadie, & ſur les Pièces juſtificatives publiées en dernier lieu * contre les Anglois, nous aurions au moins indiqué les doutes qui rèſultent des obſervations de ce bon Critique.

Cependant comme nous n'aimons pas à détruire ou à rejetter les monumens,** ſi la néceſſité n'eſt

---

* Voyez nos Mémoires d'Octobre 1755, I. vol. & ceux de Juillet 1756, II. vol.

** Il y a une difficulté particuliére pour ce qui regarde la relation que M. de la Grange traite de *ſuppoſée*. C'eſt que l'Edition d'Hackluyt en 1589 porte *anno Domini* 1494, au lieu de *anno Domini* 1497, que paroît avoir lû notre Auteur : or on pourroit dire que dès l'an 1494, & avant que d'avoir obtenu l'agrément de Henri VII, les deux Cabots avoient fait une expédition vers la terre de *première vuë*, comme l'appelle cette Relation. Mais nous avouons que tout ceci eſt hériſſé de difficultés ; auſſi nous

absolue, disons simplement que, quand les deux Cabots se seroient embarqués pour faire des découvertes, les Anglois n'en pourroient tirer aucun avantage, puisque ces deux Vénitiens n'auroient cherché qu'un passage au Nord-Ouest pour aller aux Indes Orientales, & puisqu'ils n'auroient formé aucun établissement en Amérique. Tout ceci est certain, & détruit absolument la priorité de découverte que les Anglois s'attribuent par rapport à ce vaste Continent de l'Amérique Septentrionale.

M. de la Grange appuie extrêmement sur cette raison, qui en effet est démonstrative; on la trouve aussi très-bien maniée dans les Mémoires de Messieurs les Commissaires François, touchant la con-

O*

bornons-nous aux faits certains, & très-suffisants pour réfuter les prétentions Angloises.

troverſe de l'Acadie. Mais il y a une derniére critique, qui n'eſt duë qu'à notre Auteur : on a vû plus haut qu'il infirmoit la date de l'année 1496, époque donnée par quantité d'Ecrivains à l'expédition de Sébaſtien Cabot. C'eſt que, ſelon M. de la Grange, ce Navigateur n'a dû ſe mettre en Mer pour chercher les pays du Nouveau-Monde, qu'en 1516, la huitiéme année du régne de Henri VIII. comme le dit une piéce qu'on voit encore dans Hackluyt. La découverte de cette piéce & l'uſage qu'en fait notre Auteur, ſont quelque choſe de frappant, & nous conſeillons fort au Lecteur de s'attacher à bien reconnoître la vérité de ce point ; il reſteroit, ce ſemble, à montrer que Sébaſtien Cabot n'a fait qu'une tentative, qu'un embarquement ; qu'il n'a point été, en 1496, vers le Nord-Oueſt de l'Amérique, & que, ſous Henri

VIII. (en 1516,) il aborda simplement au Brésil, à S. Domingue, & à Porto-Rico, comme le marque Hackluyt. *

Quand il s'agit des premiéres Navigations Françoises dans l'Amérique Septentrionale, on ne rencontre point toutes ces difficultés épineuses qui offusquent l'expédition des Cabots. L'affaire est nette & précise de notre part : cent ans avant Christophe Colomb, les Basques du Cap-Breton, près Bayonne, fréquentoient le grand Banc de

* Cet Auteur parle en deux endroits de l'expédition de Cabot & de Thomas Perthe. Dans le premier, il dit en note qu'ils *allerent à S. Domingue.* Dans le second, il n'y a point de note, quoique ce soit le même Acte répété, lequel Acte est un discours de Robert Thorne à Henri VIII. en 1527; mais dans le titre de cette piéce, il est parlé du voyage de Cabot au Brésil, à S. Domingue & à S. Jean de Porto-Rico.

Terre-Neuve & l'Isle-Royale qu'ils nommerent *Cap-Breton*, du nom de leur pays : le Continent fut appellé par eux, en général, Terre de *Bacaleos*, terme qui signifie *Morues* en Langue Basque : les Anglois eux-mêmes, parlant des voyages de leur Sébastien Cabot, disent qu'il vit la Terre de *Bacaleos*; n'est-ce pas dire, en même-temps, qu'il vit un pays déja découvert par les Basques ; les noms & le langage étant la preuve de la présence actuelle ou passée des hommes ? La Pêche des Morues sur le grand Banc attiroit aussi les Bretons & les Normands, dès les premiéres années du 16e siècle : mais qu'on oublie, si l'on veut, tous ces voyages, parce qu'ils furent faits sans la vuë & l'intention de former des établissemens ; au moins ne peut-on nier qu'en 1524 François I. envoya Jean Verazzano Florentin, pour pénétrer dans le Continent de

l'Amérique Septentrionale. Ce Navigateur découvrit plus de ſept cents lieuës de côte, & donna le nom de *Nouvelle-France* à cette vaſte étenduë de pays.

Raconterions-nous, d'après l'Auteur, les expéditions de Jacques Cartier en 1534, 1535, 1540, celle du Comte de Roberval dans le même temps (1540 & années ſuivantes,) c'eſt lui qui le premier bâtit un Fort dans ce continent de la Nouvelle-France; celles du Capitaine Ribaut en 1562, du Sieur de Laudonnière en 1564? Mettrions-nous en contraſte l'entrepriſe du Chevalier Anglois, Humphrey Gilbert, qui n'alla former un établiſſement, dans l'Amérique Septentrionale, qu'en 1583, près de ſoixante ans après notre Jean Verazzano?

Mais ſi les Navigateurs de cette Nation ſe ſont aviſés, beaucoup plus tard que les nôtres, d'aller

dans cette partie du Nouveau-Monde ; il faut convenir que, depuis qu'ils en ont trouvé la route, ils n'ont point cessé de planter & de bâtir à nos dépens ; c'est-à-dire que, sans considération pour les Traités, ils ont toujours fait des invasions sur nos Colonies : on pourroit former, à cet égard, une tradition depuis le Chevalier Humphrey Gilbert, qui pilla, en pleine paix, deux de nos Vaisseaux de Terre-Neuve, jusqu'aux derniéres opérations de l'Amiral Boscawen & du Général Braddock. » Quand » il s'agit d'augmenter les avanta» ges de leur Commerce, *dit no-* » *tre Auteur*, les Anglois ne sont » pas délicats sur les moyens : » pourvû qu'ils réussisent, ils sont » sûrs d'être applaudis par la popu» lace de Londres, & célébrés par » leurs Gazetiers, sur-tout quand » ces avantages tournent au préju» dice de leurs amis les François.

» Leur objet favori eſt la conquête
» entiére du Canada & de la Loui-
» ſianne, pour parvenir enſuite
» aux fameuſes mines du Nouveau-
» Mexique. Ces pays leur appar-
» tiennent, ſuivant les titres qu'ils
» ſe ſont déja fabriqués..... & ces
» titres ſont inconteſtables. Aucun
» bon Patriote Anglois ne doutera
» de leur validité : il ne reſte plus
» que de s'en mettre en poſſeſ-
» ſion « &c.

En 1618, le Capitaine Argall prit le Port-Royal dans la Péninſule dont l'Acadie forme la partie méridionale. En 1629, le Chevalier Kirk s'empara de Quebec : deux expéditions qui n'eurent point de ſuite, parce que la France exigea des reſtitutions, au Traité de S. Germain en Laye en 1632. Elles furent faites ſans altércation ; mais
» ce Traité, *dit M. de la Grange*,
» fut une toile d'araignée pour
» Cromwel...... il reſpecta peu

» l'ouvrage d'un Prince qu'il avoit » dépouillé de la Couronne & de » la vie. « On s'empara par ses ordres, en 1654, de Port-Royal, du Fort S. Jean, de Pentagoët &c. Mais tout ceci fut encore restitué en vertu du Traité de Breda en 1667 ; & la rivière de Quinibeki, à trente-cinq lieuës environ, vers le Sud, de la Rivière S. Jean, fut assignée pour limite des territoires François & Anglois.

Il y a, dans cette controverse, un point que la France reconnoît, sans qu'il s'ensuive aucune induction défavorable à ses intérêts. C'est que, depuis le Traité de S. Germain en Laye (nous croirions qu'il faudroit plutôt dire depuis le Traité de Breda) on s'accoûtuma insensiblement à étendre le nom d'Acadie, jusqu'aux confins des Colonies Angloises : abus qui influa de temps en temps dans les discours même des Officiers François. Mais nôtre

Auteur obſerve très-bien que, dans les proviſions des Gouverneurs, la Cour de France diſtinguoit toujours l'Acadie des terres voiſines que l'on comprenoit ordinairement ſous ce nom : il ajoûte que, quand il fut queſtion de négocier à Utrecht en 1713, les Plénipotentiaires François eurent ordre *de prendre garde que les terres voiſines de l'Acadie & qui ont toujours été de la dépendance de la Nouvelle-France, ne fuſſent point compriſes dans l'Acadie* : cette addition eſt conſidérable, & il nous ſemble que perſonne juſqu'ici n'y avoit fait toute l'attention convenable. Elle ſert à conſtater de plus en plus le ſens que nous donnons à l'Article XII. du Traité d'Utrecht : Article ſi important dans l'affaire préſente.

Avant que de nous en parler à fond, M. de la Grange examine, dans ſa 4e Partie, deux queſtions

essentielles; la premiére, *Qu'est-ce que la Nouvelle-Ecosse ?* La seconde, *Quelles sont les anciennes limites de l'Acadie ?*

1°. Depuis le Traité d'Utrecht, la Nouvelle-Ecosse n'est que l'Acadie renfermée dans ses anciennes limites, & jusqu'à ce Traité la Nouvelle-Ecosse n'a été qu'un être idéal que l'Angleterre a voulu en vain réaliser. Quels efforts pour l'établissement de cette chimère! D'abord on donna cette dénomination de Nouvelle-Ecosse à un grand pays, situé entre le 40 & le 48e degré de Latitude-Nord, étendue néanmoins très-inférieure aux prétentions actuelles des Anglois. Ce fut le Roi Jacques I. qui, en 1621, donna cette Nouvelle-Ecosse au Chevalier Guillaume Alexandre. Messieurs nos Commissaires François ont déja discuté les clauses de cet Acte, & ont montré que rien n'étoit plus abusif.

Mais observons, d'après notre Auteur, qu'il n'y a rien qu'on accorde plus libéralement en Angleterre que des dominations dans le Nouveau-Monde. Les Diplômes s'expédient, les Donataires déterminent les limites de la concession, dressent des Cartes, prennent des titres de Comtes, de Vicomtes, de Baronnets &c. puis crient bien haut quand ils trouvent d'anciens possesseurs qui réclament de vive voix & à force ouverte contre la donation. Le Chevalier Guillaume Alexandre en usa ainsi. La donation faite, il prit, dit-on, le titre de *Vicomte du Canàda*, fit quelques efforts pour mettre en valeur son Diplôme, dressa une Carte géographique, changea les noms anciens *pour effacer*, autant qu'il étoit en lui, *tous les vestiges* de la domination Françoise : & voilà toute son expédition, qui n'empêcha pas les François de rester dans

le pays, & *d'y traſiquer comme auparavant.* Depuis ce temps-là les Anglois ont fait de nouvelles tentatives, mais auſſi infructueuſes, pour donner une exiſtence à leur Nouvelle-Ecoſſe. Notre Auteur les détaille & montre qu'il a été plus aiſé de fabriquer des Cartes, & d'inventer des dénominations, que de perſuader à l'Europe qu'il y avoit une Nouvelle Ecoſſe dans l'Amérique Septentrionale. Ce ne fut, encore une fois, qu'au Traité d'Utrecht que la Nouvelle-Ecoſſe devint un être réel, mais borné à l'Acadie *renfermée dans ſes anciennes limites.*

2°. Sur *ces limites* il n'y auroit bientôt plus de conteſtation, ſi l'on vouloit s'en rapporter aux anciens Hiſtoriens de la Nouvelle-France, à Champlain, à Denys, à l'Eſcarbot. Tous nous apprennent que les côtes de l'Acadie s'étendent depuis le Cap Fourchu juſqu'à Canceaux;

ce qui forme une étendue d'environ quatre-vingt lieues : ils fixent les bornes du continent à Port-Royal ou Annapolis., *Place*, dit l'Historien Anglois de la Virginie, *située sur la Baie*, *au Sud-Ouest de l'Acadie*, d'où il est aisé de conclure que l'Acadie ne renferme ni Port-Royal, ni le Nord de la Péninsule, ni l'Isthme, ni la Côte des Etchemins &c. pays que les Anglois réclament aujourd'hui ; il y a, dans cette discussion des limites, d'excellentes observations de notre Auteur. Il suit pas à pas le Sieur Jefferys, & fait voir le vice de ses raisonnemens, la mauvaise foi de ses citations, l'abus de ses conclusions, &c.

Ce qu'ajoûte M. de la Grange sur le XII^e Article du Traité d'Utrecht, forme la cinquiéme Partie de son Ouvrage : morceau considérable qui nous arrêteroit long-temps, si ce sujet ne nous avoit

pas déja occupé dans ces Mémoires.* Observons néanmoins ce qui suit : ces mots du Traité, *Novam Scotiam seu Acadiam totam limitibus suis antiquis comprehensam*, n'indiquent qu'un pays, qu'une province qui a deux noms, celui de Nouvelle-Ecosse & celui d'Acadie. Le Sieur Jefferys, combattu par notre Auteur, croit que la France a cédé la Nouvelle-Ecosse & l'Acadie, deux contrées, deux possessions distinctes ; & voilà une opinion réfutée par les termes mêmes du Traité. Cette Nouvelle-Ecosse ou Acadie n'est cédée que sur le pied de ses *anciennes limites* ; ainsi point d'égards pour les façons de parler modernes, pour les prétentions vagues des Gouverneurs, pour les assertions illimitées des Ecrivains, pour les

* Voyez nos Mémoires d'Octobre, 1755. I. vol.

Cartes arbitraires & ſans préciſion.
Ces *anciennes limites* ſont, comme on l'a obſervé plus haut, toute l'étenduë des côtes, depuis le Cap Fourchu juſqu'à Canceaux ; & dans le Continent, depuis la côte, au Sud-Oueſt de la Péninſule, juſqu'à Port-Royal ou Annapolis excluſivement. Ce dernier mot eſt eſſentiel, puiſque l'Article de ceſſion pour l'Acadie porte *comme auſſi* (ut &) pour ſtipuler la ceſſion particuliére de Port-Royal : preuve évidente que cette Place n'eſt pas renfermée dans les limites de l'Acadie. On dit, on répète tout cela aux Anglois ; on les force & par la Logique, & par la Grammaire, & par l'hiſtoire du Traité, & par l'eſprit qui a dirigé ces conventions. Mais le Sieur Jefferys & ſes pareils vont toujours leur train, diſputent toujours contre la vérité connue, & ramenent toujours les grandes & fauſſes idées de..

leur Nouvelle-Ecosse ; le tout pour faire illusion aux simples, & pour entretenir, parmi le peuple de Londres, l'esprit d'animosité contre les François.

M. de la Grange reprend, vers la fin de son Ouvrage, quelques objections très-frivoles de son adversaire, & acheve la défaite de cet Ecrivain furieux contre la France. C'est le langage de la raison qu'on oppose aux prétentions d'un Antagoniste de cette trempe ; bien entendu qu'on n'espère pas le persuader lui-même : l'ambition nationale n'a point d'yeux pour distinguer le vrai, point d'oreilles pour entendre les moniteurs raisonnables. On trouvera le Livre de notre Auteur très-fort de principes, très-bien écrit & très-instructif.

ARTICLE LXXXIV.

*MÉMOIRES DE M. DE*** pour servir à l'Histoire des Négociations, depuis le Traité de Riswick jusqu'à la Paix d'Utrecht. Tome Ier*, in-12. *pag. 368.* A la Haye. M. DCC. LVI.

On attribue ces Mémoires à une main qui doit nous les rendre aussi précieux qu'intéressants : ils portent tous les caractères qui peuvent justifier cette attribution. Par-tout on sent un Ecrivain, dont les lumières sont sûres : l'Histoire & la tradition sont des sources dont il n'emprunte aucun secours ; il corrige, il rectifie, il détruit une foule de mensonges, d'erreurs & de préjugés dont il connoît par lui-même la fausseté. Ses regards s'étendent toujours à

une distance qui passe la portée d'un simple spectateur ; ce n'est point un goût d'observation, c'est le fond même des faits, qui produit ses réflexions. Il faut donc que l'Auteur de ces Mémoires ait été un des principaux Acteurs dans les négociations qu'il décrit. Quand on ne s'est pas trouvé au milieu de ce conflit d'intérêts si puissants, & de passions si violentes, il n'est pas possible d'en exprimer si heureusement & si vivement la force & l'impression, ni d'en représenter si fidèlement & si judicieusement les effets étonnants.

Dans le même Auteur, on doit remarquer une noble modestie qui ne lui permet jamais de se déceler : loin d'être tenté de se montrer sans nécessité, il ne paroît jamais sur la scène que quand son rôle d'Historien le force de s'y produire ; il n'y figure que le moins qu'il peut ; il se dérobe de sa gloire tout ce

que la fidélité historique ne l'oblige pas d'en révéler. De tous les personnages qui entrent dans ses Mémoires, celui sur lequel il tranche le plus brusquement, & s'étend avec moins de complaisance, c'est le sien propre. Jamais il ne paroît plus sobre, plus désintéressé que sur les Articles qui pourroient le plus flatter son amour propre : parmi les Ministres de Louis XIV. on ne le reconnoît qu'à l'attention qu'il a de se traiter avec moins de distinction que ses collègues. Mais ne semble-t-il pas que le soin qu'il a pris de se négliger, auroit dû en inspirer à l'Editeur pour nous apprendre l'Histoire de ce manuscrit, & pour en constater au public l'authenticité ?

Ces Mémoires sont imprimés en trois Volumes, & divisés en quatre Parties, dont la premiére contient *les Négociations pour la succession d'Espagne*; la seconde, *les Négo-*

ciations avec la Hollande ; la troiſiéme, *les Négociations avec l'Angleterre ;* la quatriéme, *les Négociations pour la Paix d'Utrecht.* Il ne faut pas s'attendre que nous donnions une Analyſe exacte de toutes ces diſcuſſions politiques, il n'eſt guères poſſible d'abréger un Ecrivain qui, plus jaloux de ſerrer que d'étendre ſes récits, ne ſe permet aucun détail inutile ; nous ne ferons qu'expoſer, d'après l'Auteur, les articles principaux & les plus importants réſultats de toutes ces conférences.

Première Partie. *Négociations pour la ſucceſſion d'Eſpagne, depuis le Traité de Riſwick juſqu'aux premières conférences pour la Paix.* A la fin du 17[e] ſiècle, Charles II. Roi d'Eſpagne, languiſſoit ſur ſon Thrône ſans eſpérance d'avoir des enfans : ſes infirmités habituelles & les accidens dont elles étoient accompagnées,

annonçoient ſa mort comme très-prochaine. L'Eſpagne, l'Empire & la France attendoient cet évènement dans des diſpoſitions relatives à leurs intérêts, & à leurs prétentions réciproques. La ſucceſſion ouverte ne pouvoit regarder que la poſtérité de Marie-Thèreſe, Reine de France, ou celle de ſa ſœur cadette, qui avoit été mariée à l'Empereur Léopold. De ce mariage il n'étoit ſorti qu'une fille, qui avoit épouſé l'Electeur de Bavière : le Prince Electoral, ſon fils, étoit donc le ſeul des deſcendans de Philippe IV. qui pût diſputer aux enfans de Marie-Thèreſe la ſucceſſion au thrône d'Eſpagne : il n'avoit même à leur oppoſer que la renonciation de leur mère ; mais le motif de cette clauſe portée dans ſon contrat de mariage avec Louis XIV. n'avoit été que l'inconvénient qui eût réſulté de la réunion des Couronnes de France & d'Eſ-

pagne sur une même tête : cet inconvénient étoit levé par la nombreuse postérité de Marie-Thèrese : en plaçant sur le Thrône d'Espagne un second fils de France, la réunion des deux Couronnes n'étoit plus à craindre : par rapport à ce Prince, la renonciation n'avoit plus de fondement, & par conséquent devenoit invalide & nulle. En rigueur de justice, voilà où la contestation devoit se réduire ; mais entre les Souverains, la précision légale ne décide pas, comme entre les particuliers, les procès de succession. D'après l'Auteur de ces Mémoires, tâchons de rendre sensible l'esprit qui animoit alors les Cours de Madrid, de Versailles & de Vienne.

Charles II. étoit un pieux Monarque, dont la santé succomboit sous le poids du sceptre : tandis que sa mère vécut, elle profita de son ascendant sur un fils si foible, pour satisfaire son inclination

envers ſon petit-fils le Prince Electoral de Bavière. Après la mort de cette Princeſſe, arrivée en 1696, la Reine régnante, ſœur de l'Impératrice, troiſiéme femme de Léopold, s'empara de l'eſprit du Roi : dévouée à l'Empereur ſon beau-frère, elle ne ſongea qu'à le ſervir en Eſpagne. Appuyé de ſon crédit, le Comte d'Harrach, Ambaſſadeur de Vienne, fit conſentir Charles II. à déchirer le teſtament que ſa mère lui avoit dicté en faveur du Prince Electoral de Bavière. Ce premier article gagné devoit en faciliter un ſecond que l'Empereur avoit encore plus à cœur, c'étoit de dreſſer un autre teſtament & d'y faire nommer ſon ſecond fils l'Archiduc pour héritier des Royaumes d'Eſpagne. On ne put jamais y engager Charles II. il ne permit même à l'Archiduc de venir à ſa Cour qu'à condition qu'il ameneroit en Catalogne au moins

dix mille Impériaux pour défendre cette Province : l'Empereur n'étoit pas en état de pourvoir au transport & à la subsistance de ces troupes, & l'Espagne étoit trop épuisée pour faire les frais d'une expédition dont l'Empereur & son fils recueilleroient tout le fruit. D'ailleurs, ce transport ne pouvoit s'accorder avec la paix signée à Riswick.

Uniquement attentive à seconder l'Empereur dans ses desseins, la Reine avoit soin d'écarter du Roi son époux tous ceux qui pouvoient traverser ses intentions. Les vœux de l'Espagne ne s'accordoient pas avec les vuës de la Reine. Les Grands & le peuple souhaitoient un Prince de la maison de France ; la Reine ne daignoit pas ménager l'amitié des Espagnols ; son mépris pour eux étoit presque aussi marqué que son zèle pour les Allemands. Sous un Prince

du sang de nos Rois, les Espagnols se promettoient le gouvernement le plus heureux, & l'appui le plus puissant; ils en avoient besoin pour conserver tous leurs Etats, qu'ils n'étoient pas moins jaloux que Charles II. de voir réunis sur la tête de son successeur.

Louis XIV. étoit alors plus occupé à maintenir la paix de l'Europe, qu'à gagner une Monarchie à ses enfans : il négocioit avec l'Angleterre & la Hollande, pour prévenir les guerres que la succession d'Espagne pourroit allumer, si elle n'étoit pas réglée avant la mort de Charles II. Le fruit de ces négociations fut un Traité de partage, qui avoit pour modèle un projet semblable, convenu avec l'Empereur en 1668. Le nouveau Traité fut signé à la Haye le 11. Octobre 1698. Mais le Prince Electoral de Bavière étant mort en 1699, ce Traité demeura nul, quoi-

qu'on y eût prévu cet accident & ſubſtitué l'Electeur à ſon fils, pour regner ſur l'Eſpagne & les Indes.

Pendant le cours de ces négociations; au moindre bruit, au moindre avis qu'il recevoit de teſtament ou de tout autre acte fait en Eſpagne, pour en aſſûrer la ſucceſſion au Prince Electoral ou à l'Archiduc, Louis XIV. n'avoit jamais manqué de proteſter contre toutes ces diſpoſitions, comme préjudiciable aux droits de ſes enfans : ces proteſtations n'étoient point contraires aux intentions pacifiques qui l'avoient porté à conclure le Traité de partage. Les engagemens qu'il avoit pris dans ce Traité, ne le ſoumettoient point de droit aux diſpoſitions arbitraires d'un Prince qui ne reconnoiſſoit ni ces engagemens, ni ce Traité. Les actes de ce Monarque, quelque conformes qu'ils fuſſent au Traité de partage, n'en tiroient pas plus de force,

que s'ils y eussent été contraires. Mécontent de voir ses Etats partgés avant sa mort, Charles II. signa un testament en faveur du Prince Electoral : par la mort de ce Prince le testament de Charles devint aussi nul que le Traité de partage.

En 1668 l'Empereur n'avoit point de fils, il en avoit deux en 1698 ; ainsi, dans l'espace de trente ans, ses intérêts avoient changé comme l'état de sa maison, & quelque semblables que fussent les partages convenus dans ces deux époques, il n'en refusa pas moins d'agréer celui de 1698. L'envie de placer sur le Thrône d'Espagne le second de ses fils, le rendoit presque également contraire aux droits de la France & de la Bavière : il n'avoit envoyé en Espagne les Comtes d'Harrach père & fils, que pour y travailler à l'élévation de l'Archiduc, comme Louis XIV. n'avoit envoyé à la même Cour

le Marquis d'Harcourt, que pour y traverser les opérations des Ambassadeurs Autrichiens.

Après la mort du Prince Electoral, on se proposa de prévenir encore plus efficacement la guerre générale par un nouveau Traité de partage : pendant qu'on y travailloit, les troubles croissoient à Madrid, on y étoit à la veille de voir la Monarchie sans appui étranger & sans ressources domestiques, livrée en proie à l'ambition des concurrens, & aux ravages d'une guerre sanglante. Les Comtes d'Harrach, fiers des forces que leur parti devoit principalement au crédit de la Reine, ne craignirent point de la mortifier, & de se lier avec ses ennemis quand ils crurent avancer par-là les affaires de leur Maître.

Alors la Reine tâcha de se retourner vers la France : le Marquis d'Harcourt, en habile Négocia-

teur, la ménagea sans s'engager avec elle. Il ne se fioit pas davantage aux Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, quoique Louis XIV. les crût aussi sincères que lui-même dans les négociations ; mais le Roi Guillaume & les Hollandois différant de signer le nouveau Traité de partage, ces délais rendirent leur bonne foi suspecte : cependant ils leverent ces soupçons en le signant à Londres le 13, à la Haye le 25. de Mai 1700. L'Empereur refusa d'y entrer, quoiqu'il fût stipulé que *si l'Empereur y souscrivoit, l'Archiduc auroit pour son partage l'Espagne, les Indes & les Pays-Bas.* Mais à Vienne on affectoit des lenteurs, dans la vuë d'obtenir davantage, & de profiter des évènemens imprévus qui pourroient troubler le repos qu'on vouloit procurer à l'Europe.

Les Ecrivains Hollandois ont

prétendu que le Marquis d'Harcourt avoit négocié, ou plutôt acheté le teſtament de Charles II. en faveur du Duc d'Anjou : c'eſt une fauſſeté, dont l'Auteur de ces Mémoires donne à chaque page les preuves les plus évidentes.

Pendant toutes ces agitations, le Roi d'Eſpagne, outre ſon Conſeil, conſultoit les Théologiens & les Juriſconſultes les plus habiles. Il écrivit même au Pape, pour ne rien faire contre ſa conſcience en diſpoſant de ſa Monarchie en faveur d'un fils de France. Sa frayeur étoit que, par le Traité de partage, quelque partie de ſes Etats Catholiques ne fût cédée aux Puiſſances hérétiques. Après avoir conſulté trois Cardinaux dignes de ſa confiance, le Pape » répondit au Roi » d'Eſpagne, donna les louanges » dues à ſa piété, à ſon zèle pour » la Religion, & pour le bien de » ſes Royaumes, & conclut qu'il

» ne devoit pas s'écarter de l'avis
» de son Conseil Royal, fondé sur
» le principe nécessaire d'assûrer
» l'union & la conservation entiére
» de sa Monarchie. « Louis XIV. fut bientôt instruit des intentions favorables de Charles II. Nos Alliés fortifioient de plus en plus les soupçons qu'on avoit contre leur bonne foi ; les Espagnols montroient hautement leur affection pour la France : malgré toutes ces raisons, Louis XIV. s'en tenoit toujours au dernier Traité de partage.

Les intrigues, les manœuvres & les discours du Comte d'Harrach contre la France, les contradictions qu'on remarquoit dans la conduite de Charles II. formoient cependant une confusion étrange : mais au travers de ces nuages, on eut de bonnes assûrances que le testament nous étoit favorable. Charles mourut enfin le premier de

Septembre 1700. Son testament ouvert appella le Duc d'Anjou à sa succession, & nomma un Conseil de Régence, la Reine à la tête, jusqu'à l'arrivée du nouveau Monarque, & *même jusqu'à sa majorité*. L'Ambassadeur d'Espagne en porta la Nouvelle à Fontainebleau : le Roi y assembla son Conseil. Il s'agissoit de décider si Louis XIV. accepteroit cette succession malgré l'engagement pris par le dernier Traité, de ne la recevoir jamais dans sa maison, sous quelque titre qu'on pût la lui déférer; ou si on laisseroit passer la Couronne d'Espagne à l'Archiduc, qui, par le même testament, y étoit appellé au refus de la France.

Jamais cause plus importante & plus délicate ne fut portée au Conseil de nos Rois. Il faut lire, dans ces Mémoires, les différents avis des Ministres qui y furent appellés ; Mde de Maintenon n'y

assista point, comme l'ont faussement avancé quelques Ecrivains. La décision fut remise à la sagesse du Roi, il accepta le testament comme la plus juste disposition qu'on eût à suivre : les autres qu'on avoit dressées, n'étoient fondées sur aucun principe d'équité, qui fût aussi formel ; leur exécution n'entraînoit guères moins d'inconvéniens. Il ne fut donc plus question que de s'assûrer des Alliés.

L'Angleterre & la Hollande se plaignirent de l'infraction d'un Traité, dont elles n'avoient guères plus respecté les engagemens : l'intérêt de son commerce força la Hollande à reconnoître Philippe V. & à traîner des négociations frauduleuses, jusqu'à ce qu'enfin les Etats-Généraux, le Roi d'Angleterre & la maison d'Autriche, confédérés, signerent à la Haye, le 7 Septembre 1701, le fameux Traité de la *grande alliance*. Alors

la guerre s'alluma dans toutes les parties de la domination Espagnole. Ces Mémoires n'apprennent gueres que le résultat de tant de sieges & de batailles, où la fortune nous abandonna, &, comme le dit l'Auteur, nous eût contraints *à subir les conditions les plus dures, pour obtenir une paix devenue nécessaire, si Dieu, protégeant le Roi, n'eût, après l'avoir humilié, aveuglé ses ennemis.*

Sensible aux malheurs que la guerre apportoit à ses peuples, le Roi se crut obligé de songer à la terminer par la voie des Traités. On ne pouvoit guères tenter une négociation qu'avec la Hollande. Aux avances qu'on lui fit, elle ne répondoit que par des demandes impérieuses, elle ne proposa que les plus dures conditions. Insensible aux avantages que le Sieur Menager, habile Négociant, lui présenta dans un Plan de Commerce

aux Indes Occidentales ; sourde à tout préliminaire où l'Espagne, les Indes, le Milanez & les Pays-Bas ne seroient pas remis à l'Archiduc ; emportée par la haine qu'elle avoit conçue avec ses Alliés contre la France ; oubliant les anciens services qu'elle en avoit recus ; ne s'intéressant qu'à l'aggrandissement d'une Puissance, dont elle avoit brisé le joug avec le secours de nos armes ; ne consultant que l'avantage de ses vrais ennemis, ou du moins des rivaux naturels de son commerce & de son opulence ; sacrifiant le cours de ses prospérités au plaisir d'étendre le cours de nos infortunes, la Hollande ne consentit à négocier que sur des préliminaires, où nous cédions plus à nos ennemis qu'il ne convenoit à ses intérêts. Mais à quelque prix que ce fût, Louis XIV. vouloit rendre à ses sujets le repos dont ils avoient besoin. S'élevant au-

dessus des idées communes, il mit sa grandeur à soulager son peuple plutôt qu'à soûtenir sa gloire. Aux yeux de l'humanité, il ne dut jamais paroître un plus grand Roi qu'en montrant un si bon père à ses sujets.

SECONDE PARTIE. *Depuis les premières conférences de Moerdik jusqu'aux Négociations avec l'Angleterre.* Le Roi choisit M. le Président Rouillé, pour conférer avec les Députés Hollandois : toute cette affaire fut conduite avec tant de mystère, que ce Magistrat n'apprit qu'à Anvers le terme où il devoit se rendre ; il y arriva même avant que de sçavoir qu'il auroit à traiter avec Buis Pensionnaire d'Amsterdam, & Wanderdussen Pensionnaire de Tergaw. » Le pre- » mier, *selon nos Mémoires*, attaché » à l'Angleterre, porté pour la guer- » re, obscur dans ses longs dis- » cours, plus propre à susciter des

» difficultés qu'à les applanir. Le
» second paroissoit plus facile,
» mieux intentionné; mais si sou-
» mis à son collègue, qu'il sem-
» bloit n'oser ouvrir la bouche en
» présence d'un Supérieur toujours
» attentif à ne le pas laisser seul
» avec le Président Rouillé.

L'accueil qu'on fit à M. Rouillé, fut assez gracieux pour se flatter qu'on agréeroit les avances inespérées que la France faisoit, pour obtenir de ses ennemis une paix qui leur étoit utile & glorieuse. Mais quand on entra en matière, enyvrés du succès de leurs armes, instruits du triste état du Royaume, comptant bientôt pénétrer dans le cœur de la France, voyant leurs peuples s'épuiser volontiers pour une guerre, dont les Généraux de l'Empereur & de l'Angleterre recueilleroient l'honneur & le profit; les Alliés sembloient n'avoir, dans les Députés Hollandois, que de fiers

interprètes de leurs sentimens, & d'inéxorables organes de leurs prétentions. *S'agissoit-il de déthrôner Philippe V?* nulle sûreté ne leur paroissoit suffisante. Au nom des Anglois, on faisoit à la France les demandes les plus exorbitantes sans assûrer qu'ils s'en contenteroient. On exigeoit que Louis XIV. souscrivît à des Traités, dont il ignoroit les Articles; qu'il ratifiât toutes les prétentions des Chefs de la grande alliance, & des Princes qui y avoient accédé, quelque sujet qu'il eût de se plaindre de l'ingratitude des uns & de l'infidélité des autres. Ce ne fut qu'après avoir énoncé les demandes de ses Alliés, que la Hollande articula les siennes. Nos offres autant que nos malheurs l'autorisoient à former des propositions, où tout ce qu'elle pouvoit imaginer de meilleur pour ses Etats, étoit mêlé de nouvelles clauses de plus en plus avantageu-

ſes à ſes Alliés, & humiliantes pour la France. En liſant, dans ces Mémoires, le détail de ces préliminaires, pour peu qu'on ait le cœur François, on eſt indigné de voir une Nation ſi ſage s'enfler de ſa bonne fortune juſqu'à oublier les bienſéances envers un Roi qui avoit ſçu modérer ſon ambition autant que ſa vengeance, & qui n'avoit jamais été plus reſpectable que ſous le poids des revers, dont, après tout, il ne lui étoit pas abſolument impoſſible de ſe relever avec les reſſources qui lui reſtoient encore.

Le Roi diſſimula l'énormité de ces demandes, il en accepta même les principaux articles en qualité de préliminaires, afin de ne pas rompre une négociation qu'on avoit eu tant de peine à entamer.

» L'opinion commune étoit alors, » *diſent ces Mémoires*, qu'on ne » pouvoit parvenir à la paix que » par les offices & l'intervention

» des Hollandois. On eût dit qu'ils
» étoient les Gardiens de son Tem-
» ple, que la clef en étoit entre
» leurs mains, & que l'entrée en
» étoit interdite à ceux qu'ils refu-
» seroient d'y introduire «

Quand les autres Ministres, qui résidoient à la Haye, furent instruits des conférences, ils éclaterent en plaintes, en menaces, en prétentions. » Rien, *dit l'Auteur*,
» ne fut oublié de la part des par-
» tisans de la guerre, pour allumer
» plus que jamais son flambeau,
» regardant comme un malheur,
» si la négociation de la paix restoit
» entre les mains des Hollandois,
» & si devenus maîtres de la con-
» duire, ils cessoient de dépendre
» des deux Généraux intéressés à la
» traverser. «

Après que le Président Rouillé eut reçu les réponses qu'il attendoit du Roi, on recommença les conférences avec le même mystère

près de Voërden. Les Hollandois y appuyerent spécialement sur la grande barrière dont ils vouloient se couvrir. A chaque reprise des conférences, ils faisoient de nouvelles demandes, ils obtenoient de nouveaux avantages pour eux & pour leurs Alliés, sans jamais rien offrir, ni promettre de plus que *des offices vagues & impuissants* auprès de nos ennemis. Cependant *si la passion des Anglois* n'eût pas toujours eu *assez de pouvoir en Hollande pour l'emporter sur l'intérêt de la République*, on y eût donné les mains à une paix qui offroit aux Etats-Généraux bien plus d'avantages qu'ils n'en pouvoient attendre de la plus heureuse guerre. L'ouverture de la campagne qui approchoit, ne pouvoit se faire sans de grandes difficultés que le Pensionnaire Heinsius & les autres vrais Républicains ne pouvoient se dissimuler : ces embarras

étoient si sensibles, que les partisans de la guerre n'osant déclarer leurs vrais sentimens, étoient contraints de se joindre extérieurement aux citoyens pacifiques, pour gémir de *l'empire que les Anglois avoient pris en Hollande*, & de *leurs décisions toujours extrêmes* qui étoient *des Loix* dans les Provinces-Unies.

Mais enfin les Députés Hollandois trahirent leur défaut de sincérité. Ils refuserent de restituer Lille : alors on conçut qu'ils n'avoient permis de l'espérer que pour avoir le temps de fortifier cette Place. Ils en vinrent jusqu'à vouloir ajoûter aux Préliminaires proposés par Wanderdussen, comme le fondement de la négociation, les conditions énormes que les ennemis de la France exigeoient d'abord pour traiter de la paix. Ainsi au lieu d'avancer la paix, chaque conference ne faisoit que l'éloigner : les variations sur tous les articles, la nouveauté des demandes, le désaveu des conven-

tions précédentes ne décéloient que trop des intentions contraires à la paix. Impatient d'ouvrir la campagne, Marlborough & le Prince Eugène rendoient suspectes les offres, les avances, & toutes les facilités qui venoient de la part de la France : leur parti devint si puissant, que celui des pacifiques fut forcé de céder. Quels artifices n'employerent pas ces deux Généraux pour rompre la négociation ! Ils se prévaloient de l'excès même de nos cessions pour exaggérer notre misère, décrier notre sincérité, & enchérir sur la dureté des conditions auxquelles ils souffroient qu'on traitât. Jamais Louis XIV. ne se rebuta. Le progrès de cette négociation toujours chancelante, & toujours soûtenue, est décrit dans ces Mémoires avec autant d'intelligence qu'il fut conduit. Le Roi sçavoit étendre les pouvoirs de son Ministre jusqu'aux besoins les plus

imprévus : le Miniſtre les ménageoit tellement que jamais on ne put les épuiſer. Cependant plus il ſe relâchoit, plus les Députés Hollandois ſe diſoient reſſerrés par leurs Etats & par leurs Alliés. La France ſeule faiſoit les frais d'une négociation preſque auſſi difficile à continuer que la guerre.

L'embarras n'étoit pas moindre dans le Conſeil du Roi : on ne diſſimuloit pas à ce Monarque, ce qu'il prévoyoit bien, qu'il alloit être *attaqué de tous côtés, ſans avoir le moyen de ſoûtenir la guerre, ni de faire la paix*. Dans une criſe ſi fâcheuſe, le Miniſtre chargé des affaires étrangères eut le courage de s'offrir au Roi, *pour aller en Hollande reconnoître* ſi la paix étoit abſolument déſeſpérée : ſon intention étoit de la conclure ſans attendre de nouveaux ordres, s'il en trouvoit le moment favorable ; ou du moins de *pénétrer les ſecrets*

desseins des ennemis, si toute espérance de paix étoit perdue. M. de Torcy n'avoit aucun *reproche à faire au Président Rouillé*, il le déclare ici en lui rendant la plus exacte justice. Mais sa présence en Hollande & la connoissance qu'il avoit des intentions du Roi, le mettoient en état de conclure sur le champ sans attendre d'autre réponse de son Maître. Ce Ministre n'ignoroit pas les désagrémens de sa commission : il s'agissoit de faire un long voyage avec beaucoup de périls & sans aucune sûreté, d'obtenir une paix dont les conditions ne pouvoient être qu'humiliantes, ou d'échouer avec honte dans une entreprise dont la témérité ne pourroit s'excuser, & dont le mauvais succès, après les offres que le Roi faisoit, ne *s'imputeroit qu'au Négociateur*. Ces considérations n'arrêterent pas un zèle *secrettement flatté de l'espérance de rendre un*

imprévûs : le Ministre les ménageoit tellement que jamais on ne put les épuiser. Cependant plus il se relâchoit, plus les Députés Hollandois se disoient resserrés par leurs Etats & par leurs Alliés. La France seule faisoit les frais d'une négociation presque aussi diffici à continuer que la guerre.

L'embarras n'étoit pas moins dans le Conseil du Roi : on ne dissimuloit pas à ce Monarque, ce qu'il prévoyoit bien, qu'il alloit *attaqué de tous côtés, sans le moyen de soûtenir la guerre de faire la paix.* Dans une si fâcheuse, le Ministre des affaires étrangères eut le c de s'offrir au Roi, *pour Hollande reconnoître* si étoit absolument déséspé intention étoit de la con attendre de nouveaux pouvoit le mo moin

Beaux-Arts. 1995

desseins des ennemis, si toute espérance de paix étoit perdue. M. de Torcy n'avoit aucun reproche à faire au Président Rouillé, il le déclare ici en lui rendant sa plus exacte justice. Mais sa présence en Hollande & la connoissance qu'il [illegible] des intentions du Roi, le met[illegible] en état de conclure sur le [illegible] sans attendre d'autre ré[illegible] de son Maître. Ce Ministre [illegible] pas les désagrémens de [illegible] : il s'agissoit de faire [illegible] avec beaucoup de [illegible] aucune sûreté, d'ab[illegible] dont les conditions [illegible] qu'humiliantes [illegible] dans une [illegible]

R

in-

sieur,

partie

ntracté

à vous

es divers

P 4

service au Roi son Maître, son bienfaicteur, celui de sa famille. Le lendemain, 29. Avril 1709, le Roi exposa, dans son Conseil, la proposition du voyage; *elle y fut unanimement louée & approuvée.* M. de Torcy partit le premier de Mai. La dépêche destinée à M. Rouillé, & qui fut sur le champ expédiée, devoit lui servir d'instruction. On la rapporte ici en entier; c'est un monument de la sagesse de Louis XIV. M. de Torcy arriva heureusement à la Haye. Bien des courtisans interprèterent mal cette démarche, & la blâmerent » comme aussi contraire au » service qu'à la gloire du Roi, » persuadés qu'il ne convenoit pas » qu'un de ses Ministres allât de» mander en suppliant la paix à » ses ennemis. Dieu, *ajoûte l'Au*» *teur*, bénit ce voyage; sa pro» vidence en écarta les traver» ses. « Ce langage religieux est très-

très-familier ; il répand, dans ses Mémoires, une odeur de piété, qui prouve que le zèle & les talens d'un grand homme d'Etat s'allioient dans M. de Torcy avec les sentimens les plus édifians de Religion & de Christianisme.

Dans un autre Extrait nous rendrons compte des deux derniers Volumes.

ARTICLE LXXXV.

LETTRES D'UN OFFICIER Irlandois à un Officier François de ses amis.

Seconde Lettre.

Vous me sommez, Monsieur, de remplir la seconde partie de l'engagement que j'ai contracté avec vous, & qui consiste à vous détailler succinctement les divers

évènemens qui ont occasionné le passage des troupes Irlandoises au service du Roi. Quoique cette époque se rapporte au déthrônement de Jacques II. je crois devoir rappeller les choses de plus loin.

La Nation Irlandoise se picque d'une plus grande Antiquité qu'aucune Nation de l'Europe ; mais sans s'arrêter au temps de ses Héros fabuleux, on peut assurer que, près de trois siècles avant que Charlemagne fût couronné Empereur d'Occident, l'Irlande étoit civilisée & florissante. L'Université de Clonard *, fondée dès ce temps-là, étoit très-renommée ; & le nombre d'Etrangers, qui y venoient de toutes parts pour y faire leurs études, étoit très-

* Vous pourriez voir ce qu'en dit Usher dans ses Antiquités des Eglises Britanniques.

considérable. Il y a apparence que les divisions entre les Princes du pays, jointes aux fréquents ravages des Danois, obligerent les Etudiants à s'établir dans des contrées où ils pussent jouir d'une plus grande tranquillité. La renaissance des Lettres en Italie, en France, & même parmi les Maures qui occupoient l'Afrique & l'Espagne, retint la jeunesse des Ecoles dans le Continent. Le peu de besoin que les Irlandois avoient du Commerce, trouvant en abondance, dans leur Isle, tout ce qui est nécessaire à la vie, fit qu'ils rompirent toute correspondance avec leurs voisins, & que dans la suite ils en furent presque ignorés.

L'Irlande étoit en ce temps divisée, comme elle l'est aujourd'hui, en quatre Provinces, qui portoient le titre de Royaumes; chacune avoit son Roi particulier; celui de ces Rois qui avoit

le plus de ſuccès, ſe faiſoit proclamer Monarque d'Irlande, & conſervoit ce titre juſqu'à ce qu'un autre plus vaillant, ou plus heureux, s'emparât de la même dignité. Mylord Thomond ou Clare deſcend d'un des plus renommés de ces Monarques; tous ſes ancêtres ont été les Rois ou les plus grands Seigneurs du pays; une partie de la poſtérité de ces anciens Princes, répandue dans les troupes Irlandoiſes en France & en Eſpagne, a ſoûtenu avec honneur juſqu'à ce jour une origine ſi illuſtre. Au XII^e ſiècle, un Prince qui régnoit dans le Royaume de Leinſter, fut attaqué par le Monarque, alors dominant, accompagné des deux autres Rois: ce qui obligea le Roi de Leinſter de députer vers Henri II. qui occupoit le Thrône d'Angleterre; il lui propoſa de faire alliance avec lui, & lui demanda du ſecours comme à un Prince voi-

sin. Henri étoit alors en Normandie & faisoit la guerre à la France; il accepta néanmoins les propositions du Roi de Leinster : il envoya le Comte de Pembrock, surnommé *Strongbo*, à son secours, suivi d'un grand nombre de Gentilshommes, qui n'étant pas fort riches dans leur pays, ne cherchoient qu'à se procurer des établissemens à la pointe de l'épée. Strongbo & cette Noblesse rendirent de grands services au Roi de Leinster, qui leur donna les biens dont il dépouilla ses sujets rebelles. L'Histoire prétend qu'il fit épouser sa fille au Général, qu'il le créa Duc de Dublin, le déclara son héritier, & que le Roi d'Angleterre devint jaloux du Comte de Pembrock, qui mourut quelque temps après. Il est constant que Henri II. obtint alors du Pape le titre de Seigneur d'Irlande, & qu'il fit une descente dans cette Isle. Le Clergé qui a

toujours eu beaucoup de pouvoir sur l'esprit des Irlandois, les engagea à reconnoître Henri pour leur Souverain dans une assemblée générale du pays qui fut convoquée à Cassel, & Henri promit de maintenir ses nouveaux sujets dans leurs biens & dans leurs privilèges. Je vous ai rapporté ceci pour vous faire connoître que l'Irlande n'appartient pas aux Anglois par droit de conquête : ce sont deux Nations distinctes & séparées, soumises au même Roi, avec cette différence que la soumission d'Irlande a été libre, & que l'Angleterre a été réellement conquise par Guillaume Duc de Normandie.

Les Irlandois se sont maintenus dans la fidélité due aux Souverains qu'ils s'étoient donnés, jusqu'à ce qu'une faction hérétique plaça Elisabeth sur le Thrône d'Angleterre : les Irlandois refuserent de la reconnoître pour leur Souveraine, & qui

pourroit les en blâmer ? Tout le monde sçait que cette Princesse, qui depuis s'est rendue si illustre, n'avoit aucun droit à la Couronne : elle étoit fille naturelle de Henri VIII. née dans l'adultère du vivant de Catherine d'Arragon, dont le mariage avec ce Prince étoit indissoluble par toutes les Loix divines & humaines. Marie Stuart, épouse de François II. Roi de France, légitime héritière des Royaumes d'Angleterre, d'Irlande & d'Ecosse, n'étant pas en état de revendiquer ses droits, & ayant traité avec l'usurpatrice d'une partie de ses Etats, quelques-uns des héritiers de ces anciens Rois des différentes parties de l'Irlande se crurent fondés à faire valoir leurs droits. Philippe II. Roi d'Espagne, promit de les soûtenir dans leurs entreprises, & leur envoya quelques foibles secours, qui furent d'autant mieux reçus que les Irlandois. le

disent originaires d'Espagne, & qu'ils jouissent, dans ce Royaume, des mêmes privilèges que les Castillans. Enfin ils succomberent. Elisabeth confisqua les biens d'un grand nombre des plus considérables familles, & fit beaucoup de maux à la Nation.

Sous le régne de Charles I. le Comte de Strafford fut envoyé en Irlande en qualité de Vice-Roi; il se laissa aller à la haine que généralement les Anglois portent aux Irlandois; il commit des actions si atroces, & gouverna avec tant de tyrannie, que la Nation fut obligée d'envoyer des Députés en Angleterre, pour demander justice contre lui. Le Parlement la rendit & prononça sentence de mort contre ce Comte, bien moins par esprit d'équité que dans la vuë de priver le Roi d'un habile Ministre, & d'un Seigneur qu'il sçavoit être véritablement attaché à son Maître. Le

supplice du Comte de Strafford n'apporta aucun remède aux maux dont l'Irlande se plaignoit, parce que le Duc d'Ormond continua dans les mêmes excès. Cependant la guerre ne fut pas plutôt allumée entre le Roi & le Parlement d'Angleterre, que les Irlandois s'unirent à ce même Duc d'Ormond, & se montrerent prêts à tout entreprendre pour le service de leur Souverain. L'infortuné Charles fut vaincu: Cromwel passa en Irlande avec toutes les forces des Parlementaires : sa conduite & la valeur de ses troupes l'auroient couvert de gloire, si elle pouvoit être le partage des scélérats. Des gens qui avoient fait leur apprentissage de cruauté en assassinant leur Roi, userent de la victoire avec toute l'inhumanité à laquelle on devoit s'attendre, & l'on peut dire que jamais ni tyrans, ni bourreaux ne firent couler le sang humain avec plus de

volupté que Cromwel & son gendre Jreton. Ils confisquerent une grande partie des biens pour les prodiguer à leurs Soldats : on vit des hommes qui avoient été dans les plus vils emplois, jusqu'à des Tambours de l'armée de ces Regicides, posséder les plus belles terres ; & ce sont les descendans de ces misèrables qui ont présentement le pouvoir en Irlande. Plusieurs ont été installés dans la Chambre des Pairs, les autres remplissent presque la Chambre des Communes.

Ici je ne puis m'empêcher de faire deux réflexions. La premiére tombe sur les differentes façons d'agir de ceux qui accompagnerent le Comte de Pembrock, sous Henri II. & de ceux qui, à la faveur de la tyrannie de Cromwel, ont acquis des possessions en Irlande. Les premiers, issus des meilleures familles de France & d'Angleterre, se comporterent en Héros ; ils vainqui-

rent, mais ils sçurent user de la victoire; ils reconnurent le caractère droit & fidèle des Naturels du pays; ils s'alliérent avec eux, & bientôt ils ne firent plus qu'une même Nation. Les derniers, encore dans l'étonnement de ce qu'ils se trouvent hors de la poussière pour laquelle ils étoient faits, sçachant qu'ils ne doivent leur élévation qu'au fanatisme & à la fureur de leurs pères, & ne sentant, dans leur cœur, que la lâcheté naturelle à leur origine, n'ont été occupés depuis plus de cent ans qu'à se maintenir par les voies les plus iniques que l'ennemi du genre humain puisse suggérer. Les premiers n'ont cherché qu'à répandre les charmes de la société parmi leurs nouveaux concitoyens, & à cultiver les vertus héroïques qu'ils sentoient regner unanimement dans le fond de leurs ames. Les derniers se sont appliqués à inspirer

aux Naturels du pays l'esprit de vénalité, l'indifférence pour toutes les Religions, & le mépris de toutes les vertus : malheureusement ils n'ont fait que trop de prosélytes.

La seconde réflexion a pour objet une fatalité dont il n'y a point d'exemple. Cromwel, tout barbare qu'il étoit, n'avoit point donné à ses soldats les terres confisquées sur les Irlandois, pour être possédées par eux à perpétuité ; ils ne devoient les garder que jusqu'à ce qu'ils fussent remboursés de certaines sommes qu'il leur avoit promises. Ainsi les malheurs des Irlandois devoient vrai-semblablement avoir une fin : on la croyoit prochaine au rétablissement de Charles II. mais le Parlement d'Angleterre eut la cruauté de forcer ce Prince non-seulement à confirmer les dons de Cromwel, mais encore à céder pour toujours les biens des

fidèles Irlandois aux meurtriers de son père : de plus, on obligea ce Prince à rappeller les Officiers de cette Nation, qui avoient formé des Corps au service des Princes étrangers ; & ces mêmes Officiers qui s'étoient retranché une partie de leur subsistance pour soûtenir leur Roi pendant son exil, furent contraints de venir à Londres pour y traîner une vie misérable.

Qui n'auroit pas crû qu'après une si fatale expérience, les Irlandois, qui possédoient encore quelques parties de leurs biens, auroient cherché à améliorer leur sort à la premiére révolution, ou du moins qu'il se seroient tenus dans une exacte neutralité ? Mais non, le sentiment de fidélité étoit si profondément gravé dans leur cœur, qu'aussi-tôt qu'on eut appris que le Roi Jacques II. avoit été forcé de passer en France pour se dérober aux funestes

desseins de ses sujets Anglois; toute l'Irlande se déclara pour lui, à l'exception de ces Cromwelliens qu'on avoit récompensés au lieu de les punir : ce furent eux qui l'obligerent de lever le siége de Londondery, la seule place qui se fût déclarée contre lui dans tout le Royaume.

Dans l'espace de 28 ans qui s'étoient écoulés depuis le rétablissement de Charles II. tous les Officiers Irlandois qui avoient fait la guerre dans les pays étrangers & qui avoient été révoqués, comme il a été dit ci-dessus, étoient morts; ainsi l'on ne put lever en Irlande, pour le service du Roi Jacques, qu'une Milice qui n'avoit aucune connoissance de l'art militaire. Plus de la moitié n'étoit armée que d'instrumens qui, dans leur origine, ne furent jamais destinés ni à l'attaque ni à la défense. Cette multitude d'hom-

mes ramassée, soûtenue d'une Brigade Françoise qui avoit été envoyée en échange d'une Brigade Irlandoise, osa disputer le passage de la Boyne au Prince d'Orange suivi d'une armée presque deux fois aussi nombreuse,* & composée des troupes les plus aguerries de l'Europe. Le succès n'étoit point douteux: l'Armée Irlandoise fut battue. Le Roi d'Angleterre, qui ne croyoit pas que l'Irlande, après cet échec, pût faire aucune résistance, revint en France. Les troupes Françoises ne tarderent pas à le suivre. Le Duc de Lauzun que Jacques II.

* Burnet, le plus fade Panégyriste que le Prince d'Orange ait jamais eu avoue, dans l'Histoire de son temps, que l'armée de son Héros étoit de 36000 hommes de bonnes troupes, & celle du Roi Jacques de 26000 seulement. La vérité est que celle d'Orange étoit de 45000, celle du Roi de 21000.

avoit malheureusement choisi pour commander les secours que la France lui avoit accordés, se transporta immédiatement après la bataille à Limerick, seule ressource des Irlandois; mais à peine eut-il jetté les yeux sur les fortifications de cette place, qu'il s'écria en jurant que son maître *la prendroit avec des pommes cuites*, & il écrivit à Louis XIV. de retirer au plutôt le peu de troupes qu'il avoit en Irlande, s'il ne vouloit les perdre absolument: ce qui fut exécuté, & il ne resta de François dans ce Royaume que quelques Officiers particuliers. Douze mille Irlandois, la moitié sans armes, s'étoient jettés dans cette chétive forteresse résolus de s'ensevelir sous ses ruines: le Prince d'Orange l'assiégea avec son Armée de vieilles troupes forte de 45000 hommes; il la foudroya avec une nombreuse

artillerie, donna plusieurs assauts dans lesquels ses troupes pénétrerent jusqu'au centre de la place: mais elles furent toujours repoussées par les assiégés qui les poursuivirent jusques dans leur Camp; les tranchées furent comblées, & l'artillerie enclouée. Le Comte de Lucan sortit de Limerick, attaqua à sept milles de l'armée Angloise, un convoi considèrable qui lui venoit de Dublin; l'escorte fut battue, ses munitions de guerre & de bouche détruites, la grosse artillerie crevée, après quoi le Comte rentra glorieusement dans sa place. Alors le Prince d'Orange ne pouvant ni par menaces ni par prières engager ses soldats à donner un nouvel assaut, fut contraint de lever honteusement le siège; il le fit avec tant de précipitation, que son hôpital fut brûlé; 1500 hommes de ses troupes y périrent. Les Irlandois firent vains

ment tous leurs efforts pour les ſauver, l'hôpital étoit bâti de planches de ſapin qui s'embraſerent dans un inſtant.

Après cette belle défenſe, le Prince d'Orange jugea à propos de tenter la voie d'accommodement. Il eſt certain qu'il propoſa au Duc de Tirconel Vice-Roi d'Irlande pour Jacques II. de donner aux Irlandois, s'ils ſe ſoumettoient à lui, l'exercice public de la Religion Catholique Romaine, la moitié des Charges civiles & militaires, pluſieurs places de ſûreté, & la garantie du Traité par toutes les Puiſſances alliées: ces propoſitions furent rejettées avec horreur, & le Vice-Roi qui les avoit écoutées fut même inſulté par ſes plus proches parens de la maniere la plus mortifiante.

M. de Saint-Ruth, Lieutenant-Général arrivé de France, depuis la levée du ſiége, avec M. Duſſon & M.

le Chevalier de Tessé, donna tous ses soins pour mettre l'Armée Irlandoise en état de faire un dernier effort. Il l'assembla au Printemps de l'année suivante, elle se porta dans les plaines d'Aghrim où elle donna bataille à l'Armée Angloise; l'infanterie Irlandoise culbuta & battit l'infanterie ennemie. Alors M. de Saint-Ruth se crut assûré du succès le plus heureux : excédé de fatigues, & comblé de joie, il demanda un verre de vin, & dans le temps qu'il le portoit à la bouche, il fut tué sans avoir le temps de prononcer un seul mot : cette mort arracha la victoire des mains des Irlandois pour la livrer à leurs ennemis. L'Officier qui commandoit la Cavalerie Irlandoise avoit ordre de M. de Saint-Ruth de n'attaquer celle de l'ennemi, qui étoit forcée de défiler devant lui, que quand il en recevroit l'ordre exprès de ce Général. Trop fidele à

ce mot, il n'osa prendre sur lui de marcher contre elle, qu'après lui avoir donné le temps de se former entiérement : alors son attaque fut infructueuse, & les Irlandois furent obligés d'abandonner le Champ de bataille. La retraite se fit vers Limerick; la plus grande partie de l'Armée se jetta dans cette place qui peu de jours après fut assiégée une seconde fois. M. Dusson, Lieutenant-Général François, qui commandoit toutes les forces des Irlandois, fut obligé de rendre cette place, faute de vivres : c'est dans cette occasion que fut rédigée & acceptée la fameuse capitulation de Limerick, qui décida du sort de l'Irlande. Comme ce Traité solemnel conclu entre les Irlandois sous la protection de la France, & M. Ginkel Lieutenant-Général commandant l'Armée Angloise, acquit à l'Angleterre la paisible posses-

ſion de l'Irlande, j'examinerai, dans la Lettre ſuivante, avec quelle bonne foi les Anglois l'ont obſervé.

Je ſuis très-parfaitement, Monſieur,

Votre ſerviteur & ami

* * * * *

15. Juillet, 1756.

ARTICLE LXXXVI.

DISCUSSION HISTORIQUE & critique ſur la Conjuration de Veniſe & ſur l'Hiſtoire de cette conjuration, écrite par l'Abbe de S. Réal, préſentée à la Société littéraire de Châlons en Champagne. Par P. J. G. *Août, 1756.*

A. A. T.* *Brochure* in-12. *de 94 pages. A Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques, &c.*

IL faut bien du courage pour oser attaquer & combattre un Ouvrage marqué au coin du génie, & un fait historique qui, depuis long-temps, est en possession de la croyance publique. C'est là une de ces entreprises qu'on se pardonne quelquefois avec peine à soi-même, & qui ne peuvent trouver leur justification que dans le succès le plus heureux. Cependant comme les droits de la vérité sont imprescriptibles, on est toujours autorisé à réclamer contre l'erreur la plus imposante & la plus accréditée. Une Critique sage, éclairée, impartiale doit dissiper l'illusion & le prestige, confondre & détruire

* L'Auteur de cette Dissertation est M. Grosley, Avocat à Troyes.

le mensonge usurpateur d'un thrône qui n'appartient qu'à la vérité. S'appliquer à diminuer le nombre de nos erreurs, c'est travailler utilement au progrès des Sciences & à l'embellissement de la raison.

Nous sommes persuadés que tel a été le but que s'est proposé l'Auteur de la Dissertation qui va nous occuper. Le même amour de la vérité nous conduira dans le compte que nous rendrons de cet Ouvrage. Nous croyons ne pouvoir mieux entrer dans les vuës de M. Grosley qu'en examinant avec lui & d'après lui l'Histoire de Saint-Réal, & l'évènement qui en est le sujet. Ne seroit-ce pas faire injure à M. G. que de douter qu'il nous pardonne de n'être pas tout-à-fait de son sentiment? Ce seroit soupçonner qu'il est plus accessible à la jalouse délicatesse de l'amour propre que sensible aux intérêts de la vérité.

Quoi qu'il en soit, son exemple nous enhardit.

Dans une espèce d'avant-propos, l'Auteur de cette Dissertation commence par l'éloge de ses compatriotes : il leur dit que la candeur, l'ingénuité, la franchise forment *l'Appanage spécial de la Province* de Champagne : ensuite il rappelle les circonstances dans lesquelles parut l'Ouvrage de S. Réal : il fait aussi mention de la Venise sauvée d'Otwai, & du Manlius Capitolinus de la Fosse &c. Nous ne nous arrêterons pas à ces différents objets qui sont étrangers au fond de la question qu'on entreprend de traiter : mais nous devons observer que l'Auteur, en attaquant l'Ouvrage de l'Abbé de S. Réal, rend à cet Ouvrage, quant au mérite du style & du génie, la justice qui lui est due. Il reconnoît que c'est peut-être le morceau le plus achevé que le genre historique ait dans notre lan-

langue..... » Mais à la lumière des » réflexions que j'ai cru pouvoir » me permettre, *dit-il*, je n'ai » plus apperçu, dans ce grand » morceau, qu'une *amplification* » de main de maître sur un petit » nombre de faits décharnés, d'où » un génie créateur a sçû tirer un » plan que l'on peut regarder com- » me un chef-d'œuvre... Passant en- » suite de l'Histoire du fait au fait » même, il m'a semblé ne plus » voir, dans cette *épouvantable* » *conjuration*,* qu'un coup de la » politique du Senat de Venise. «

Voilà en peu de mots le Prècis de cette Dissertation, qui contient deux Parties : dans la premiére, l'Auteur examine l'ouvrage de S. Réal, & les monumens sur lesquels il est appuyé : dans la secon-

* Ces mots sont tirés d'une Relation de cette conjuration insérée dans le Mercure François (année 1618.)

de, il examine la Conjuration en elle-même. Cet ordre que l'Auteur a suivi, nous le garderons dans le compte que nous allons rendre de son Ouvrage : nous rapporterons fidélement ses objections, & ses raisonnemens, pour en apprécier en détail la force & la solidité.

EXAMEN DE L'OUVRAGE DE S. RÉAL ET DES MONUMENS QUI EN SONT LA BASE.

» Mes réflexions, dit M. G., se » portent d'abord sur Saint-Réal lui-» même : il étoit élève de Varil-» las..... il avoit pris son style, son » goût & sa manière. «

De ce que l'Abbé de Saint-Réal a été élève de Varillas, M. G. voudroit-il conclure que cet Abbé ne mérite aucune créance ? Persuadera-t-il que l'Histoire de la Conjuration de Venise n'est qu'un Roman, parce que son Auteur a eu

pour maître Varillas ? L'imagination romanesque de ce dernier Ecrivain étoit-elle donc assez séduisante ou assez contagieuse, pour que l'on ne pût se défendre d'en prendre le ton & d'en subir la loi ? D'ailleurs est-il bien vrai que l'Abbé de Saint-Réal ait pris le style & le goût de Varillas ? Ces deux Auteurs ont-ils entr'eux tant de ressemblance ? Il nous paroît que, pour confondre le style de l'Abbé de Saint-Réal avec celui de Varillas, il faudroit ne sçavoir pas distinguer la manière de peindre de Raphaël d'avec celle du Pérugin son Maître. L'Histoire de la Conjuration de Venise peut, dans son genre, être comparée au tableau de la *Transfiguration*, ce chef-d'œuvre de la Peinture.

De l'examen de la personne & du caractère de S. Réal, M. G. passe à la discussion des matériaux, sur lesquels *Saint-Réal a bâti sa conju-*

ration de Venise. Et c'est ici un des principaux argumens employés par M. G. pour prouver que l'Ouvrage du Salluste François n'est qu'un Roman ingénieux : il y revient en plusieurs endroits de sa Dissertation. Nous citons dans toute leur étendue ces différens textes sans les altérer.

» Sous l'année 1618, le Mercure François donna une Relation de cette Conjuration... cette Relation est l'unique monument contemporain de cette Conjuration.

» Vingt années après, une plume Génoise donna une très-bonne Histoire des Guerres & des évènemens, dont l'Italie avoit été le théatre depuis l'année 1613 jusqu'en 1634. La conjuration de Venise y figure en son rang, mais d'une manière plus propre à répandre des doutes sur la réalité de cet évènement, qu'à en déve-

» lopper le plan & la marche.

» Le Procurateur Nani, dans » l'Histoire de Venise qu'il donna » au public en 1662, parle de cette » conjuration ; mais la Relation » qu'il en a donnée, n'est pas plus » lumineuse que celle du Mercure » François.

» On n'avoit donc, sur ce grand » évènement, que des lumières fort » équivoques, lorsque l'Abbé de » Saint-Réal en donna une Histoire » très-détaillée..... Ces matériaux » connus ne suffisoient pas : il fal- » loit donc en tirer d'ailleurs. Mais » où les déterrer ? Saint-Réal cite » pour preuves & pour fondemens » de son Histoire *la grande dépê-* » *che du Capitaine Pierre au Duc* » *d'Offonne, le plan de l'entre-* » *prise, la déposition de Jaffier,* » *le procès criminel des conjurés,* » pièces qui n'étoient connues de » personne ..... qui n'ont jamais » existé que dans l'avis où Saint-

» Réal les indique... Eh ! comment
» auroient-elles pû exister après les
» précautions prises, suivant le Nani
» lui-même, pour jetter sur cet évè-
» nement un voile impénètrable ?
» *Volle il Senato profundamente*
» *dissimularlo* : * précautions qui,
» suivant le Capriata... furent por-
» tées jusqu'à la suppression *totale*
» de tous les Actes...** *Perche come*
» *gli atti publici della causa fossero*
» *dal Senato con molta segretezza*
» *soppressi* ? Le Conseil des Dix
» est-il donc un Tribunal dont le
» dépôt ne soit fermé que pour la
» forme ? «

Examinons en détail les diffé-

---

* *Nani Libro terzo, p.* 159. in-4°.

** *Capriata Libro sesto, p.* 511. Le mot *totale* n'est pas dans le texte Italien. Et en général, le texte de cet Auteur est un peu altéré dans la Dissertation. Nous le rapportons tel qu'il est dans le Capriata.

rents membres de l'objection que nous venons d'exposer. Et d'abord, en admettant même, avec le Capriata, la suppression de tous les Actes de la procédure, n'est-on pas en droit de conclure que ces actes ont existé? Le titre de leur existence est établi par le décret même qui les a supprimés. D'ailleurs, malgré les précautions du Senat, on aura pû avoir quelques copies de ces Actes. Quelque bien fermé que l'on suppose le Tribunal des Dix, est-il plus sacré que les Cabinets des Ministres & des Rois? On vient à bout cependant, quelquefois, de pénétrer dans ces sanctuaires de la Politique, & d'en arracher les pièces les plus secrétes.

Mais enfin la Relation du Mercure François est-elle le *seul* monument contemporain de cette Conjuration? La grande dépêche du Capitaine Pierre au Duc d'Ossonne; le plan de l'entreprise, la

déposition de Jaffier ; le procès criminel des conjurés, toutes ces pièces n'ont-elles jamais existé que dans l'avis où Saint-Réal les indique ? Nous ouvrons le 4e Tome *Delle Memorie recondite di Vittorio Siri* ; & nous y lisons : *Di questa Congiura innestero in questo luogo la Relatione che ne usci all' hora da penna Veneta coëtanea e pretendente intima conoscenza.* » J'insérerai ici la Relation que » donna alors un Auteur contem» porain, qui prétendoit avoir une » connoissance intime de cet évè» nement. «

Il y rapporte en effet toutes ces pièces qu'on dit n'avoir jamais existé : nous y renvoyons M. G. & nos Lecteurs ; nous nous bornons à citer les titres. Les voici : *Sommario della Congiura contra la città di Venetia. Scrittura che'l Capitano Giacomo Pietro invio al Duce d'Offuna. Modo d'impa-*

dronirsi senza intelligenza della citta di Venetia, del Capitano Giacomo Pietro. * Ces différentes pièces occupent, dans Siri, près de 40 pages ** *in*-4°. On y retrouve non-seulement le fond, mais presque tous les faits avec leurs circonstances marquées dans l'Ouvrage de Saint-Réal.

» Quand tous ces Actes auroient » existé, dit M. G., je vais démon- » trer qu'ils n'ont point passé sous » les yeux de l'Abbé de Saint-Réal: » l'époque qu'il a jugé à propos de » fixer pour l'exécution du projet » des conjurés, est la base de ma » démonstration.....« *L'exécution,*

---

* *Sommaire de la Conjuration contre Venise. Dépêche du Capitaine Jacques-Pierre au Duc d'Ossonne. Moyen de s'emparer de Venise sans intelligences par le Capitaine Jacques-Pierre.*

** L'Histoire de cette conjuration ne contient, dans S. Réal, qu'environ 86 *pag. in*-12.

dit Saint-Réal, *avoit été remise au jour de l'Ascension..... Ce jour arrivé, Jaffier eut la curiosité de voir la cérémonie où le Doge épouse la Mer,.... sa compassion redoubla..... il en revint plus irrésolu ; & ce jour même il révéla la conjuration au Conseil des Dix.*

En 1618, l'Ascension tomboit le 24. Mai ; ce fut donc, selon Saint-Réal, le 24. Mai que Jaffier révéla cette conjuration. Or comment acorder cette époque avec celle que présente la Relation du Mercure François ? Suivant cette Relation, *contenue dans une Lettre envoyée de Venise le 21. Mai 1618*, il faut que la Conjuration ait été découverte au moins trois ou quatre jours avant l'Ascension. Loin d'affoiblir cette objection de M. G., nous ajoûtons que M. Brulart de Broussin écrivant de Venise, le 22. Mai de la même année, à M. de Béthune, lui annonce aussi la

découverte de la Conjuration. *

» C'est donc à tâtons que Saint-
» Réal a fixé l'époque du dénouë-
» ment de son Roman. «

Nous répondrons que Saint-Réal n'a point fixé cette *époque à tâtons*; il ne l'a pas imaginée : il l'a trouvée dans le *Sommario della Congiura*, dont nous avons parlé plus haut : il y est dit que ce projet devoit s'exécuter le jour de l'Ascension : *Questo trattato doveva mettersi in executione nel tempo dell' Ascensione*. M. Brulart de Broussin marque la même époque dans la Lettre que nous venons de citer : *Quel Giorno stesso dell' Ascensione*. Le tort qu'a eu Saint-Réal n'est donc pas d'avoir dit que *l'exécution fut remise au jour de l'Ascension*; mais c'est d'avoir reculé jusqu'à ce jour la découverte de la Conjuration. Il aura cru qu'un

* *Vittorio Siri, ibid.*

délai de quelques jours n'altéroit que fort peu la vérité historique; & ce petit changement il se sera déterminé à le faire d'autant plus volontiers, que par-là il se ménageoit une situation bien touchante & vraiment théatrale, & un motif bien puissant pour engager Jaffier à découvrir la Conjuration. C'est peut-être encore à dessein de jetter un nouvel intérêt dans son Ouvrage, que Saint-Réal se sera permis l'épisode de la Courtisane Grecque, chez laquelle s'assembloient les principaux des Conjurés : Episode dont nous n'avons trouvé aucuns vestiges dans les Auteurs que nous avons consultés. Il aura imaginé qu'il ne convenoit pas de vouloir renverser un Etat sans l'entremise des femmes, & qu'il falloit que la Conjuration de Venise eût aussi sa Sempronia. Quoi qu'il en soit, nous revenons à la Dissertation.

» Saint-Réal, *continue M. G.*, » n'a pas eu plus d'égards pour la » vrai-ſemblance que pour la vé- » rité : il attribue au Marquis de » Bedemar le *Squittinio della li-* » *berta Veneta*, ouvrage qui ſup- » poſe dans ſon Auteur la con- » noiſſance la plus intime du gou- » vernement de Veniſe, imprimé » dès l'année 1612... temps au- » quel arrivoit, & peut-être n'étoit » pas encore arrivé à Veniſe le » Marquis de Bedemar, puiſ- » que, dans le temps de la Conſpi- » ration, *le Conſeil d'Eſpagne* » *ne pouvoit, après ſix ans, ſe ré-* » *ſoudre à rappeller cet Ambaſ-* » *ſadeur* ; ce ſont les termes de » S. Réal. « Tout ce paſſage mé- rite attention. Il eſt vrai que ces mots ſont de S. Réal. Mais cela n'eſt pas dit ſous l'année 1618 ; on ne peut même, avec bienſéance, ſuppoſer que ce paſſage ait trait à l'année 1618. Ce ſeroit faire

tomber S. Réal dans la plus absurde contradiction avec lui-même, puisque, deux lignes au dessus de cet endroit cité, il dit expressément que * *le Marquis de Bedemar avoit été choisi pour Venise dès l'année 1607*. Or depuis 1607 jusqu'en 1618, il y a certainement *plus de six ans*. Suivant ces Epoques qui sont vraies, faisons partir le Marquis de Bedemar pour Venise en 1608; avec les talens & le génie qu'il avoit, n'aura-t-il pas pû, dans l'espace de quatre ans, étudier le gouvernement de Venise & en acquerir *la connoissance la plus intime*? Il aura donc été en état de composer lui-même le *Squittinio* en 1612, ou du moins d'en fournir les matériaux à Velser ou à Peiresc. Ce fut un de ces deux

* Voyez les premiéres pages de la Conjuration de Venise.

Auteurs, dit Giannone, que le Marquis de Bedemar chargea de composer le *Squittinio della libertà Veneta: narrasi che il Marchese di Bedmar avesse fatto comporre da M. Velsero o da Nicolo Peireschio, quel libro intitolato Squittinio della liberta Veneta* (Gian. Hist. Civile di Napol. lib. 35. p. 523.) Après cela il n'est pas étonnant que le Marquis de Bedemar eût *pour ce libelle un amour paternel.** Il en avoit formé au moins le plan, & dirigé l'exécution. Il pouvoit donc s'en regarder comme le père.

» *C'est, reprend notre Auteur,* » avec aussi peu de fondement dans » la vérité des faits qu'il (S. Réal) » met les difficultés qui retarde- » rent la paix, sur le compte du » Duc d'Ossonne, & du Gouver- » neur de Milan, secondés, échauf-

* Voyez S. Real à la derniére page.

» sés, éclairés par le Marquis de
» Bedemar. Tous les Auteurs qui
» ont parlé de cette paix & des dif-
» ficultés qu'elle rencontra, les
» attribuent unanimement aux seuls
» Vénitiens. »

Nous ne nous portons pas pour avoir lû tous les Auteurs qui ont parlé de cette paix. Mais ceux que nous avons consultés sur ce point, justifient unanimement l'Abbé de S. Réal. Voyez Siri & Giannone (*loc. cit.*).

Il est vrai que les Vénitiens ne voulurent pas ratifier le Traité de paix avec l'Archiduc : Traité qui avoit été conclu à Madrid, & signé à Paris par leurs Ambassadeurs. Mais le Senat ne désavoua ses Ministres, que parce qu'ils n'avoient pas assez fortement insisté sur la restitution prompte des Vaisseaux & des effets que le Duc d'Ossonne avoit enlevés aux sujets de la République. Ces prises mon-

roient à huit cents mille ducats ; *ottocento mila ducati* (Siri) : la ratification du Traité dépendoit de cette restitution. Le Roi d'Espagne avoit donné sur cela des ordres, qui n'avoient pas été remplis. On peut voir, dans Pomponio Emigliani * Milanois, les Lettres que Philippe III. écrivoit à ce sujet au Marqui de Bedemar & au Duc d'Ossonne. Ce Duc ne vouloit pas plus rendre aux Vénitiens leurs Vaisseaux, que Dom Pedre, Gouverneur de Milan, ne vouloit restituer Verceil au Duc de Savoye ; & c'étoit encore ici un préliminaire important & nécessaire à la conclusion de la paix. Pour forcer Dom Pedre à cette restitution, les ordres du Conseil d'Espagne ne parurent pas suffisants. Il falloit

* Cet Auteur a fait l'Histoire de ces guerres : il écrivoit en 1619, au plus tard.

que Louis XIII. le menaçât de descendre en Lombardie à la tête d'une armée : (Voyez les Mémoires pour servir à l'histoire du Card. de Richelieu, par Aubery, Lettre de Louis XIII. à M. de Marquemont, du 5 Juin 1618.)

Enfin si les Vénitiens, en 1618, *mirent en Mer une Flotte nombreuse*, on trouve la raison *de cet effort extraordinaire* dans le passage de Giannone. *Nel nuovo anno 1618 si scoprirono le cagioni onde avveniva che non ostante la pace, l'Ossuna, il Toledo e la Queva, tenevan sempre legni armati .... tutto nasceva dall'esito che s'attendeva d'una congiura che il Marchese di Bedmar maneggiava in Venezia, con participazione dell' Ossuna e del Toledo.* (Gian. Lib. 35.)
» Dans la nouvelle année 1618,
» on découvrit les raisons pour
» lesquelles, quoique la paix fût
» faite, le Duc d'Ossone, Tolède

» & de la Queva (Bedemar) tenoient
» des Vaisseaux* armés dans la Mer
» Adriatique.... On avoit fait cet
» armement dans l'attente du suc-
» cès d'une conjuration tramée dans
» Venise par Bedemar, de concert
» avec le Duc d'Ossonne & Tole-
» de. « Et n'est-ce pas là précisé-
ment ce que dit S. Réal ?

» Lorsque cette production de
» S. Real parut, *dit M. C.* le Journal
» des Sçavans n'en parla point : ne
» pourroit-on pas induire de ce
» silence, que les contemporains
» de S. Réal les plus éclairés ne
» la prirent que pour ce qu'elle
» étoit ; pour un roman ? «

Le ton de réserve avec lequel M. G. propose cette objection,

---

* Le Duc d'Ossonne avoit envoyé dix-neuf Vaisseaux de guerre dans le Golfe, sous le commandement de François Rivera.

la forme qu'il lui a donnée en ne la plaçant qu'indirectement & dans une note; tout cela prouve peut-être qu'il a senti lui-même le foible de cette induction. En effet ce silence du Journal des Sçavans ne décide rien. Jamais Apollon n'eut autant de Secrétaires qu'il en a dans ce temps-ci, où les Journaux sont si multipliés; & cependant combien d'Ouvrages encore omis & oubliés dans ces Journaux! De plus il ne faut pas croire que, dans ces commencemens, le Journal des Sçavans fût aussi exact, aussi étendu & aussi soigneusement travaillé qu'il l'est de nos jours. Pour s'en convaincre, on peut jetter les yeux sur les premiers volumes de cette Collection sçavante & utile, on trouvera bien du vuide depuis 1669 jusqu'en 1675, * & même au delà: or l'Ou-

* M. l'Abbé Gallois, Auteur de ce

vrage de S. Réal parut dans cet intervalle, c'est-à-dire en 1674.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé que l'Abbé de S. Réal a pû voir, & a vû les pièces qu'il a citées; que ces pièces existent, & qu'il n'a point fait un roman. Nous sera-t-il aussi facile de justifier la vérité de la Conjuration? C'est ce que nous allons entreprendre sous les yeux du Public, en suivant toujours pas-à-pas M. Gr. *dans sa marche* & dans ses raisonnemens.

EXAMEN DE LA CONJURATION.

» Cet évènement, *dit M. G.*, » est un problême politique; c'est

Journal, ne donna en sept ans que seize Journaux; il ne donna rien en 1673, & un seul Journal en 1674 (premier Janvier.) M. de la Roque en donna un autre en Décembre. Est-il donc surprenant que l'Ouvrage de S. Réal, qui parut en 1674, ait échappé au Journal des Sçavans?

» un de ces *arcani di stato*, c'est » un de ces grands coups que la » Politique ne frappe que dans » les plus grandes occasions. « Cet évènement est peut-être tout cela : nous ne l'approfondissons pas encore ici en lui-même ; nous discuterons ce point dans la suite plus en détail. Nous nous bornons, pour ce moment, à l'examen des raisons dont M. G. appuie son opinion ; & nous allons voir si ces preuves sont assez fortes pour faire placer cet *évènement* au rang des mensonges imprimés.

» Le Marquis de Bedemar, *dit* » *M. G.*, étoit un espion d'autant » plus dangereux qu'il étoit revê- » tu d'un caractère que le droit » des gens rendoit sacré ..... le peu- » ple l'abhorroit, le détestoit.

M. G. auroit pû ajoûter que le Marquis de Bedemar fut exposé plus d'une fois aux fureurs de ce peuple. En 1617, il se répan-

dit dans Venise la nouvelle que la Flotte du Duc d'Ossonne avoit été battue : à ce bruit, le peuple, yvre de vin & de joie, investit l'hôtel de l'Ambassadeur d'Espagne ; & si les Magistrats ne fussent accourus, Bedemar auroit été mis en pièces par le peuple. (Giannone, Hist. de Naples, l. 35e.)

» A la lumiére des monumens » publics, authentiques, *poursuit* » *M. G.*, décomposons les ressorts » de cette grande machine (la Con» juration.) «.

L'Auteur part toujours de son principe dominant & favori, que nous avons réfuté : il suppose que la *Relation du Mercure François est l'unique monument contemporain de la Conjuration*. Nous avons démontré, en rigueur, l'existence des pièces que S. Réal invoque & reclame. Nous avons cité l'ouvrage de Vittorio Siri, où elles se trouvent rapportées dans toute leur

étendue. S'il faut encore des autorités en faveur de l'existence de cet évènement; on peut recourir à l'Histoire des guerres d'Italie depuis 1613 jusqu'en 1653, composée par Joseph Ricci, Clerc Régulier de la Congrégation des Somasques : aux pages 84 & 85. in-4.* on trouvera le précis de la Conjuration.

» Le Senat partagea-t-il les » craintes du peuple à ce sujet, » *dit M. G.* ? Jugeons-en par sa » conduite. Il garda le plus pro» fond silence, il ne laissa écha» per aucune démonstration de » joie... il n'ordonna point de » solemnelles actions de graces, » (pour la découverte de cette » Conjuration. ")

Ici l'Auteur a contre lui le témoignage éclatant & formel de

* Cette Histoire a été imprimée en 1655.

plusieurs

plusieurs Ecrivains. Le Procurateur Nani, dans son Histoire de Venise, dit que le Senat ordonna des prières & des aumônes en actions de graces. *Per ordini del Senato con orationi & elemosine à Dio se ne riferirono gratie devote.* (Nani. lib. 3.) Vero, dans son Histoire de Venise (lib. 5, pag. 295) dit: *Extinctis fugatisque publicæ libertatis hostibus, Deo servatori ac vindici supplices gratias egit Senatus.* Enfin Palatio, Auteur des fastes des Doges, après avoir raconté cet évènement (p. 252) dit: *Deo servatori ac vindici gratiis actis, qui sedem Evangelistæ voluit immunem.*

» La tranquillité du Senat, son » indifférence &c. *continue M.* » *G.*, fit dès-lors douter de la » réalité de cet évènement. Ces » doutes & leurs motifs furent dé» taillés par le Capriata dans son » Histoire publiée en 1639. « No-

tre Auteur cite tout au long le passage du Capriata, & *présente les raisons dont cet Historien autorise son incrédulité.*

Nous reconnoissons que le récit du Capriata est bien capable de faire naître des doutes sur la réalité de la Conjuration. Nous ne rapportons point ce passage qui contiendroit plusieurs pages ; mais ce récit est-il vrai dans toutes ses parties ? S'il en faut croire cet Historien, le Duc d'Offonne fut bien aise de la mort du Capitaine Jacques Pierre, parce qu'il étoit passé sans son congé au service de la République. Le Duc avoit même travaillé à le perdre, en le rendant suspect aux Vénitiens par un présent de quatre mille ducats qu'il avoit fait compter à Pierre & à son compagnon le Capitaine Petardiers. Tel est le récit abrégé du Capriata (liv. 6.)

Cependant nous lisons dans Ric-

ci (p. 84.) que le Capitaine Pierre ne se mit au service des Vénitiens que de l'aveu, & par le conseil du Duc d'Ossonne, & que le mécontentement que ces deux hommes affectoient d'avoir l'un de l'autre n'étoit qu'apparent, & n'avoit rien de réel : *Jacobus Petrus.... paulò pòst, ipsius Ursonis Ducis consilio & assensu, ad Reipublicæ Venetæ stipendia transfugit... Neapoli profectus specie Proregem aliquid sibi ægrè fecisse.* (Ricci, narratione 22. circà finem.)

Notre Vice-Roi (dit Giannone) protestoit qu'il n'avoit point eu de part à la Conjuration, lorsqu'elle fut découverte. Cependant tout le monde l'en croyoit coupable, voyant qu'il avoit donné azile aux conjurés qui s'étoient enfuis de Venise, & qu'il avoit envoyé à Malte la veuve de Jacques Pierre sous une escorte honorable. *Il nostro Vicere, scoverta*

la Congiura, negava d'esserne stato à parte; tuttavia il mondo lo condannava reo, vedendo che appresso dilui s'erano ricovrati fugittivi, e la vedova di Pietro posta in liberta, essere stata inviata à Malta con onorevole scorta. (Gian. l. 35.) Ces deux témoignages ne peuvent se concilier avec le récit du Capriata.

Quoi qu'il en soit, le Procurateur Nani avoit sans doute lû les moyens employés par le Capriata pour infirmer l'existence de cette conjuration; il convient même que plusieurs parties de ce projet n'étoient pas aisées à exécuter: *Alcune cose non erano veramente facili ad esequirsi.* Cependant ces considérations ne l'ont point empêché de donner cet évènement pour certain: il rapporte une circonstance qui aura servi de fond à l'anecdote de S. Réal au sujet *de ces deux Dauphinois venus d'Oran-*

ge en poste pour découvrir cette extrême méchanceté. Nani dit que Gabriel Montcassin, & Balthasar Juven, Gentilshommes, l'un de Normandie & l'autre du Dauphiné... découvrirent ce projet au Conseil des Dix : *Gabriele Montecassino e Baldasar Juven, Gentilhuomini, quegli di Normandia e questi di Delfina pravi consigli discoprirono al Consilio de Dieci.* Cette même particularité se retrouve dans Ricci, (*loc. cit.*) Continuons nos observations.

» Cette conjuration, *dit M. G.*, » est placée par Naudé au nom» bre des coups d'Etat. Or Naudé » imprimoit à Rome son Livre » dans l'année même où le Ca» priata donna son Histoire. Ce » n'est donc point d'après le Ca» priata qu'il traite cette conjura» tion de chimère. «

A cette objection il seroit possible de répondre que Naudé se

trouvoit actuellement à Rome avec le Cardinal de la Cueva (autrefois Marquis de Bedemar,) qu'il étoit trop sage pour rien dire qui pût déplaire à cette Eminence ; qu'il convénoit qu'en parlant de cette conjuration, il lui donnât une tournure, qui pût mettre à couvert l'honneur de ce Cardinal, & que peut-être même le lui avoit-on recommandé. Si cette réponse n'est qu'une conjecture, au moins suffit-elle pour rendre raison du discors de Naudé.

» A toutes ces preuves, *pour-» suit M. G.*, j'ajoûte deux argu-» mens négatifs qui leur donnent » une nouvelle force. « Le premier est tiré de la non-opposition des Vénitiens, à la promotion du Marquis de Bedemar créé Cardinal en 1622. » Les Venitiens s'y » seroient sans doute opposés, si » la Conjuration avoit été réelle : » ils ne l'ont pas fait ; elle n'est

» donc qu'une chimère. « Cet argument a-t-il toute la *force* & toute la solidité que lui suppose l'Auteur ? Qu'auroit produit cette opposition de la République ? Le souvenir des différends de Paul V. avec le *Senat* étoit trop récent, pour que les Vénitiens pussent espérer que cette démarche de leur part contrebalançât à Rome la considération & les égards dus au Roi d'Espagne. Ainsi, quand même la Conjuration eût été certaine, & tramée par Bedemar, les Vénitiens ne devoient pas songer à traverser cette promotion. Ce n'est pas tout : en admettant même les principes de M. G. & en supposant avec lui que cette Conjuration n'eut jamais de réalité, il n'est pas plus aisé d'expliquer l'indifférence avec laquelle la République vit la promotion du Marquis de Bedemar. Nous voulons bien que ce noir com-

plôt n'ait été qu'une chimère ; du moins est-il certain que le Senat en avoit prêté le phantôme odieux au Marquis de Bedemar : par une suite de cette politique, il convenoit, il falloit même peut-être que les Vénitiens parussent témoigner quelque mécontentement, ne fût-ce que pour colorer leur premiére démarche. Ils ne l'ont cependant pas fait : la conduite qu'ils tinrent à cette occasion, ne peut donc fournir aucune preuve solide.

Le second argument négatif est conçu dans les termes suivants. » M. le Président Hénault qui, dans » son Abrégé chronologique de » l'Histoire de France,* rappelle la » Conjuration de Fiesque contre » Génes, ne s'y est point souvenu de » celle de Venise. Or le silence d'un » Historien, aussi bon juge de la » valeur des faits... n'est-il pas

* *Sous l'année 1547.*

» une forte préſomption contre
» la réalité de cet évènement ? «

Voilà donc enfin un article ſur lequel nous ſerons en partie d'accord avec M. G. Nous ſouſcrivons à l'éloge qu'il fait du *Nouvel Abrégé chronologique*. Perſonne n'eſtime plus que nous cet excellent ouvrage ; mais il eſt fâcheux pour M. G., *qu'un Hiſtorien, auſſi bon juge de la valeur des faits, ait cru devoir* rapporter, dans la derniére édition de ſon Abrégé, un évènement qu'il avoit omis dans les précédentes. (Voyez, ſous l'année 1618. *Conjuration de Veniſe*)

Dans tout ce que nous avons dit, en rendant compte de la Diſſertation de M. Groſley, avons-nous prétendu établir la vérité de cette conjuration ? Non ſans doute : nous avons expoſé fidélement les raiſons qui ſembleroient juſti-

fier ce sentiment ; nous allons raporter avec le même désintéressement les témoignages & les monumens qui paroissent devoir reléguer cet évènement dans la classe des erreurs historiques & des faits imaginaires. Nos autorités, nous les tirerons pour la plûpart des dépêches des Ministres & des Ambassadeurs ; & nous aurons soin d'indiquer en détail les sources où nous avons puisé.

Nous observerons d'abord que Henri Palladio ne fait pas mention de cette Conjuration dans son Histoire de la guerre du Frioul, & de l'expédition de Gradisque. Cet Historien écrivoit au plus tard en l'année 1625 : cette guerre du Frioul, & le siége de Gradisque fait en 1618, tenoient de près à la Conjuration : il étoit naturel que Palladio en parlât, pour peu qu'elle eût eu de fondement. Le silence de cet Auteur contem-

porain, & Sujet* de la Républi-que, ne forme-t-il pas un argu-ment négatif presque égal en force à une preuve directe? Mais nous n'avons pas besoin d'un pareil moyen. Nous ne dirons pas même que le Chevalier Assarani, dans son Histoire des guerres d'Italie imprimée en 1665, nie la réalité de cette conjuration : nous avons des témoignages plus décisifs & plus authentiques.

Voici ce que mandoit au Roi Louis XIII. M. de Marquemont, Archevêque de Lyon & Ambassadeur de France à Rome, en rendant compte à Sa Majesté d'une audience qu'il avoit eue du Pape. » Le discours du Duc d'Ossonne & » des armemens maritimes nous » a porté à parler de cette conju- » ration qu'on publie s'être décou- » verte à Venise; & S. S. m'a dit que

* Il étoit *d'Udine.*

» son Nonce y résidant lui a écrit
» n'avoir pû encore pénétrer ce
» que c'est en vérité... & puis en
» se souriant elle m'a dit qu'il se
» trouve des François enveloppés
» en ce dessein, & m'a nommé
» Regnault... Je lui ai fait répon-
» se qu'il faut attendre le boiteux,
» pour discerner ce qui peut être
» de cette conspiration, se trou-
» vant déja assez de personnes
» qui disent que ces supplices &
» ces exécutions rigoureuses qu'on
» a exercées sur les pauvres Fran-
» çois, ont tout un autre sujet en
» vérité que n'est celui dont on
» les veut colorer. « (Cette Let-
tre est du 31. Mai 1618.) Le mê-
me Ambassadeur confirme ce pre-
mier récit dans une seconde Let-
tre au Roi, datée du premier Juil-
let de la même année. Dans celle
du 17. Juillet, il dit: » *S. S.* m'a
» enquis en quels termes M. de
» Léon m'a écrit de cette vraie

» ou prétendue conjuration de Ve-
» nise. Ma réponse a été, qu'il ne
» m'en a pas écrit grand cas, pour
» être une chose dont on a parlé
» si diversement, qu'il a mieux
» aimé attendre le Manifeste que
» les Vénitiens disent vouloir pu-
» blier, que d'en avancer son ju-
» gement. Sur quoi S. S. me re-
» partit... qu'elle a demandé à
» l'Ambassadeur de la République,
» qui est près d'elle, s'il en sçauroit
» les particularités : à quoi ledit
» Ambassadeur n'a point voulu fai-
» re aucune réponse, sinon généra-
» lement que ç'a été une grande &
» dangereuse conspiration ; ajoû-
» tant S. S. que ce silence fait
» croire qu'ils ont été bien vîte
» en besogne. «

Dans une autre Lettre du 29. Juillet, même année, il dit au Roi : » S. S. m'a dit que son Non-
» ce résidant à Venise lui écrit,
» qu'ayant fait exacte diligence

» de s'informer de la Conjuration,
» il n'y a point trouvé de fonde-
» ment « &c. Ces Lettres sont tirées des *Mémoires pour l'histoire du Cardinal-Duc de Richelieu par Aubery*, (Tome premier.)

M. Léon-Brulart, Ambassadeur de France à Venise en 1618, fit un voyage à Notre-Dame de Lorette : en partant il laissa son frere M. Brulart de Broussin chargé des affaires de l'Ambassade. Celui-ci écrivit à MM. de Bethune & de Puysieux pour leur faire part de cette conjuration : il marque dans ses Lettres du 22. Mai, *que beaucoup de gens parloient de cette affaire comme d'une chose tout-à-fait impossible*.

M. Léon-Brulart, de retour à Venise, écrivit aussi à MM. de Puysieux & de Bethune sur cet événement. Ses Lettres, datées du 6. Juin, détaillent fort au long les raisons qui prouvent que le

projet de cette conjuration étoit chimérique, & qu'il n'avoit jamais pû avoir de réalité. Il s'exprime encore d'une manière plus forte; dans ses Lettres aux Ministres du Roi chez les Suisses & chez les les Grisons. Il y dit expressément qu'il n'y avoit jamais eu que la plus vile populace qui eût cru & qui crût encore à la Conjuration, lorsqu'il écrivoit. On peut voir ces dépêches de M. Léon-Brulart, dans le quatrième Tome *delle Memorie recondite* de Vittorio Siri.

Enfin c'est d'après toutes ces pièces que Louis XIII. mandoit à M. de Marquemont le 4. Juillet: » Si les considérations publi-
» ques ne m'obligeoient de favo-
» riser l'intérêt de la République
» de Venise; la façon de laquelle
» en plusieurs occasions elle se
» comporte en mon endroit, me
» devroit retenir de ce faire, soit
» pour ce qui se passe au pays des

» Ligues Grises, où ils traversent
» tant qu'ils peuvent mon alliance
» & service, & fraîchement encore
» à ce que j'apprends, ayant fort
» légèrement & précipitamment
» exécuté aucuns soldats François
» avec plus d'égards à certaines ja-
» lousies d'Etat mal fondées qu'à
» la vérité & justice.« (Aubery, Mémoires pour l'histoire du Cardinal de Richelieu.)

Ces témoignages authentiques ainsi rapprochés & réunis forment une démonstration morale, à laquelle il est difficile de se refuser. Cette Conjuration n'a donc eu d'existence & de réalité, que dans la crédulité d'un peuple toujours aisé à surprendre & à conduire par le sentiment de la peur. Il reste cependant encore une difficulté à résoudre. Il est certain que le bruit de cette prétendue Conjuration coûta la vie à plusieurs personnes. Pour se porter à des mé-

chancetés profondes & réfléchies, les hommes veulent y être déterminés par un intérêt puissant. Les exécutions cruelles, qui se firent alors par ordre du Senat, ont dû avoir un motif. Quel est-il ? La solution de ce problême historique dépend de quelques éclaircissemens. Nous n'avancerons rien qui ne soit appuyé sur les autorités les plus respectables.

En l'année 1618, on travailloit à réunir les forces des Princes Chrétiens contre l'Empire Ottoman. Le fameux Père Joseph du Tremblay, Capucin, avoit conçu le dessein de cette Ligue, & se donnoit beaucoup de mouvemens pour en assûrer le succès. Dans un voyage qu'il fit à Rome, en 1617, il en parla au Pape Paul V. Sa Sainteté applaudit au projet, promit d'y concourir de tout son pouvoir, lui donna des Lettres pour le Roi d'Espagne, & le chargea d'aller

lui-même négocier cette grande affaire. Louis XIII. fut le premier à se rendre aux desirs du souverain Pontife..... » Il faudroit voir, *di-
» soit ce Prince à M. de Marque-
» mont*, quel fruit produira le
» voyage du P. Joseph en Espagne,
» & la charge que notre S. Père a
» donnée à son Nonce de conférer
» avec mon Ambassadeur. Je sou-
» haite plus que je n'espère, qu'il
» en revienne de l'avantage à la
» Chrétienté, pour la variété &
» multitude des ressorts qu'il faut
» faire accorder & jouer à même
» fin. Quoi qu'il en avienne, j'au-
» rai fait paroître le premier mon
» affection & zèle à l'honneur de
» Dieu, au bien de la Religion, &
» à une si sainte entreprise. « (Aubery, *loc. cit.*)

On pouvoit compter sur le secours de l'Allemagne. Le Cardinal Klesel, premier Ministre de l'Empereur Mathias, avoit répondu que

Sa Majesté Impériale romproit la trève qu'Elle avoit faite avec le Grand Seigneur, dès que la Ligue seroit consommée. L'Archiduc Maximilien & l'Archiduc Ferdinand, adopté par Mathias & déja couronné Roi de Bohème & de Hongrie, prometroient d'entrer dans cette guerre, & d'y engager les Ducs de Saxe & de Bavière.

Quand le P. Joseph en parla au Duc de Savoye, ce Prince, qui étoit le plus grand Capitaine de toute l'Italie, dit qu'il remettroit ses Etats à son fils le Prince de Piedmont, & qu'il iroit en personne à la conquête de la Terre-Sainte.

Aucun Prince ne montra plus d'empressement & de zèle pour cette entreprise, que le Duc de Nevers de la maison de Gonzague. Ce Duc, descendu des Paléologues par les femmes, avoit des prétentions sur l'Empire de Constantin

nople. *Il avoit envoyé le Sieur Marconnet en Pologne, pour disposer les Cosaques Zaporouski à attaquer le Turc par la Mer Noire pendant que les Chrétiens l'attaqueroient d'un autre côté.* (L'Abbé Richard, Vie du P. Joseph, chap. 18.). Il entretenoit encore des intelligences dans la Macédoine & dans la Morée.

Comme ce projet ne pouvoit réussir sans le secours d'une Flotte nombreuse, le Pape, le Roi d'Espagne, le Grand Duc & d'autres Puissances devoient fournir des Vaisseaux. Le P. Joseph avoit gagné Jacques-Pierre, un des premiers hommes de Mer de son temps. On trouve, dans Siri, une Lettre de ce Capitaine au Duc de Nevers, & le plan de conduite qu'on devoit tenir pour assûrer le succès de la Ligue. Il y est aussi fait mention d'un coup de main projetté par Jacques Pierre sur quelques Places

de l'Empire Ottoman. Ces mesures qui paroissent très-bien prises, furent déconcertées par la politique des Vénitiens. Ce n'est pas, *dit Siri*, que la République ne souhaitât la ruine des Turcs, & ne consentît à y concourir, si elle voyoit qu'on pût se flatter d'y réussir : mais l'expérience du passé rend le Senat ennemi des projets entrepris contre les Turcs avec des forces médiocres ; parce que l'effet ordinaire de ces foibles efforts est de faire retomber sur la République le contre-coup du ressentiment & de la vengeance du Grand-Seigneur. Aussi les Vénitiens instruisent-ils exactement la Porte de tout ce qu'ils apprennent en ce genre, pour se faire un mérite auprès d'elle : *Al Turco rattamente portono tutte le notitie & auvertenze.* (Siri, Tom. cit. p. 446.)

Dès que les vuës du Capitaine Pierre commencerent à transpirer,

il devint suspect au Senat, qui lui donna ordre de joindre la Flotte; on sçait la manière dont il y périt. M. de Marquemont, parlant de cette mort, dit au Roi..... » Le
» peu de vrai-semblance de cette
» conjuration prétendue, le temps
» de ces exécutions choisi pendant
» l'absence du Sieur de Léon, la
» certitude des entreprises dudit
» Jacques Pierre sur quelques Pla-
» ces du Grand-Seigneur, & le
» voyage que Regnault étoit sur le
» point de faire en France, pour
» porter le plan desdites Places,
» rendent ces supplices fort barba-
» res.« Il marque plus haut » qu'on
» a grande opinion que les Véniriens
» ont voulu sacrifier le pauvre Jac-
» ques Pierre à l'alliance qu'ils veu-
» lent étreindre tant plus étroite-
» ment avec le Grand-Seigneur. «
(Cette Lettre est du 31. Mai 1618.)

Le même Ambassadeur nous

apprend l'usage que les Vénitiens firent des papiers du Capitaine. Il dit au Roi, par une Lettre du 29. Août, même année : » Sa Sainteté » m'a dit que les Vénitiens ont dé- » couvert le pot aux roses, & ont » envoyé tous les papiers de Jac- » ques Pierre à Constantinople, & » que, sur ce sujet, le Grand-Sei- » gneur & les Bassas ont fait à » l'Ambassadeur de Venise des ca- » resses extraordinaires.« (Aubery, *loc. cit.*)

Jacques Pierre étoit extrêmement haï des Turcs, auxquels il avoit enlevé beaucoup de Vaisseaux. On disoit à Venise qu'ils avoient exigé du Senat cette victime, & qu'elle fut accordée aux instances d'un Chiaoux. C'est ce que marquoit M. Léon-Brulart à Messieurs de Béthune & de Puysieux, dans ses Lettres du 6. Juin 1618.

Cette mort & plusieurs exécutions odieuses en elles-mêmes,

l'étoient encore davantage par le motif qui les avoit ordonnées. Il fallut donc chercher à les couvrir du voile de l'intérêt & du bien de l'Etat. On répandit le bruit d'une Conjuration contre la République: on montra au peuple allarmé le Marquis de Bedemar comme l'auteur de ce noir complot. La haine que l'on portoit à cet Ambassadeur, prépara les voies à la persuasion; il fut jugé coupable. La République voulut qu'il fût rappellé: il reçut ordre de passer en Flandre.

Ainsi les bruits d'une Conjuration & la mort de Jacques Pierre qui leur servit de prétexte, valurent à la République le double avantage, & de se faire un mérite auprès du Grand-Seigneur en lui envoyant les papiers du Capitaine, & d'être enfin délivrée de la présence importune d'un espion redoutable par ses lumières.

Nous croyons que c'est-là précisément à quoi se réduit l'évènement que S. Réal décrit de ce style rapide & profond, qui caractérise le génie. Nous avons exposé avec impartialité le pour & le contre. Nous dirons avec Siri :* C'est au Lecteur à se décider pour l'un ou l'autre de ces deux sentimens. *Adherisca il Lettore à quale delle due opinioni piu gli verra à grado.* (Vittorio Siri, Volume 4°. *delle Memorie recondite*, p. 509.)

Nos Libraires ont tiré quelques Exemplaires séparés de l'Extrait qu'on vient de lire, en faveur de

* Cet Auteur aimoit la vérité aux dépens de tout, *dit le P. Lelong.* » Il » découvre, dans ses Mémoires, le se- » cret de ce qui s'est fait de plus consi- » dérable, qu'il a tiré des Archives, des » Dépêches, des Chiffres du Roi & des » autres Princes, dont les Ministres lui » ont communiqué leurs Registres, leurs » Lettres & leurs Instructions. *Journal des Sçavans*, 6. *Septembre* 1677.

ceux qui voudroient le joindre à leur S. Réal.

ARTICLE LXXXVII.

ŒUVRES DE M. DE MAUPERTUIS. Nouvelle Edition corrigée & augmentée. Quatre Volumes *in*-8°. A Lyon, chez Jean-Marie Bruyset &c. M. DCC. LVI.

LEs talens & les travaux de M. de Maupertuis nous font trop d'honneur chez l'Etranger, pour que la France ne doive pas un accueil favorable à une Edition complette de toutes ses Œuvres. Un Roi, protecteur éclairé des Arts & des Sciences, l'a choisi pour présider, dans la Capitale de ses Etats, aux opérations d'une Académie qui embrasse presque tous les objets du sçavoir. Le recueil que nous annonçons, justifie le choix du Prince : on y re-

connoîtra un laborieux Géomètre, qui a prodigué sa santé & déployé tout son génie pour perfectionner la Navigation & la Géographie; un subtil Métaphysicien, qui s'est élevé sans enthousiasme, à de sublimes spéculations; un Moraliste judicieux, dont les principes sont sains, & les réflexions ingénieuses; un profond Physicien, qui a percé dans la plûpart des systêmes, & a tâché d'en apprécier la valeur; un Académicien gracieux, qui répand des fleurs au milieu des épines dont les Sciences abstraites sont hérissées; partout enfin un Philosophe Chrétien plus jaloux de la pureté de sa foi, & de l'intégrité de sa croyance, que de la singularité de ses pensées, ou de la hardiesse de ses conjectures.

Nous avons suivi assez fidèlement M. de Maupertuis dans la carriére de ses travaux & de ses decouvertes : on peut consulter

nos Mémoires au mois de Mai 1750, d'Août, & de Décembre 1751, d'Août 1752, &c. En donnant la notice générale de cette Edition, nous ne nous attacherons guères qu'aux Ecrits qui ont échappé à notre attention, & nous nous permettrons quelques discussions sur certains articles singuliers & importants. Nos égards pour l'Auteur répondront toujours à l'estime que nous faisons de ses lumières & de sa personne : nous sommes convaincus de la droiture de ses intentions; l'intérêt de la vérité, le progrès des Sciences & des Arts sont l'unique but qu'il se propose. Dans quelques-unes des attaques qu'il a essuyées, il seroit à souhaiter qu'on n'eût pas plus violé les régles de l'urbanité qu'il ne l'a fait dans les défenses qu'il y a opposées. Il repousse l'injure sans l'employer; ses justifications ne sont jamais des récriminations.

Mais le Monarque qui le protege, a dignement vengé la gloire de sa faveur & celle de son favori : ainsi les excès où l'envie s'est quelquefois portée contre M. de M. , loin de flétrir sa couronne, n'ont fait que l'enrichir d'un nouvel éclat. . .

Dans le premier Volume de cette édition, on trouve deux essais, l'un de Chronologie, l'autre de Philosophie morale ; un discours sur la figure des Astres, & des réflexions philosophiques sur l'origine des Langues, & sur la signification des mots. Nous ne devons ici nous arrêter que sur l'Essai de Philosophie morale.

Dans cet Ouvrage, c'est en Géomètre & en calculateur que M. de Maupertuis met en contraste les biens & les maux de la vie : il les regarde comme les élémens du bonheur & du malheur ; la prudence consiste à les

comparer, à les compenser & à en tirer de justes résultats pour se bien conduire dans la recherche *des biens sensibles & des biens intellectuels*.

Les desirs qui tendent à hâter nos plaisirs sensibles, tendent à abréger nos jours : en exauçant nos vœux, en supprimant les distances qui tiennent l'objet éloigné, Dieu ne feroit que réduire notre vie à quelques heures. Dans la vie ordinaire, la somme des maux surpasse la somme des biens : on ne soupire guères après un bien qui manque, que pour se dérober à un mal qu'on souffre. La durée du plaisir le diminue, la durée de la peine l'augmente ; l'excès même du plaisir devient une source de peine.

La justice & la vérité sont les plaisirs de l'ame : ses peines sont la privation de l'une & de l'autre. Le devoir accompli, l'évidence

faisie, l'ame est contente : ses plaisirs différent de ceux du corps ; plus ils durent, plus ils croissent ; l'ame les sent dans toute leur étenduë ; la jouissance qu'on en prend, loin d'affoiblir l'ame, la fortifie. Ainsi pour se rendre heureux, il ne s'agit que d'épurer ses plaisirs, de s'éloigner de tous ceux qui traînent des maux à leur suite ; c'est là le bon usage qu'on doit faire de sa liberté ; elle doit éviter, ou émousser des impressions qui l'approchent du mal par la voie du plaisir.

L'Epicurisme augmente la somme des biens, le *Stoicisme* diminue la somme des maux. Après avoir analysé la doctrine de ces sectes profanes, M. de Maupertius vient se reposer dans le sein du Christianisme ; il y trouve une doctrine pure qui se réduit à deux préceptes : *Aime Dieu de tout ton cœur : aime les autres hommes*

comme toi-même. Il ne craint point de confesser qu'il n'y a que l'Evangile, qui avec des secours & des motifs suffisants, offre des principes & des régles d'où coule une morale pure, des devoirs praticables, & par conséquent *la source du plus grand bonheur qu'on puisse trouver dans cette vie*. A cette source, on puise une joie douce dans la prospérité, une patience courageuse dans l'adversité : le terme où elle nous conduit, adoucit tous les sacrifices, & toutes les peines qu'il en coûte pour y parvenir.

Des préceptes du Christianisme, que M. de Maupertuis éleve avec raison au dessus de toutes les maximes des anciens Philosophes, il passe à nos dogmes : il prétend que, si leur vérité étoit *rigoureusement démontrable*, tout le monde seroit Chrétien ; & que personne ne le seroit, ni ne pourroit

l'être, *si leur impossibilité pouvoit être démontrée.*

Dans la dix-septiéme de ses Lettres, *sur la Religion*, (Tome 2.) M. de Maupertuis, dit encore que *ces dogmes forment une science à part qu'on ne sçauroit dire qui s'accorde ni qui repugne à nos autres Sciences.* Ces dogmes à la vérité sont d'une sphère supérieure à ces Sciences; mais quelque grand que soit l'intervalle qui les sépare, c'est toujours un intervalle où aucune répugnance, aucune contradiction ne sçauroit se placer. Nulle science ne sçauroit heurter nos dogmes sans se briser. Quand M. de Maupertius avance que la Religion Chrétienne *ne se démontre pas rigoureusement*, il faut se souvenir que c'est un Géomètre qui parle son langage, c'est-à-dire qui parle d'évidence, & de rigueur purement géométrique. La vérité de la Religion est

une vérité de l'ordre moral, & non de l'ordre géométrique : on ne doit donc pas plus chercher les preuves de la Religion dans l'ordre géométrique, que les démonstrations de la Géométrie dans l'ordre moral. La Religion est aussi rigoureusement démontrée dans l'ordre qui doit lui administrer les preuves de sa vérité, que les Theorêmes le sont dans l'ordre géométrique auquel ils appartiennent. Il suffit, ajoûte l'Auteur, que la *Religion soit possible, pour rendre insensé tout ce qu'on dit contre..... c'est n'être pas Philosophe, que de nier ce qui n'est pas impossible ; c'est n'être pas homme, que de braver un si grand péril.* On ne sçauroit trop applaudir à des pensées si vraies : cependant ce n'est pas assez que la Religion révélée soit possible, il faut de plus qu'elle existe ; la Foi n'est suffisamment fondée qu'autant que son

existence, ou le fait de la révélation est évidemment incontestable par la force invincible des preuves morales dont il est revêtu. Ceci au reste n'est point une objection qu'on fait à M. de Maupertuis ; le but de sa Lettre n'est pas d'établir la vérité de la Religion, mais seulement de lever les difficultés métaphysiques qu'on y oppose quelquefois.

Dans son *Essai de Morale*, M. de Maupertuis n'a pas manqué d'observer que les systêmes qu'on oppose à l'Evangile, ne sont rien moins que susceptibles de démonstration. » De tous côtés, *dit-il*, » on n'y trouvera que des absurdi- » tés..... Si je rencontre un systême » qui est le seul qui puisse remplir » le desir que j'ai d'être heureux, ne » dois je pas à cela le reconnoître » pour le véritable ? Ne dois-je pas » croire que celui qui me conduit » au bonheur, est celui qui ne sçau-

» roit me tromper ? « Voilà une pensée qu'on ne sçauroit trop approfondir : sa lumière doit éclairer & désabuser tous les incrédules qui ne sont pas aveuglés par les ténébres de leur corruption.

Le second Volume contient *la Venus physique ;* le *systême de la nature*, & un assez bon nombre de *Lettres.* Dans la *Venus physique,* on trouve des conjectures sur un objet qui en permet très-peu. Le *systême de la nature* est un *essai sur la formation des corps organisés.* M. de Maupertuis affirme que *plus on a eu de phénomènes à expliquer, plus il a fallu charger la matière de propriétés.* Il ne s'agit pas ici de la formation des premiers animaux : la révélation dont l'Auteur reconnoît & professe la vérité, ne laisse rien à désirer sur leur création ; il ne s'agit donc que des moyens, qui, depuis cette action immédiate du

Créateur, perpétuent une succession d'individus dans chaque espèce. La propagation résulte de l'ordre & du cours établi dans la nature ; c'est un phénomène qui, selon M. de Maupertuis, ne peut s'opérer que par des moyens supérieurs à tous les mouvemens & à tous les ressorts purement matériels. ...

Sur ce fondement, notre Auteur se croit autorisé à *accorder* à la matière *quelque degré d'intelligence, de desir, d'aversion, de mémoire ; il ne voit aucun péril* à prendre ce parti. Les premiers Docteurs de notre Religion, à ce qu'il croit, n'ont point refusé l'*intelligence aux bêtes* : dans l'homme même, *ils ont cru cette intelligence matérielle. Les propriétés physiques*, qu'on reconnoît dans la matière, étant donc insuffisantes à la formation des corps organisés, pourquoi ne pas admettre, dans

cette substance, des propriétés d'un ordre plus spirituel ? Par-là on pourroit expliquer la multiplication des espèces parmi les animaux, sans en charger la main du Créateur, dont on ne sçauroit trop épargner le travail. Des molécules capables d'intelligence, de desir, d'aversion, de souvenir, seront capables d'écarts & d'erreurs, d'où ont pû naître des unions bizarres : ces bizarreries sympathiques auront donné des produits diversifiés ; le progrès de leur diversité aura multiplié les espèces qui divisent le genre animal.

Voilà, en peu de mots, avec les argumens qui l'appuient, le systême de M. de Maupertuis sur l'organisation des animaux. Un des Aggresseurs de ce systême ne paroît pas à l'Auteur aussi jaloux de *détruire l'hypothèse, que d'en tirer des conséquences terribles*. Cet Ecrivain néanmoins n'est pas homme

me à s'allarmer beaucoup de ces *conséquences* ; il en sort pour le moins d'aussi *terribles* du systême hazardé dans l'*interprétation de la nature*. M. de Maupertuis se croit obligé de répondre à cette attaque, parce que l'objection qu'elle renferme, pourroit donner *des impressions fâcheuses de sa Religion & de ses mœurs.*

Combattre un systême par les mauvaises conclusions qu'on en peut déduire, c'est un moyen qui ne semble pas *légitime* au Président de l'Académie de Berlin ; il se persuade que c'est une batterie qu'on peut dresser contre tous les systêmes philosophiques, & même contre nos saints Livres : ce genre d'attaque lui paroît trop général, pour n'être pas aussi nul que le sont les difficultés communes à tous les systêmes. M. de Maupertuis professe sincèrement le Christianisme, & en remplit fidèlement les devoirs

il n'est donc pas permis de se prévaloir de ce qu'il y a de vicieux dans ses opinions philosophiques, pour jetter sur sa foi & sur ses mœurs aucun nuage. Après lui avoir rendu cette justice, nous le prions de nous permettre quelques observations sur son systême.

1°. Tout ce que nous connoissons de la matière & de ses élémens, ne nous découvre que des masses & des molécules, qui d'elles-mêmes se prêtent sans résistance à tous les mouvemens, à toutes les figures qu'on peut leur imprimer : plus on pénètre l'idée de cette substance, plus son insensibilité & son inertie se manifestent comme des attributs qui sont inséparables de son essence, & qui en excluent toute *intelligence*, tout *desir*, &c. Quelque effort métaphysique qu'on fasse pour y verser la vie & le sentiment, jamais on ne retrouve qu'une masse, ou

une pouſſiére brute & inanimée. Ainſi l'hypothèſe d'une matière vivante & ſenſible ne ſçauroit entrer dans l'eſprit, ni s'y ſoûtenir ſans une violence & une répugnance extrême : c'eſt donc en fait de ſyſtême, un phantôme qui forgé à grands frais par l'imagination, au moindre rayon du bon ſens, ſe diſſipe & s'évanouit. Ne vaut-il pas mieux renoncer à expliquer l'organiſation des corps animés, que de la tenter avec des moyens ſi peu proportionnés à l'entrepriſe, & ſi contraires à tous les principes de la métaphyſique, & des ſciences humaines ? En Philoſophie, il eſt auſſi eſſentiel de ſçavoir où l'on doit s'arrêter, que de ſçavoir juſqu'où on peut s'avancer. Quand on veut philoſopher au-delà des bornes que la raiſon preſcrit, on s'égare dans le pays des chimères qu'elle réprouve.

2°. Si on ſuppoſe la matière ſuſ-

ceptible d'un degré d'*intelligence* & de sentiment, pourquoi ne pourroit-elle pas en acquérir ou en recevoir un second, un troisième ? &c. Cette progression une fois ouverte, on ne la ferme pas à volonté. Le Matérialisme en tireroit bientôt des avantages, dont un Philosophe aussi-bien intentionné que M. de Maupertuis ne pourroit trop s'affliger.

3°. Tout systême, d'où l'on tire des conséquences aussi légitimes en bonne Logique que *terribles* dans leur nature, ne peut être qu'un mauvais systême : *Bonum ex integrâ causâ, malum ex quolibet defectu.* En pressant le vrai sens des saints Livres, jamais une saine Logique n'en exprimera de fausses conclusions. On ne défend aucun systême contre les erreurs qu'on en infère, qu'en démontrant le vice de l'illation.

4°. L'Ecriture déclare formelle-

ment qu'au temps de la création la main du Créateur a formé les espèces aussi-bien que les genres dans le régne animal, *bestias terræ secundùm species suas*. (Gen. c. 1. ỳ. 24.)

5°. Aucun des premiers Docteurs du Christianisme n'a jamais accordé l'intelligence à la matière : si quelques-uns ont reconnu, dans les bêtes, un principe d'intelligence, ils ne l'ont jamais regardé comme une propriété de leur substance corporelle ; ce n'a jamais été que l'exercice de ce principe & de ses facultés, qu'ils ont fait dépendre de l'organisation animale.

6°. Si les espèces s'étoient multipliées par la voie que leur trace M. de Maupertuis, c'est-à-dire, par des mêlanges fortuits de molécules sympathiques, quoiqu'un peu disparates, cette voie eût été infiniment féconde en multiplications, ou du moins sa fécondité

n'eût pas été si-tôt épuisée ; elle enfanteroit perpétuellement dans la nature les irrégularités les plus bizarres, ou les espèces les plus hétérogénes : rien ne seroit donc moins stable, moins uniforme que l'ordre & les suites de la propagation. Or le simple cours de la nature, tel qu'il est, & le recueil de toutes les observations anciennes & modernes, résistent absolument à une pareille hypothèse, & en détruisent tous les principes.

Ainsi, dans ce *systême de la nature*, la thèse, les principes, les preuves, tout est fragile & caduc : il n'est pas étonnant qu'on échouë dans une tentative qui est moins une entreprise qu'un attentat sur la nature : la nature, comme la Religion, a ses mystères : ce sont des écueils connus par le naufrage de tous les Philosophes qui ont osé en approcher. Dans les merveilles que la nature laisse à la portée de nos

organes & de nos instrumens ; n'avons-nous pas de quoi contenter & exercer notre curiosité & notre sagacité ? Pourquoi donc nous épuiser sur des problêmes dont nous ne sçaurions tenter la solution, qu'en construisant des hypothèses aussi dangereuses qu'illusoires ? Au reste, ce nouveau systême de la nature croule par bien d'autres endroits dont nous ne parlerons point, parce que nous ne nous proposons pas d'en faire une réfutation complette. Nous aurions moins fait attention à ce systême, si nous estimions moins son Auteur : nous ne cherchons qu'à prévenir l'abus qu'on pourroit faire de son autorité pour accréditer le matérialisme, & nous nous flattons qu'il nous sçaura gré d'un zèle si conforme à ses plus précieux sentimens.

Les *Lettres* de M. de Maupertuis sont les réflexions d'un Académi-

cien, que sa *situation* met dans l'impossibilité de faire des *Ouvrages de longue hâleine* : c'est un dépôt, un inventaire où il consigne certains traits de son esprit & de son sçavoir ; il y rassemble, il y compare, il y apprécie les idées & les vues des plus célèbres Philosophes : il y rappelle, il y éclaircit les siennes ; par-tout il affecte d'observer les révolutions arrivées dans l'empire de l'opinion, & la marche des esprits. Une de ses remarques, qu'on pourroit rendre plus générale, c'est qu'après avoir resté trop long-temps en-deçà, les Philosophes vont trop vîte au-delà des points fixes ; il semble qu'ils ne sçauroient se reposer au vrai centre, au juste milieu où la vérité fait sa résidence immuable. Une autre observation judicieuse que notre Auteur pouvoit étendre aussi davantage, c'est que souvent, après bien des écarts qu'on regardoit

comme des progrès dans les Sciences, on est obligé de revenir aux anciens systêmes, aux opinions communes, comme à ce qu'il y a encore de meilleur.

Selon M. de Maupertuis, (dans sa Lettre sur la Divination) *il est plus que vrai-semblable qu'il y a un rapport mutuel & nécessaire entre toutes les parties de l'univers, dont les évènemens ne sont que les suites.* Il faut restraindre cette assertion aux évènemens nécessaires; ce seroit sans doute faire injure à l'Auteur que d'étendre sa pensée aux évènemens dont les causes sont libres: M. de Maupertuis n'est ni ennemi de la liberté humaine, ni partisan de l'harmonie préétablie; ainsi on ne doit pas croire gratuite la bénignité de notre interprétation.

Pour M. de Maupertuis, la pierre philosophale est une découverte, dont l'impossibilité n'est pas dé-

montrée; mais *il est trop peu probable qu'on la trouve, & il l'est trop qu'on se ruinera à la chercher.* La Longitude lui paroît un problême dont la solution n'est pas désespérée. Dans la nature, il croit le mouvement perpétuel absolument introuvable : les deux forces les *plus universelles & les plus constantes* qui soient dans la nature, l'*inertie & la pesanteur*, forment contre le mouvement perpétuel deux obstacles également invincibles. Quant à la quadrature du cercle, il ne juge pas que l'impossibilité en soit *décidée. J'ai connu*, dit-il, *d'habiles Géomètres qui cherchoient la quadrature du cercle; j'en connois de sages qui l'ont abandonnée.* Dans ces Lettres, nous avons rencontré assez d'Articles qui nous arrêteroient, s'il nous étoit libre de nous engager dans tous les détails épineux & délicats que fournissent les sujets différents qu'on y traite.

Le

Le troisième Volume contient les *Elémens de Géographie*, publiés par M. de Maupertuis ; la *Relation de ses voyages au Cercle Polaire & au fond de la Lapponie* ; sa *Lettre sur la Comète* de 1742, & les *Discours* qu'il a prononcés dans l'Académie de Berlin, en qualité de Président de cette Société. Ce Volume est terminé par une Dissertation sur *différents moyens, dont les hommes se sont servis pour exprimer leurs idées.*

Le quatrième Volume contient *l'accord des différentes Loix de la nature, qui avoient jusqu'ici paru incompatibles* ; l'*Astronomie nautique* ; le *Discours sur la parallaxe de la Lune* ; & *les opérations pour déterminer la figure de la Terre & les variations de la pesanteur.* Quoique, dans nos Mémoires, nous ayions eu occasion de parler de toutes ces matières, nous dirons ici encore un mot sur *l'ac-*

cord des Loix de la nature. M. de Maupertuis range toutes ces Loix sous son principe *de la moindre quantité d'action* ; il en fait le centre où se forme le nœud de leur conciliation. Ce principe chéri dont on lui a disputé l'invention, il s'en est assûré la propriété : il y revient dans ses Lettres (X. & XI.) Les deux principes qu'on voudroit, en quelque sorte, identifier avec le sien ; celui de Descartes, qui est la *conservation de la quantité du mouvement*, & celui de Leibnitz, qui est la *conservation de la force vive, attribueroient* l'un ou l'autre, à ce qu'il prétend, *l'éternité & l'indépendance aux mouvemens de l'univers*. Cette censure ne nous paroît pas plus fondée que l'identité qu'on voudroit établir entre ces principes & celui de M. de Maupertuis. Pourquoi le *mouvement* & la *force vive*, aussi-bien que leur *conservation*, ne seroient

ils pas autant d'effets dépendants de la puissance & de la volonté du Créateur ? Mais ce qui prouve la supériorité du nouveau principe, (de la moindre quantité d'action) c'est qu'il n'échape à son universalité aucun des phénomènes de la durée, de l'élasticité, de la lumière &c. c'est qu'il exprime parfaitement l'oeconomie & la sagesse de la nature, qui ne se permet jamais aucune dépense superflue. Ainsi, *dans tous les changemens qui arrivent dans l'univers, la somme des produits de chaque corps multiplié par l'espace qu'il parcourt, & par la vîtesse avec laquelle il le parcourt, (ce qu'on appelle* la quantité d'action) *est toujours la plus petite qu'il soit possible.* Dans cette formule nouvelle, M. de Maupertuis réduit à des termes plus distincts, plus déterminés & plus appropriés au calcul démonstratif, ce qu'on n'avoit encore énoncé que

d'une manière beaucoup plus vague ; sçavoir, que la nature agit toujours par les voies les plus simples, & qu'elle ne multiplie jamais les êtres sans nécessité. Le mérite de ce principe est assez reconnu par les efforts qu'on a faits pour en ravir la gloire à son Auteur. L'estime que nous faisons de ses Œuvres, intéresse notre zèle à leur perfection : de-là vient qu'en donnant au recueil l'éloge qu'il mérite, nous n'avons pas dissimulé les taches dont il ne nous paroît pas exempt.

ARTICLE LXXXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Paris.

LA prise du Fort S. Philippe, dans l'Isle Minorque, fait naître chaque jour des Nouveautés en tout genre ; feux d'Artifices, Gravures, Poësies Latines & Françoises, Comédies, Chansons &c. On nous permettra, dans ce premier transport de la joie publique, de citer quelque chose des pièces que nous avons vues, & d'oublier qu'il en est quelques-unes qui n'entrent

pas communément dans le plan de ces *Mémoires.*

D'abord il faut dire qu'une Lettre *qui se trouve chez Hérissant, rue Notre-Dame*, explique fort bien l'importance de l'Isle Minorque & du Port Mahon. C'est, dit-on, une *traduction* de l'Anglois, & nous le croirions assez vû la manière simple dont on l'assûre, les preuves qu'on en donne, & les particularités du Gouvernement Anglois qu'on y détaille. On doit corriger une faute dans cette Description : la situation de cette Isle y est désignée comme étant au 4e degré de Latitude Septentrionale : c'est apparemment 34e qu'on a voulu dire, & encore faudroit-il 39. Au reste, on apprend ici tout ce que vaut notre conquête, & ce qu'il en coûte à l'Anglois pour avoir osé insulter & voulu tromper le plus grand & le meilleur des Rois.

Demens qui nimbos & non imitabile fulmen
Ære & cornipedum cursu simularet equorum.
At Pater omnipotens densa inter nubila telum
Contorsit, non ille faces & fumea tædis
Lumina, &c.

Æneid. VI.

Voilà des Vers faits, comme tout exprès, pour le joli médaillon que vient de faire graver M. de Palmeus père. On y voit, dans les airs, le Roi sous l'emblême de Jupiter, armé de sa foudre ; & au centre de la gravure, une mer au milieu de laquelle paroît l'Isle Minorque, & la Flotte de Sa Majesté rangée en croisière ; dans le lointain, on apperçoit quelques Navires Anglois, *Rari nantes in gurgite vasto*. Autour du Médaillon, on lit : *La victoire succède à la mo-*

dération : & dans l'Exergue : *Le XXVIII. Juin M. DCC. LVI. Prise de Port Mahon par l'armée du Roi, commandée par M. le Maréchal-Duc de Richelieu.* M. de Palmeus est déja bien connu par son zèle à célébrer tous les évènemens fortunés qui intéressent son Roi & sa Patrie. *Il demeure rue Tarannè, au coin des bâtimens neufs de la Charité.*

M. Bruté de Loirelle, du Collège des Grassins, a donné une Ode Latine, qui commence par cette grande comparaison.

Sic illa ruptis fœderibus ruit
In arma quondam; sic malè prosperos
Enses retractavit Deorum
Hostis & Italiæ, superba
Carthago : vires Herculeâ manu
Sic Roma victrix contudit impias,
Et gentis æternos refregit
Cladibus innumeris furores.

Ergò obligatam disjiciens fidem,
Martem retractas, tu quoque, perfidum
Britanne; bellorum nefandas
Ergò furiis renovare rixas, &c.

Dans le cours de la Pièce, on remarque, parmi quelques défauts, des ſtrophes heureuſes & des penſées bien rendues.

Un autre Poëte du même Collège, nommé M. Cerifier, a célébré le même évènement en Vers héroïques : nous en citons la fin qui exprime une grande vérité; c'eſt que les Anglois, voulant trop s'étendre, affoibliſſent leurs forces; c'eſt que les alliances qu'ils forment à l'extrémité de l'Europe, ne peuvent leur procurer la ſûreté au-dedans & la victoire au-dehors.

Non per gelido quæſita ſub axe
Auxilia internum poteris depellere morbum :

Dum prædæ latiens, partuque effœta
virorum
Exiguo, tentas aliorum invadere fi-
nes,
Et languentem oneras injusto pondere
molem:
Dum trunco malè firmatos, nervisque
carentes,
Distrahis extendens procul ambitiosa
lacertos,
Vulnus alis duro nunquam sanabile
Marti.
At celso capite insignis, stat pectore
firmo
Gallia, concordesque ad nutum com-
movet artus;
In se tota simul, quamvis se corpore
vasto
Porrigat, & geminum latè dominetur
in æquor.
Vi formâque potens, æterno flore ju-
ventæ
Usque viget, dives naturâ & moribus
æquis, &c.

Ce contraste est placé ici très-avantageusement ; & si l'on lit toute la Pièce, on sera content de la tournure des Vers.

M. Barthe de Marseille avoit droit, plus que personne, de chanter cette conquête. L'Isle Minorque devenue Françoise, rend Marseille maîtresse de la Méditerranée & de tout le Commerce du Levant. Il y a du beau dans l'Ode de cet Auteur : elle commence ainsi :

Ce peuple, tant de fois victime de nos armes,
Qui, dans le monde entier, veut porter les allarmes,
Qui sur son propre sein assouvit ses fureurs,
Renaît donc de sa cendre & contre nous rallume
Le feu qui le consume,
Eternel ennemi d'un peuple de Vainqueurs !

Nous croyons que cette ſtrophe ſeroit excellente ſans le dernier Vers, qui ne paroît-là que pour remplir la meſure : ſi nous nous trompons, à la bonne heure.

France, où ſont tes Guerriers ? Quoi!
l'Europe allarmée
Atteſteroit en vain ta haute renommée ? . . .
Mais non ! dans ta clémence, elle admire ton Roi.
Tremble, fiére Albion, de ce calme terrible,
Précurſeur infaillible
De l'orage éclatant qui va fondre ſur toi.

Cette ſtrophe finit parfaitement: elle exprime ce conſeil profond qui a enfanté le reſſentiment, préparé la foudre, deſſiné le plan d'une Campagne glorieuſe, dirigé nos Guerriers ſur les flots, & fait tomber ces remparts orgueilleux.

M. Barthe célebre tous les grands noms qui ont eu part à la conquête ; & il se trouve, dans cette suite de strophes, bien des choses pensées en grand & noblement exprimées : quelques termes obscurs, quelques expressions peu naturelles sont de légères taches qu'il faut pardonner au zèle ardent & impétueux du Poëte. Citons encore cette strophe, qui rapproche le Conquérant de Mahon du grand Ministre de Louis XIII.

Ombre du grand Armand, cette illustre victoire
Aux Champs de l'Elysée intéresse ta gloire,
Le destin sur ton nom ne sçait pas balancer.
Tu guidois autrefois les foudres de la France,
Et sa reconnoissance
T'aime dans le Héros qui vient de les lancer.

Août, 1756.

La Mahonoise, petite Comédie, *qu'on trouve chez Barbou, rue S. Jacques*, est une espèce d'Allégorie relative aux circonstances. Picolette (Minorque) est recherchée par un Marchand Anglois, point aimable, avare, rustre, insolent; & par un Gentilhomme Espagnol plein de bonnes qualités. Vient un Marquis de Francheville, Officier François, qui supplante l'un & l'autre, mais en picquant de générosité l'Espagnol, qui ne s'offense point de la victoire; & en découvrant les artifices de l'Anglois, qui va cacher sa honte à Londres. Il y a, dans la Pièce, une *Isabelle*, Gouvernante de Picolette, & gagnée par l'argent de l'Anglois; (elle représente apparemment ce Gouverneur qui étoit dans le parti des ennemis en 1708.) On perce le mystère, on chasse cette intriguante, elle se retire avec l'Anglois; & voilà tout le dénouëment. Ce petit

Morceau est assez bien écrit, mais il manque de force, d'enjouement, de touches saillantes : c'est plutôt une conversation, une piéce de société qu'une composition dramatique.

Madame Bourette, attentive à signaler son zèle dans les prospérités publiques, adresse les Vers suivants à M. le Maréchal-Duc de Richelieu :

Aux Champs de Fontenoi, sans tes sages avis,
Ainsi l'a publié Voltaire,*
L'Anglois eût triomphé des Lis.
Dans Minorque aujourd'hui ce peuple téméraire,

* ,, M. de Voltaire a dit, dans son Discours ,, de réception, à l'Académie Françoise ,, (p. 22.) en 1746 : Jouissez, Messieurs, du ,, plaisir d'entendre ces propres paroles que ,, votre Protecteur dit au neveu de votre ,, Fondateur sur le Champ de Bataille de Fontenoi : *Je n'oublirai jamais le service important que vous m'avez rendu.*

Dompté par ta valeur, a reconnu ta Loi.
Que l'on chante à l'envi, ta brillante conquête,
Tu peux toujours servir ta Patrie & ton Roi,
Ton bras leur est utile aussi-bien que ta tête.

Table générale des matières contenues dans le Journal des Sçavans de l'Edition de Paris, depuis l'année 1665 qu'il a commencé jusqu'en 1750 inclusivement, &c. Tome VI. *in*-4°. (pag. 739.) Ce Volume, aussi-bien fait & aussi instructif que les précédents, comprend une partie de la lettre J, la lettre K, la lettre L, & une partie de la lettre M. Les Articles détaillés que présente cette Table, forment une sorte de lecture suivie & agréable. Par exemple, le mot *Journal des Sçavans* fait voir l'origine, le progrès, les interruptions, les changemens, les améliorations, les contradictions, les avan-

tages &c. de ce Journal le père & le modèle de tous les autres. Ce Livre peut intéresser ceux même qui n'auroient pas la Collection du Journal. *Briasson, rue S. Jacques, est toujours le Libraire chez qui l'on trouve cette Table, avec la Collection du Journal des Sçavans jusqu'en 1750.*

On distribue chez le même Libraire un *Discours dogmatique sur la Canonisation des Saints.* Brochure de 101 pages, imprimée à Avignon. La matière traitée d'après le grand Ouvrage de N. S. P. le Pape Benoît XIV. occupe ici trois Parties, où l'on dit que la canonisation des Saints est *juste dans son principe, sage dans son exécution, certaine dans sa consommation.* Quoique ce Discours soit dogmatique, l'Auteur, qui nous est inconnu, ne laisse pas de viser au genre Oratoire, & il répand un

assez grand nombre de traits pathétiques dans son Ouvrage. La comparaison des triomphes de l'ancienne Rome avec la pompe Ecclésiastique des Canonisations est, en particulier, un morceau noblement présenté. En général cet Auteur n'a point les idées triviales, mais son éloquence manque quelquefois de naturel. Du reste, il donne une Notion assez juste de ce sujet important, sur lequel on avoit jusqu'ici peu d'Ouvrages en notre Langue.

Le même Libraire a fait une Edition, en cinq petits Volumes, des *Œuvres Dramatiques de MM. de Brueys & de Palaprat*; ces deux amis qui travaillerent long-temps ensemble, coururent la même carrière, partagerent les succès bons ou mauvais, & ne se brouillerent point : ce sont des exemples du dernier siècle. Il y a de bonnes pièces

dans ce Recueil; le *Grondeur* seul de Brueys suffit pour réveiller l'attention des Curieux & des Amateurs. Quand on présenta ce morceau aux Acteurs, ils disoient: *Que ferons-nous d'un Grondeur?* Et il est arrivé que ce caractère sur la scène attache, amuse, réjouit au point d'être *la ressource* du Théâtre; on donne le *Grondeur* quand les nouveautés manquent. La plûpart de ces pieces sont précédées d'un Avertissement, Discours ou Remarques, qui en expliquent le sujet & le succès; & tout le Recueil s'annonce par une trop longue Préface de Palaprat: on est dédommagé par la *vie de Brueys*, qui vient à la suite & qui est bien. On a aussi de ce dernier Auteur une *Paraphrase de l'Art Poëtique d'Horace*, qui mérite d'être comparée avec les Traductions plus récentes, &c.

Août, 1756.

Briasson a aussi des Exemplaires d'un Livre intitulé : *Exposition de la Doctrine Chrétienne & Catholique, tirée de l'Ecriture-Sainte, des Conciles & des saints Pères, en forme de controverse, traduite du Catéchisme Allemand du Père Kleppé de la Compagnie de Jesus, auquel on a donné des explications plus étendues.* Gros Volume *in*-8°. de plus de 700 pages, imprimé à Strasbourg.

Ce même Libraire a un Traité sur ce cas de Mariage, dont un Arrêt du Parlement a aboli la preuve comme insuffisante & honteuse. *Ce Livre est* in-8°. *de 240 pages.*

On trouve encore chez Briasson, *le quatrième Volume des Mémoires de l'Académie de Gottingue.* (Volume *in*-4°.) Nous en rendrons compte au plutôt.

Mémoire Politico-Critique, où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Eglise & de l'Etat d'établir, pour les Calvinistes du Royaume, une nouvelle forme de se marier; & où l'on réfute l'Ecrit qui a pour titre : *Mémoire Théologique & Politique sur les Mariages clandestins des Protestans de France.* In-8o. pages 228. Bon Ouvrage dont nous rendrons compte.

Histoire universelle sacrée & profane, composée par ordre de Mesdames de France. Tomes VI. VII. VIII. *Chez Desprez, rue S. Jacques.* C'est la suite du Livre très-sage, très-utile & très-bien écrit, que donne M. Hardion; & dont nous parlerons dans un Article particulier de ces Mémoires.

Recueil de différents projets d'Architecture de Charpente & autres, concernant la Construction

des Ponts. Par feu M. Pitrou, Inspecteur-Général des Ponts & Chaussées de France. Grand *in-fol.* forme d'Atlas. *Chez la Veuve de l'Auteur, rue des Noyers, &c.* Nous tâcherons aussi d'analyser ce grand Ouvrage, où il y a des choses qui mériteroient d'être exécutées.

Guerin & Delatour, rue S. Jacques, publient une Brochure dont on fait cas ; elle porte pour titre : *Nouvelle Méthode sûre, courte & facile pour le traitement des personnes attaquées de la Rage.* Par le F. Claude du Choisel, de la Compagnie de Jesus, Apothicaire de la Mission de Pondichéry. L'Ouvrage est précédé d'un Avertissement fait en France, & qui paroît de main de Maître. Nous indiquerons ailleurs le fond de cette Méthode à cause de l'importance du sujet.

On nous parle, dans une Lettre, *d'une espèce de déclamation de*

guerre contre les Académies de Province ; & l'on nous indique sur ce sujet un *Discours, qui se trouve chez Laurent Prault, Quai des Augustins.* Nous n'avons nulle connoissance de cet Ouvrage : & d'ailleurs comme l'Académie Françoise doit couronner à la S. Louis celui qui aura le mieux expliqué *jusqu'à quel point on peut multiplier les Académies ;* nous croyons qu'il faut attendre ce qui sera dit sur cette matière. Peut-être en résultera-t-il une guerre littéraire ; mais ne la prévenons pas : il n'appartient qu'aux Anglois de faire la guerre avant qu'elle soit déclarée ; & voyez comme cela leur réussit.

TABLE DES ARTICLES

Du mois d'Août, 1756.

ARTICLE LXXXII. *La Noblesse commerçable, &c.* 1925

ART. LXXXIII. *La Conduite des François justifiée, &c.* 1941

TABLE.

ART. LXXXVII. *Œuvres de M. de Maupertuis, &c.* 2066
ART. LXXXVIII. Nouvelles Littéraires. 2093
ART. LXXXIV. *Mémoires de M. de*** pour servir à l'Histoire des Négociations, &c.* 1963
ART. LXXXV. *Seconde Lettre d'un Officier Irlandois, &c.* 1994
ART. LXXXVI. *Discussion historique & critique sur la Conjuration de Venise, &c.* 2013

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15. Juillet, 1756.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.
Le Journal se distribue à Lyon chez J. DEVILLE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05975 7818